



République du Bénin

Stratégie d'opérationnalisation et déclinaison en
plans d'investissements sectoriels de la vision Bénin
2025

«Agenda vers une économie émergente »

Rapport Final



Performances
Management Consulting

Décembre 2008

Table des matières

TABLE DES MATIERES	I
LISTE DES FIGURES, TABLEAUX ET GRAPHIQUES	III
LISTE DES ENCADRES	VI
RAPPEL : BENIN EMERGENT PHASE 1, IDENTIFICATION DES PILIERS DE CROISSANCE	1
INTRODUCTION GENERALE	4
PREMIERE PARTIE : STRATEGIES DES PILIERS DE CROISSANCE	7
CHAPITRE 1 : PILIER COTON TEXTILE	8
1.1 LA FILIERE COTON	8
1.1.1 Analyse des tendances majeures de la filière coton au niveau mondiale et au niveau communautaire	8
1.1.2 Identification des défis majeurs de la filière coton pour le Bénin	16
1.1.3 Les stratégies de développement de la filière possibles et le choix de la stratégie optimale	17
1.2 LA FILIERE TEXTILE	25
1.2.1 Tendances majeures du secteur textile au niveau mondial	25
1.2.2 Enjeux et défis de l'industrie textile Béninoise	26
1.3 DECLINAISON DE LA VISION SECTORIELLE ET PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PILIER COTON-TEXTILE	31
1.3.1 Programmes à mettre en œuvre pour le développement de la filière coton	32
CHAPITRE 2 : PILIER AGROALIMENTAIRE	34
2.1. PRODUCTION AGRICOLE	34
2.1.1 Analyse de la filière agricole au Bénin	34
2.1.2 Identification des défis majeurs de la filière agricole pour le Bénin	42
2.1.3 Stratégies de développement de la filière agricole et choix de la stratégie optimale	44
2.2. PECHE ET AQUACULTURE	48
2.2.1 Analyse des tendances majeures de la filière pêche et aquaculture au niveau mondial et au niveau de l'UEMOA	48
2.2.2 Contraintes et défis de la filière pêche et aquaculture pour le Bénin	54
2.2.3 Stratégies de développement de la filière pêche et aquaculture et choix de la stratégie optimale	56
2.3. DECLINAISON DE LA VISION SECTORIELLE ET PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATEGIQUES	58
2.4. PROGRAMMES A METTRE EN ŒUVRE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGROALIMENTAIRE	59
CHAPITRE 3 : PILIER BTP – MATERIAUX DE CONSTRUCTION	62
3.1. TENDANCES MAJEURES DES BTP–MATERIAUX DE CONSTRUCTION AU NIVEAU MONDIAL ET AU NIVEAU DE LA SOUS REGION	62
3.1.1 Matériaux de construction classique (ciment)	62
3.1.2 Matériaux locaux	69
3.2. STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DU POLE BTP – MATERIAUX DE CONSTRUCTION	71
3.3. DECLINAISON DE LA VISION SECTORIELLE ET PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATEGIQUES	72
CHAPITRE 4 : PILIER TOURISME, CULTURE ET ARTISANAT	75

4.1. TOURISME	75
4.1.1 Analyse des tendances majeures du secteur touristique au niveau mondial et au niveau de la sous région	75
4.1.2 Vision de développement touristique	82
4.2. ARTISANAT	86
4.2.1 Analyse de la situation du secteur de l'artisanat au Bénin	86
4.2.2 Options stratégiques pour l'artisanat au Bénin	89
4.3. VISION SECTORIELLE POUR L'ARTISANAT	91
4.3.1 Programmes à mettre en œuvre pour le développement de l'artisanat	93
4.3.1.1 Présentation des programmes	93
4.3.1.2 Coût des programmes pour le tourisme et l'artisanat	93
CHAPITRE 5 : PILIER TRANSPORT-COMMERCE-LOGISTIQUE	95
5.1. POSITIONNEMENT DU BENIN SUR LA LOGISTIQUE INTERNATIONALE	95
5.2. STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DU POLE TRANSPORT-COMMERCE-LOGISTIQUE	103
5.3. DECLINAISON DE LA VISION SECTORIELLE ET PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATEGIQUES	104
DEUXIEME PARTIE : STRATEGIE INTEGREE	107
CHAPITRE 1 : LIENS INTERSECTORIELS ENTRE LES POLES PRIORITAIRES DE DEVELOPPEMENT	108
CHAPITRE 2 : PRINCIPAUX POLES DE DEVELOPPEMENT DU BENIN	122
TROISIEME PARTIE : DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU BENIN EMERGENT	144
CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE PILOTAGE	145
1. FONDEMENTS POUR LA CONSTRUCTION DES POLES ECONOMIQUES	145
2. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE PILOTAGE ET DE PROMOTION	150
2.1. Principes ayant permis d'arriver à l'élaboration du dispositif	150
2.2. Présentation du dispositif	150
ANNEXES	157
PERSONNES RENCONTREES	161

Liste des figures, tableaux et graphiques

Figures :

FIGURE 1 : MAISON BENIN 2025.....	3
FIGURE 2 : PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT DU PILIER COTON-TEXTILE	32
FIGURE 3: REPARTITION DES PRISES DE PECHE EN EAU CONTINENTALE.....	50
FIGURE 4 : PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE EN CHINE	50
FIGURE 5 : CARTOGRAPHIE DU POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DE LA PISCICULTURE AU BENIN.....	52
FIGURE 6 : PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT DU PILIER AGRICULTURE ET ELEVAGE.....	59
FIGURE 7 : PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE PECHE ET AQUACULTURE	60
FIGURE 8 : GRAPPE BTP – MATERIAUX DE CONSTRUCTION.....	69
FIGURE 9 : POTENTIEL BENINOIS EN MATERIAUX DE CONSTRUCTION.....	70
FIGURE 10 : PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT DU PILIER BTP – MATERIAUX DE CONSTRUCTION.....	73
FIGURE 11 : PRINCIPALES ZONES A CARACTERE TOURISTIQUE AU BENIN	82
FIGURE 12 : PROGRAMMES POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA GRAPPE TOURISME – CULTURE – ARTISANAT	86
FIGURE 13 : CARTOGRAPHIE DES ZONES D'ACTIVITES ARTISANALES AU BENIN.....	88
FIGURE 14 : PROGRAMMES POUR L'ARTISANAT.....	93
FIGURE 15 : CERCLES VICIEUX ET VERTUEUX DE FACILITATION DES TRANSPORTS	102
FIGURE 16 : PROGRAMMES CLES DE DEVELOPPEMENT DU PILIER TRANSPORT, COMMERCE, LOGISTIQUE	105
FIGURE 17 : INTERRELATIONS ENTRE LES PILIERS DE CROISSANCE.	108
FIGURE 18 : INTERRELATIONS DU COTON AVEC D'AUTRES FILIERES	110
FIGURE 19 : INTERRELATIONS DE L'ELEVAGE AVEC D'AUTRES FILIERES.....	110
FIGURE 20 : SCHEMA D'INTEGRATION DE LA FILIERE TEXTILE	112
FIGURE 21 : SCHEMA D'INTEGRATION DE LA FILIERE ARBORICOLE.....	114
FIGURE 22 : SCHEMA D'INTEGRATION DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE	116
FIGURE 23 : SCHEMA D'INTEGRATION DES CULTURES VIVRIERES, MARAICHERES ET FORESTIERES	117
FIGURE 24 : SCHEMA D'INTEGRATION DU BTP ET DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION	118
FIGURE 25 : SCHEMA D'INTEGRATION DU POLE TOURISME, CULTURE ET ARTISANAT.....	120
FIGURE 26 : BRIQUETERIE ARTISANALE ET BRIQUETERIE MODERNE	132
FIGURE 27 : SYNTHESE DES INFRASTRUCTURES LOGISTIQUES SPECIFIQUES AUX PILIERS DE CROISSANCE.....	134
FIGURE 28 : POSITIONNEMENT GEOGRAPHIQUES DES POLES ECONOMIQUES A L'HORIZON 2025	136
FIGURE 29 : TERRITOIRES DE DEVELOPPEMENT ET PRINCIPAUX POLES PROPOSES.....	149
FIGURE 30 : DISPOSITIF DE PILOTAGE DU BENIN EMERGENT	151

Tableaux :

TABLEAU 1 : COUT DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT DU PILIER COTON-TEXTILE.....	33
TABLEAU 2 : SOLDE DU COMMERCE DES PRODUITS AGRICOLES (TONNES)	40
TABLEAU 3 : TABLEAU SYNOPTIQUE DE DEVELOPPEMENT DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE EN CHINE.....	51
TABLEAU 4 : TABLEAU SYNOPTIQUE DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE AU BENIN	53
TABLEAU 5 : COUT DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT DE L'AGROALIMENTAIRE.....	60
TABLEAU 6 : PRODUCTION, PRIX ET FLUX D'ECHANGE DE CIMENT DANS LES PAYS DE L'UEMOA	65
TABLEAU 7: COUT DES PROGRAMMES DU PILIER BTP-MATERIAUX DE CONSTRUCTION	74
TABLEAU 8 : RECETTES DU TOURISME DANS LE MONDE ET PAR REGIONS (EN MILLIARDS DE DOLLARS US).....	76
TABLEAU 9 : CHIFFRES CLES DU TOURISME DANS L'UEMOA.....	81
TABLEAU 10 : SEGMENTATION DU TOURISME APPLIQUEE AU BENIN.....	81
TABLEAU 11 : COUT DES PROGRAMMES POUR LE PILIER TOURISME, CULTURE ET ARTISANAT	94

TABLEAU 12 : CLASSEMENT DE QUELQUES PAYS AFRICAINS SUR L'INDICE DE CONNECTIVITE DES TRANSPORTS MARITIMES DE LIGNE...	98
TABLEAU 13 : COUT DES PROGRAMMES DU PILIER TRANSPORT, COMMERCE ET LOGISTIQUE.....	105
TABLEAU 14 : RECAPITULATIF DES COUTS GLOBAUX DES PROGRAMMES PAR PILIER.....	106
TABLEAU 15: SYNTHÈSE DES PROJETS PHARES POSSIBLES SUR LA FILIERE COTON	110
TABLEAU 16 : SYNTHÈSE DES PROJETS PHARES AUTOUR DU TEXTILE	113
TABLEAU 17 : SYNTHÈSE DES PROJETS CLES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGROALIMENTAIRE	117
TABLEAU 18 : SYNTHÈSE DES PROJETS CLES POUR LE DEVELOPPEMENT DU POLE BTP ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION.....	119
TABLEAU 19 : RECAPITULATIF ET ESTIMATION DES COUTS D'INVESTISSEMENT DES INFRASTRUCTURES LOGIQUES	139
TABLEAU 20 : RECAPITULATIF DES COUTS DES PROGRAMMES ET PROJETS D'INFRASTRUCTURES.....	142
TABLEAU 21 : CLASSEMENT DU BENIN "DOING BUSINESS 2009".....	146

Graphiques :

GRAPHIQUE 1 : ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION MONDIALE DE COTON FIBRE (EN MILLIERS DE TONNES)	8
GRAPHIQUE 2 : PRODUCTION ET CONSOMMATION DE COTON AUX ÉTATS-UNIS ET EN CHINE	9
GRAPHIQUE 3 : PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DES RENDEMENTS DE COTON ET DES SUPERFICIES EMBLAVEES DANS LE MONDE.....	10
GRAPHIQUE 4 : INDE - COUTS DE PRODUCTION ET VALEUR DE LA PRODUCTION DES CULTURES BT ET NON BT (EN RS/HA)	11
GRAPHIQUE 5 : ÉVOLUTION DES RENDEMENTS DE LA PRODUCTION DE COTON EN INDE, EN CHINE ET AU BRÉSIL (EN KG/HA)	13
GRAPHIQUE 6 : ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE COTON FIBRE DANS LA ZONE UEMOA (EN MILLIERS DE TONNES)	14
GRAPHIQUE 7 : REPRESENTATION DE LA SITUATION DE CERCLE VICIEUX POUR LE COTON EN AOC.....	15
GRAPHIQUE 8 : ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE COTON AU BENIN	16
GRAPHIQUE 9 : ÉVOLUTION DES EXPORTATIONS MONDIALES DE TEXTILES ET D'HABILLEMENT	26
GRAPHIQUE 10 : TAUX D'UTILISATION DES CAPACITES DES UNITES TEXTILES	27
GRAPHIQUE 11 : PRODUCTION DE CEREALES 1995 ET 2005.....	35
GRAPHIQUE 12 : PRODUCTION DE RACINES ET TUBERCULES.....	35
GRAPHIQUE 13 : PRODUCTION D'HUILES VEGETALES.....	36
GRAPHIQUE 14 : IMPORTATIONS EUROPEENNES D'ANANAS (EN MILLIERS DE TONNES).....	37
GRAPHIQUE 15 : ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ANANAS DU BENIN (EN MILLIERS DE TONNES)	37
GRAPHIQUE 16 : PRODUCTION ET CONSOMMATION DE PRODUITS D'ÉLEVAGE.....	39
GRAPHIQUE 17 : ÉVOLUTION DES IMPORTATIONS DE PRODUITS ALIMENTAIRES 1996 – 2006	40
GRAPHIQUE 18 : ÉVOLUTION DES EXPORTATIONS PRODUITS AGRICOLES AU BENIN (MILLIONS DE FCFA)	41
GRAPHIQUE 19 : PRODUCTION MONDIALE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE (MILLIONS DE TONNES)	48
GRAPHIQUE 20 : ÉVOLUTION ET PROJECTION COMPAREES DES PRODUCTIONS MONDIALES DE PÊCHE DE CAPTURE ET DE L'AQUACULTURE.....	49
GRAPHIQUE 21 : ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE PRODUITS HALIEUTIQUES AU BENIN (1995-2006) EN TONNES.....	52
GRAPHIQUE 22 : NOMBRE D'EXPLOITATIONS PISCICOLES PAR DEPARTEMENT (2004).....	54
GRAPHIQUE 23 : PROJECTION DE LA DEMANDE MONDIALE EN CIMENT A L'HORIZON 2025, EN MILLIONS DE TONNES.....	62
GRAPHIQUE 24 : REPARTITION DE LA PRODUCTION MONDIALE DE CIMENT PAR ZONE	63
GRAPHIQUE 25 : ÉVOLUTION DE L'INDICE DE PRODUCTION DE CIMENT PAR GRANDE REGION DU MONDE INDICE 2000 = 100	63
GRAPHIQUE 26 : COURBE DE CONSOMMATION DE CIMENT PAR HABITANT - 2007.....	64
GRAPHIQUE 27 : PROJECTION DE LA POPULATION URBAINE DU BENIN	66
GRAPHIQUE 28 : POURCENTAGE DE LA POPULATION BENINOIS N'AYANT PAS ACCES AUX SERVICES DE BASE (2003).....	67
GRAPHIQUE 29 : POURCENTAGE DE LA POPULATION BENINOIS N'AYANT PAS ACCES A AU MOINS UN DES SERVICES DE BASES	67
GRAPHIQUE 30 : REPARTITION DES RECETTES MONDIALES DU TOURISME EN 2007	76
GRAPHIQUE 31 : ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ARRIVEES DE TOURISTES DANS LE MONDE (EN MILLIONS DE TOURISTES).....	77
GRAPHIQUE 32 : REPARTITION DES FLUX DE TOURISTES EN AFRIQUE (2004/2005)	78
GRAPHIQUE 33 : ÉVOLUTION DES ARRIVEES DE TOURISTES NON RESIDENTS DANS L'ESPACE UEMOA (EN MILLIERS DE TOURISTES) ...	79
GRAPHIQUE 34 : REPARTITION DES ARRIVEES DE TOURISTES DANS L'UEMOA EN 2005	79
GRAPHIQUE 35 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LITS DANS LES RECEPTIFS D'HEBERGEMENT AU BENIN	80



Liste des tableaux et graphiques

GRAPHIQUE 36 : EVOLUTION DU TAUX D'OCCUPATION DES RECEPTIFS D'HEBERGEMENT (EN %).....	80
GRAPHIQUE 37 : PROJECTIONS DU NOMBRE D'ARRIVEES TOURISTIQUES.....	84
GRAPHIQUE 38 : PROJECTIONS DE L'EVOLUTION DES REVENUS TOURISTIQUES.....	84
GRAPHIQUE 39 : BESOINS EN PROMOTION (EN MILLIARDS DE FCFA).....	85
GRAPHIQUE 40 : IMPORTATIONS ET EXPORTATION EN VOLUME (TONNES) A PARTIR DU PORT DE COTONOU.....	95
GRAPHIQUE 41 : EVOLUTION DE LA BALANCE COMMERCIALE DU BENIN (EN MILLIARDS DE FCFA).....	95
GRAPHIQUE 42 : STRUCTURE DES EXPORTATIONS DU BENIN.....	96
GRAPHIQUE 43 : EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES EXPORTATIONS - ANNEES 2002 ET 2007.....	97
GRAPHIQUE 44 : VINGT PREMIERS PORTS A CONTENEURS AFRICAINS (EN MILLIERS DE CONTENEURS EVP 2007)	97
GRAPHIQUE 45 : MATRICE DE COMPETITIVITE DES TRANSPORTS MARITIMES EN LIGNE	99



Liste des encadrés

ENCADRE 1 : CULTURE DU COTON BT EN INDE.....	12
ENCADRE 2 : L'INSTAURATION DU COTON BT AU BURKINA FASO	21
ENCADRE 3 : COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU BENIN SUR LA NOUVELLE APPROCHE GLOBALE POUR LE DEVELOPPEMENT DU COTON	22
ENCADRE 4 : CULTURE D'ENTREPRISE DE LA MULTINATIONALE BLUE SKIES EN AFRIQUE	43
ENCADRE 5 : L'INDICE DE CONNECTIVITE DES TRANSPORTS MARITIMES DE LIGNE.....	99
ENCADRE 6 : CENTRE DE CONDITIONNEMENT FELTIPILEX AU SENEGAL.....	114
ENCADRE 7: MARCHE D'INTERET NATIONAL DE LILLE	115
ENCADRE 8 : LE BARIL A 100 DOLLARS US EN 2010 ?.....	119
ENCADRE 9 : DEFINITION D'UN TECHNOPOLE	122
ENCADRE 10 : AGROPOLE DE MPAL : CINQ ANS APRES, LES POPULATIONS ATTENDENT TOUJOURS LE DEMARRAGE	125
ENCADRE 11 : SAINTE-HYACINTHE TECHNOPOLE AU CANADA.....	127
ENCADRE 12 : LA REVOLUTION LOGISTIQUE MAROCAINE (BENCHMARKING)	135
ENCADRE 13 : CHARGE A L'ESSIEU	136
ENCADRE 14 : ECOTOURISME AU BOTSWANA.....	137
ENCADRE 15 : CAISSE DES DEPOTS ET DE GESTION DU MAROC DANS LE SECTEUR DES JEUX.....	143
ENCADRE 16 : CONCURRENCE SUR L'ANANAS.	146
ENCADRE 17 : LE BENIN TRIPLE LA PUISSANCE DE SA PASSERELLE INTERNET	148

RAPPEL : BENIN EMERGENT PHASE 1, IDENTIFICATION DES PILIERS DE CROISSANCE

➡ Contexte de l'élaboration de l'Agenda pour un Bénin émergent (1ère partie)

Le Docteur Boni YAYI, Chef de l'Etat, a, à travers son programme « AGENDA pour un Bénin Nouveau », proposé aux Béninois d'accélérer la croissance économique et de relever le défi du développement du capital humain afin de faire du Bénin un pays émergent.

Le cap fixé par le Président Boni YAYI impose d'aller au-delà des démarches classiques de planification, en dotant le pays, à l'instar des pays asiatiques les plus performants (Singapour, Malaisie...) d'une ambition collective forte, guide de l'action au quotidien.

Dans cette perspective, le Cabinet Performances Management Consulting a été sollicité pour aider à l'élaboration d'une vision 2025, formulée en un plan stratégique 2006-2016 puis enfin déclinée en plan d'actions 2006-2011. Financé avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement Economique (PNUD), ce premier document décrit la vision 2025.

➡ Ambitions et défis de l'émergence future du Bénin

Le Bénin constitue un paradoxe économique. Il dispose d'une position géographique avantageuse (proximité du Nigeria, appartenance à l'UEMOA, trait d'Union entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale francophone) et de ressources importantes pour développer une économie diversifiée et prospère, mais évolue depuis 1960 avec une croissance faible et insuffisante pour relever de façon significative le niveau de vie de ses populations. Le tournant pris au début des années 90 vers une gestion plus rigoureuse de l'économie a permis d'inscrire le Bénin dans une phase de croissance positive et stable, mais encore insuffisante. La richesse par habitant est ainsi la même en 1981 et en 1999, la croissance des années 90 n'ayant juste permis que de rattraper le déclin du pays dans les années 80. Ainsi, en 2005, le Bénin reste un des pays les moins développés au monde : 165e pays sur 179 en termes de richesse par habitant, 162e sur 177 sur l'échelle de l'Indice du Développement Humain, avec près d'un tiers de sa population vivant en dessous du seuil de pauvreté. Son économie est fragile, s'appuyant sur un secteur cotonnier en crise du fait d'une réforme mal gérée et sur un port, qui constitue plus un entrepôt favorisant les réexportations vers le Nigeria qu'une véritable plateforme commerciale.

Le Bénin doit inventer un autre futur. «L'Agenda pour un Bénin nouveau » du Président Boni YAYI, fait de l'émergence du Bénin un impératif. L'exemple des pays d'Asie du Sud-est montre qu'une croissance soutenue pendant plusieurs décennies est la condition nécessaire à cette émergence, qui elle-même passe par le développement de grappes économiques fortes et compétitives.

Selon les nouvelles règles de la compétitivité internationale, bâtie sur le développement de grappes sectorielles, le Bénin apparaît être peu préparé à la marche vers l'émergence, puisque l'économie béninoise ne dispose à ce jour que de grappes embryonnaires. L'activité portuaire et commerciale, poumon de l'économie, apporte peu de valeur ajoutée et s'appuie sur un port moins compétitif que ses voisins.

Par ailleurs, le Bénin, malgré ses références en matière de démocratie, n'a pas réussi à construire un environnement des affaires attractif pour les investisseurs. Il se positionne au 114ème rang sur 117 pays en matière de compétitivité (Global Competitiveness Report 2005-2006), au 129e sur 155 pays en matière de cadre des affaires (enquête Doing Business Banque Mondiale - 2005) et souffre à l'image de plusieurs pays africains d'une image négative en matière de corruption.

L'évaluation des attraits et des atouts des secteurs montre cependant que le Bénin a les moyens d'accélérer sa croissance, en s'appuyant à la fois sur un pilier central, constitué par le secteur des transports et de la logistique mais aussi sur 4 piliers périphériques : l'agro-alimentaire, le coton, le

BTP et le tourisme. Elle permet d'esquisser la vision d'un Bénin en 2025 devenant un hub régional de services à valeur ajoutée.

L'infrastructure économique de base est mise à niveau. Un port de dernière génération est progressivement mis en place, avec des technologies nouvelles qui lui permettent d'améliorer ses services logistiques aux navires, un espace portuaire rationalisé n'abritant plus que des activités à valeur ajoutée grâce au relais de ports secs, avec notamment des services de stockage, de reconditionnement, de services logistiques rapides aux navires. De port entrepôt, le Port de Cotonou devient un port de 3ème génération et s'impose comme port d'éclatement régional.

Contrairement à Hong-Kong, le Bénin dans la vision de l'Emergence ne sera pas uniquement un centre logistique de base, mais une plateforme de services à valeur ajoutée. L'activité de transport logistique tire les autres secteurs vers le haut. En particulier, la plate-forme logistique d'exportation avec la conservation sous froid, la palettisation, le calibrage, la traçabilité, la métrologie et la gestion des documents d'exportation, favorise l'émergence d'une agro-industrie d'exportation qui se révèle un important gisement de croissance et d'emploi.

➔ **Objectifs stratégiques**

Cinq objectifs majeurs détermineront durant la première phase la réussite de cette stratégie :

- **Objectif stratégique 1 - Des infrastructures de transport modernes, intégrées, plateforme multimodale :**

Port de Cotonou répondant aux standards internationaux ; port à sec et zone franche logistique, industrielle et commerciale ; aéroport garant des normes internationales ; chemin de fer moderne, routes et autoroutes intégrées au hub et permettant la création d'un véritable corridor de transit.

- **Objectif stratégique 2 - Une infrastructure économique de base capable de soutenir le développement de grappes de compétitivité :**

Développement des « Utilities » (électricité, télécoms) en vue d'abaisser le coût des facteurs, Capital humain (création d'une université de la logistique, programme d'apprentissage aux métiers de la logistique, de la santé, capitalisation sur la diaspora), administration efficace, bonne gouvernance, lutte contre la corruption, bonne gestion des finances publiques, cadre réglementaire et fiscal.

- **Objectif stratégique 3 - Des services de soutien à valeur ajoutée :**

Mise à niveau et exploitation des NTIC avec l'exploitation du SAT 3, plateforme de valorisation et d'exportation de produits agroalimentaires (centres de conditionnement, gare de fret, développement de l'aquaculture, transformation des produits), chaîne du froid, services financiers, services de santé, développement d'une médecine douce utilisant le savoir-faire de la médecine naturelle à travers l'utilisation des plantes.

- **Objectif stratégique 4 - Une politique économique tournée vers l'accélération de la croissance et la réduction de la pauvreté :**

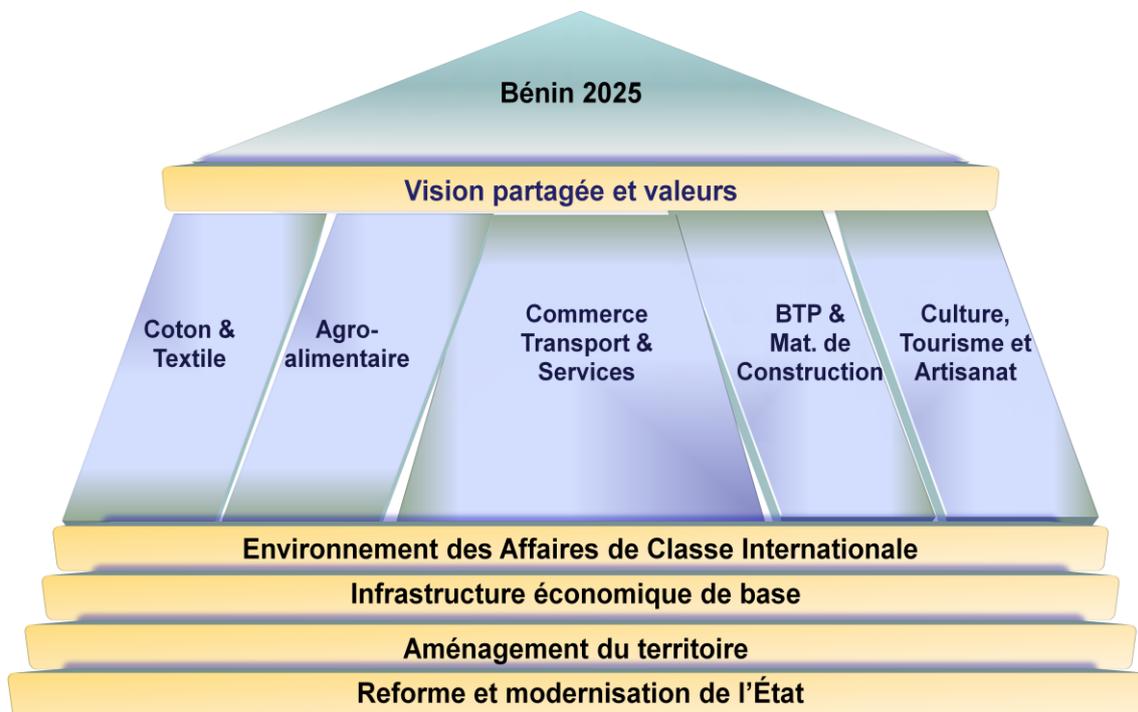
Mise en place d'un environnement des affaires de classe internationale pour attirer l'investissement privé, développement du secteur privé, retrait de l'état de l'activité marchande, aménagement du territoire, émergence de pôles de développement régionaux.

- **Objectif stratégique 5 - Le développement de pôles de compétitivité à forte valeur ajoutée :**

Agriculture diversifiée, productive, à valeur ajoutée (ananas, avocat, fleurs, produits vivriers, produits forestiers, ...), pôle régional du commerce du coton et valorisation des tissages locaux, intégration verticale d'une grappe BTP développant les matériaux de construction, les produits de design, développement d'un tourisme lucratif autour du patrimoine historique culturel associé au balnéaire ainsi que d'un tourisme d'affaires nourri par l'activité portuaire.

L'aboutissement de ce travail a été matérialisé dans la maison qui suit qui représente la vision du Bénin Emergent, les piliers de croissance et les fondements.

Figure 1 : Maison Bénin 2025



INTRODUCTION GENERALE

➤ Contexte général

Le présent travail constitue la phase d'opérationnalisation de la Vision économique et des objectifs stratégiques du Bénin Emergent en programmes d'investissement. Il est donc la suite logique et opérationnelle de la première phase de l'étude réalisée en 2006. Il intervient toutefois dans un environnement économique international qui en deux années aura beaucoup changé, avec en particulier une succession de crises (crise énergétique avec la flambée du pétrole, crise alimentaire puis toute une crise financière mondiale toute récente partie des Etats-Unis : crédits hypothécaires dite des subprimes) pour s'étendre au monde et se transformer en une crise économique majeure. Cette dernière crise de par son ampleur, son impact dans une économie plus que jamais mondialisée à l'échelle de la planète et de par la récession généralisée qu'elle induit, affectera nécessairement le processus de mise en œuvre de l'Agenda vers un Bénin Emergent.

La civilisation jusqu'ici dominante en matière de création de richesses est aujourd'hui confrontée à la rareté voire l'extinction probable des ressources comme les énergies fossiles, le changement climatique, l'essor des énergies renouvelables et propres, en un mot la problématique du développement durable. Les processus de création de richesse en vont donc être bouleversés de même que les règles de compétitivité.

➤ L'adaptation des orientations du Bénin Emergent

L'étude s'attachera à proposer des programmes et projets phares permettant, à l'horizon 2025, de classer durablement le Bénin dans le lot des pays émergent. Les orientations importantes retenues viseront en particulier à assurer un développement endogène à la base par la valorisation des potentiels existants au Bénin. Plus globalement, il s'est agi de proposer les mécanismes permettant d'assurer la **prospérité** du pays par la transformation de ses ressources primaires existantes. La prise en compte des ruptures économique et technologique nécessaires pour y arriver en termes de méthodes, d'organisation et de moyens pour la mise en œuvre représente une constante majeure de cette étude. Il sera difficile pour le Bénin dans sa situation actuelle de produire « du neuf avec du vieux, d'émerger, si l'on peut s'exprimer ainsi, en eaux troubles ». Pour être plus précis, le changement préconisé, nécessitera de nouveaux paradigmes sur plusieurs plans, parfois des mesures radicales que ne permettra pas seulement une mise à niveau de l'administration publique.

La déclinaison des piliers de croissance retenus dans le cadre notamment des Orientations Stratégiques de Développement 2006-2011 nécessitera une implication et une adhésion de toutes les franges de la population béninoise au-delà des clivages politiques notamment. Le changement annoncé devra se faire en se positionnant de façon volontariste sur les marchés internationaux et régionaux tout en se conformant aux exigences que celles-ci réclament. La création et participation d'un secteur privé « nouveau » et dynamique, associé à des partenariats internationaux dans des domaines relatifs à la science et aux nouvelles technologies sera le levier fondamental à moyen terme de l'émergence.

Pour jouer son rôle, l'Etat doit disposer des moyens de sa politique. Ainsi à la qualité de la stratégie de développement et de la gouvernance publique, doit être associé le renforcement de moyens de l'Etat et une gestion rigoureuse et opportune de ses ressources sur lesquels pèsent une demande sociale extrêmement forte, avec à des besoins et des interpellations croissants.

L'amélioration de la gouvernance publique doit donc être menée de pair avec le renforcement des moyens de l'Etat. Les efforts et les résultats très encourageants engrangés par l'Etat Béninois dans la remise en ordre de la fiscalité intérieure et de porte et l'augmentation substantielle de ses recettes doivent être poursuivis. De même, la mise en œuvre de politiques budgétaires prudentes ayant permis de consolider les résultats obtenus avec l'initiative PPTTE et d'abaisser le niveau de l'endettement public au taux de 12% (parmi les plus bas en Afrique) crée les conditions pour contracter cette fois la « bonne dette » pour disposer de ressources : de l'effet de levier permettant de réaliser le saut qualitatif indispensable en termes d'investissement public, pour accompagner le processus d'émergence du Bénin.

En dépit de l'augmentation substantielle des recettes, leur niveau reste insuffisant et fragile, au regard de leur trop grande dépendance vis-à-vis de la fiscalité et des droits de porte prélevés sur les importations du Bénin « pays de transit ».

A l'instar de pays asiatiques qui ont réussi leur émergence (Malaisie, Chine...), l'Etat du Bénin doit devenir un investisseur avisé qui prend des participations dans des secteurs économiques porteurs, en évitant toute position de gestion des secteurs marchands. Garant d'un bon climat des affaires et d'une régulation économique favorable à l'investissement et au Partenariat Public Privé, le Bénin Emergent visera à désengager l'Etat de la gestion de ces secteurs marchands au profit de partenaires privés spécialisés et efficaces capables d'exploiter et de maintenir l'outil de production. L'Etat cherchera dans le même temps, à mieux organiser sa participation en capital dans des activités rentables à long terme sur des secteurs porteurs, gérées dans le cadre de Partenariats Public Privé performants.

Il importe pour cela de doter l'Etat Béninois d'une structure de type « Caisse des dépôts » en France ou « Caisse des Dépôts et de Gestion » au Maroc qui agira comme mandataire et gestionnaire des investissements et placements à long terme de l'Etat, contribuant à dégager des revenus pour les missions d'intérêt général et constituant son bras armé là où le marché est défaillant.

Cette structure accompagnera le développement des pôles territoriaux de compétitivité et des PME. Il appuiera notamment la mise en place des infrastructures et l'organisation de la mise en marché des productions béninoises, en particulier ceux des agriculteurs et artisans locaux.

Le nouveau contexte économique justifie également la prise en compte dans la stratégie de développement des évolutions de l'environnement notamment sur les secteurs de l'infrastructure économique de base, principal support de construction de la compétitivité future. Il s'agit de secteurs comme l'énergie, les télécoms, l'éducation et la formation, ainsi que des secteurs à forte vocation sociale dont on néglige souvent l'apport dans la compétitivité des nations comme la santé, l'habitat social, l'accès à l'eau potable, l'environnement.

Le développement de la production d'énergie électrique privilégiant les ressources renouvelables comme l'hydroélectricité (barrages d'Adjarala et de Ketou) et l'énergie solaire, permettront d'asseoir sur des bases durables, une bonne compétitivité-coût des facteurs (énergie), à côté d'une production d'électricité et de fluides industriels (eau chaude, vapeur d'eau, air comprimé...) utilisant le gaz Nigérian à partir du « Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest ». De même, l'essor de productions de biocarburants comme le Jatropha comme la mise en œuvre d'un vaste programme d'efficacité énergétique, touchant à la promotion d'un habitat de meilleur confort thermique utilisant les matériaux locaux et l'énergie solaire photovoltaïque, à la mise en œuvre d'un programme d'éclairage public à base solaire et d'un programme d'économie d'énergie dans les bâtiments publics (administration, écoles hôpitaux...).

La réforme des télécoms malgré le retard pris doit surtout permettre de combler le retard du Bénin au plan des infrastructures de télécommunications et d'accompagner l'économie et les investissements notamment ceux en cours de réalisation dans la chaîne logistique (Ports, aéroports, ports secs, Chemin de fer, routes, transport lagunaire) grâce à une connectivité fiable permettant de gérer les flux d'informations indispensables à la performance et à la compétitivité de la chaîne logistique globale que le Bénin est en train de construire.

Le diagnostic des secteurs a montré la faiblesse de la formation professionnelle au Bénin, mais aussi sa mauvaise articulation avec le système d'enseignement général, ainsi qu'un accompagnement faible en termes d'insertion des produits du dispositif de formation professionnelle et d'apprentissage.

La mise à plat du dispositif et la mise en place d'un ambitieux programme de formation professionnelle et d'apprentissage dans le cadre d'un partenariat international ciblé, permettra à la fois de préparer les ressources devant accompagner l'émergence des grappes sectorielles et pôles de compétitivité du Bénin, tout en insérant des ressources bien formées sur les secteurs comme le BTP, l'agro-industrie, le textile, l'aquaculture, les filières d'élevage, etc.

Une telle démarche vise à doter en ressources qualifiées les investissements qui se réaliseront mais aussi à créer des opportunités substantielles de création de micro et petites entreprises et d'emplois.

Le présent rapport, présente les enseignements issus de la stratégie d'opérationnalisation des piliers de croissance du Bénin. Dans un premier temps sont synthétisés l'analyse des stratégies sectorielles de chaque pilier, stratégie qui se conclut par une présentation de visions et programmes sectorielles à mettre en œuvre. La deuxième partie présente une analyse de la stratégie intégrée, stratégie portant surtout sur les mécanismes permettant un effet d'entraînement des piliers sur le reste de l'économie. Enfin, la dernière partie de cette étude propose un dispositif de mise en œuvre qui puisse permettre à travers le renforcement des dispositifs existant et une stratégie coordonnée des acteurs, d'assurer une mise en œuvre globale et partagée des projets et programmes à la fois sectoriels et transversaux de l'agenda pour un Bénin émergent.

PREMIERE PARTIE : STRATEGIES DES PILIERS DE CROISSANCE



Chapitre 1 : Pilier Coton-Textile

1.1 La filière coton

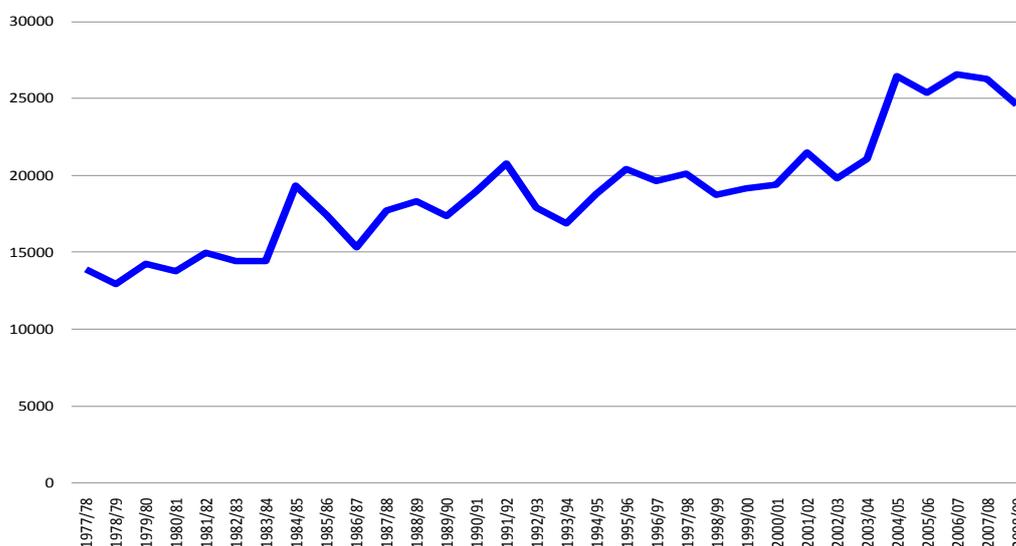
1.1.1 Analyse des tendances majeures de la filière coton au niveau mondiale et au niveau communautaire

1.1.1.1 Au niveau mondial

Après une croissance soutenue (5% l'an) entre 2000 et 2005, la production mondiale de coton s'inscrit depuis 2006 dans une tendance baissière, dans un contexte de stagnation des superficies emblavées et des rendements.

Selon les dernières estimations du Comité Consultatif International du Coton (CCIC), la production mondiale de fibre 2007-2008, à la suite d'un recul global des superficies, devrait, avec 25,9 millions de tonnes, connaître une baisse de 3% par rapport à la campagne précédente (graphique 1).

Graphique 1 : Evolution de la production mondiale de coton fibre (en milliers de tonnes)



Source : USDA

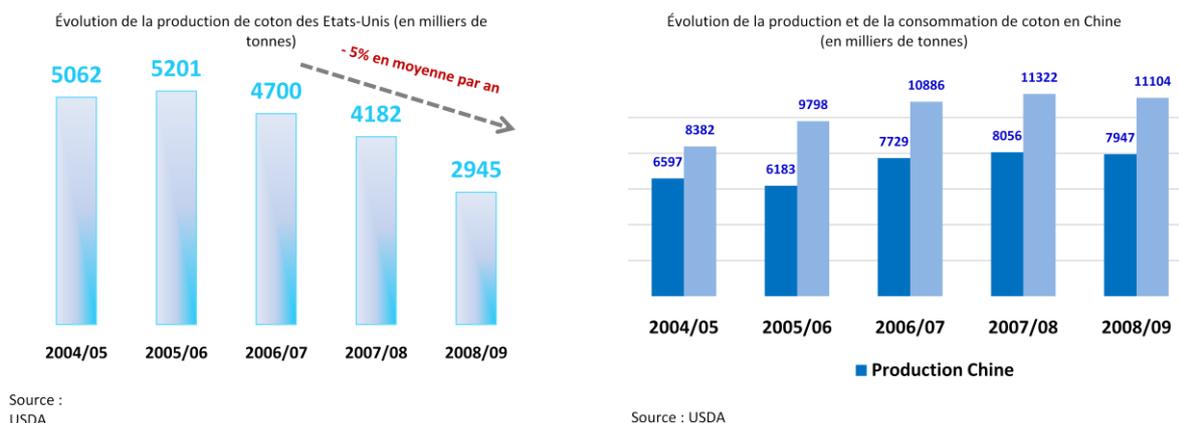
Déclin relatif de la production cotonnière aux Etats-Unis et en Afrique subsaharienne, jusqu'alors principaux exportateurs mondiaux, essor de la production en Chine, Inde, Brésil en rapport avec l'utilisation du coton génétiquement modifié, sont les tendances majeures d'évolution de la production du coton

La Chine est le premier producteur mondial avec 7,7 millions de tonnes, suivie de l'Inde avec 5,3 millions de tonnes, en forte progression de 11% par rapport à la campagne précédente. Les Etats-Unis accusent une chute brutale de 12% de leur production, les situant désormais à la troisième place mondiale avec 4,2 millions de tonnes en 2008. La production du Brésil augmente légèrement de 5% alors que celles du Pakistan, de la Turquie et surtout de la zone Franc africaine chutent respectivement de 11%, 12% et 22%. La zone franc aura ainsi vu sa production être quasiment divisée par deux en l'espace de quatre campagnes.

La Chine est également le premier importateur mondial de coton consommant 42% de la production mondiale.



Graphique 2 : Production et consommation de coton aux Etats-Unis et en Chine



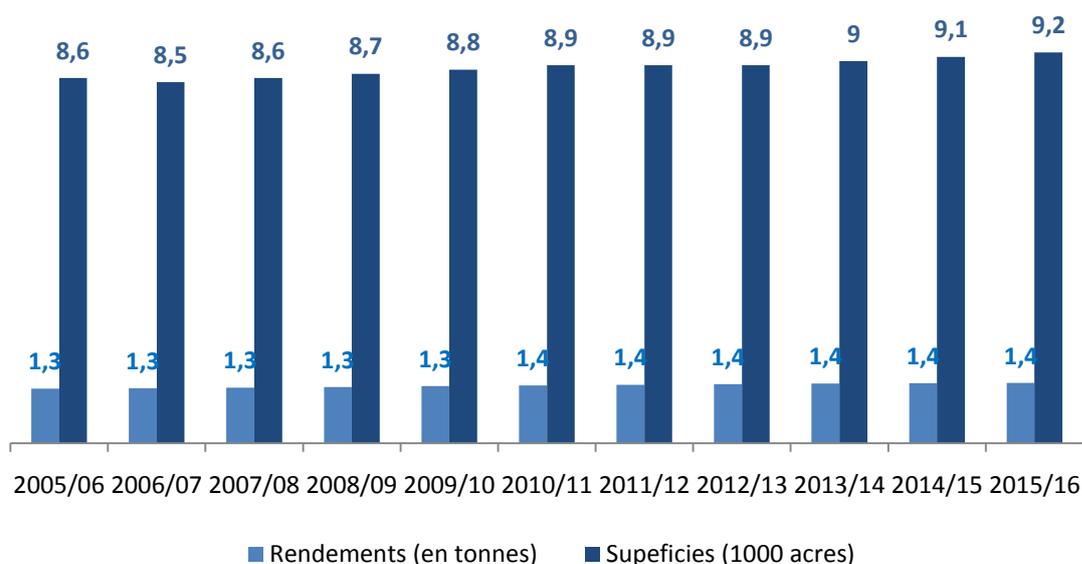
L'utilisation industrielle mondiale de la fibre de coton devrait quant à elle continuer sa progression à 27,1 millions de tonnes, soit seulement 2% de plus que la campagne 2006-2007 mais 25% de plus que la campagne 2003-2004.

Cet écart de 1,3 millions de tonnes entre la production et la consommation va amener une nouvelle baisse du niveau des stocks en fin de campagne à 11,4 millions de tonnes soit leur niveau le plus bas depuis quatre ans.

Le ralentissement de la production de coton dans le monde risque de perdurer encore par le fait d'une stagnation des rendements et des superficies emblavées.

L'analyse de l'augmentation de la production cotonnière mondiale durant les années 1960 à 1990 montre qu'il existe une corrélation très importante avec le niveau des rendements et des superficies emblavées. Ces deux principaux facteurs connaissent de nos jours une phase stationnaire voire de régression. Et les tendances actuelles montrent que cette situation risque de perdurer durant les prochaines années. Les taux de rendements enregistrés dans les principaux pays producteurs de coton sont passés en moyenne de 182 kg/ha et 479 kg/ha entre 1960 et 1990 (source : USDA). Entre 2005 et 2008, les taux de rendements qui sont enregistrés sont de l'ordre de 1,28 à 1,33 tonnes. En Chine les rendements ont augmenté de 3% en moyenne par an entre 1960 et 2008. Cependant, les prévisions qui sont faites sur l'évolution des rendements affichent une croissance de 1% seulement entre 2005 et 2016. Il en est de même pour les surfaces emblavées qui augmentent de 1% sur la même période (graphique 3)

Graphique 3 : Perspectives d'évolution des rendements de coton et des superficies emblavées dans le monde



Source : Intégration par les marchés agricoles (IMA), bulletins semestriels, novembre 2006

L'Inde et la Chine devraient, au contraire, connaître une légère augmentation de leur superficie cotonnière en 2008-2009 et représenter ainsi, à eux deux, près de la moitié des surfaces mondiales (28 % pour l'Inde et 19% pour la Chine avec respectivement 9,6 et 6,5 millions d'hectares). En Inde, les prix du coton resteraient très soutenus grâce à la forte demande intérieure des industries textiles et aux exportations. En Chine, la politique du gouvernement continuerait à encourager la production de coton pour limiter l'écart avec la consommation. Au Pakistan, en Ouzbékistan et en Turquie, les superficies devraient rester relativement stables.

Le déclin de la production américaine pourrait se confirmer, en dépit des fortes subventions accordées au secteur, du fait de la concurrence des autres cultures plus attractives pour le marché (maïs, soja, blé...) avec l'essor des biocarburants notamment.

Une autre caractéristique majeure de l'évolution de la production cotonnière mondiale est la généralisation du coton transgénique au niveau des grands producteurs (Chine, Inde, et Brésil qui viennent rejoindre les Etats-Unis).

La production cotonnière en Afrique subsaharienne est confrontée à la baisse des cours mondiaux minés par la persistance des subventions et autres types de soutien pratiqués par de nombreux pays (Etats-Unis en tête) aux productions de coton, à la baisse drastique du prix aux producteurs avec comme conséquence, une moindre utilisation des engrais et produits de traitement, par ailleurs partagés avec d'autres cultures vivrières notamment. Elle est aussi confrontée à la baisse des rendements dues pour l'essentiel à la « diminution du taux de matière organique et à des bilans azotés déficitaires » (Cf. rapport de mission du séminaire sur les enjeux du coton génétiquement modifié en Afrique).

Cette situation explique la situation des sociétés cotonnières dont le déficit atteint désormais les 200 milliards de francs CFA.

❖ Le Coton Bt



Les lettres Bt sont les initiales de Bacillus thuringiensis, une bactérie se trouvant naturellement dans les sols, et produisant des toxines dont les agriculteurs se servent pour lutter contre les insectes, surtout les lépidoptères. Des scientifiques ont isolé certains gènes responsables de la production de ces toxines, notamment ceux des toxines Cry1Ac et Cry2Ab. Ils ont, par la suite, utilisé les techniques du génie génétique pour insérer ces gènes dans le coton. Les cotonniers Bt qui en résultent, libèrent des toxines Bt tout au long de leur cycle de croissance, toxines mortelles pour les ravageurs sensibles qui les mangent.

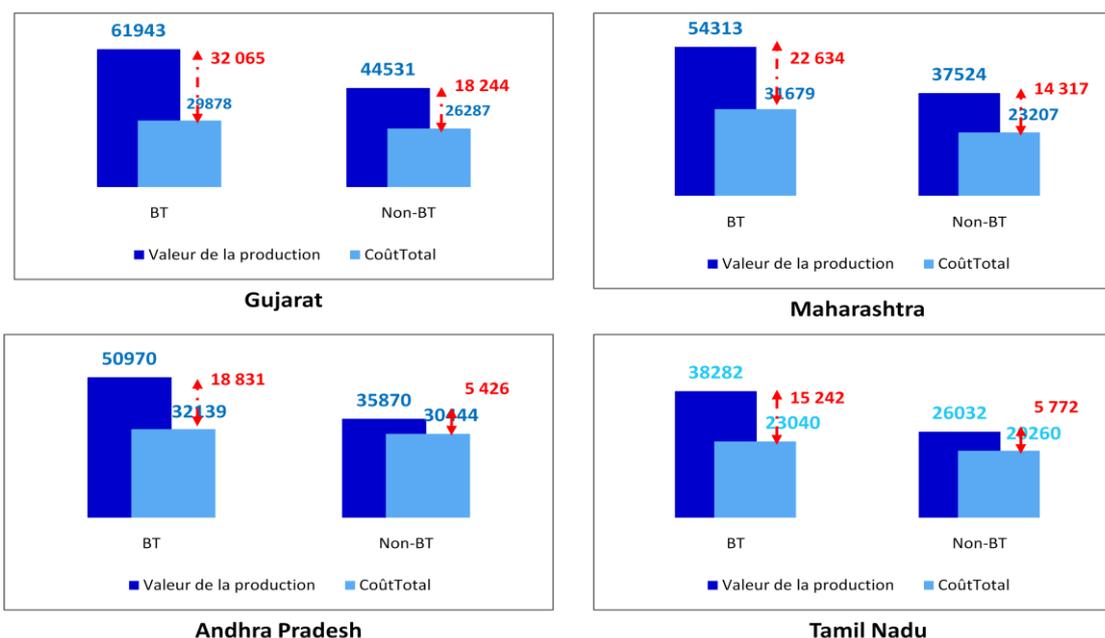
En 2002, le coton Bt a été cultivé sur 4,6 millions d'hectares à travers le monde, soit sensiblement 13% de la superficie cotonnière totale. Presque toute cette surface a été semée avec une seule variété de coton Bt, la variété « Bollgard » de Monsanto. Bollgard est génétiquement modifié pour produire la toxine Cry1Ac du Bacillus thuringiensis. Monsanto a développé une deuxième variété de coton Bt, « Bollgard II », enregistrée aux États-Unis et approuvée en Australie en 2002. Bollgard II produit deux toxines différentes, le Cry1Ac et le Cry2Ab. Il y a d'autres firmes agrochimiques qui sont en train de développer leur propre coton Bt à double toxine. En 2004, Dow Agrosiences (Etats-Unis) espère mettre sur le marché « Widestrike », un coton transgénique produisant les toxines Cry1Ac et Cry1F, tandis que Syngenta tente d'introduire son coton Bt, le « Coton Vip » en Suisse. Monsanto travaille également sur le Bollgard III.

Seul, l'Afrique du Sud utilise à grande échelle les OGM pour la culture du Coton, du maïs et du soja en Afrique au sud du Sahara ?

Si La Chine, l'Inde et le Brésil ont fortement augmenté leurs productions à base de coton transgénique, des résultats probants en termes d'amélioration de rendements existent avec l'adoption du coton Bt mais sont très inégaux.

Une observation des coûts de production du coton OGM, en comparaison à celle du coton traditionnelle effectuée dans certaines régions en Inde, révèle que le profit réalisé avec la culture du coton OGM est plus élevé que celui du coton traditionnel.

Graphique 4 : Inde - Coûts de production et valeur de la production des cultures Bt et non Bt (en Rs/ha)



Source: IFPRI - Cotton-Textile-Apparel Sectors of India

Il apparaît que l'utilisation du cotonnier génétiquement modifié doit faire l'objet d'une sérieuse préparation expérimentale et son efficacité dépend de nombreux paramètres comme le maintien d'un bon niveau de fertilité et un niveau de maîtrise et de suivi adéquat des itinéraires techniques.

Encadré 1 : Culture du Coton Bt en Inde

En Inde, le développement du coton Bt à partir du coton transgénique de Monsanto (Etats-Unis) a été soumis à un processus de réglementation contraignant avant que ce coton ne se retrouve dans les champs des cultivateurs. En 1996, Mahyco avait obtenu des graines de coton Coker 312-Bt (Cry1Ac) auprès de Monsanto Etats-Unis. Les tests de biosécurité ont indiqué que cette graine ne présentait aucun danger pour les chèvres, les vaches, les buffles, les poissons et les volailles. Les études de sécurité alimentaire portant sur le tourteau de coton Bt ont été réalisées sur des chèvres, des buffles, des vaches, des lapins, des oiseaux et des poissons. Les résultats ont révélé que les animaux nourris au tourteau de coton Bt n'étaient pas différents des animaux de contrôle utilisés dans divers tests et aucun effet adverse n'a été relevé. Les essais de terrain ont montré une bonne rétention des capsules et des rendements plus élevés. Outre la hausse de rendement, une réduction concomitante des insecticides a été constatée avec l'emploi du coton Bt. Ainsi, il a été conclu que le coton Bt pourrait améliorer l'existence des cultivateurs de coton en créant des conditions économiques et environnementales favorables.

Le coton Bt, qui résiste aux lépidoptères ravageurs du coton, a été adopté en Inde pour la première fois en 2002 sous forme d'hybride après une évaluation contraignante de biosécurité et de rentabilité. En Inde, après des essais exhaustifs d'hybrides de coton Bt (avec le gène Cry1 Ac) dans le cadre du projet d'amélioration coordonnée du coton dans l'ensemble de l'Inde (AICCIP), ainsi que par les cultivateurs de coton, le Gouvernement de l'Inde a approuvé la culture commerciale de l'hybride de coton Bt ; celui-ci a été mis sur le marché lors de la saison 2002. La première année où l'hybride de coton Bt a été semé, il occupait 38 038 hectares (2002-2003). La zone de culture d'hybrides de coton Bt s'est progressivement étendue, passant de 38 038 d'hectares en 2002-2003 à 0,56 millions d'hectares en 2004-2005 et a fortement progressé pour atteindre 1,3 millions d'hectares en 2005-2006, soit une hausse de 160% par rapport à 2004, suivie ensuite d'une expansion extraordinaire pour atteindre 3,72 million d'hectares en 2006-2007 (figure 2). Il faut noter que la superficie semée avec le coton Bt en 2006 (3,8 million d'hectares) a dépassé pour la première fois celle de la Chine (3,5 million hectares) qui est le troisième plus gros producteur mondial de coton. Sur les 6,3 millions d'hectares de coton hybride en 2006, soit 70% de l'ensemble des cultures de coton en Inde, 60% soit 3,8 millions d'hectares étaient semés avec du coton Bt – pourcentage remarquablement élevé sur une période relativement courte de cinq ans. Sur les 3,8 millions d'hectares d'hybrides de coton Bt cultivé en Inde en 2006, 34% étaient irrigués et 66% étaient cultivés en culture sèche.

Donc, en l'espace de cinq ans, presque 41% de la surface de coton en Inde a été semée avec des variétés d'hybride de coton Bt. Avec l'arrivée de nouveaux hybrides Bt et la baisse du coût des graines à partir de 2006, la superficie semée avec du coton Bt est également susceptible de s'étendre sensiblement en 2007-2008. Parmi les grands États où pousse le coton Bt, c'est le Maharashtra qui est en tête avec 2 millions d'hectares (48% de l'ensemble du coton Bt en Inde en 2006), suivi du Andhra Pradesh et du Gujarat avec 0,68 millions d'hectares (22%) et 0,33 million d'hectares (12%) respectivement, et du Madhya Pradesh avec 0,31 million hectares (8%). Parmi les États du nord, la zone la plus étendue se trouvait au Punjab avec 0,28 millions d'hectares, suivie du Harayana avec 0,04 million hectares. On estime qu'environ 2,3 millions de petits cultivateurs cultivaient en moyenne 1,5 hectares de coton Bt en 2006. Ainsi, il est clair que la culture des hybrides de coton Bt a pris de l'ampleur au cours des deux dernières années et qu'elle se pratique dans les trois zones cotonnières du pays.

Source: Central Institute for Cotton Research, Nagpur. Inde.

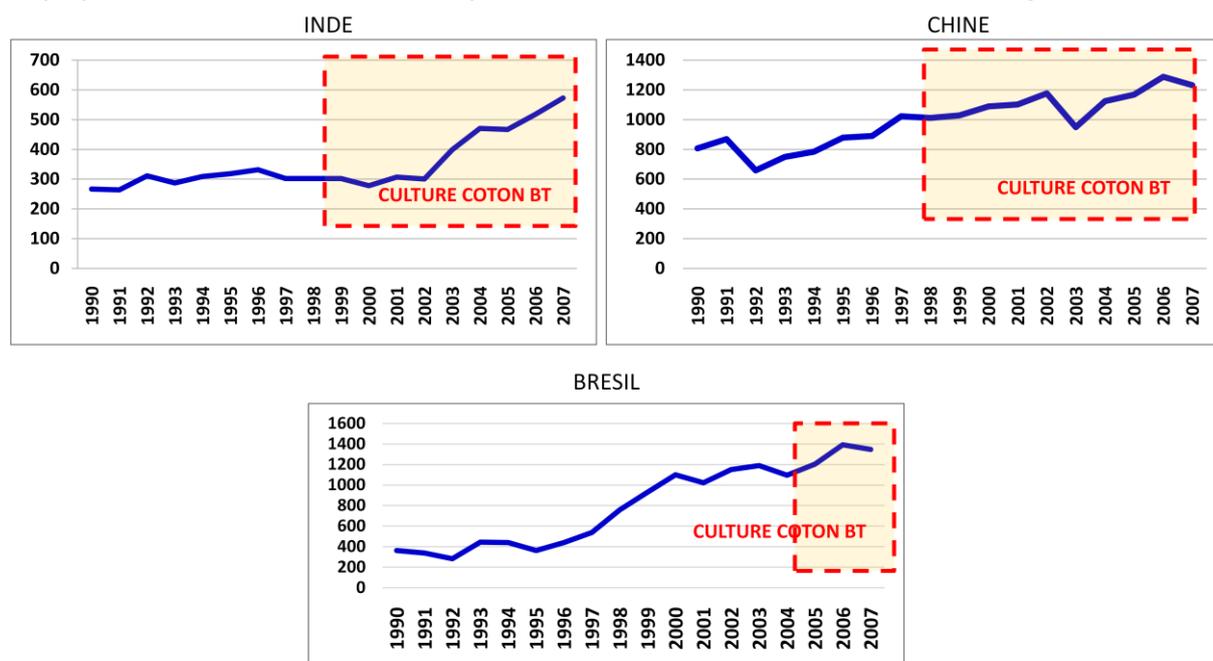
L'on peut noter que sur trois pays où le coton OGM se développe, il a été surtout observé un accroissement important du taux de rendement en Chine après son instauration (graphique 5). En Chine, le coton Bt a été mis en culture en 1997 et les rendements sont passés de 1011 kg à l'hectare

à 1231 kg à hectare en 2007. A noter que la contre-performance observée en 2003 en Chine a été du fait de très mauvaises conditions climatiques.

En Inde, les taux de rendements de coton fibre sont passés de 300 kg à l'hectare à 600 kg à l'hectare en 2007 ; avec une forte disparité de situations.

Au Brésil, la culture du coton Bt est plus récente avec une mise en place en 2005 et les taux de rendements sont passés de 1096 kg à hectare en 2004 à 1349 kg à l'hectare en 2007.

Graphique 5 : Évolution des rendements de la production de coton en Inde, en Chine et au Brésil (en kg/ha)



1.1.1.2 Au niveau Communautaire

La production de coton de la zone UEMOA a baissé de moitié en trois saisons

Dans la zone UEMOA, la filière cotonnière est entrée dans une crise de la plus haute importance, qui voit le revenu des producteurs dégringoler, les recettes d'exportations s'effondrer, les rendements à l'hectare diminuer et un nombre important de producteurs boycotter la culture du coton au profit d'autres cultures, et ainsi une baisse inquiétante des surfaces cultivées.

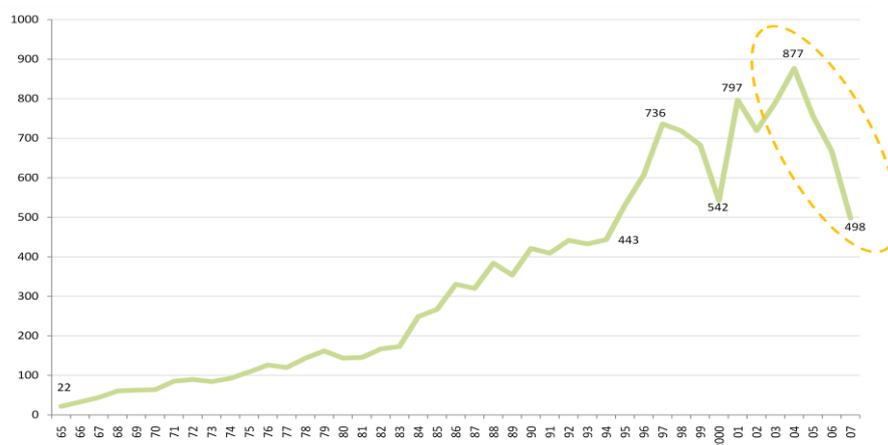
La faiblesse des cours du coton, conjuguée à la dépréciation du dollar vis-à-vis de l'euro, ont plongé depuis plus de trois campagnes les filières cotonnières d'Afrique de l'Ouest et du Centre dans une crise financière sans précédent :

- Au cours de la campagne 2007-2008, le prix d'achat du coton-graine aux producteurs est passé, en moyenne pondérée, dans les huit principales filières d'Afrique de l'Ouest et du Centre, de 198 FCFA/kg en 2004-2005 à 159 FCFA/kg en 2007-2008.
- Dans le même temps, le prix des intrants s'est fortement accru, la marge après remboursement des intrants (MARI) a été divisée par trois dans certains grands bassins cotonniers passant en moyenne de 180 000 FCFA/ha en 2004-2005 à 60 000 FCFA/ha en 2007-2008.

- Le coefficient de risque pour le producteur (rapport entre le coût des intrants et le revenu brut à l'hectare), normé de 30 à 35 % en, s'est élevé dans certains pays à plus de 57 %, niveau insupportable pour les petits producteurs. Une désaffection de la production cotonnière a suivi en l'espace de quatre campagnes, celle-ci ayant été réduite de moitié passant de 2,68 millions de tonnes en 2004-2005 à 1,38 million de tonnes en 2007-2008 de coton-graines¹.

Il y a trois ans, plus de 800 millions d'euros de revenu brut étaient directement injectés dans le milieu rural. Aujourd'hui moins de 350 millions d'euros sont investis induisant une paupérisation des zones cotonnières aux répercussions sociales très graves.

Graphique 6 : Evolution de la production de coton fibre dans la zone UEMOA (en milliers de tonnes)



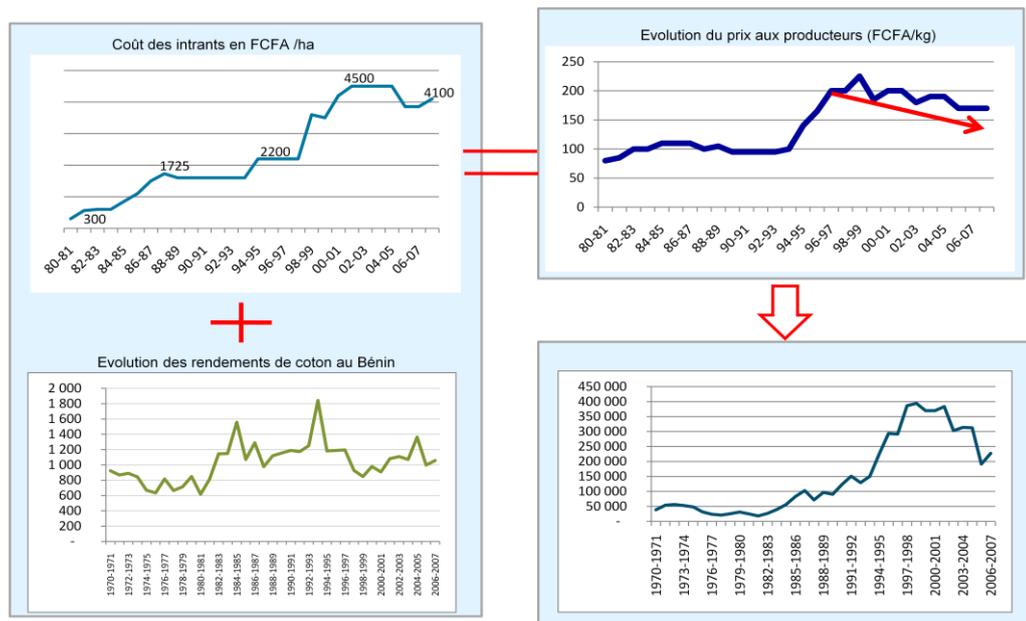
Source : USDA

Cette crise profonde du coton d'Afrique de l'Ouest et du Centre (région AOC) résulte d'une conjonction de facteurs négatifs

- ➔ **L'appréciation du franc CFA arrimé à un euro fort**, face à un dollar faible, d'où une baisse tendancielle du cours du coton libellé en franc CFA. La moyenne de l'indice A de Cotlook pour les six premiers mois de la campagne 2007-2008 (août 2007 à janvier 2008) s'élevait à 69,4 cents par livre, soit 10 cents de plus que la campagne précédente (+17%) et 13 cents de plus que la campagne 2005-2006, soit une augmentation de +24%. Cette progression significative des prix internationaux en dollar au cours de ces trois dernières campagnes, n'a pas bénéficiée à la zone Franc pénalisée par la vigueur de l'euro: la progression des prix ramenée en FCFA n'a été que de 6%.
- ➔ **L'augmentation du coût des intrants** liée à la hausse du prix du pétrole, ce dernier produit étant utilisé comme combustible dans les usines de production d'engrais. Les coûts des intrants ont ainsi cru de 30% ces dernières années.
- ➔ **La dégradation du prix au producteur du coton et la chute des emblavements**. Le prix au producteur est passé de 200 FCFA le Kg en 1996 à moins de 155 FCFA le kg en 2007 dû à la croissance rapide des coûts des intrants, accompagnée une baisse tendancielle des cours du coton en zone CFA. Face à cette baisse tendancielle des revenus des cotonculteurs, ces derniers ont tendance à boycotter la culture du coton au profit d'autres cultures utilisant moins d'intrants.

¹ Source : DAGRIS

Graphique 7 : Représentation de la situation de cercle vicieux pour le coton en AOC



- La baisse tendancielle des rendements aggravée par le prix au producteur en forte baisse. Pour réduire le poids du coût élevé des intrants entièrement supporté par les producteurs, ces derniers, utilisent de plus en plus moins d'intrants que nécessaire. Ce qui entraîne une baisse considérable des rendements de coton qui n'atteignent pas une tonne à l'hectare, alors qu'elle a dépassé 1,8 tonne à l'hectare durant la campagne 1992-93.
- La forte dégradation des résultats d'exploitation des sociétés cotonnières, qui font face à des problèmes de subsistance notoire : vétusté des machines, endettement, cherté des facteurs de production...

La profondeur de cette crise pose clairement le problème de la viabilité à long terme, du modèle de production du coton pluvial africain

Les facteurs suivants constituent en effet des risques importants pour la filière cotonnière sous pluie en Afrique francophone :

- La dégradation progressive des terres avec l'extension des emblavements;
- La tendance lourde et durable de l'appréciation des intrants en rapport avec l'augmentation des produits pétroliers, malgré l'accalmie actuelle due à la crise financière et économique ;
- La baisse du revenu paysan se traduisant par l'abandon du coton dans les zones où il existe une production alternative ;
- La paupérisation et faillite programmée des sociétés cotonnières sorties fragilisées des processus d'évolutions institutionnelles et privatisations;
- L'obligation de recours à un appui de plus en plus coûteux des Etats pour le soutien du prix au producteur et les subventions intrants ;
- L'absence de politique consensuelle à l'échelle régionale et l'évolution en ordre dispersé des pays de l'UEMOA concernant leur position vis-à-vis du coton transgénique (adoption et expérimentation par le Burkina Faso, intérêt du Mali et du Togo) ;

- ❑ Le blocage jusqu'ici du processus de négociation multilatérale affectant le coton et maintien par les grands pays de politiques de subventions que les pays africains ne peuvent durablement soutenir.

Dans un tel contexte fortement dégradé, l'adoption du Coton Bt ne saurait constituer une panacée. Sa réussite dépend de la résolution de problèmes de fonds comme le rétablissement de la fertilité des sols, une maîtrise adéquate des itinéraires techniques, une politique maîtrisée d'approvisionnement en intrants, etc.

La pire des solutions serait une introduction du cotonnier génétiquement modifié comme plante miracle et ce sans une longue période d'expérimentation et d'adaptation avec un suivi de l'ensemble des paramètres et l'assurance de pouvoir les faire maîtriser par les producteurs, en champ réel.

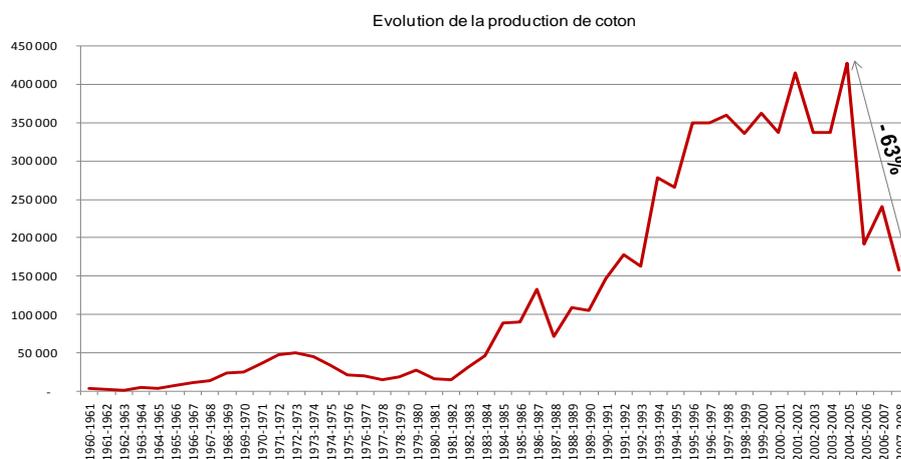
1.1.2 Identification des défis majeurs de la filière coton pour le Bénin

La filière cotonnière représente la première filière économique du Bénin

- 45% des rentrées fiscales,
- 80% des recettes d'exportations
- 13% de la formation du PIB national en termes de valeur ajoutée
- 60% du tissu industriel du pays

La production cotonnière béninoise, à l'image des autres pays producteurs de la zone UEMOA, connaît la même tendance fortement baissière, pour les mêmes raisons citées précédemment.

Graphique 8 : Evolution de la production de coton au Bénin



Source : USDA

En dépit d'une volonté politique marquée, le Bénin est confronté aux mêmes problématiques que les autres pays de l'UEMOA, mais avec des facteurs spécifiques de risque

- ❑ Un processus de privatisation quelque peu chaotique avec un passif difficile à gérer:
 - Surcapacité des usines d'égrenage (aujourd'hui deux fois supérieur à la production moyenne) affectant gravement leur rentabilité
 - Organisation de la représentation de la filière rendant difficile la négociation sur les coûts de transaction et obligeant l'Etat à arbitrer;
- ❑ L'obsolescence et le manque de compétitivité des unités textiles maintenues dans le portefeuille de l'Etat face à un marché largement ouvert à la fraude et à la friperie (marché *Dantokpa* plus grand marché d'Afrique de l'Ouest);



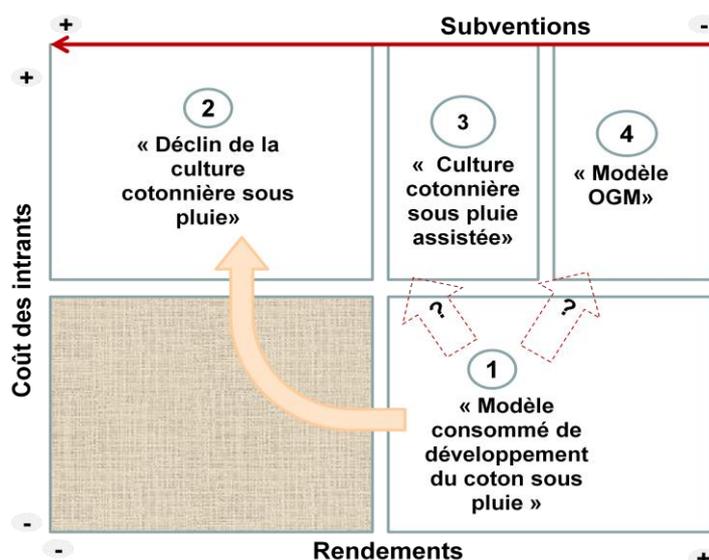
- Un soutien volontariste de l'Etat à la fois au secteur cotonnier et textile, coûteux et ne pouvant s'inscrire dans la durée.

1.1.3 Les stratégies de développement de la filière possibles et choix de la stratégie optimale

Le développement de la filière coton et l'optimisation de la production de sorte à atteindre les objectifs du gouvernement pour le coton, nécessite d'identifier les stratégies possibles et de faire le choix de la stratégie optimale.

Trois variables clés permettent d'interroger sous forme de scénarii, les avenir possibles de la filière Coton au Bénin et d'en déduire des choix stratégiques

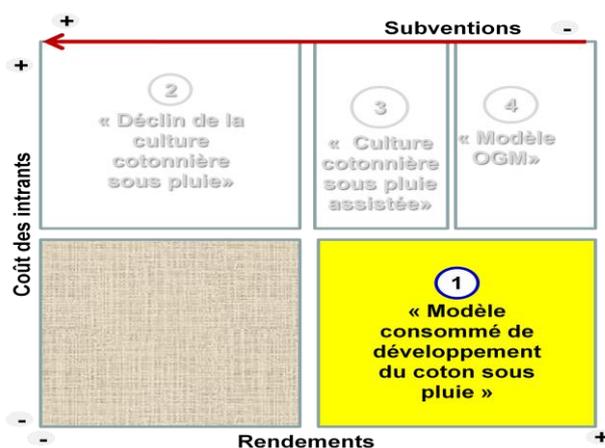
1. L'évolution du Prix des intrants (élevés ou faibles)
2. L'évolution des rendements (forts ou faibles)
3. L'évolution à contrario des subventions (importantes ou faibles)



Le scénario 1 est le scénario d'origine du « modèle consommé de développement du coton sous-pluie » qui existe au Bénin. Le contexte difficile actuel que vit la filière cotonnière au Bénin actuellement entraîne fatalement un glissement vers le scénario 2 qui représente le « déclin de la culture cotonnière sous-pluie » et l'effondrement de la filière, si aucune action n'est tentée.

Les scénarii 3 et 4 constituent respectivement une politique d'assistance étatique par les subventions et une politique de rupture avec la mise en place de la culture du coton OGM.

Le premier correspond au modèle qui a longtemps permis le succès du coton pluvial africain, mais qui est aujourd'hui entré en crise



« **Modèle consommé de développement du coton sous pluie** »

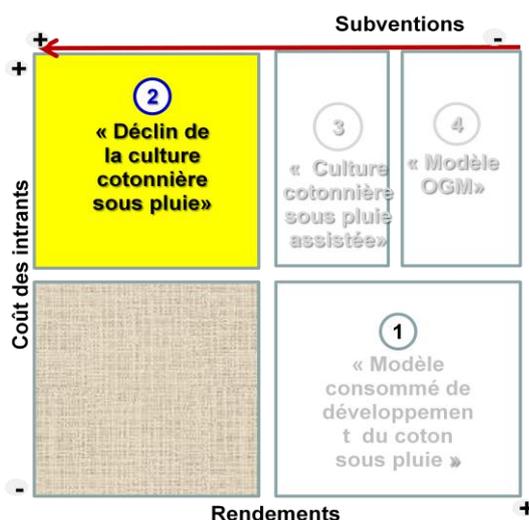
- ✓ Rendements en croissance régulière avec la fourniture d'intrants et d'un encadrement permettant d'améliorer la maîtrise des itinéraires techniques;
- ✓ Cours mondiaux rémunérateurs,
- ✓ Parité favorable de la monnaie (notamment suite à la dévaluation du franc CFA)
- ✓ Développement d'une production de céréales sèches, bénéficiant notamment des engrais du coton
- ✓ Encadrement et financement de la production par les sociétés cotonnières, jouant également un rôle de développement régional avec la prise en charge d'infrastructures à caractère social
- ✓ Forte extension des emblavements, y compris dans des zones fragiles provoquant une dégradation des sols.

Ce modèle a très bien fonctionné et a produit des résultats probants.

Le second scénario est celui de l'entrée en crise du modèle correspondant au scénario 1, très caractéristique de la situation actuelle des filières cotonnières d'Afrique de l'Ouest

Trois facteurs permettent d'expliquer ce scénario dit « **Déclin de la culture cotonnière sous pluie** »

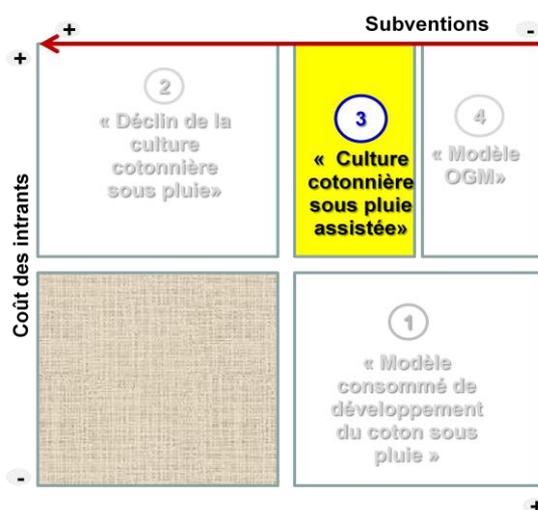
- L'impact des subventions des pays développés notamment ceux des Etats-Unis perturbant le marché cotonnier et le poussant dans une spirale baissière forte et mettant en crise les sociétés cotonnières et la viabilité du modèle intégré de gestion de la culture du coton
- L'appréciation de l'€uro qui a aggravé significativement la dégradation du prix de coton libellé en franc CFA, entraînant une baisse forte du prix au producteur
- La hausse du coût des intrants (+30%) dans un contexte mondial de hausse des produits pétroliers et des matières premières, réduisant de façon drastique la marge du producteur cotonnier après paiement des intrants et poussant soit à l'abandon de la culture de coton soit à la diminution des traitements ce qui se traduit par une chute des rendements



La production de coton chute de façon drastique à cause de :

- la baisse du cours du coton libellé en franc CFA et ce malgré la hausse de la demande et de la production cotonnière ;
- d'une forte augmentation du prix des intrants accompagnant les produits pétroliers, entraînant des pratiques de réduction des traitements provoquant à leur tour, une baisse forte des rendements;
- d'une dégradation rapide de la situation financière et de la rentabilité des sociétés cotonnière ; la plupart nécessitant des recapitalisations,
- l'importante baisse du prix au producteur entraînant le découragement et l'abandon de la spéculation coton, sauf dans les zones n'ayant pas d'alternative; et enfin
- un recours coûteux aux Etats, pour éponger les dettes, recapitaliser les sociétés cotonnières, soutenir le prix au producteur et octroyer une subvention d'intrants, qui malgré tout, n'arrive pas à enrayer la chute des emblavements et de la production

Le troisième scénario est celui du choix stratégique de sauvegarde par l'Etat de sa filière cotonnière, malgré un coût considéré comme élevé



Des quatre scénarii envisageables, le scénario dit « **Culture cotonnière sous pluie assistée** », caractérise mieux le choix stratégique opéré actuellement par le Bénin pour maintenir à flot, sa filière conventionnelle de coton pluvial.

La stratégie de sauvegarde de la filière passe par l'octroi de subventions importantes portant notamment sur :

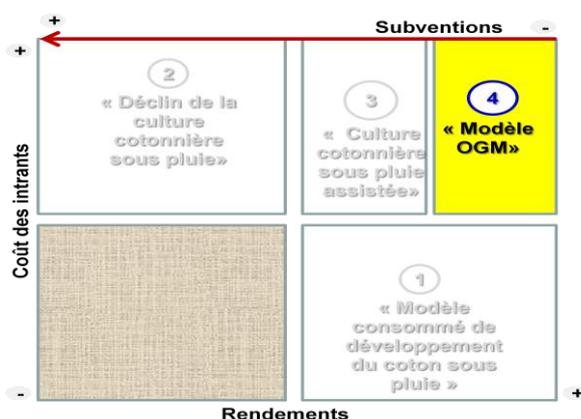
- ✓ Un soutien du prix au producteur qui vise à sauvegarder les revenus des cotonculteurs ou à tout le moins à les maintenir à un niveau acceptable;
- ✓ Une subvention « Intrants » pour prendre en charge le surcoût né de la hausse vertigineuse des prix de ces derniers;
- ✓ L'appui financier aux sociétés cotonnières en difficulté financière, notamment en intervenant dans le financement des campagnes (fond de roulement), dans leur recapitalisation et en organisant leur passage au secteur privé.

Ce choix stratégique est coûteux pour l'Etat, même dans le cas où la gestion de la filière est cédée au secteur privé.

Sa réussite et sa durabilité dépendra de la capacité des acteurs de la filière à améliorer de façon substantielle les rendements, grâce notamment à une meilleure maîtrise des itinéraires techniques et une amélioration des performances de l'encadrement technique. Cela suppose également une bonne organisation de l'approvisionnement et la mise à disposition des intrants (évaluation des besoins, reproduction et distribution des semences, mobilisation des moyens financiers, achat et distribution adéquate des engrais et produits de traitement ainsi que leur utilisation adéquate dans le cadre d'itinéraires techniques accessibles à l'ensemble des producteurs).

Le succès de cette stratégie passe également pour l'Etat et ses services d'encadrement par un plan d'aménagement des terres destinées au coton ciblant les zones agro-écologiques les plus propices pour garantir de bons rendements. L'effort de l'Etat en termes de subvention doit également être réservé aux zones ayant le meilleur profil agro-écologique pour le coton et disposant des meilleures chances d'obtenir un rendement élevé et du coton de bonne qualité.

Le quatrième scénario est celui du recours au Coton Bt (OGM) visant à réduire les coûts de production (en dépit de l'achat de semences transgéniques pour le producteur), par une baisse drastique de l'utilisation des produits de traitement, des rendements élevés et l'arrêt des subventions



Ce choix du « Modèle OGM » correspond à un changement complet de modèle et de paradigme, dont les enjeux sont les suivantes :

- ✓ Une augmentation attendue des rendements et de la production
- ✓ La baisse du coût des produits de traitement
- ✓ Le coût des semences à supporter par le cotonculteur
- ✓ Une exigence de non dissémination spatiale (pollen) des gènes OGM vers d'autres cultures à garantir, ainsi que la non-transmission des caractéristiques OGM dans la fibre et l'huile (déjà garantie) mais aussi sur la garantie de l'innocuité du tourteau et son utilisation sans risque pour les animaux
- ✓ Nécessité d'adapter le produit OGM aux conditions agro-écologiques locales et de garantir la rentabilité par un calcul économique coûts/bénéfices (cf. Burkina Faso)

De telles exigences expliquent les longues périodes d'expérimentations nécessaires pour adapter aux conditions agro-écologiques locales la semence OGM et l'adapter à la variété du cotonnier cultivé localement.

C'est le choix que vient de faire le Burkina Faso, en mettant trois années durant en expérimentation le coton OGM sur la variété locale de cotonnier, en testant les données de production (rendement, niveau de traitement, éléments des coûts de production, non dissémination effective des gènes OGM à l'environnement notamment par pollinisation d'autres plantes, etc.).

Encadré 2 : L'instauration du coton Bt au Burkina Faso

Cela fait actuellement 5 ans que le Burkina mène des expériences sur le coton Bt, un coton génétiquement modifié capable de lutter contre certains parasites ravageurs. Cependant, personne ne connaît précisément les conséquences de ce passage du coton conventionnel au coton BT sur l'économie du pays, ni sur les cultivateurs.

Deux principaux avantages du coton BT (ou Bollgard 2) ont été exposés lors de la conférence organisée par le Comité consultatif international du coton (ICAC) et l'agence américaine pour le développement international (USAID), entre autres partisans des OGM. D'abord, le Bollgard 2 porte un gène qui tue certains parasites sans avoir recours aux pesticides. Ainsi, à la place de 6 traitements par pulvérisation pour le coton conventionnel, le Bollgard 2 n'en nécessite que deux. Ce qui garantit aux cultivateurs une lutte plus efficace contre certains ravageurs tout en économisant de l'argent et de l'effort, sans oublier l'effet positif sur l'environnement. Ensuite, il a été constaté lors des recherches que le Bollgard 2 donne un rendement de 26 % de plus en moyenne par hectare. Donc, théoriquement, la production augmentera et le coût de production diminuera.

L'année 2008 sera l'année de démarrage de la culture industrielle du coton Bt avec la production de semences à partir de la semence de prébase en provenance des Etats-Unis (par le fournisseur Monsanto), en attendant que l'année prochaine toutes les semences (semences de prébase et semences de base) soient produites au Burkina Faso.

D'autres pays de l'UEMOA sont en train de prendre des dispositions au plan réglementaire (type loi sur la biosécurité) pour créer les conditions légales d'expérimentation et d'utilisation des OGM. Il s'agit notamment du Mali et du Togo. Il y a lieu de déplorer qu'il n'y ait pas une démarche commune à l'échelle de l'UEMOA et qu'une fois encore, les pays décident en ordre dispersé sur une orientation aussi importante.

Au regard de la porosité des frontières, il existe un risque patent que la semence transgénique acquise au niveau de pays de l'UEMOA l'ayant adopté (par ex. le Burkina Faso), se retrouve dans des pays ne l'ayant ni adopté, ni expérimenté et qu'elle y soit utilisée sans aucune maîtrise ni contrôle.

La décision du Bénin de prolonger le moratoire sur l'utilisation des OGM pour cinq (5) années supplémentaires consacre le choix stratégique de rester dans le modèle traditionnel de « coton sous pluie »

Décider d'un moratoire ne signifie nullement s'abstenir de décider ! Le précédent moratoire de cinq années décidé par le Bénin ne semble pas avoir été mis à profit pour réaliser les investigations nécessaires. Le Gouvernement béninois a donc décidé de dédier un des six projets de sa nouvelle approche du développement du Coton au « *développement de nouvelles technologies en matière de biotechnologies et de biosécurité* ».

Il est très important que le gouvernement mette en œuvre à travers ce projet, l'expérimentation du coton transgénique Bt, afin de pouvoir tester sa viabilité ses résultats dans le contexte agro-écologique de production du Bénin, tout en évaluant de façon concrète et objective les éventuels risques et précautions à prendre.

Ce test peut s'organiser dans une zone délimitée du territoire, isolée et représentative des conditions agro-écologiques de la culture du Coton au Bénin, sous la responsabilité scientifique de l'INRAB avec un partenariat à la fois avec la firme propriétaire de la semence de coton OGM et un pays comme le Burkina Faso ayant déjà réalisé une telle expérimentation. Les résultats atteints durant cette période par ce pays permettront également de mieux instruire les choix à conduire pour assurer le développement du coton Béninois.

Ce sera la meilleure manière de vivre et d'instruire la nouvelle période de moratoire, afin qu'elle serve à disposer de l'ensemble des éléments, permettant d'éclairer la décision du gouvernement par rapport à la technologie de production pour le coton Béninois, durant ou à la fin du moratoire prononcé.

D'ici là, le choix qui a été retenu avec la prolongation du moratoire est développer la filière cotonnière sur la base du Coton conventionnel.

Les objectifs sont ambitieux. **Il s'agit notamment de porter la production au niveau des 600.000 tonnes permettant de saturer la capacité d'égrenage. Cet objectif est visé par des emblavements à hauteur de 400.000 ha et un rendement de 1,5 tonne à l'ha.**

Un tel choix impose de relever un certain nombre de défis majeurs. Un récent conseil des ministres définit un plan d'action qui vise à atteindre des objectifs ambitieux pour la filière coton. Les mesures arrêtées sont reprises dans l'encadré N°3.

Encadré 3 : Communiqué du Conseil des Ministres du Bénin sur la nouvelle approche globale pour le développement du Coton

Le Conseil des ministres a en outre examiné et approuvé deux communications du Ministre de Agriculture de l'Elevage et de la Pêche :

La première Communication est relative à la Nouvelle approche globale pour le développement de la filière coton au Bénin et l'Accord cadre entre l'Etat et l'Association Inter professionnelle du Coton (AIC).

En tant que résultante de consultations élargies aux différents acteurs publics, privés nationaux et internationaux de la filière coton au Bénin, cette Nouvelle approche globale pour le développement de la filière coton, n'est pas une nouvelle réforme de cette filière, mais plutôt des mesures d'amélioration et d'accélération des réformes en cours tendant à :

- consolider au niveau de l'Interprofession et des acteurs privés, les dispositions nécessaires à une bonne gouvernance cotonnière dans un climat de confiance et de saine émulation ;
- maîtriser la gestion des intrants coton par les organisations paysannes ;
- renforcer l'efficacité des actions tout en sécurisant les investissements des différents partenaires en vue d'un développement durable de la filière coton ;
- créer de la valeur ajoutée par la transformation sur place du coton ; et
- mettre en œuvre une stratégie opérationnelle de protection de l'environnement en adéquation avec les progrès techniques et les changements climatiques.

Cette Nouvelle approche pour le développement de la filière comporte des actions spécifiques déclinées en six (06) projets que sont :

- le Projet d'assainissement et de relance de la filière coton au Bénin ;
- le Projet de renforcement des capacités des structures techniques de l'Interprofession et des familles professionnelles du coton ;
- le Projet d'amélioration de l'accès au marché ;
- le Projet de développement de nouvelles technologies en matière de biotechnologies et de biosécurité ;
- le Projet de développement d'un Système opérationnel d'information, de communication et de gestion de base de données
- le Projet de promotion de la transformation locale du coton.

Au nombre des importantes options prises par le Gouvernement au titre de cette communication figurent :

- l'autorisation de signature de l'Accord cadre Etat béninois/Interprofession qui définit le cadre juridique et formalise les rôles et responsabilités de l'Etat et des acteurs privés pour le bon fonctionnement de la filière coton ;
- la création d'un Comité Paritaire Etat Interprofession, charge de la conception, de la mise en œuvre, du suivi de la politique cotonnière, de l'arbitrage des conflits entre acteurs et de l'application effective du régime des sanctions aux acteurs déviants ;
- le transfert du Service de classement du coton-fibre et du Label coton fibre béninois à FAIC et l'exercice des fonctions régaliennes de contrôle des activités de classement par l'Etat ;
- le maintien de la Centrale de Sécurisation des Paiements et du Recouvrement (CSPR) ;
- la mise en synergie et en cohérence de tous les projets du secteur cotonnier.

Des instructions ont été données au Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, au Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, Porte Parole du Gouvernement, au Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé des Transports Terrestres, des Transports Aériens et des Travaux Publics, au Ministre Chargé des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion du Secteur Privé pour, d'une part, procéder à la signature diligente de l'Accord cadre et d'autre part, accélérer la mise en œuvre diligente et efficace de cette Nouvelle Approche.

La seconde Communication est relative au Projet d'assainissement et de relance de la filière coton. Ce projet qui s'inscrit dans le droit fil de la Nouvelle Approche globale pour le développement de la filière coton au Bénin, regroupe des actions urgentes qui visent les objectifs suivants :

- d'une part, l'assainissement de la gouvernance cotonnière
- et d'autre part, la relance et l'amélioration de la production cotonnière afin de couvrir les capacités d'égrenage des usines installées au Bénin et d'accroître la part des revenus redistribués aux acteurs, notamment les producteurs dans la perspective de réduction de la pauvreté.

Les actions à mener pour l'atteinte de ces objectifs porteront essentiellement sur :

- ✓ l'appui aux Organisations des Producteurs de coton pour un meilleur fonctionnement et une bonne gouvernance tant au plan technique, institutionnel, de gestion des intrants à travers les formations et de suivi appui contrôle ;
- ✓ le renforcement de l'encadrement à travers le recrutement d'agents complémentaires par l'Interprofession dans certaines zones cotonnières et la formation de tous les agents en poste dans ces zones ;
- ✓ le développement de la mécanisation à travers l'appui à la motorisation et à la culture attelée et l'appui à la promotion d'approches de gestion intégrée de la fertilité des sols dans les zones cotonnières.

D'un coût total de 8.622.823.000 F CFA principalement financé par l'Etat béninois, la Sodeco et les acteurs privés du secteur, ce Projet a une durée de 3 ans et assurera entre autres, le paiement régulier des cotonculteurs.

Le Conseil des Ministres a instruit

- d'une part, le Ministre de l'Economie et des Finances pour mettre à disposition le financement attendu du budget national
- d'autre part, le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche en relation avec L'AIC pour les dispositions à prendre en vue de
- ✓ solder les arriérés de fonds coton dus aux producteurs de coton au plus tard à fin janvier 2009 ;
- ✓ prendre des mesures pour une meilleure gestion du personnel à recruter par le Projet et à mettre à la disposition des CeRPA sur la base de contrats appropriés.

Au-delà des mesures adoptées par le gouvernement pour donner un contenu opérationnel à la réforme en cours de la filière Coton, il s'agit de repenser et de développer une véritable stratégie sectorielle pour le développement du Coton.

Cette stratégie prend en compte les mesures suivantes :

- Réaliser un véritable plan d'aménagement, localiser et spécialiser les spéculations cotonnières selon les zones agro-écologiques propices au Coton, mettre en place les itinéraires techniques appropriés pour obtenir les meilleurs rendements, prévenir les parasites et maladies et spécialiser l'encadrement.

La diversité des zones agro-écologiques du Bénin, **sa richesse en cours d'eau et territoires de bassins versants du Nord au sud crée une multiplicité de zones agro-écologiques propices à une diversification permettant d'exploiter une variété de spéculations cotonnières** [coton irrigué de grande valeur ajoutée (fil long), des niches comme le coton biologique, l'exploitation du marché de coton équitable] ;

- Spécialiser l'encadrement selon les types de spéculation et les spécificités des différentes zones agro-écologiques, permettant d'adapter et de prendre en charge des itinéraires techniques spécifiques à chaque type de spéculation cotonnière, à chaque zone de culture (pluviométrie, pression parasite, traitement adapté, engrais compatible avec la qualité des sols) ;
- Faire du coton le vecteur d'une stratégie agricole intégrée fondée sur une rotation culturale fondée sur le développement de cultures d'association comme les céréales (maïs mil sorgho et tubercules), la plantation (anacarde, rajeunissement de la plantation de karité par le procédé de greffage), l'intensification des élevages de ruminants exploitant les sous – produits du coton (graine et tourteau de coton), mais aussi la production de plantes fourragères (haricot fourrager) et le développement de techniques de constitution de réserves fourragères (ensilage) ;
- Cette intensification passera par le développement dans les zones cotonnières, de bassins de production laitière et d'embouche avec l'enracinement de la pratique de stabulation, l'assurance d'une couverture vétérinaire adéquate permettant une bonne maîtrise des épizooties, l'essor de l'insémination artificielle et la disponibilité en appoint d'aliments composés en granulés issues de provenderies industrielles dont l'insertion sera encouragée pour accompagner également les élevages à cycle court comme l'aviculture.

Un tel essor permet également d'organiser les parcours du bétail pour l'élevage extensif, d'organiser des places de marché de bétail et de créer ainsi les conditions pour la mise en place et la rentabilisation d'infrastructures comme un abattoir de ruminants ayant une vocation régionale.

La stratégie cotonnière ne repose nullement sur une filière cotonnière isolée mais sur une stratégie d'association et de synergie permettant d'exploiter les autres spéculations agricoles et de plantation avec la valorisation du potentiel agropastoral par l'intensification des filières d'élevage. Il s'agit donc de bâtir une filière cotonnière bien encadrée et solide de son association avec une diversité de cultures valorisant ses sous-produits dans un élevage intensif permettant de développer l'offre de lait et de viande de qualité.

➤ Les objectifs pour le Coton Béninois

L'objectif fixé par le gouvernement Béninois est de porter la production à 600.000 tonnes pour saturer la capacité d'égrenage, à travers la hausse des emblavements à 400 .000 ha et un rendement de 1,5 tonne à l'ha.

Pour espérer atteindre ces objectifs, la stratégie à mettre en œuvre doit respecter les mesures suivantes :

- Réaliser un véritable plan d'aménagement localisant et spécialisant les spéculations cotonnières dans les zones agro-écologiques les plus propices ;
- Spécialiser l'encadrement et vulgariser les itinéraires techniques les plus appropriées pour obtenir les meilleurs rendements, prévenir les parasites et maladies ;
- Diversifier les spéculations cotonnières [coton irrigué de grande valeur ajoutée (fil long), exploitation des niches du coton biologique, du coton équitable] en exploitant la richesse en cours d'eau et territoires de bassins versants du Nord au sud du Bénin qui crée une multiplicité de zones agro-écologiques favorables ;
- Faire du coton le vecteur d'une stratégie agricole diversifiée et intégrée dans la zone des savanes, fondée sur :
 - une rotation culturale avec des spéculations d'association comme les céréales (maïs, mil, sorgho et tubercules), la plantation (anacarde, rajeunissement de la plantation de karité par procédé de greffage),
 - l'intensification des filières d'élevage de ruminants exploitant les sous-produits du coton (graine et tourteau de coton), mais aussi la production de plantes fourragères (haricot fourrager...) et le développement de techniques de constitution de réserves fourragères (ensilage). Cette intensification passera par le développement de « bassins laitiers » et d'« embouche bovine », avec l'enracinement de la pratique de stabulation, l'assurance d'une couverture vétérinaire adéquate, l'essor de l'insémination artificielle et la disponibilité en appoint d'aliments composés en granulés issues de provenderies industrielles dont l'insertion sera encouragée pour accompagner également les élevages à cycle court comme l'aviculture.
 - Un tel essor permet également d'organiser les parcours du bétail pour l'élevage extensif, d'organiser des places de marché de bétail et de créer ainsi les conditions pour la mise en place et la rentabilisation d'infrastructures comme un abattoir de ruminants ayant une vocation régionale.

Une stratégie cotonnière pérenne ne peut reposer sur une filière cotonnière isolée et doit s'organiser autour d'une stratégie d'association et de synergie permettant de mettre en valeur d'autres spéculations agricoles, les filières de plantation (noix de cajou, karité) et l'élevage intensif.

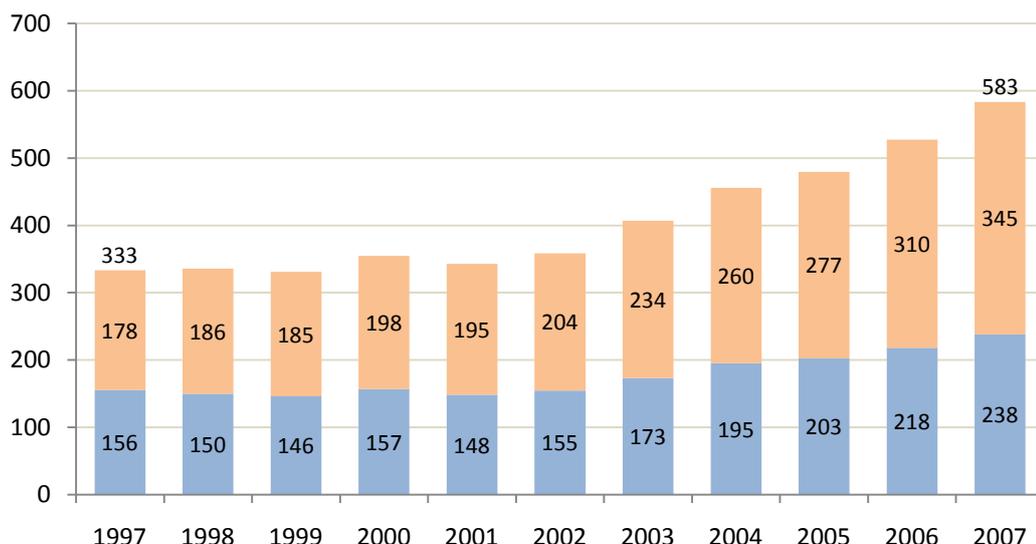
Il s'agit donc de bâtir une filière cotonnière bien encadrée et solide de son association avec une diversité de cultures valorisant ses sous-produits dans un élevage intensif permettant de développer l'offre de lait et de viande de qualité.

1.2 La filière textile

1.2.1 Tendances majeures du secteur textile au niveau mondial

- L'Afrique occupe actuellement une position marginale sur le marché international du textile avec une part très faible dans les exportations mondiales. En 2007, les exportations africaines de textiles et d'habillement étaient évaluées à environ 12,1 milliards USD sur un marché mondial estimé à 583 milliards USD. La part de l'Afrique sur l'échiquier textile mondial est donc très infime (2%), comparée par exemple à celle de la Chine qui représente à elle seule 29% du marché mondial. L'essentiel de la part de marché africaine est captée par l'Afrique du Nord.

Graphique 9 : Evolution des exportations mondiales de textiles et d'habillement



Source : OMC

■ Textiles ■ Habillement

- Les échanges extracontinentaux de textiles de l'Afrique se font essentiellement avec les Etats-Unis et l'Union Européenne à travers divers accords préférentiels. 90% des exportations de textiles et d'articles d'habillement de l'Afrique sont réalisés sous le régime préférentiel de l'AGOA. Cette clause dite Règle spéciale textile pour les PMA² permettait à l'origine aux pays bénéficiaires d'Afrique sub-saharienne (sauf l'Afrique du Sud et l'Île Maurice qui avaient des PNB supérieurs à 1 500 USD en 1998) d'exporter vers les Etats-Unis des textiles et habillements produits avec des intrants de pays tiers.
- L'initiative AGOA a permis une hausse de +150% (entre 1999 et 2003) des exportations africaines de produits textiles vers les Etats-Unis et d'attirer des investissements directs étrangers dans les pays bénéficiaires. L'AGOA a surtout incité des investisseurs asiatiques à s'implanter dans les pays bénéficiaires pour pouvoir exporter à droits nuls et sans quotas vers les Etats-Unis en exploitant la règle spéciale textile pour les PMA. Les investissements réalisés jusqu'à présent n'ont pas suffi pour permettre aux pays bénéficiaires d'exploiter toutes les possibilités d'exportations offertes par l'AGOA ; seulement 34% du plafond global a été utilisé en 2005.
- Les exportations africaines limitées pour l'essentiel aux produits de confection et portant surtout sur des produits basiques (pantalons et chemises) sont particulièrement exposés à la concurrence chinoise. Pour l'UEMOA, Il existe un gap de compétitivité sur tous les facteurs (électricité, productivité de la main d'œuvre, qualité des produits...) malgré la disponibilité de coton (75% de la production cotonnière de l'Afrique) et sa proximité géographique avec le marché américain (comparé à la Chine).
- Outre le gap de compétitivité sur les facteurs, les entreprises sont confrontées à un marché régional mal protégé de la fraude et un environnement des affaires peu propice au développement des unités textiles.

1.2.2 Enjeux et défis de l'industrie textile Béninoise

Le Bénin a fait le choix de la sauvegarde et la relance du tissu industriel textile à l'arrêt, grâce au soutien public.

2 Pays les Moins avancés



Deux (2) unités (SITEX et COTEB) ont bénéficié d'un plan de relance soutenu par l'Etat Béninois. Le plan comprend entre autres la baisse du coût des facteurs notamment l'électricité grâce au raccordement au réseau de distribution électrique, la prise en charge des passifs de salaire, l'octroi d'un marché de confection de tenue des militaires, etc.

Ces unités souffrent du coût élevé de la main d'œuvre (35% des charges de production à SITEX), du fait d'une mauvaise productivité au travail (organisation déficiente, ruptures de charge nombreuses, obsolescence du matériel à l'origine de nombreux arrêts).

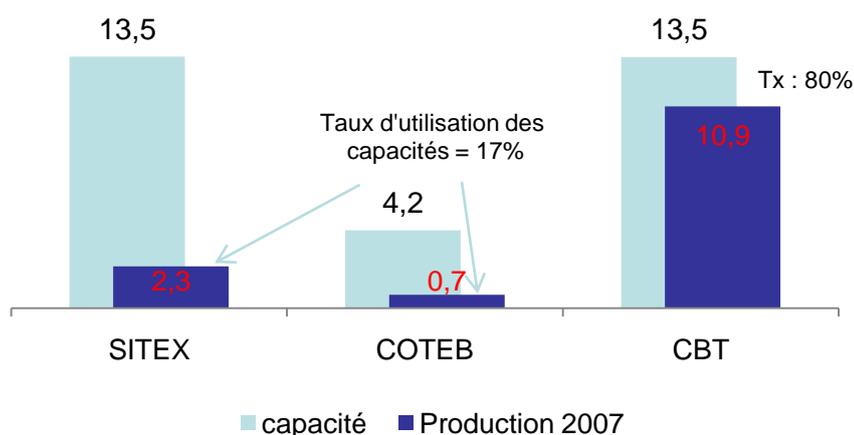
L'outil de production est vétuste (plus de 25 ans d'âge), limitant ainsi les rendements et la productivité. L'obsolescence du matériel de production rend de plus en plus complexe l'approvisionnement en pièces de rechange qui se raréfient avec le temps.

Le personnel qualifié est âgé et il y'a de plus en plus un déficit de personnel formé.

Sur le plan financier, la situation des entreprises textiles Béninoises est des plus difficiles. L'endettement de l'entreprise SITEX se chiffre par exemple à 3 milliards de FCFA. Pour remédier à cette situation, le plan de relance prévoit d'une part l'apurement des dettes et d'autre part la recapitalisation des sociétés textiles et leur privatisation par la suite

En 2008, du fait de la vétusté des machines et de la mauvaise qualité de la fourniture énergétique, les sociétés textiles ont été à l'arrêt ou tournaient au ralenti durant de longs mois.

Graphique 10 : Taux d'utilisation des capacités des unités textiles



Source : COTEB

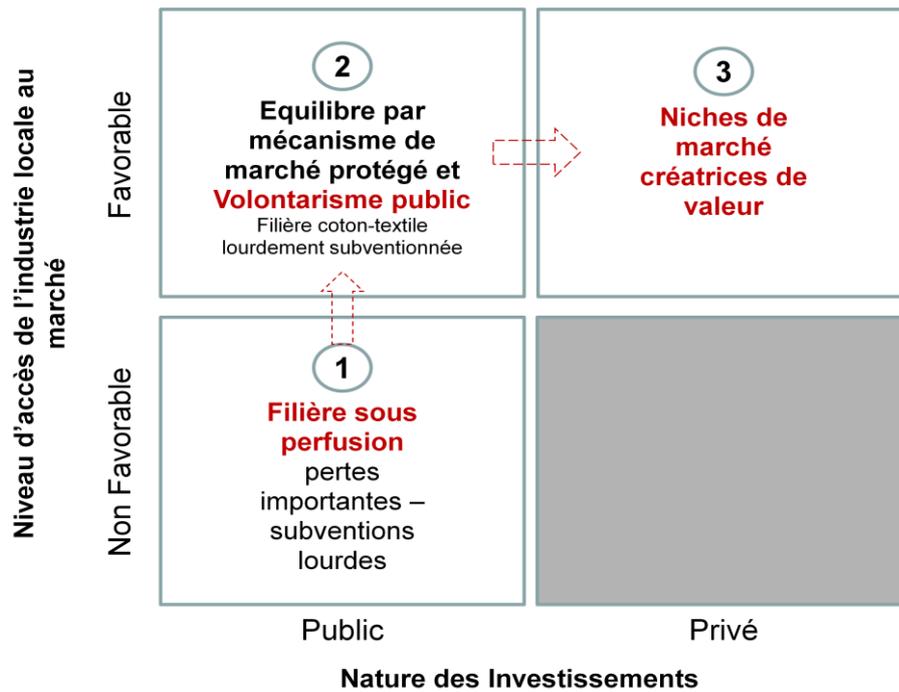
- **Stratégie de développement de la filière textile**

L'analyse des tendances majeures du marché textile et de la situation de l'industrie Béninoise conduisent à deux variables qui apparaissent comme les plus motrices pour déterminer les stratégies envisageables pour l'avenir du textile Béninois.

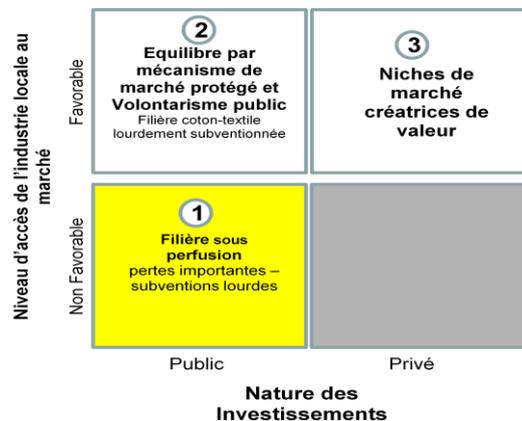
Il s'agit :

1. de la capacité de l'industrie Béninoise à accéder et reconquérir ses marchés,
2. de la nature des investissements et de la gestion (public ou privé) de cette industrie.

Le croisement de ces deux variables permet de dégager trois stratégies envisageables pour la filière textile au Bénin



La première stratégie apparaît peu viable même à court terme

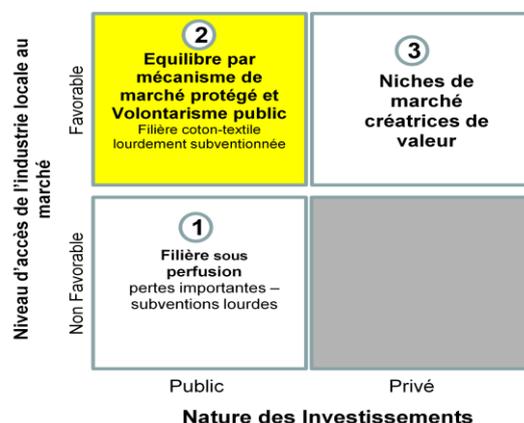


« Filière sous perfusion »

- La filière textile béninoise restera pour l'essentiel sous la propriété de l'Etat
- Celle-ci confrontée au lourd passif des sociétés et à une volonté de préserver les emplois, consacre d'importantes ressources n'arrivant en définitive qu'à maintenir un statu quo précaire
- L'Etat n'a pas les moyens de réhabiliter et de mettre à niveau l'outil industriel et celle-ci voit sa production plombée par des coûts de plus en plus élevés et une non-compétitivité devenue structurelle
- Par ailleurs, l'industrie textile est confrontée à la rigueur d'un marché ouvert sans réserve à l'ensemble des produits de toutes origines, avec des phénomènes importants de fraude
- L'Etat propriétaire est condamné à de lourdes subventions et une perfusion permanente que n'autorisent pas ses ressources
- La conjonction d'un outil très largement obsolète et d'un marché non attractif annule toute possibilité de cession de l'outil même au franc symbolique

- La seule ressource reste alors la liquidation et un licenciement massif.

La deuxième stratégie de volontarisme public propose un « marché captif » mais reste également peu durable

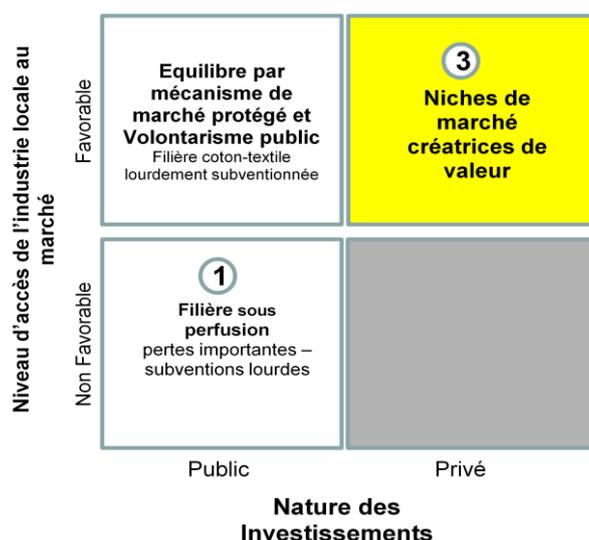


« Volontarisme public »

- L'Etat garde le contrôle de l'essentiel de l'industrie textile béninoise;
- Elle lui concède, pour la protéger, des marchés captifs lui permettant de survivre ;
- Les emplois sont gardés pour l'essentiel mais l'obsolescence du matériel et l'absence de moyens de leur renouvellement ne permettent pas à cette industrie de se moderniser et de se mettre à niveau ;
- De plus les marchés captifs de l'Etat crée une « dépendance » qui affranchit l'industrie de toute concurrence annihilant tout réflexe de recherche de position compétitive ;
- La survie de cette industrie dure le temps des privilèges du marché protégé et le temps de survie pour le matériel de production frappé d'obsolescence.

Ce volontarisme public apparaît donc peu durable et condamné.

La troisième stratégie offre de nouvelles opportunités



La stratégie à viser pour répondre aux vœux de résurgence et de développement d'une filière de transformation du coton au Bénin est celle de l' « **Exploitation de niches de marché créatrices de valeur** ».

Cette stratégie correspond à :

- la sauvegarde des unités textiles grâce à l'accès à un marché captif protégé. Ce marché captif a trait à la protection du marché de la tenue pour les « corps habillés » de l'Etat (armée, gendarmerie, police), à l'orientation vers l'industrie nationale du marché de la tenue scolaire généralisée à l'ensemble des Etablissements d'enseignements primaire et secondaire ;
- La focalisation dans le même temps de l'industrie textile sur des créneaux porteurs mais moins exposés à la concurrence, comme les marchés de tissu imprimé dit « évènementiel », une offre de tissu écru pour le groupage du coton graine récolté et l'emballage de la fibre à l'export;
- La mise sous gestion de ces unités sous concession de gestion voire même leur cession au privé;
- La restructuration de l'industrie textile autour d'un plan d'affaires ambitieux, permettant la modernisation de l'outil industriel qui améliore son offre, produit des fils nanométrique plus longs (Nm) et sert de support au développement d'un tissage artisanal de qualité sur les marchés du textile artisanal et ethnique profitant de l'AGOA ;
- Le développement d'une offre de produits « *garanti 100% coton* » pour exploiter ce créneau porteur sur le marché régional.

En résumé, pour répondre aux nombreux défis de l'industrie textile, les mesures suivantes peuvent être retenues

- La modernisation urgente de l'outil industriel d'au moins trois des quatre unités textiles pour éviter leur disparition, sur la base d'un plan d'affaires crédible,
- La nécessité pour l'Etat de sortir du secteur marchand de l'industrie textile et d'œuvrer vers la reprise de ces unités textiles par le secteur privé.

- Au vu de la situation de ces unités, un appui à l'accès au marché, par la création d'un marché captif permettant d'accompagner un plan de restructuration de ces unités, avant leur cession au secteur ;
- Le développement d'une offre de produits artisanaux tissés pour exploiter à l'export, le textile artisanal sous le Visa N°9 de l'AGOA. Pour cela, il est nécessaire d'organiser des plateformes de tissage avec le passage des métiers à tisser de petite largeur à des métiers à grande laize, l'implication des capacités locales de création, design et de dessin. Les marchés visés sont ceux de la décoration et de l'ameublement (à base de produits tissés), du prêt à porter-habillement...
- Consolider un marché captif pour favoriser l'accès au marché de l'industrie textile dans sa phase de restructuration et de modernisation avec :
 - Marché de la tenue des corps habillés de l'Etat et de la tenue scolaire.
 - Marché événementiel de pagnes imprimés.
 - Programme de mobilier national : utilisation du pagne tissé artisanal avec du fil de l'industrie locale et des matériaux locaux pour équiper les locaux administratifs, des institutions et établissements touristiques, en meubles et articles de décoration à 100% Béninois, ce qui servira de vitrine à un artisanat Béninois de valeur.

1.3 Déclinaison de la vision sectorielle et principaux objectifs stratégiques du pilier Coton-textile

La vision sectorielle proposée pour le pilier Coton-textile Béninois à l'horizon 2025 est la suivante :

« Une filière cotonnière restructurée qui valorise les compétences locales de création et de design sur des marchés de niche à forte valeur ajoutée »

Les objectifs stratégiques du pilier coton-textile sont les suivants :

- Une production cotonnière permettant un taux de saturation d'une industrie Béninoise d'égrenage restructurée et modernisée;
- Un accroissement des rendements et diversification vers le coton irriguée, ainsi que des niches à valeur ajoutée (Coton équitable et bio);
- Une meilleure rémunération pour les producteurs ;
- Le dépérissement progressif des subventions de l'Etat;
- La restructuration, la modernisation et la cession au privé, d'une industrie textile de plus en plus compétitive sur le marché national et support d'une production de produits artisanaux à valeur ajoutée exploitant des marchés de niche de valeur à l'exportation.

1.3.1 Programmes à mettre en œuvre pour le développement de la filière coton

1.2.1.1 Présentation des programmes

Figure 2 : Programmes de développement du pilier Coton-textile

	Pré-requis	Production	Transformation	Commercialisation
Coton graines	Programme test sur les cultures transgéniques en particulier le Coton Bt	Programme d'aménagement et diversification des spéculations de la zone cotonnière		
Coton fibre		Programme de Maîtrise des coûts de production		
Produits textiles			Programme de réforme de l'industrie textile béninoise •Appui à la réhabilitation, modernisation et privatisation des entreprises textiles béninoises •Création d'un marché captif pour l'industrie textile locale	Promotion de l'offre d'artisanat textile •Développement de plateformes de tissage artisanal •Promotion des produits de stylisme et prêt à porter •Développement d'un marché de mobilier national et de la décoration des infrastructures touristiques
Axes transversaux	Programme de formation et d'encadrement des acteurs de la filière coton-textile Programme qualité et accès au marché			

1.2.1.1 Coût des programmes

La mise en œuvre de ces programmes est estimée à près de 23,5 milliards de francs CFA. Les programmes seront tous pilotés par l'administration béninoise. Différents appuis des partenaires techniques et financiers pourraient être envisagés dans ce cadre :

Tableau 1 : Coût des programmes de développement du pilier Coton-Textile

Programmes	Nature des investissements	Côût 2010-2015 (en milliards de FCFA)	Appui PTF envisagé
Pilier 1 : Coton-Textile		23,5	
Programme test sur les cultures transgéniques en particulier le coton Bt	Public	0,5	Appui Complémentaire Monsanto FED
Programme d'aménagement et diversification des spéculations de la zone cotonnière	Public	2	FED, USAID, BAD, BM
Programme de Maîtrise des coûts de production (ex. usage huile de jatropha pour faire tourner les égrenages, relocalisation d'usines)	Public	0,5	Etat béninois, fonds APE, BM
Programme de réforme de l'industrie textile béninoise	Public	15	Etat béninois, fonds APE
Promotion de l'offre d'artisanat textile	Public	3	USAID
Programme qualité et accès au marché	Public	2,5	APE, USAID

Chapitre 2 : Pilier Agroalimentaire

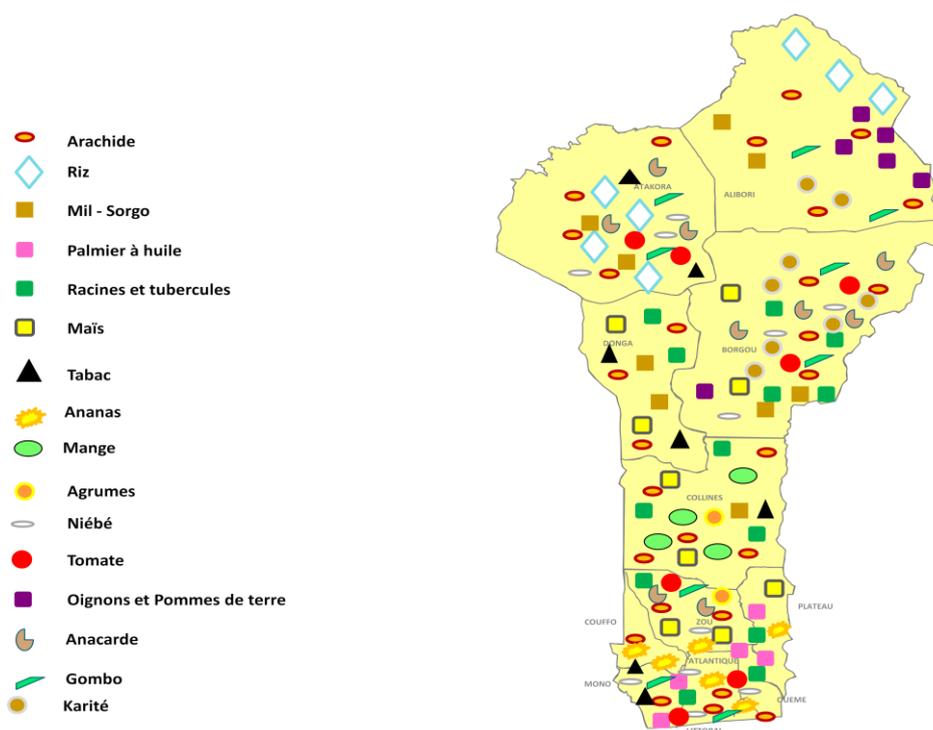
2.1. Production agricole

2.1.1 Analyse de la filière agricole au Bénin

Grand bassin versant du nord au sud avec plusieurs vallées fertiles, une pluviométrie bonne couvrant une diversité de zones agro-écologiques (de la savane arborescente au climat tropical humide) propices à de nombreuses spéculations agricoles, le Bénin a la vocation d'être à l'Afrique ce que la Hollande est à l'Europe, en matière de puissance agro-alimentaire.

Le potentiel agricole du Bénin apparaît riche et diversifié du Nord au sud :

- céréales (riz, maïs, sorgho, mil) et de racines et tubercules (manioc, igname) ;
- oléagineux et protéagineux (palmier à huile, graine de coton, soja, arachide, sésame, niébé) ;
- arboriculture de plantation fruitière (ananas, mangue, agrumes surtout mais avec un fort potentiel de diversification vers des productions comme le citron lime, l'avocat, la goyave, la papaye solo, la banane, etc.) ;
- production maraîchère (oignons, pomme de terre, divers légumes de culture pérenne et de contre-saison et même un potentiel pour la production de fleurs exigeante en termes de performances des flux logistiques) ;
- Produits de plantation forestière comme la noix de cajou, le beurre extrait de l'amande de karité, ainsi qu'une panoplie de produits forestiers non ligneux et auxquels s'ajoute ;
- une production forestière ligneuse (teck surtout avec l'ONAB, mais aussi d'autres bois d'œuvre comme l'Iroko, le Bambou dont le potentiel de plantation est important, le raphia, etc.)

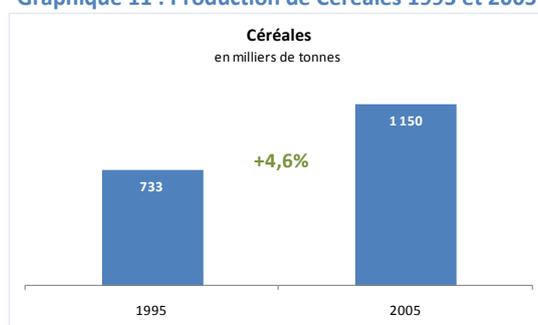


La réalité d'aujourd'hui est encore celle d'un pays agricole pauvre, exportant des matières premières agricoles de valeur ajoutée faible et tirant profit du trafic avec les pays voisins que lui confère sa situation de pays de transit

❑ Les céréales et tubercules

La production de céréales est principalement localisée du nord (départements d'Atakora et l'Alibori, Donga et Borgou) et dans sud du pays dans les départements du Zou et du Mono surtout pour le maïs. La production est passée de 733.000 tonnes en 1995 à 1.150.000 tonnes en 2005. A ce niveau de production, le Bénin couvre théoriquement ses besoins en céréales. Cependant les flux d'échanges incontrôlés portant sur d'importantes quantités de céréales (riz) entraînent épisodiquement des situations pénuries de céréales pour le Bénin et alimente un volume important d'importation (environ 150 000 tonnes en 2003, source : Programme Analyse de la Production Agricole).

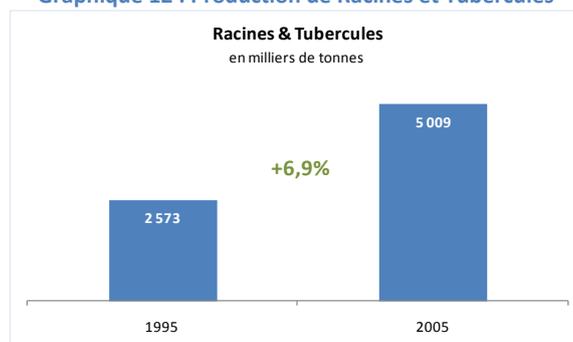
Graphique 11 : Production de Céréales 1995 et 2005



Source : Etude de la promotion de l'aquaculture continentale pour le développement rural du Bénin. Octobre 2007

La production de racines et tubercules (igname, manioc) bien répartie sur l'ensemble du territoire (à l'exception du nord) a doublé en dix années (de 2 573.000 tonnes à 5 009.000 tonnes en 2005). Premier produit dans la ration alimentaire du Béninois, ils donnent lieu à une diversité de produits dérivés (cosettes, farine, semoule) et alimentent un important commerce (exportation comme importation) dans la sous région et en Afrique Centrale. Il existe également un potentiel à l'export sur les marchés à l'international (marchés dit ethniques en plein boom).

Graphique 12 : Production de Racines et Tubercules

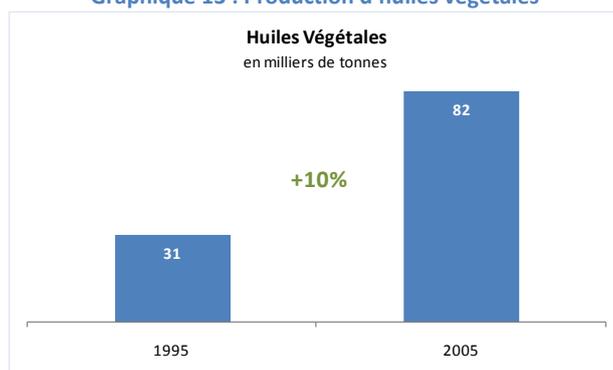


❑ Les Oléagineux

Bien que la production d'huile végétale soit de 82 000 tonnes en 2005, contre 31 000 en 1995, la capacité de trituration installée des huileries Béninoises (210 000 tonnes) n'est utilisée qu'à hauteur de 120.000 tonnes qui constituent la disponibilité actuelle en graines de coton. A côté de la graine de coton, une quantité encore modeste de soja (6000 tonnes) est triturée par les usines. Les noix de palmes, les graines d'arachide et les graine de sésames sont transformées artisanalement pour obtenir respectivement de l'huile de palme rouge, de la pâte d'arachide et de la farine de sésame.

La compétitivité des huileries Béninoises dépendra dans le court terme de la réussite du plan de relance du Coton Béninois (qui vise 600.000 tonnes) mais aussi et surtout, de la diversification réussie vers la production d'autres oléagineux comme le soja, l'arachide et le sésame dans un horizon de moyen et long terme. En effet, au vu du potentiel de développement de la production de sésame dans le département des Collines et sachant que l'huile de sésame est l'une des plus recherchées et rémunérées au monde, le Bénin a un grand intérêt à promouvoir cette diversification. Cela offrira dans le même temps, par une plus grande diversité de tourteaux de valeur, une excellente base de développement de l'élevage intensif (aviculture, bassins laitiers, embouche, élevage porcin et petites filières d'élevage) ainsi que de l'aquaculture.

Graphique 13 : Production d'huiles végétales



Source : Etude de la promotion de l'aquaculture continentale pour le développement rural du Bénin. Octobre 2007

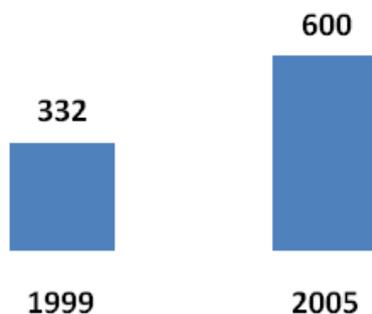
❑ L'arboriculture fruitière

Le potentiel de production et d'exportation des fruits est important au Bénin, principalement l'ananas dont la croissance est forte sur le marché mondial, notamment en Europe.

Les importations mondiales d'ananas se chiffrent à 7 millions de tonnes par an, dont 20% constitués d'ananas frais et 80% d'ananas transformé.

L'Union Européenne plus gros importateur d'ananas au monde, enregistre une augmentation très importante de son volume d'importation de ce fruit exotique.

Graphique 14 : Importations européennes d'ananas (en milliers de tonnes)



Source : Min. français de l'agriculture. L'ananas en 2005

80% du marché de l'ananas (7 millions de tonnes) sont constitués par les conserves de fruits et largement dominés par la production asiatique. Les pays asiatiques, éloignés des grands marchés, donc peu compétitifs sur les marchés de l'ananas frais, ont su bâtir une industrie performante de conserves de fruits.

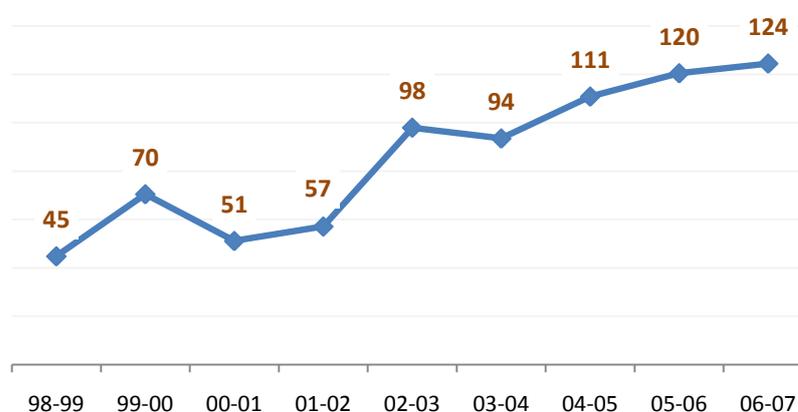
L'ananas frais représente les 20% restant du marché mais apparaît bien plus rémunérateur que la conserve. L'Afrique et l'Amérique Centrale et latine se disputent ce marché, avec une domination de plus en plus manifeste de l'offre américaine, notamment du Costa Rica dont les exportations à 700.000 tonnes dominent désormais le Marché d'Amérique du Nord et d'Europe.

Le succès du Costa Rica récemment venu sur le marché de l'Ananas s'explique par la culture d'une nouvelle variété dite MD2 développée par la multinationale agro-alimentaire Del Monte qui y a développé une très grande production.

La Côte d'Ivoire a depuis la crise vu sa production et ses exportations s'effondrer pour descendre en dessous des 100.000 tonnes.

L'accroissement important de la production d'ananas au Bénin (de l'ordre de 13% en moyenne par année entre 1998 et 2007) contraste avec sa faible présence sur les marchés à l'export de valeur.

Graphique 15 : Evolution de la production d'ananas du Bénin (en milliers de tonnes)



Source : Direction de l'Agriculture, Bénin

Avec au maximum 6000 tonnes exportés et un manque de constance en termes de présence sur les marchés d'exportation, le Bénin est aujourd'hui un tout petit acteur très loin des principaux fournisseurs mondiaux.

Cette faible part s'explique par le manque d'opérateur majeur dans la production Béninoise mais aussi le manque de maîtrise des infrastructures support de la compétitivité des exportations de fruits frais comme l'ananas. Il s'agit de :

- Centres de conditionnement délivrant les prestations de nettoyage, de calibrage, de conditionnement, de métrologie, de stockage et de traçabilité ;
- Gare de fret dans l'environnement portuaire ou aéroportuaire permettant d'optimiser les expéditions de fruits par avion et par bateau ;
- Transport spécialisé sous froid ;
- Disponibilité d'une offre suffisante et compétitive de flux de fret par avion et par bateau.

Le saut qualitatif que permettrait l'arrivée d'opérateurs agro-alimentaires de rang mondial dans la production et l'exportation de fruits, **une approche volontariste visant à doter le Bénin en infrastructures logistiques et de traitement des fruits et légumes** frais, ainsi qu'une **meilleure couverture du pays en fret aérien et portuaire approprié**, ouvrira les marchés de valeur notamment celui de l'Union Européenne au Bénin.

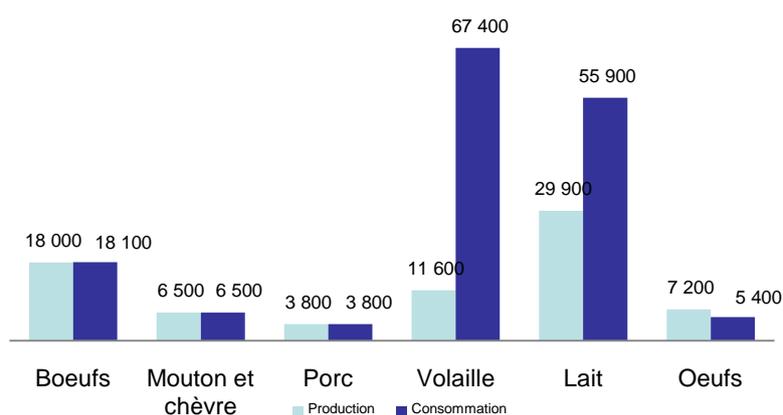
Face à un Costa Rica dominateur sur le marché mondial et une part de marché africaine en régression, une initiative régionale de coordination et de mutualisation de l'offre logistique (fret aérien et par bateau) permettra de baisser les coûts d'expédition vers les marchés et optimiser les expéditions vers l'Europe au lieu d'agir de façon isolé. Pour l'ananas et les exportations de fruits frais d'une manière générale, les principaux africains pays compétiteurs sont la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée et le Bénin.

Une telle démarche permettra d'augmenter de façon substantielle la production de fruits en la diversifiant, ce qui permettra d'atteindre un niveau critique de production permettant le développement d'une industrie de transformation (conserves et jus) à côté de l'essor de filières de transformation artisanale encadrées et productrices de valeur (fruits séchées, confitures de fruits tropicaux, vinaigre de fruits, etc.)

➡ Les filières d'élevage

Au regard des flux de consommation, la production de lait et viande de volaille est fortement déficitaire mais l'ampleur du déficit s'explique par les phénomènes de réexportation vers le Nigéria

Graphique 16 : Production et consommation de produits d'élevage



Source : Etude de la promotion de l'aquaculture continentale pour le développement rural du Bénin. Octobre 2007

Le déficit de plus de 50.000 tonnes de viande de volaille s'explique surtout par les réexportations vers le Nigéria estimée à plus de 42.000 tonnes, ce qui ramène le gap de consommation par rapport à la production à environ 10.000 à 15.000 tonnes.

Au regard du niveau de production, cela signifie que la production avicole Béninoise doit doubler pour satisfaire ses besoins internes théoriques sans compter les flux d'échanges avec les pays voisins.

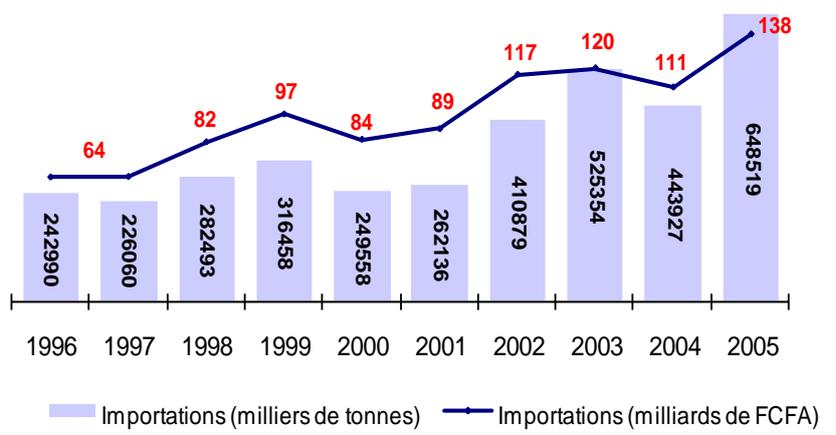
Un tel challenge suppose un saut qualitatif très important avec l'émergence d'infrastructures de production comme des couvoirs, des provenderies permettant de disposer d'une offre locale de poussins et d'aliments de bonne qualité pour satisfaire la demande des éleveurs.

Les importations de produits alimentaires dopés par un commerce de transit pourtant aléatoire augmentent en moyenne de 10% par an et inhibent l'essor des productions domestiques

Les importations agricoles s'élèvent à plus de 610 000 milliards de FCFA au cours de la période 2002-2005. La variété de produits agroalimentaires importés confirme la grande dépendance alimentaire du Bénin de l'extérieur, avec une partie importante destinée à la réexportation vers les pays limitrophes surtout le Nigéria.

Les importations totales restent dominées par les denrées suivantes : viandes et abats comestibles, céréales, produits textiles à base de coton et d'autres fibres textiles, qui totalisent chacun entre 16% et 20% des importations totales.

Graphique 17 : Evolution des importations de produits alimentaires 1996 – 2006



Source : Rapport diagnostique du secteur agricole du Bénin. Août 2008.

A ces importations officielles, il faut ajouter les flux entrants à partir des pays voisins. A cet égard, il convient de rappeler que le Bénin importe plusieurs produits agricoles de ses voisins immédiats ou lointains. Les principaux produits concernés sont le maïs, le gari, les produits maraîchers (tomate, oignon, ail), la pomme de terre et le niébé. En raison de leur spécificité, la tomate est fournie pendant la période de soudure par le Nigéria, le Togo, le Burkina Faso et le Ghana. Quant à l'oignon et l'ail, ils proviennent essentiellement du Niger et sont importés souvent de mars à juillet. Le niébé blanc provient également du Niger et parfois du Togo, mais les flux de maïs et de gari entrent à partir du Togo ou du Nigéria. Ces flux ne sont pas reportés dans les statistiques officielles mais l'on sait que les volumes et les valeurs concernés sont assez importants certaines années.

Malgré tout le solde global apparaît largement négatif et traduit le fort tropisme de l'économie béninoise vers les activités de transit et le commerce de réexportation en particulier avec le grand voisin nigérian.

Tableau 2 : Solde du commerce des produits agricoles (tonnes)

Année	Importations agricoles (a)	Exportations agricoles (b)	Solde (b-a)
2002	154 964	56 312	-68 652
2003	154 741	144 467	-10 274
2004	138 764	141 082	2 318
2005	162 427	129 714	-32713

Source : Rapport diagnostique du secteur agricole du Bénin. Août 2008.

Le déficit commercial des produits alimentaires a plus que doublé en 10 ans, passant de 50 milliards de FCFA en 1996 à plus de 113 milliards en 2005. Les postes d'importations les plus importants sont les viandes et d'abats comestibles, les poissons et crustacés, et les céréales.

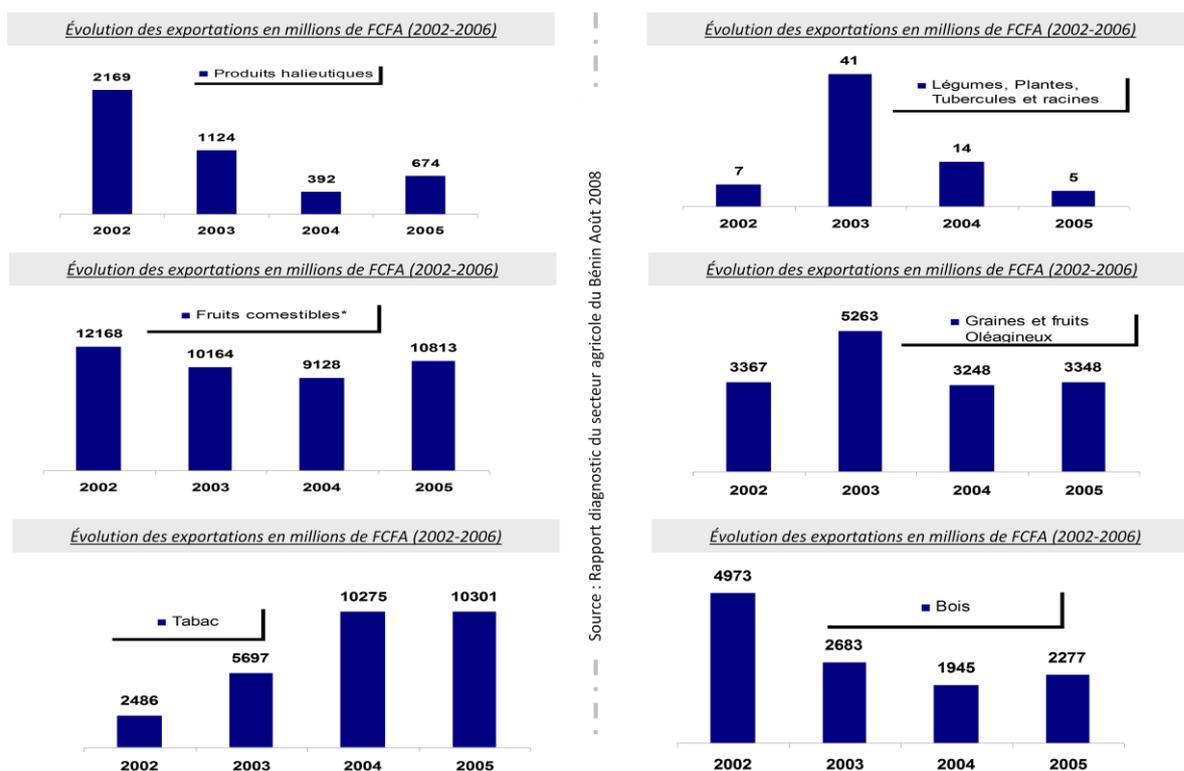
Les exportations agroalimentaires du Bénin, portées par des filières encore peu compétitives, apparaissent faibles et irrégulières

Les exportations de produits agricoles se sont peu améliorées entre 2002 et 2005 pour certains produits, notamment les fruits et le sucre qui fait son apparition en 2004. Elles s'élèvent à 471,6 milliards de FCFA sur les quatre années.

Le coton est largement en tête avec 66% des exportations totales, loin devant les fruits comestibles (ananas et noix de cajou) représentent 3,23% des exportations, les huiles végétales et les résidus de produits industriels alimentaires respectivement de 2,35% et 2,93% des exportations totales. Le bois compte pour 2,52% des exportations. Parmi les produits industriels, il faut noter l'apparition du sucre dans les exportations agricoles à partir de 2004 avec la réouverture de la société sucrière de Savé.

Globalement, les exportations de produits agricoles enregistrent une tendance à la baisse ou à la stagnation au cours de la période 2002-2005 avec notamment le coton dont les recettes ont plafonné à 110 milliards de FCFA de 2003 à 2004 pour chuter à 90 milliards en 2005. La même tendance baissière est observée dans les exportations de crevettes et de fruits cosmétiques, due essentiellement à la réduction des volumes exportés

Graphique 18 : Evolution des exportations produits agricoles au Bénin (millions de FCFA)



Source : Rapport diagnostique du secteur agricole du Bénin. Août 2008.

Cependant, les statistiques disponibles sous-estiment les flux régionaux de produits vivriers, à savoir le maïs, le sorgho, le gari, en direction du Niger, du Burkina Faso, du Togo, en Afrique de l'Ouest et du Gabon et de la Guinée Equatoriale en Afrique Centrale.

Le Bénin est un grand pays de réexportation vers ses voisins (Nigeria principalement) d'une multitude de produits comme le riz, la farine de froment, les viandes et abats comestibles, le lait et les produits laitiers, les concentrés de tomate. Au plan international, les principaux clients du Bénin sont par ordre d'importance : l'Asie (Chine, Indonésie, Thaïlande, Malaisie et Vietnam), l'Europe (France et Espagne), Afrique (Maroc).

2.1.2 Identification des défis majeurs de la filière agricole pour le Bénin

Les problématiques clés :

- ❑ Une faible capacité exportatrice, orientée essentiellement sur des produits à faible valeur ajoutée
- ❑ Une situation d'autosuffisance en céréales et produits vivriers théorique mais contrainte par l'absence de maîtrise des flux régionaux en particulier vers le Nigéria
- ❑ Un déficit marqué en protéines animales avec des filières animales peu développées en dépit de leur potentiel et des importations croissantes et coûteuses ;
- ❑ Un vrai potentiel diversifié de développement de cultures [arboriculture fruitière et de produits forestiers (noix de cajou, karité, teck bambou, plantes médicinales) ; cultures maraichères, filières d'élevage intensif ; biocarburants (Jatropha), de pêche et d'aquaculture]
- ❑ Une faiblesse en infrastructures support de compétitivité, très caractéristique des pays à vocation agricole, n'arrivant pas à créer de la valeur à partir de leur potentiel

Les enjeux majeurs :

- **Créer un cadre institutionnel clair pouvant asseoir une approche programme permettant d'intégrer et de fédérer les initiatives et projets de coopération**
- **Mettre en place le dispositif d'encadrement adéquat d'animation, de formation et d'apprentissage et d'incubation du pôle de croissance agroalimentaire**
- **Céréales et produits vivriers**
 - Renforcer la production pour développer la sécurité alimentaire ;
 - Positionner une offre pour l'exportation régionale (Nigéria, Afrique Centrale et de l'Ouest) ;
 - Répondre aux besoins en céréales d'une industrie de provende qui accompagnera le développement des filières intégrées d'élevage et d'aquaculture.
- **Arboriculture fruitière et maraichage**
 - Réaliser un plan d'aménagement détaillé et de localisation précise des sites d'activités de plantation dans le cadre des *pôles territoriaux de développement* et dégager un plan de réalisation des infrastructures hors sites (routes et pistes de production, électrification, adduction d'eau) ;
 - Positionner une offre à l'exportation de fruits et légumes sur des marchés de valeur notamment l'Europe ;
 - Développer et imposer une offre de fruits sur les marchés régionaux d'Afrique de l'Ouest et Centrale ciblant en priorité les marchés les plus lucratifs (distribution moderne, réceptifs hôteliers et touristiques) ;
 - Disposer d'une véritable infrastructure logistique intégrée permettant une véritable maîtrise des flux opérationnels des produits agroalimentaires ;
 - Attirer vers la destination Bénin des opérateurs de rang mondial (Cf. encadré sur Blue Skies) comme investisseurs dans la production et l'exportation fruitière, mais acceptant d'encadrer en régie des petits producteurs locaux et d'intégrer leur production dans le cadre d'une logique de Responsabilité Sociale d'Entreprise (R.S.E.). La réussite de cette démarche suppose une démarche non générique mais ciblée s'appuyant sur un *benchmarking* des meilleures pratiques d'attrait des investisseurs mais aussi un ciblage de groupes et la proposition d'un partenariat clair.

Encadré 4 : Culture d'entreprise de la Multinationale Blue Skies en Afrique

2000 personnes travaillent chez Blue Skies sur nos sites situés en Egypte, en Afrique du Sud, au Ghana et au Brésil. Sur chaque site de production, nous appliquons une culture d'entreprise que nous avons développée avec attention. Cette culture d'entreprise est basée sur une déontologie dans les affaires, le respect de chacun et par-dessus tout la confiance.

« La déontologie dans les affaires » peut être souvent unilatérale. Il peut paraître difficile pour certains de voir de l'équité lorsqu'il faut développer un courant d'affaire avec de très puissants groupes de distribution qui rivalisent entre eux pour dominer le marché mais nous avons pu nous adapter à ce fait et notre volume d'affaire augmente chaque année.

Nous nous assurons aussi qu'il y a de l'équité dans nos relations avec nos fournisseurs qui nous livrent les fruits chaque jour. Par exemple, les producteurs avec qui nous travaillons sont payés à 7 jours et nous leur fournissons des prêts sans intérêt afin qu'ils développent leurs plantations. Ce n'est pas de la philanthropie, c'est simplement une déontologie qui nous permet de développer une grande confiance dans nos relations avec les fermiers et d'obtenir des fruits d'une grande qualité.

« Le respect de chacun » se manifeste chez Blue Skies dans notre façon de travailler avec les populations locales en Egypte, au Ghana, au Brésil et en Afrique du Sud. Dans tous ces pays, les gens, les coutumes et les façons de travailler sont très différentes mais Blue Skies a développé patiemment une culture d'entreprise propre qui s'adapte parfaitement à la diversité culturelle de ces différents pays. Le respect d'autrui est au cœur de notre culture d'entreprise. La parité entre les hommes et les femmes est parfaitement respectée et notre responsable de site au Ghana est une femme. Par ailleurs, nos employés ont été recrutés localement et nous n'employons pas d'expatriés.

« La confiance » est primordiale dans notre culture d'entreprise. Nous faisons très attention à ne pas développer des différences de statuts à chacun des niveaux hiérarchiques (bureaux, voitures de fonction, etc.) et l'idée de faire pointer les employés de nos usines est contraire à l'esprit de notre culture d'entreprise. Nos infirmeries, nos crèches, nos cafés Internet et nos cantines sont accessibles à tous de la même façon. En encourageant cette culture sans différences, nous ne créons pas de barrières hiérarchiques entre ouvriers et cadres et la confiance se développe naturellement. C'est la raison pour laquelle le turnover de notre personnel est très bas et que nous n'avons pas de problème de discipline.

La qualité de nos produits dans les rayons des supermarchés est la traduction concrète de notre culture d'entreprise. L'attention particulière que nous portons aux conditions de travail de notre personnel a permis de développer la motivation et l'engagement de nos employés ; ce qui se traduit automatiquement par une grande qualité de nos produits.

Source: Blue Skies, site web.

- **Produits animaux**

- Réaliser un plan d'aménagement précis et détaillé de localisation et d'équipement des sites d'activités dans le cadre des *pôles territoriaux de développement* (aménagement des zones de stabulation pour la production laitière (bassins laitiers) et la pratique de l'embouche, localisation des places de marché, de l'Abattoir de ruminants ;
- Développer des partenariats stratégiques ciblés avec le transfert de savoir faire et le renforcement des capacités. Ce ciblage doit permettre de coller aux besoins identifiés pour le développement des piliers comme par ex. l'Insémination artificielle, les techniques de stabulation, la couverture vétérinaire et le contrôle des grandes épizooties des filières animales ;
- Réaliser un saut qualitatif grâce à la réalisation des infrastructures clés de support de l'intensification des filières, de leur compétitivité et du développement de la production ;
- Réorganiser et professionnaliser les organisations de producteurs

2.1.3 Stratégies de développement de la filière agricole et choix de la stratégie optimale

Au regard du panorama des filières agro-alimentaires, deux variables motrices permettent d'éclairer les choix stratégiques du pôle de croissance agro-alimentaire

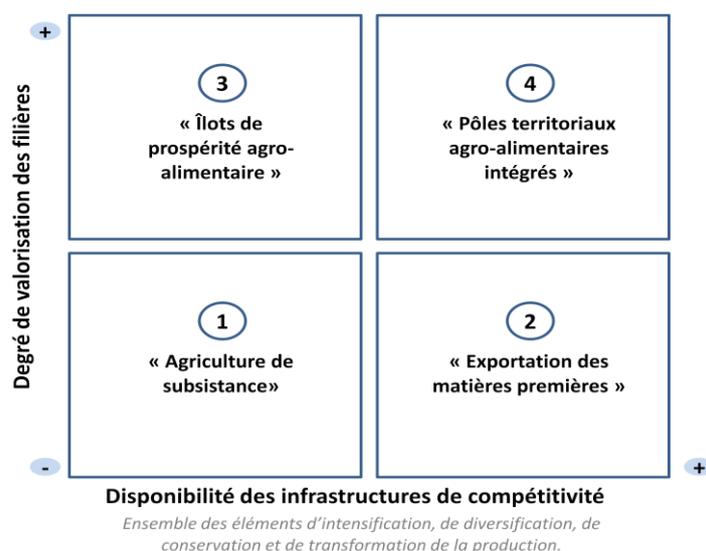
Ces variables sont :

1. Degré de valorisation des filières (faible ou fort)
2. Disponibilité des infrastructures de compétitivité (faible ou forte) :

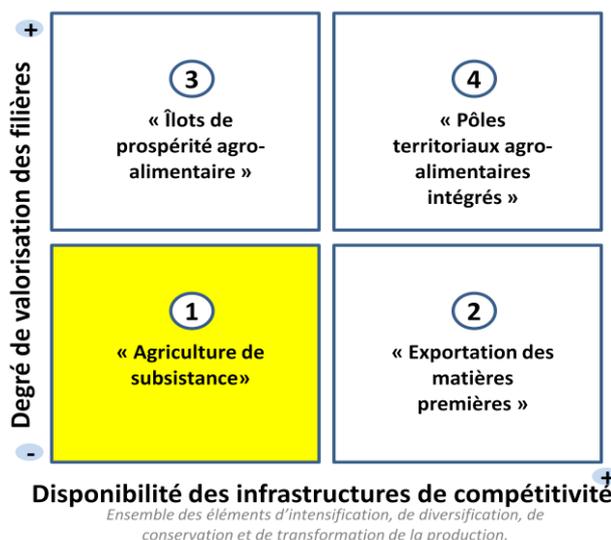
Ces infrastructures accompagnent le développement des filières agro-alimentaires dans les processus :

- d'intensification
- de diversification
- de conservation
- de transformation
- de commercialisation et d'accès aux marchés

Le croisement de ces deux variables permet l'identification de quatre choix possibles :



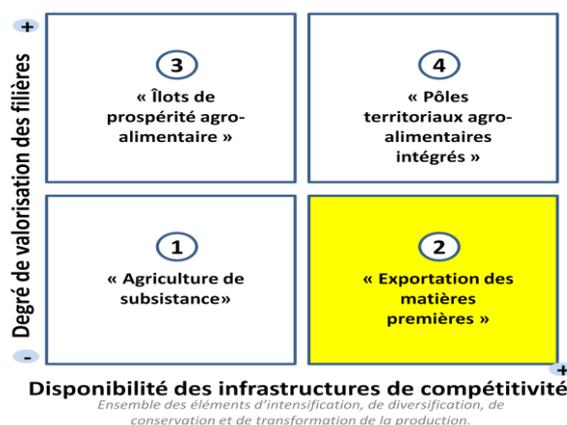
Le premier dénommé « Agriculture de subsistance » marque l'échec des processus de modernisation et de valorisation des filières agro-alimentaires clés du Bénin et la prépondérance d'une agriculture de subsistance peu créatrice de valeur et d'emplois



Il signifie en particulier :

- ✓ Un commerce de matières premières agricoles faiblement transformés
- ✓ D'importantes pertes post récoltes et coûts de transfert et de transaction élevés en raison de la faiblesse des infrastructures,
- ✓ Une faiblesse des revenus monétaires des agriculteurs
- ✓ Des flux de commerce dominés par le commerce informel transfrontalier
- ✓ Une sécurité alimentaire précaire avec de variations de prix saisonniers d'amplitude forte
- ✓ La forte croissance de la population urbaine et une forte dépendance des importations
- ✓ Le développement des importations autour du port alimentant un commerce informel mais aléatoire avec en particulier le Nigéria, mais sapant fortement la compétitivité des produits locaux ;
- ✓ L'Etat reste redevable pour l'essentiel de ses revenus des taxes sur les importations

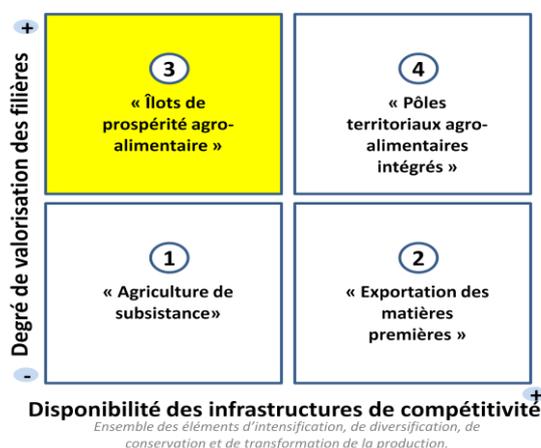
Le second choix stratégique se caractérise par un effort de modernisation des infrastructures notamment logistiques (port, aéroport, chemin de fer) sans réussir le développement de ses filières agro-alimentaires.



- ✓ Les productions agricoles basiques notamment se développent (céréales et tubercules, coton, noix de cajou) et alimentent un commerce de matières premières agricoles ;
- ✓ Ce commerce est plutôt focalisé vers le marché régional ;

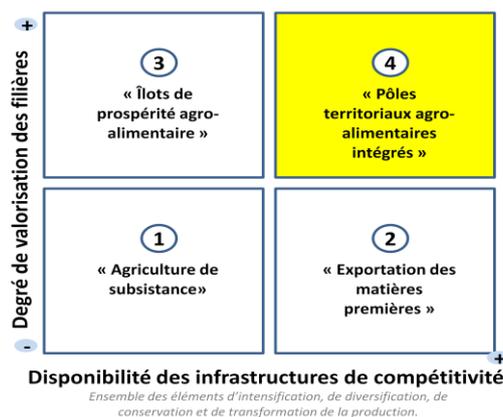
- ✓ Il y'a peu d'industries de transformation et les filières restent peu intégrées avec peu de synergies et des liens client-fournisseurs faibles entre elles ;
- ✓ Les politiques d'attraction du secteur privé échouent et la transformation industrielle ne se développe pas
- ✓ Importance du secteur informel dans le commerce des produits
- ✓ Persistance de la dépendance du pays vis-à-vis d'importations nombreuses et des réexportations, sauf sur les produits de base pour lesquels il existe une offre locale plus importante et diversifiée de matières premières agricoles

Le troisième choix caractérise une situation où en l'absence d'infrastructures adéquates, l'amélioration du cadre des affaires et des incitations spécifiques permettent d'attirer quelques investisseurs ciblant des filières de produits attractives sur les marchés, créant ainsi des îlots de prospérité agroalimentaire



- ✓ Le Bénin attire des investissements de grande exploitation localisés sur quelques filières attractives permettant l'émergence d'unités intégrées de valorisation à l'export de quelques produits agricoles (par exemple de l'ananas, noix de cajou, biocarburant).
- ✓ Ce phénomène entraîne peu d'effet induit sur le développement rural et la petite agriculture de proximité qui jouxte ces grandes exploitations. Les petits agriculteurs locaux ne bénéficient pas du savoir-faire des grandes sociétés internationales. Ce sont deux mondes qui s'ignorent. L'investissement étranger que le Bénin attire avec diverses incitations n'a aucun effet d'entraînement sur le développement rural dans son lieu d'implantation
- ✓ Les revenus des agriculteurs restent faibles et contrastent avec des filières d'exportation performantes et lucratives animés par de grandes sociétés transnationales,

Le quatrième choix stratégique consacre un développement associant la grande exploitation privée aux productions des agriculteurs locaux qu'elle encadre à travers des régies et permet d'accéder aux marchés de valeur dans le cadre de véritables pôles agroalimentaires intégrés



Ce choix traduit :

- ✓ Le développement « collaboratif » dans plusieurs filières agroalimentaires : de grandes exploitations exploitées par des grandes sociétés travaillent en régie avec des petites exploitations autochtones, les encadrent et commercialisent leurs productions suivant une démarche contractuelle ;
- ✓ Le développement de plusieurs filières permet de produire une masse critique de produits agricoles qui permet d'attirer des investissements dans une transformation agro-industrielle et l'exportation de produits transformés augmentant la valeur ajoutée ;
- ✓ La sécurité alimentaire est assurée avec l'augmentation des revenus et des emplois notamment dans les zones rurales ;
- ✓ Le Bénin devient une plateforme régionale d'offre de produits agroalimentaires frais et transformés et insère une partie importante de cette production rendue compétitive sur les marchés internationaux de valeur par ses infrastructures logistiques notamment ;
- ✓ L'offre d'emplois augmente substantiellement par la présence d'une agro-industrie, mais aussi des filières artisanales de transformation de produits de qualité, générant de revenus conséquents et contribuant à fixer les populations

L'ambition du Bénin doit être de réaliser de façon volontariste cette stratégie de « pôles territoriaux agro-alimentaires intégrés ». Les conditions de mise en œuvre pour y arriver combinent :

- Une amélioration de l'environnement des affaires menée non seulement au plan global de mesures génériques mais de façon ciblée par un contact et un dialogue avec des investisseurs de renommée internationale ;
- La contrepartie des avantages octroyés aux investisseurs se doit d'être une véritable Responsabilité Sociale d'Entreprise (R.S.E.), se traduisant en termes d'engagement à encadrer les producteurs, à les former aux itinéraires techniques de production modernes, à intégrer et commercialiser leurs productions ;
- L'investissement par l'Etat et ses partenaires dans la mise en place des infrastructures, logistiques et support de la compétitivité des filières agroalimentaires adaptées.

2.2. Pêche et aquaculture

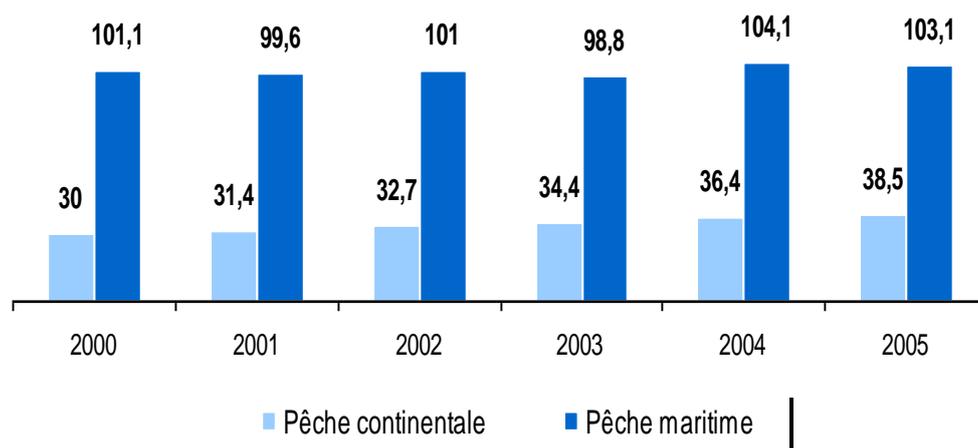
2.2.1 Analyse des tendances majeures de la filière pêche et aquaculture au niveau mondial et au niveau de l'UEMOA

2.1.1.1 Au niveau mondial

A l'échelle mondiale, les systèmes de pêche continentale et maritime représentent plus de 140 millions de tonnes de produits halieutiques.

La pêche de capture et l'aquaculture ont produit en 2004 environ 106 millions de tonnes de poissons destiné à l'alimentation, situant l'offre apparente par habitant à 16,6 kg, soit la plus forte jamais enregistrée. L'aquaculture représentait 43% de ce total. Globalement, le poisson a assuré à plus de 2,6 milliards de personnes au moins 20% de leur apport en protéines animales.

Graphique 19 : Production mondiale des pêches et de l'aquaculture (millions de tonnes)



Source : Rapport FAO 2006

La pêche au niveau mondial bien qu'encore dominée par une pêche de capture qui stagne, est marquée par le développement de l'aquaculture qui représentera en 2015 la moitié de la production mondiale de poisson.

La pêche de capture a globalement stagné dans le monde avec même une situation de surpêche sur les espèces les plus convoitées (espèces démersales).

La production aquacole a augmenté au cours de ces quarante dernières années au taux de 8,8% par an, ce qui en fait l'une des toutes premières industries selon le taux de croissance. Elle touche désormais presque toutes les productions halieutiques qu'elles soient en eau douce ou en bassin maritime. Le métier s'est industrialisé de plus en plus avec par exemple, une production d'aliments aquacoles qui a représenté en 2005 70,3 milliards de \$US.

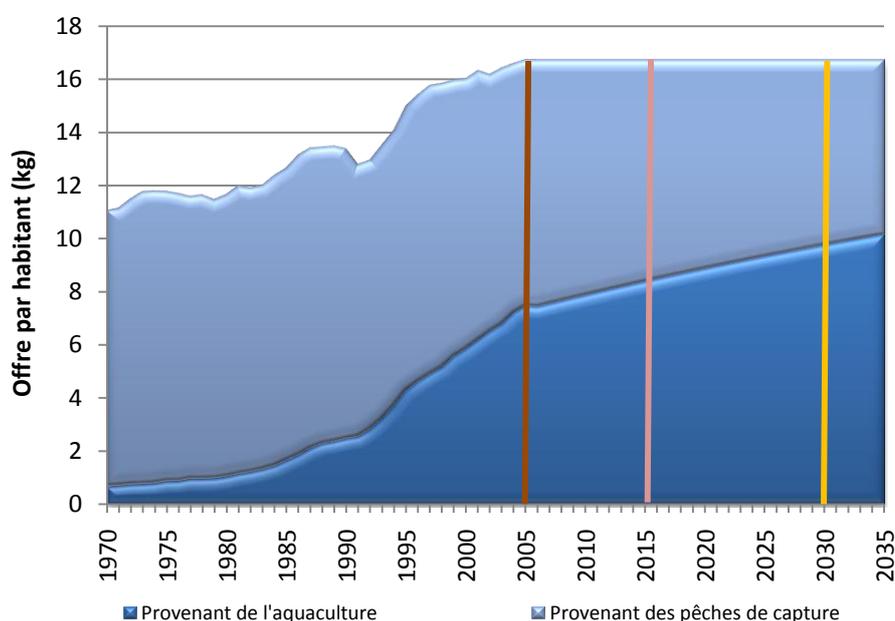
La production aquacole mondiale qui représente aujourd'hui 42% de la production mondiale de pêche est très largement dominée par la Chine.

L'aquaculture continue à croître plus rapidement que tous les autres secteurs de production alimentaire d'origine animale, que ce soit les pêches de capture avec seulement 1,2% et 2,8% pour les systèmes terrestres de production animale durant la même période.

La Chine représente près de 70% du total et plus de la moitié de la valeur mondiale de la production aquacole. Toutes les régions ont augmenté leur production entre 2002 à 2004, en particulier la région Proche-Orient et Afrique du Nord et la région Amérique latine et Caraïbes qui représentent respectivement environ 14% et 10% de la croissance annuelle moyenne.

L'aquaculture représentera en 2015 la moitié de l'offre mondiale de poisson par habitant.

Graphique 20 : Evolution et projection comparées des productions mondiales de pêche de capture et de l'aquaculture



Source : Conférence sur le rôle de l'aquaculture dans le développement durable -FAO -Novembre 2007

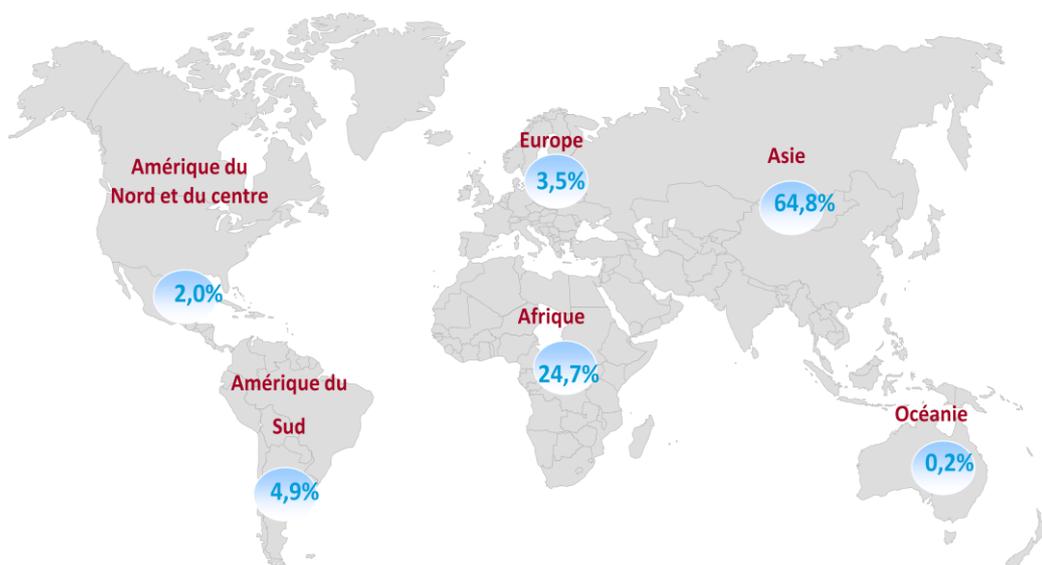
La pêche de capture a globalement stagné dans le monde avec même une situation de surpêche sur les espèces les plus convoitées (espèces démersales).

La production aquacole a augmenté au cours de ces quarante dernières années au taux de 8,8% par an, ce qui en fait l'une des toutes premières industries selon le taux de croissance. Elle touche désormais presque toutes les productions halieutiques qu'elles soient en eau douce ou en bassin maritime. Le métier s'est industrialisé de plus en plus avec par exemple, une production d'aliments aquacoles qui a représenté en 2005 70,3 milliards de \$US.

Seule l'Afrique subsaharienne avec une part de 0,2% de la production aquacole mondiale, n'a pas encore assuré le décollage son aquaculture en dépit d'un énorme potentiel notamment en ressources d'eau douce.

L'aquaculture en eau douce continue d'occuper la première place des productions aquacoles, suivie de la mariculture et de la culture en eau saumâtre.

Figure 3: Répartition des prises de pêche en eau continentale.

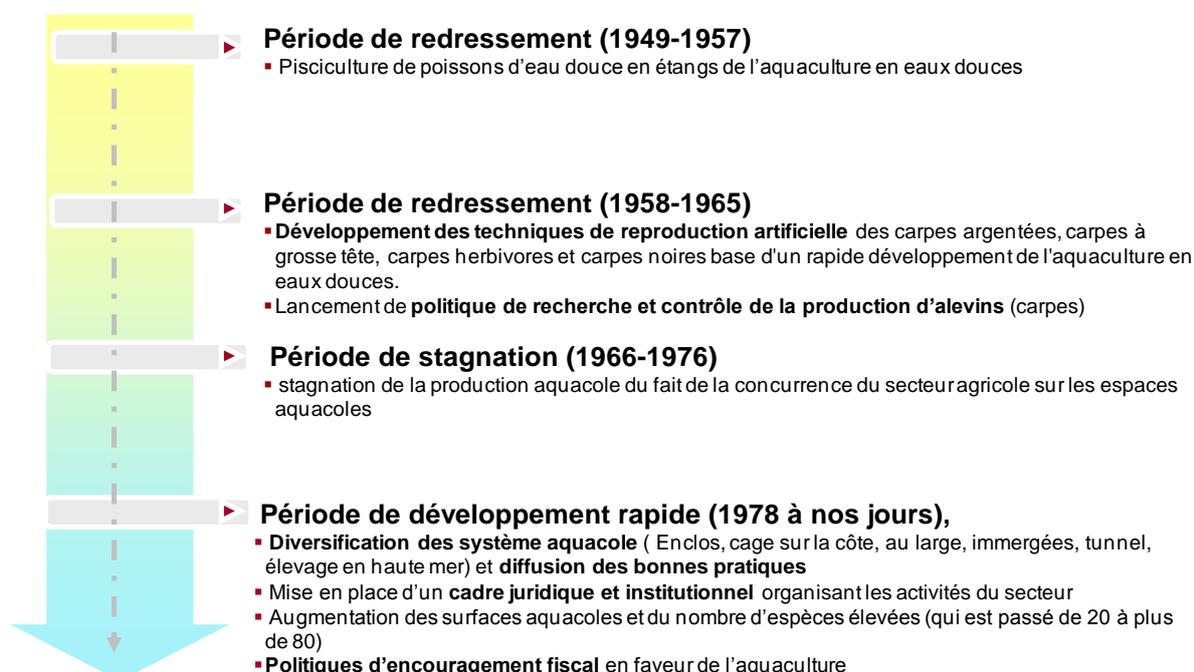


Source: Rapport FAO sur la situation de pêche 2006

La production aquacole mondiale est très largement dominée par la Chine.

Cette position acquise par la Chine relève d'une stratégie volontariste patiemment construite. Elle résulte de la mise en place progressive de tous les facteurs qu'ils soient d'ordre juridique, technologique, de recherche, de contrôle qualité permettant le développement de l'aquaculture.

Figure 4 : Processus de développement de l'aquaculture en Chine



Ce processus de développement s'est réalisé dans le cadre de politiques et programmes dédiés qui ont d'élever l'aquaculture au rang d'une industrie mondiale en Chine.

Tableau 3 : Tableau synoptique de développement des programmes de développement de l'aquaculture en Chine

Les politiques sectorielles	Déclinaison des programmes spécifiques
Autosuffisance en poisson grâce à l'utilisation complète des ressources	
Mise en place de centres de production aquacole	
Promotion d'un développement aquacole durable	Directives pour l'amélioration de la productivité et l'utilisation de toutes les zones aquacoles cultivables
	Libéralisation du secteur de l'aquaculture et délivrance de licences aquacoles aux collectivités locales pour l'exploitation de nouvelles zones de production
	Mesures fiscales d'encouragement à l'aquaculture
Mise en place d'un cadre administratif efficace pour gérer l'aquaculture	
Mise en place d'un cadre juridique et réglementaire convenable pour le développement de l'aquaculture	Protection des ressources halieutiques,
	Protection de l'environnement
	Contrôle des méthodes et des pratiques de production aquacole
	Droits d'accès aux plans d'eau et à leur aménagement,
	Sécurité sanitaire des produits aquatiques.
Recherche & Développement technologique et la diffusion de l'information	
Promotion des espèces à haute valeur commerciale	

Les politiques spécifiques	Déclinaison des programmes spécifiques
Politiques concernant les questions d'alevins	Encouragement de l'investissement privé en éclosiers
	Politique de contrôle de qualité des alevins
	Mise en place d'un cadre juridique sur la production d'alevins et leur propagation
Politiques concernant les aliments	Soutien à la recherche sur les aliments et la nutrition
	Mise en place d'un cadre réglementaire pour l'industrie alimentaire animale
	Incitations économiques aux investisseurs dans le secteur alimentaire
Politiques traitant des technologies appropriées	Développement des technologies appropriées aux différentes conditions environnementales
	Diversification des espèces en aquaculture
	Introduction de technologies étrangères
	Encouragement de l'investissement privé dans le développement technologique
Politiques concernant les problèmes de commercialisation	Rupture avec le monopole d'État
	Création d'un environnement favorable au développement du marché
Politiques foncières: réformes structurelles des droits de propriété	
Politique en matière d'investissement	

Source : FAO, Rapport sur le Développement de l'Aquaculture en Chine, 2003.

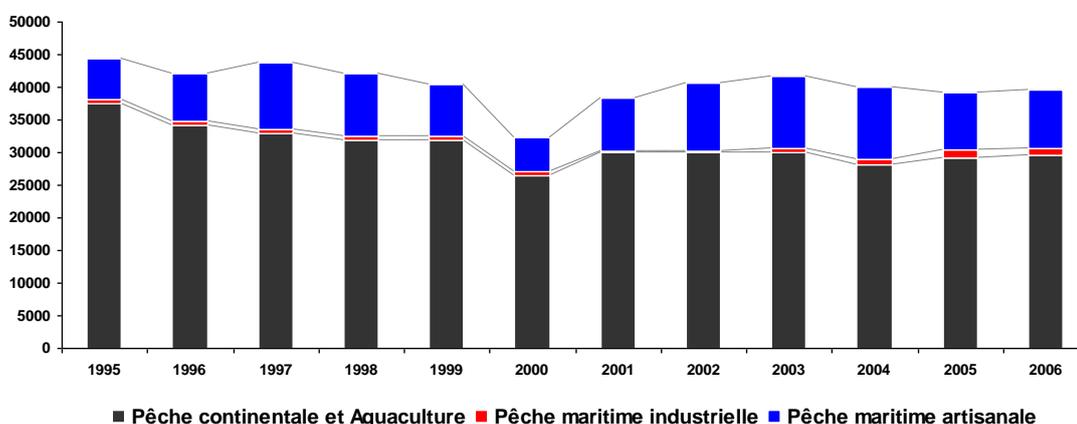
2.1.1.2 Au Bénin

La pêche représente 2% du PIB et se subdivise en trois sous-filières : la pêche maritime, la pêche continentale et la pisciculture. La pêche maritime représente un quart des volumes de pêche. Elle souffre de difficultés à asseoir un véritable armement de pêche. Dans le même temps, les armements de pêche étrangers en particulier nigériens pêchent sur les eaux territoriales du Bénin, pour débarquer leurs prises dans leurs pays. Il semble également que le potentiel de capture soit

fortement handicapé dans les eaux territoriales du Bénin par l'existence d'un courant de Guinée qui en fait une zone de faible potentiel.

La pêche continentale, qui est la plus importante est développée dans les lacs du sud, comme le lac Nokoué, la Lagune Porto-Novo et le lac Ahémé, ainsi que dans les cours d'eau de toutes tailles.

Graphique 21 : Évolution de la production de produits halieutiques au Bénin (1995-2006) en tonnes

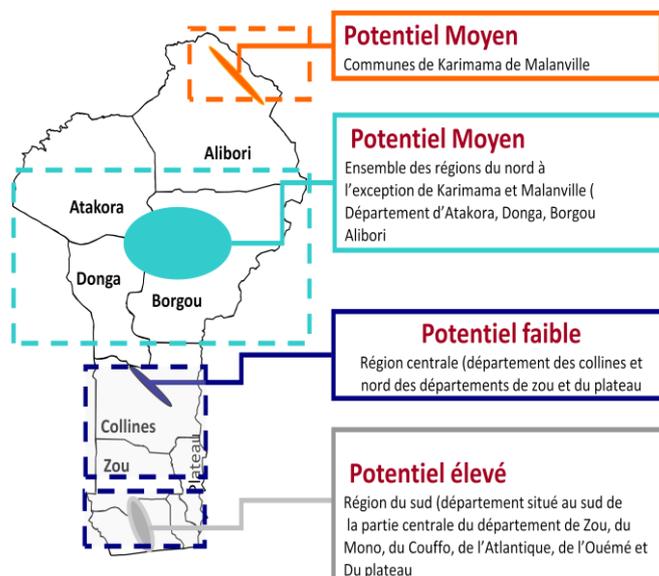


Source: Direction des Pêches 2004

Les importantes ressources en eau du Bénin, bien réparties sur l'ensemble du territoire constituent un important potentiel de développement d'une aquaculture visant l'autosuffisance

Le potentiel aquacole est bien réparti sur le territoire, même s'il est considéré comme le plus important au Sud du Bénin, et dans le centre-sud du département du Zou (Figure 3).

Figure 5 : Cartographie du potentiel de développement de la pisciculture au Bénin



Cependant l'état de surexploitation des ressources de pêche au Sud du Bénin sont un frein à la bonne gestion de l'environnement et à la durabilité de la ressource

- Le surpeuplement des zones de pêche : la population de pêcheur tourne autour de 100 à 125 pêcheurs au kilomètre carré alors que la densité autorisée est de 9 à 11 pêcheurs au km²,
- Le non respect des techniques de pêche,
- Le non respect de la maturation des espèces.

Les activités de pisciculture sont jusqu'ici caractérisées par des projets de faible taille, éparpillés et sans vision globale structurée et intégrée, avec des infrastructures garantissant la régularité de fourniture des intrants

Le Gouvernement Béninois a mis en place un certain nombre de programmes permettant d'accélérer le développement de la filière piscicole.

Pour l'heure il existe trois projets en cours incluant le développement de l'aquaculture :

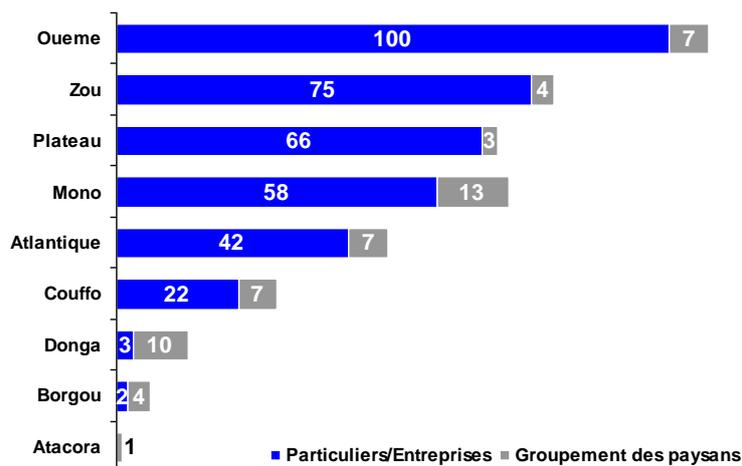
- Le Programme d'Appui au Développement Participatif de la Pêche Artisanale (PADPPA),
- Le Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA),
- Le Programme d'Appui au Développement de la Pisciculture Communautaire (PADPC).

Tableau 4 : Tableau synoptique des programmes de développement de l'aquaculture au Bénin

Programme	Période	Objectif	État du projet
Projet de développement de la Pisciculture (PDP)	1978- 1987	Production d'alevins dans le centre piscicole de Godomey pour le peuplement du lac Nokoué	Échec : Reflux de l'eau de mer dans le lac avec la cassure de la digue de protection entraînant la mort des tilapia (non résistant à la salinité)
Aménagement d'un centre piscicole dans la commune Bopa département de Mono	1995	Production d'alevins et provende aux fermes de la région	Réduction significative des l'activités du projet du fait des coûts élevés de fonctionnement liés à la désalinisation de l'eau
Plan stratégique pour la relance du secteur agricole au Bénin	2006-2011	Réduction de 20% du volume de poissons importés par accroissement de la production aquacole	En cours
Programme d'appui au développement participatif de la Pêche Artisanale (PADPPA)	8 ans	Utilisation durable des ressources halieutiques et la préservation des milieu aquatiques (appui technique et financier aux fermes aquacoles pour la production d'alevins. FIDA/BAD 28 millions de dollars)	En cours
Programme d'Appui au Développement de la Filière Aquacole (PADFA)	2006-2011	Augmentation de la production aquacole actuelle de 15000 tonnes et de fournir 47000 emplois directs. État du Bénin 7, 9 milliards de FCFA	En cours
Programme d'appui au développement de la pisciculture communautaire	2008-2012	Aménager des étangs piscicoles d'1 hectare dans les communes des 11 départements	En cours

On relève environ 424 exploitations piscicoles fonctionnelles mais de faible capacité. Le graphique suivant montre la répartition des exploitations piscicoles par département. Ces dernières sont concentrées dans les six départements situés dans la région méridionale du pays (hors département du littoral), au sud du département du Zou. On compte 404 exploitations dans cette région, ce qui équivaut à 95% des exploitations du pays. En ce qui concerne les types d'exploitation piscicoles, les groupes de paysans dénommés « groupements » sont nombreux dans le nord, tandis que dans le sud, la pisciculture individuelle est la forme principale de pisciculture.

Graphique 22 : Nombre d'exploitations piscicoles par département (2004)



Source : Direction des pêches 2004

L'élevage aquacole au Bénin comme en Afrique est caractérisée par sa nature artisanale et une absence de maîtrise des paramètres de production et de l'approvisionnement (alevins et aliment adapté et de qualité).

BASSINS D'ELEVAGE AQUACOLE EN INDONÉSIE



UNITÉ CLASSIQUE EN AFRIQUE



Crevettes exploitées



2.2.2 Contraintes et défis de la filière pêche et aquaculture pour le Bénin

Le développement durable de l'Aquaculture en Afrique subsaharienne comme au Bénin est lié à la qualité de l'aménagement des espaces de production, des infrastructures de production, de l'encadrement et du dispositif de contrôle

Les principales contraintes sont :

- Le nombre important de projets de faible capacité et envergure ainsi que leur éparpillement
- L'absence d'études systématiques permettant d'inventorier et de localiser le potentiel (au plan spatial pour un aménagement adéquat, au plan des espèces à adapter selon les caractéristiques de l'environnement d'élevage : bassin lagunaire saumâtre, cours d'eau et autres plans d'eau...)
- L'inexistence de l'infrastructure de base indispensable à la professionnalisation et l'industrialisation des élevages aquacoles :
 - Elevage de reproducteurs
 - Bassins de grossissement
 - Ecloseries industrielles
 - Provenderies industrielles disposant de l'équipement adapté pour la production de nourriture adapté aux élevages aquacoles (richesse en protéines, capacité à flotter en surface...)
 - Laboratoire (Contrôle de la qualité des eaux : pression en oxygène dans l'eau, teneur en antibiotiques et en résidus divers produits de traitement, aliments, plantes envahissantes...)
- La disponibilité d'un encadrement spécialisé portant sur l'expertise dans l'aménagement des bassins, notamment les conseils sur les protocoles d'élevage et la prophylaxie et les soins vétérinaires...
- L'absence d'un dispositif au Bénin de contrôle des produits d'aquaculture (qualité des eaux, pression en oxygène respect de l'aménagement des exploitations et des distances les séparant, contrôle de l'utilisation des produits vétérinaires notamment les antibiotiques, prise en charge de laboratoires du mécanisme de contrôle avec les moyens dédiés (réactifs protocoles...).

Les défis majeurs du développement de l'aquaculture comprennent :

Défi 1 : la sauvegarde de l'environnement des pêcheries et le développement d'une aquaculture durable préservant les écosystèmes :

- Aménager et mettre en valeur les importantes territoires lagunaires, bassins fluviaux cours et plans d'eau pour le développement d'une aquaculture durable et réglementer les pêcheries notamment en territoire lagunaire soumis à des phénomènes de trop forte concentration de pêcheurs ;
- Développer des politiques de préservation des écosystèmes (prévention de la déforestation des bassins versants par exemple par la promotion des plantations de bambous dont le bois est utilisé dans l'aménagement des pêcheries) ;
- Définir un plan de repeuplement des rivières sur certaines espèces, avec le concours des techniques aquacoles et un partenariat dans la recherche ;
- Préserver l'environnement lagunaire contre les phénomènes d'engorgement.

Défi 2 : Prendre en charge les dimensions économique et sociale

- Fournir durablement des protéines animales de qualité (produits halieutiques) à une population en forte croissance avec une urbanisation rapide (54% des Béninois vivront en ville en 2030) ;
- Assurer l'autosuffisance en produits halieutiques en résorbant par la production locale, des importations s'élevant à plus de 40 000 tonnes/an ;

- ❑ Trouver des alternatives durables à une pêche contrainte par une forte pression démographique sur le milieu (120 pêcheurs au km² en lagune par rapport à une norme de 10) et assurer des emplois et des revenus aux populations des zones rurales et lagunaires).

Défi 3 : Mettre en place de mesures d'accompagnement pour maîtriser la qualité des produits (application de normes et traçabilité des productions)

- ❑ Formaliser des normes réglementaires et de qualité pour la pratique de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que de leurs productions ;
- ❑ Mettre en place un dispositif de contrôle (avec laboratoire) permettant d'assurer un contrôle des bassins d'élevage aquacole (pression en oxygène) et de la qualité des produits (contrôle de l'utilisation d'antibiotiques), prévention des maladies et cadre réglementaire des soins vétérinaires.

2.2.3 Stratégies de développement de la filière pêche et aquaculture et choix de la stratégie optimale

Deux variables permettant d'éclairer les choix stratégiques à envisager sur la pêche et l'aquaculture :

1. Taille des projets (faible ou fort) aquacoles
2. Dispositif des infrastructures de base (oui ou non)

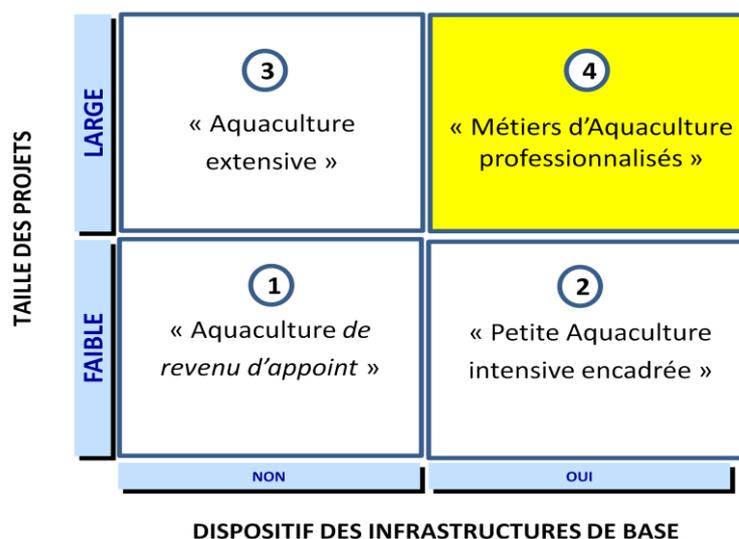
Le croisement de ces deux variables révèle quatre choix stratégiques possibles permettant de faire évoluer plus ou moins fortement le développement de l'aquaculture au Bénin.



- Le premier choix dit « *Aquaculture de revenu d'appoint* » reflète la situation actuelle de projets aquacoles de faible envergure, qui dans un contexte d'absence d'infrastructures permettant de jouer l'effet de levier, limitent les projets au niveau de fourniture d'activités de diversification et d'appoint de revenu

- Le second caractérise l'existence d'une aquaculture localisée avec l'existence d'infrastructures permettant d'assurer la fourniture des intrants nécessaires à la pratique aquacole (alevins, aliments, encadrement). Elle donne des résultats qui permettent de développer des emplois et des revenus dans les zones d'implantation.
Cela ne relève pas cependant d'une démarche globale au plan national visant à faire de l'aquaculture un choix stratégique pour résoudre durablement le déficit d'offre en produits halieutiques et développer un plan global d'aménagement de dotation d'infrastructures support au développement d'exploitations à grande échelle impliquant différents types d'aquaculture et de zones .
- La troisième option stratégique correspond à des pratiques plutôt extensives de l'aquaculture. Ici l'aquaculture sert de support à des politiques de repeuplement des cours d'eau pour faire face au risque de disparition de certaines espèces, ou appuyer les pêcheries en développant la ressource dans des conditions d'élevage naturelle . Cette forme d'aquaculture comprend essentiellement la fourniture d'alevins, leur grossissement et la libération des juvéniles dans les milieux naturels où elles se développent pour nourrir les pêcheries.
- Au delà de ces trois choix sur lesquelles les différents acteurs peuvent agir, un quatrième s'ajoute qui symbolise l'ambition du Bénin d'exploiter l'important potentiel de cours, plans d'eau et lagunes propices au développement d'une aquaculture à grande échelle par l'aménagement et la dotation d'infrastructures aquacoles adéquats. Cette stratégie permet le développement de « métiers aquacoles professionnalisés » sur tout le territoire, sur la base d'un aménagement rigoureux permettant un choix optimal des sites et des productions performantes et durables.

La dernière option dite « métiers aquacoles professionnalisés » caractérise la stratégie consistant à faire de l'aquaculture, la principale réponse stratégique au plafonnement de la production nationale, à l'augmentation des importations de produits halieutiques



Cette stratégie se traduira par :

- ✓ la mise en place des infrastructures de base support de la professionnalisation et de la compétitivité de l'aquaculture (*écloserie, provenderies, centre de formation aux métiers d'aquaculture, dispositif de soins et de suivi vétérinaires, laboratoire de contrôle*) qui permet de développer une diversité de production en bassin continental lagunaire

- ✓ La production aquacole repose principalement sur quelques produits : tilapia, claria et silure, écrevisses en eaux continentales, crevettes et espèces adaptés aux eaux saumâtres comme la carpe des lagunes;
- ✓ L'Etat s'appuie sur la disponibilité des infrastructures de base précitées pour développer des programmes de repeuplement des rivières, bassins et retenues d'eau (barrages) en poissons assurant ainsi la durabilité des pêcheries ;
- ✓ Des pôles de conditionnement de stockage, un transport spécialisé et un marché d'intérêt national permettent de réguler en aval les flux de commerce et de transformation artisanale et industrielle ;
- ✓ Des milliers d'emplois directs et indirects sont générés.

2.3. Déclinaison de la vision sectorielle et principaux objectifs stratégiques

La vision proposée pour le pilier agroalimentaire est la suivante :

« A l'horizon 2025, l'industrie agro-alimentaire est le principal métier mondial du Bénin, exportant une gamme diversifiée de produits à valeur ajoutée sur les marchés internationaux et régionaux ».

Les objectifs stratégiques permettant l'atteinte de la vision sectorielle du pilier agroalimentaire à l'horizon 2025 :

- Production vivrière atteignant 10 millions de tonnes dont au moins 2,5 millions de tonnes de céréales garantissant la sécurité alimentaire et rayonnant sur les marchés nigérian et d'Afrique Centrale
- Production diversifiée de fruits et légumes atteignant un million de tonnes avec un taux d'exportation sur les marchés régionaux et internationaux d'au moins 2/3 de la production (en primeur et produits transformés). A court et moyen terme le positionnement de l'ananas sur les marchés international et régional sera privilégié. Les infrastructures à développer dans ce cadre permettront la diversification et l'insertion sur les marchés d'autres fruits
- Production de pêche et d'aquaculture à au moins 150.000 tonnes permettant de satisfaire des besoins en produits de pêche augmentation avec une exportation du 1/3 (50.000 tonnes) sur les marchés régionaux et internationaux
- Réalisation des objectifs détaillés dans le programme national d'élevage notamment les filières avicoles porcines.

Un accent particulier est mis ici sur quelques programmes d'infrastructures permettant d'avoir un effet de levier important :

- ✓ programme d'insémination artificielle pour la production de 150.000 vaches métisses ;
- ✓ Programme de stabulation pour la production laitière (bassins laitiers) et l'embouche dans des zones propices aménagées dans le nord du pays.
- ✓ Organisation des parcours de bétail et de transhumance, d'une grande place de marché de bétail dans le nord, adossés à la mise en place d'un abattoir à vocation régional destiné à satisfaire la demande nationale, l'exportation régionale et servant de support à la transformation de la viande (charcuterie, cuirs et peaux)

- Une diversification de la production d'oléagineux (soja, sésame, arachide) et autres produits de niche pour les cosmétiques (beurre de karité, huile d'anacarde et autres) accompagnant les grandes filières (huile de palme et de coton)
- La production de biocarburants reposant sur :
 - Le Jatropha cultivé en association en zone cotonnière dans le nord du pays. Son huile extraite sera utilisé en partie pour se substituer au fuel lourd et servir de combustible aux usines d'égrenage de coton. Il pourra également servir de combustible aux chaudières des industries textiles servant à la production de tissu imprimés ou teints
 - La pomme de cajou dont le jus servira de base à la production d'éthanol par voie de fermentation. ;
 - La mélasse de sucrerie peut également être mis à contribution pour la production d'éthanol ou le cas échéant servir d'appoint dans la formulation d'aliment de bétail.

2.4. Programmes à mettre en œuvre pour le développement de l'Agroalimentaire

2.1.1.3 Présentation des programmes

Quelques programmes clés sont présentés ci-après pour appuyer la mise en œuvre de cette vision pour le développement de l'agroalimentaire :

Figure 6 : Programmes de développement du pilier Agriculture et élevage

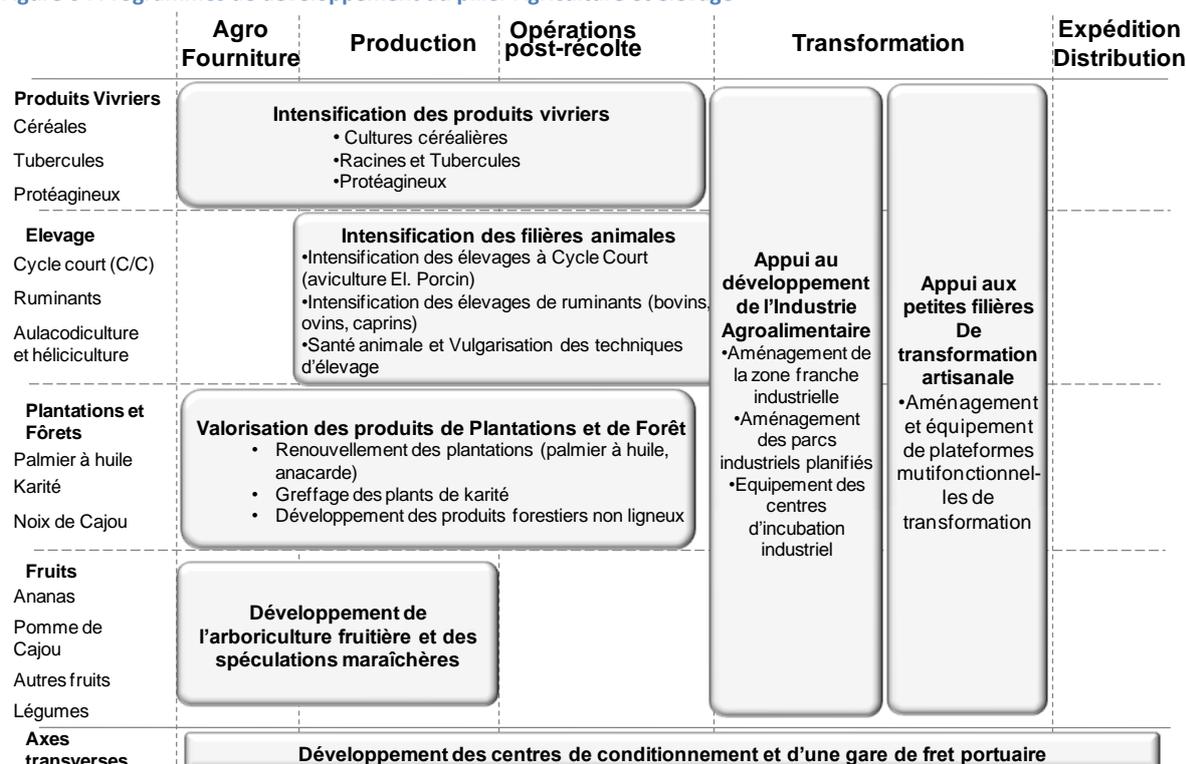
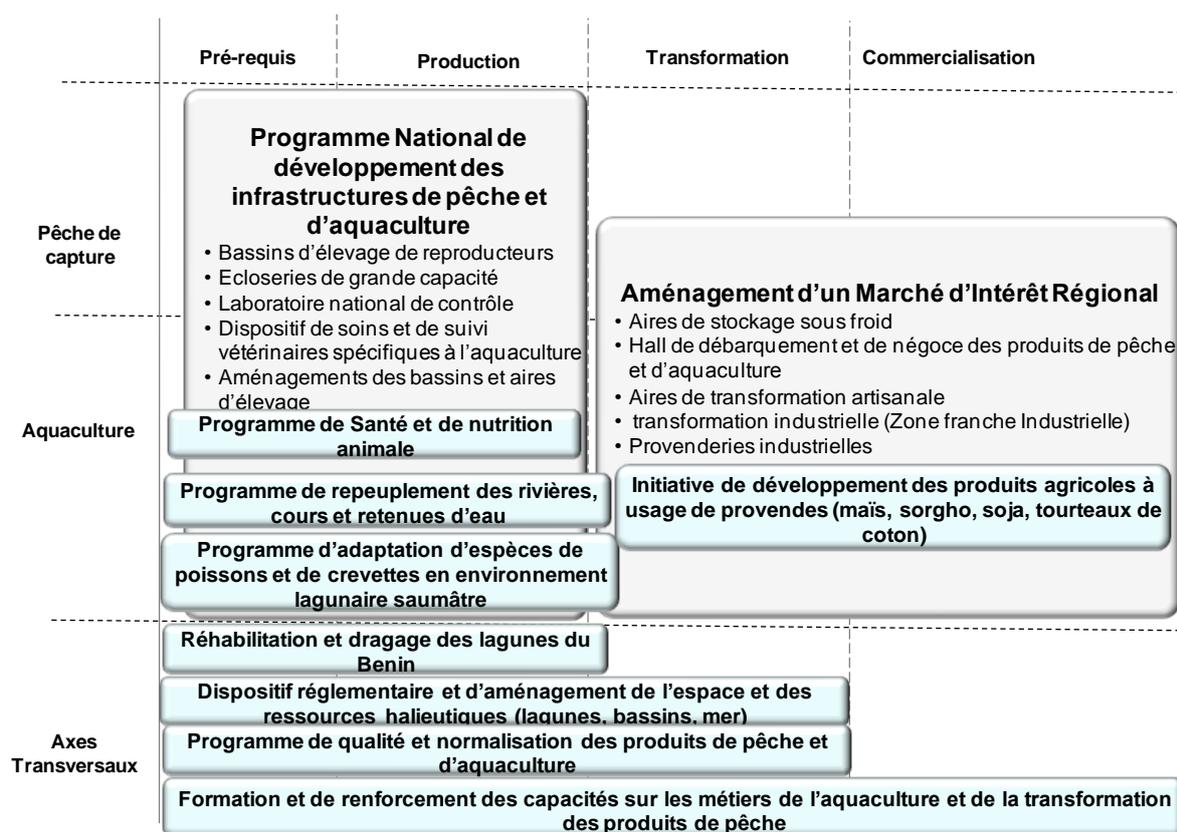


Figure 7 : Programmes de développement de la filière pêche et aquaculture



2.1.1.4 Coût des programmes

La mise en œuvre des programmes proposés dans le cadre du pilier agroalimentaire nécessitera près de 52 milliards de francs CFA destinés en particuliers à sécuriser la base de l'industrie : l'approvisionnement en matières.

Tableau 5 : Coût des programmes de développement de l'agroalimentaire

Programmes	Nature des investissements	Coût 2010-2015 (en milliards de FCFA)	Appui PTF envisagé
Pilier 2 : Agroalimentaire		52	
Filières agricoles et filières d'élevage		48	
Programme d'intensification des produits vivriers (cultures céréalières, racines et tubercules, protéagineux)	Public	15	FED, BAD, BOAD, Fonds ECOWAP (CEDEAO), FRDA (UEMOA), BM
Programme d'intensification des filières animales (élevage à cycle court, ruminants, santé animale et vulgarisation des techniques d'élevage)	Public	9	FED, BAD, BOAD, Fonds ECOWAP (CEDEAO), FRDA (UEMOA), BM
Valorisation des produits de plantations et de forêts (renouvellement des plantations de palmier à huile et d'anacarde, greffage des plants de karité, développement des produits forestiers non ligneux)	Public	6	FED, BAD, BOAD, Fonds ECOWAP (CEDEAO), FRDA (UEMOA), BM

Première partie : Stratégies des piliers de croissance
Chapitre 2 : Pilier Agroalimentaire

Programmes	Nature des investissements	Coût 2010-2015 (en milliards de FCFA)	Appui PTF envisagé
Pilier 2 : Agroalimentaire		52	
Développement de l'arboriculture fruitière et des spéculations maraîchères	Public	5	ACDI, FED, BAD, BOAD, Fonds ECOWAP (CEDEAO), FRDA (UEMOA), BM
Appui au développement de l'industrie agroalimentaire	Public	10	ACDI, Fonds APE, BM
Appui aux petites filières de transformation artisanales	Public	3	Etat béninois, USAID, UEMOA, BOAD, BM
Pêche et Aquaculture		4	
Programme de Santé et de Nutrition animale	Public	0,5	Coopérations bilatérales (Chine, France, Japon), Fonds APE.
Programme de repeuplement des rivières, cours et retenues d'eau	Public	0,5	Coopérations bilatérales (Chine, France, Japon), Fonds APE.
Programme d'adaptation d'espèces de poissons en environnement lagunaire saumâtre	Public	0,5	Coopérations bilatérales (Chine, France (Cf. projet CIRAD aux Philippines), Japon), Fonds APE.
Initiative de développement des produits agricoles à usage de provende (maïs, sorgho, soja, tourteaux de coton)	Public	Cf. intensification produits vivriers	
Réhabilitation et dragage des lagunes du Bénin	Public	1,5	Etat Béninois
Dispositif réglementaire et d'aménagement de l'espace et des ressources halieutiques (lagunes, bassins, mer)	Public	0,5	Etat Béninois
Programme de qualité et normalisation des produits de pêche et d'aquaculture	Public	Cf. programmes mise aux normes UE	UE (FED)
Programme de formation et de renforcement des capacités sur les métiers de l'aquaculture	Public	0,5	Coopérations bilatérales



Chapitre 3 : Pilier BTP – Matériaux de Construction

Les tendances majeures du pilier BTP – matériaux de construction sont caractérisées par :

- Une demande forte de matériaux de construction et essor du BTP dans les pays émergents et en développement
- Des perspectives de développement importantes liées au développement des infrastructures et de la demande de logement
- Une forte croissance urbaine en Afrique et des bidonvilles et de la précarité avec des attentes fortes d'amélioration de la qualité de vie dans les zones périurbaines et rurales
- Des enjeux capitaux liés au développement des services de bases (habitat social, adduction d'eau, assainissement, électrification) en zones périurbaines et rurales
- Des défis majeurs de création d'une offre domestique de produits et services de base autour d'une politique de formation et d'emplois à haute intensité de main d'œuvre et une utilisation prioritaire de matériaux locaux. (84% de la population urbaine rencontre des situations de précarité).
- Une pression de la population sur l'espace lagunaire avec des problèmes critiques de salubrité
- Un tissu insuffisant d'entreprises dédiées au BTP
- La nécessité d'accès à de l'électricité compatible avec les revenus des populations cibles

3.1. Tendances majeures des BTP–matériaux de construction au niveau mondial et au niveau de la sous région

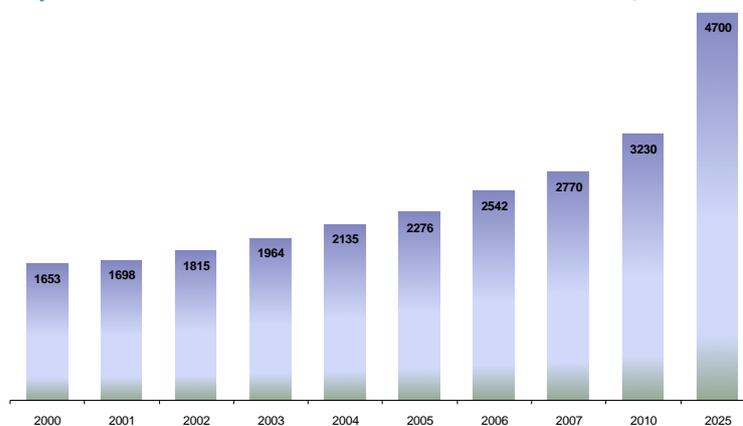
3.1.1 Matériaux de construction classique (ciment)

3.1.1.1 Au niveau mondial

La demande mondiale en Ciment connaîtra une croissance forte et soutenue à l'horizon 2025

En 2007, la consommation de ciment a poursuivi son expansion à l'échelle mondiale et la demande de ciment a gagné augmenté de 8 % après une hausse de 12 % déjà enregistrée en 2006. Cette dernière a atteint 2,77 milliards de tonnes.

Graphique 23 : Projection de la demande mondiale en ciment à l'horizon 2025, en millions de tonnes.

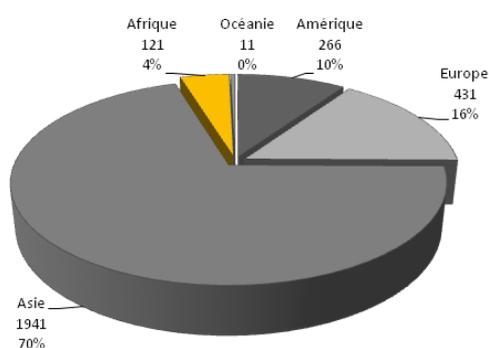


Source: Cimento et rapport annuel Lafarge

La croissance de la demande a été portée ces dernières années par la forte croissance économique des pays émergents (notamment Chine, Inde, Europe centrale et de l'Est et Brésil) qui représentent 70 % du marché mondial. Les pays émergents de même que ceux en développement ne sont pas en reste, au vu des énormes besoins pour combler leur énorme retard en infrastructures et assurer leur développement. Ainsi la plupart des pays sont lancés dans une frénésie de grands travaux d'infrastructures qui tire fortement la demande en ciment et autres matériaux de construction tels que le fer ou l'acier qui ont vu leur cours augmenter à plus de 80% en 2008 par rapport à l'année précédente.

La consommation de ciment de la Chine a atteint près de 700kg par habitant là où celle de l'Inde n'a pas dépassé les 120 kg par habitant. L'on devrait s'attendre à ce que cette consommation baisse fortement du fait de la crise économique actuelle dans les pays développés en 2009 et également dans une moindre mesure dans les pays émergents et en développement. A l'horizon 2025, il est attendu dans le monde une croissance moyenne de la demande mondiale en ciment de +4,5% par année.

Graphique 24 : Répartition de la production mondiale de Ciment par zone

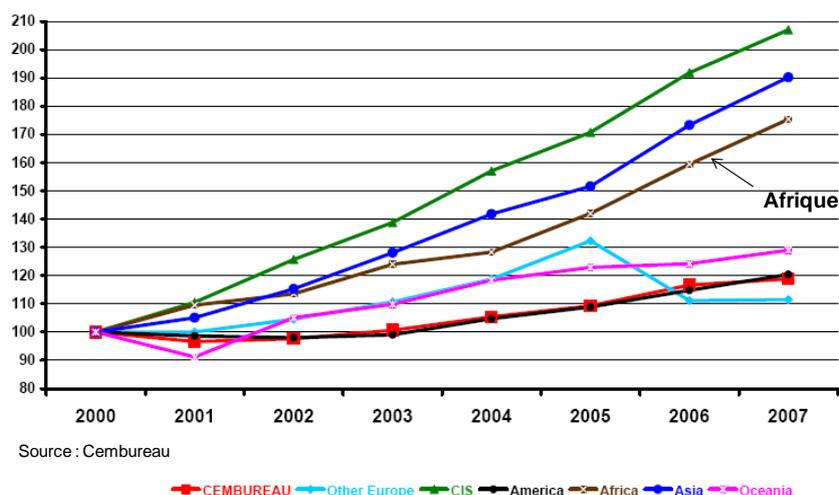


Source: Ciment et rapport annuel Lafarge

A l'instar des pays émergents, l'Afrique est la troisième région en termes de croissance de son marché cimentier.

L'Afrique reste encore très minoritaire en termes de production et de demande. Toutefois sa demande ira croissante au regard de ses besoins d'infrastructures de développement.

Graphique 25 : Evolution de l'indice de production de Ciment par grande région du monde Indice 2000 = 100



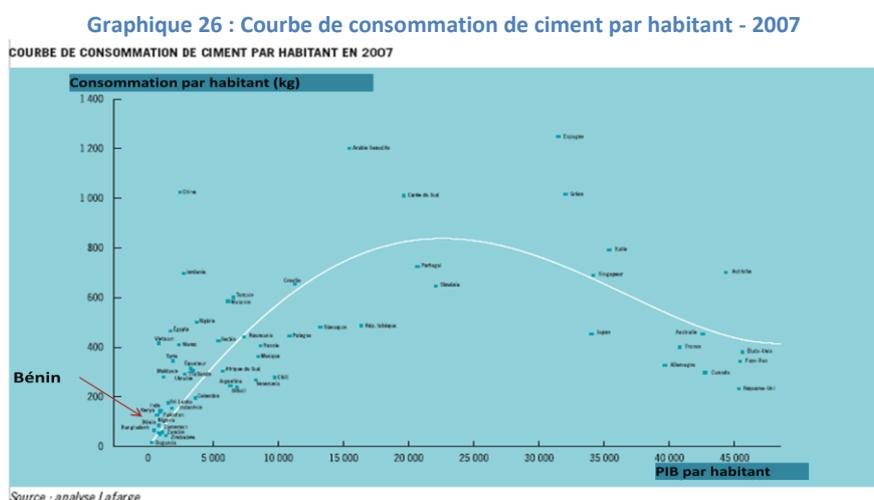
Source : Cembureau

Cette croissance de la consommation de ciment s'explique le boom de l'immobilier, ainsi que la mise en œuvre des infrastructures publiques nécessaires à l'émergence du Continent. Au Nigéria, le secteur du BTP connaît une croissance de 10% par an. Au Sénégal, le secteur représente 5,4% du PIB (source : Missions Economiques).

- Au Bénin

Le pouvoir d'achat reste l'élément fondamental de la demande en ciment dans les pays.

Le Bénin figure parmi les pays où la consommation de ciment par habitant est l'un des plus bas au monde. Le graphique suivant qui montre la corrélation entre consommation de ciment par habitant et PIB par habitant exprime tout le potentiel encore possible de développement du secteur du BTP au Bénin. L'on devrait s'attendre à ce que la consommation moyenne de ciment continue d'augmenter dans les prochaines décennies aussi longtemps que le PIB par habitant sera inférieur à 25.000 dollars US !



Cependant les professionnels du bâtiment attirent l'attention sur le fait que le mode de consommation de ciment au Bénin est non optimal. Pour la construction d'un logement type, lorsque la quantité de ciment utilisée aux Etats-Unis est de 10 tonnes, elle est de 20 tonnes en France et au Bénin de 40 tonnes. Une nette surconsommation de ciment existe dans le cadre des chantiers réalisés quel qu'ils soient. La faible diversité d'usage de différents matériaux de construction explique en partie cette surconsommation. Un besoin de formation des ouvriers du BTP leur apparaît indispensable aujourd'hui. Il s'y ajoute l'engouement pour le sable de mer comme matériau de construction, malgré son caractère corrosif et les dégâts causés à l'environnement côtier par la perpétuation de l'exploitation de ce sable, malgré son interdiction formelle.

Le secteur du BTP souffre également de la faiblesse du tissu d'entreprises de construction malgré l'existence en nombre d'entreprises. Le dispositif de formation reste faible pour les formations de haut niveau et restent limités au plan diversité et spécialisation. Les techniciens et ingénieurs formés sont généralistes dans une grande majorité et les compétences pointues sont à recruter à l'étranger. L'on dénombre un certain nombre d'écoles de formation aux métiers du BTP (ouvrages en bois, électricité, mécanique, plomberie, menuiserie, etc.), mais la plupart d'entre elles sont limitées au niveau CAP (Certificat d'aptitude Professionnelle) et livrent sur le marché du BTP des ressources insuffisamment qualifiés par rapport à de nouveaux besoins. De plus, un nombre relativement important de jeunes ouvriers n'ont pas accès à ces écoles et se retrouvent formés aux métiers du BTP sur le tas ; d'où le non respect des normes et des techniques de construction. Là également, il manque le dispositif de formation et d'apprentissage faisant la passerelle entre des formations plus courtes de tacherons spécialisées accompagnées d'un dispositif d'apprentissage en entreprise et d'insertion dans différents métiers et spécialités du BTP.

Le Bénin bien que théoriquement autosuffisant, n'échappe pas au phénomène régional de rareté conjoncturelle en ciment due à un marché en surchauffe des infrastructures et de la construction et de flux incontrôlés dus au différentiel de prix entre pays voisins

L'industrie du ciment au Bénin dispose d'une capacité de production de 1,4 millions de tonnes par an. Il est prévu pour l'année 2009 une augmentation de la capacité de production de 1,8 millions. L'on devrait donc passer à une capacité de 3,2 millions de tonnes de ciment par an, alors que la demande nationale est de l'ordre de 1,2 millions de tonnes par an.

Bien que la demande est appelée à augmenter fortement, aucun signe ne montre d'après les professionnels du ciment, un triplement, voire même un doublement de la demande de ciment.

Cependant il existe un autre phénomène qui est important à prendre en compte. La vente légale de ciment du Bénin vers le Nigéria est estimée à environ 150 000 tonnes par an. Mais un volume beaucoup plus important de ciment traverse les frontières tous les jours en direction du Nigéria de illégalement. Dans ce pays, un important déficit de production de ciment estimé à près de 10 millions de tonnes par an subsiste. Le Bénin a ainsi enregistré à quelques reprises des pénuries « fictives » de ciment. Comparé à ses voisins du Nigéria et du Niger, le prix du ciment au Bénin est nettement plus faible, ce qui favorise ces transferts frauduleux. Cette situation crée notamment un malaise pour les cimentiers du fait notamment que le prix du ciment au Bénin est plafonné.

Tableau 6 : Production, prix et flux d'échange de ciment dans les pays de l'UEMOA

Pays	Prix/tonne FCFA	Producteur	Exportateur	Importateur
Bénin	80.000			
Mali	150.000			
Niger	185.000			
Sénégal	80 000			
Burkina	110.000			
Côte d'Ivoire	100.000			
Nigeria	130.000			Déficit estimé à 10 millions de tonnes par an
Togo	80.000			

Aucun
 Moyen
 Faible
 Elevé

Il est également nécessaire de prendre en compte, le fait que le Nigéria est en train de se doter de grandes capacités de production de ciment, avec les opérateurs comme DANGOTE et LAFARGE.

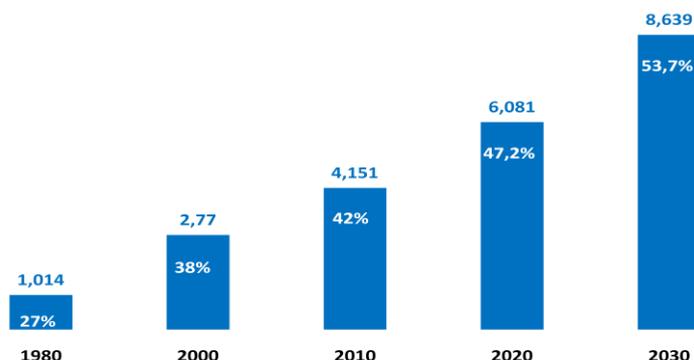
Plus d'un Béninois sur 2 vivra en ville à l'horizon 2030.

La forte croissance de la population et l'urbanisation rapide sont les moteurs à long terme du marché du BTP. L'enjeu de l'habitat est de taille au Bénin car en 2030, plus de la moitié de la population Béninoise vivra en ville. Par rapport à cette perspective et pour limiter cette tendance, l'Etat devra lutter sur deux fronts :

- Le premier, l'habitat rural, pour contrer le phénomène récurrent d'exode rural, du fait de la pauvreté des campagnes et de l'absence d'emploi pour les jeunes, du manque d'infrastructures créant dans les villages un énorme gap de qualité de vie (logements, emplois, accès aux services sociaux de base : postes de santé, écoles, accès à l'eau potable et à l'électricité, etc....)
- Le deuxième, avec la nécessité d'une politique d'aménagement, d'habitat urbain et d'infrastructures devant essayer de prévenir la tendance à la « bidonvilisation » si caractéristique des villes africaines à travers des programmes de logements sociaux au moindre coût, incluant

des programmes de maîtrise de l'efficacité énergétique face à l'imprévisibilité des cours du pétrole.

Graphique 27 : Projection de la population urbaine du Bénin



Source: The state of African Cities, UN Habitat, 2008

Il existe encore une tendance majeure qu'il est nécessaire de relever : ce sont les changements profonds que l'habitat urbain et rural connaîtra dans les prochaines années avec les évolutions suivantes :

- La tendance marquée d'évolution de l'habitat et des métiers de construction à la prise en compte de l'efficacité énergétique et à la recherche dynamique destinée à diminuer la consommation énergétique des bâtiments qui sont avec le transport les premiers vecteurs de la consommation d'énergie.
- Des infrastructures comme les réseaux d'électricité vont également connaître des changements très importants, que l'on commence déjà à observer en Europe et en Asie (Japon et Allemagne notamment). A la place de réseaux centralisés de distribution de l'énergie électrique (production - transport - distribution - consommation) se substituent des réseaux de production et distribution d'électricité qui échangent avec des ménages consommateurs et également producteurs d'électricité basé sur l'énergie solaire. Cette électricité peut être revendue à la société d'électricité à un prix convenu fixé en général par l'autorité publique pour favoriser les énergies renouvelables. Ainsi le consommateur produit, consomme et vend l'excédent d'électricité qu'il produit la journée et la nuit il consomme l'électricité livrée par le réseau. On évolue donc vers un système d'échange nodulaire entre la production classique d'électricité et les foyers de consommation traditionnels.

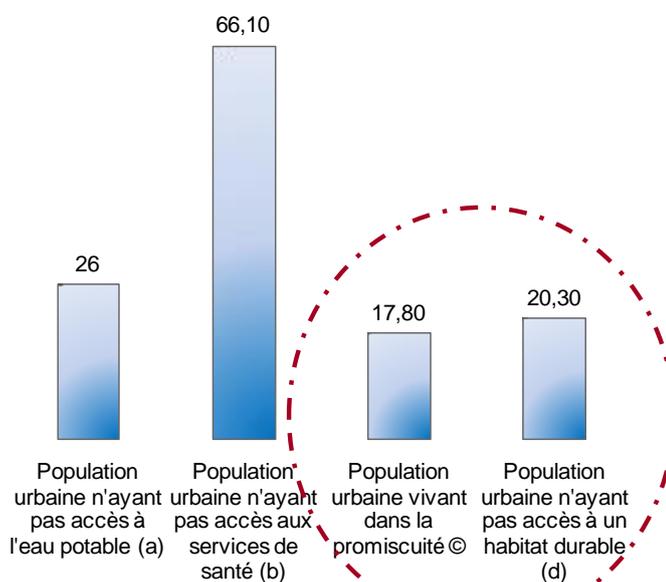
En Afrique, où la vétusté des systèmes distribution ne permet guère ces systèmes. Une lecture de ces tendances lourdes d'évolution vers l'efficacité énergétique reste tout de même fondamentale dans les perspectives futures de développement de l'habitat.

La lutte contre la pauvreté urbaine notamment par rapport à l'accès aux services sociaux de base et à la gestion du cadre de vie doit constituer un paramètre clé du développement des BTP au Bénin

Le graphique qui suit présente un aspect de la pauvreté au Bénin en 2003. En 2003 (l'on peut considérer que la situation n'a guère évolué en 2008), on considère que 26% de la population urbaine béninoise n'avait pas accès à l'eau potable. 66,1% de la population urbaine n'avait pas accès aux services de santé. 17,8% de cette même population urbaine vivait dans la promiscuité et 20,3% n'avait pas accès à un habitat durable. Les deux derniers constats signifient que 38,1% de la population urbaine n'a pas accès à un logement décent.

L'analyse de ce graphique nous montre que dans les villes béninoises, une partie importante de la population subit les contres-coups d'une absence notoire de gestion du cadre de vie des populations.

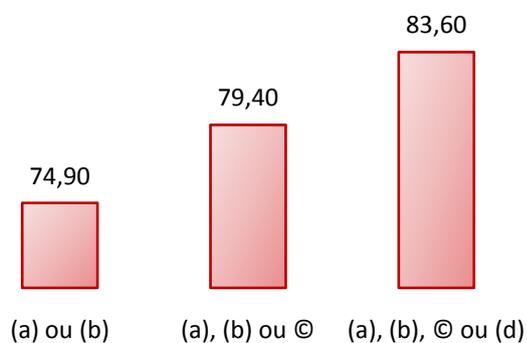
Graphique 28 : Pourcentage de la population béninois n'ayant pas accès aux services de base (2003)



Source : The state of African Cities, UN Habitat, 2008

Le graphique suivant montre que plus 80% de la population urbaine est victime de l'absence d'au moins un des quatre éléments cités précédemment et qui sont indispensables pour assurer le bien être des populations.

Graphique 29 : Pourcentage de la population béninois n'ayant pas accès à au moins un des services de bases



Source: The state of African Cities, UN Habitat, 2008

Le pôle BTP et Matériaux de Construction répond à une logique de grappe à maîtriser au plan de la compétitivité au Bénin

Le développement du pôle de croissance BTP et Matériaux de construction nécessitera d'acquérir une maîtrise globale de l'ensemble des maillons de la grappe (Cf. Figure 8 : Grappe BTP – Matériaux de Construction). Ces maillons sont globalement peu maîtrisés au Bénin.

Différentes raisons expliquent cette faible maîtrise :

- La faiblesse de la formation,
- Le nombre limité d'entreprises de construction de qualité,



- La faible formalisation du secteur,
- Le manque de maîtrise des techniques de construction répondant aux standards internationaux,
- L'absence d'un cadre de concertation et d'organisation des acteurs du secteur.

La politique récente de grands travaux de l'Etat a permis de redynamiser le secteur du BTP notamment pour ce qui concerne les têtes de grappe (Bâtiments, travaux publics, habitat et architecture).

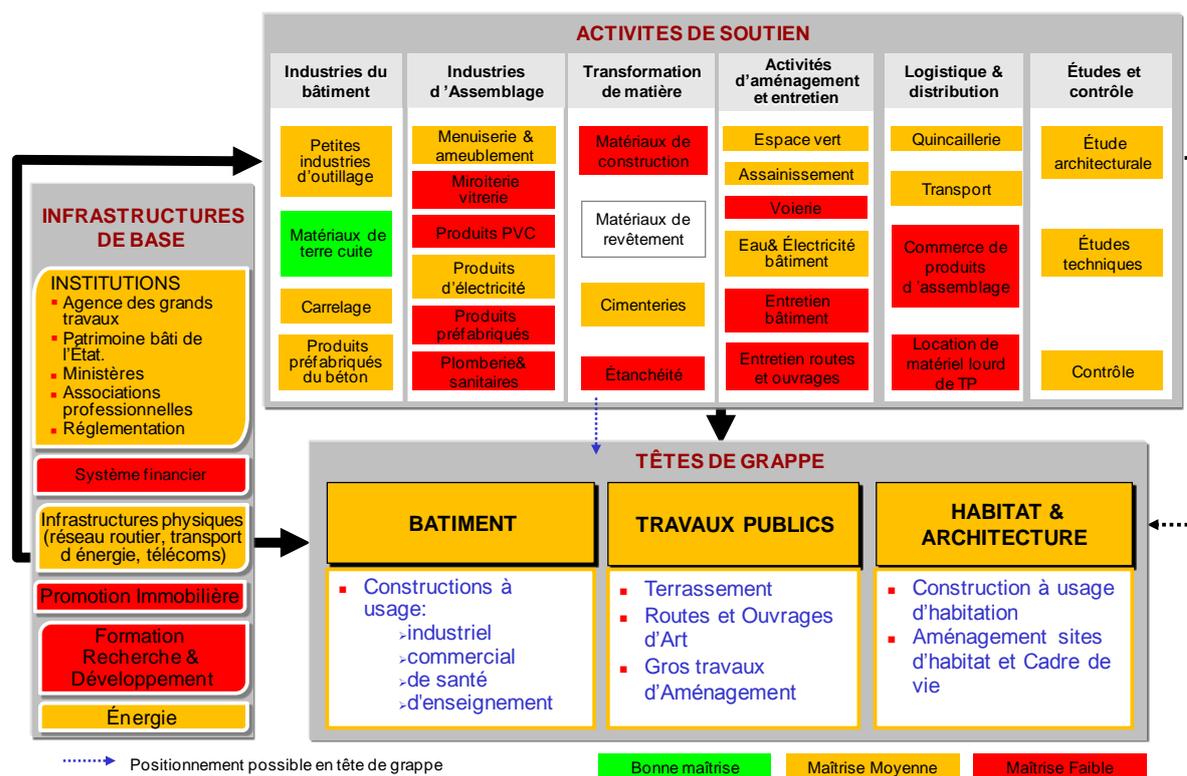
Il est également important de souligner l'existence de trois agences de maîtrise d'ouvrage délégué (MOD), acteurs importants des projets de travaux publics au Bénin: l'Agence d'Exécution des Travaux Urbains (AGETUR), l'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public (AGETIP-Bénin) et la Société d'Etude Régionale d'Habitat et d'Aménagement Urbain (SERHAU). Ces acteurs, créés dans les années 90 ont pour principaux objectifs de piloter les travaux d'infrastructures lorsque la maîtrise d'ouvrage leur est déléguée en assurant la maîtrise des délais d'exécution, la qualité des travaux exécutés, l'implication du secteur privé, la création d'emplois, etc. Elles bénéficient du soutien des partenaires au développement et conduisent aujourd'hui plusieurs projets d'intérêt général au Bénin (construction de routes, d'écoles, de centres de santé, voirie urbaine, bâtiment public, etc.). Enfin concernant les différents maillons de la grappe, ces agences jouent aujourd'hui un rôle important pour rechercher les compétences nécessaires dans le cadre des projets qui leur sont confiés soit au Bénin ou à l'étranger.

Ces agences doivent jouer un rôle clé pour renforcer les expertises locales en veillant à rassembler les compétences nécessaires dans le cadre des projets qui leur sont confiés à travers la mobilisation de l'expertise béninoise ou à étrangère. Une expertise existe ainsi dans le BTP, et le rôle de ces acteurs sera également clé pour la réalisation des infrastructures logistiques importantes pour le développement des infrastructures logistiques nécessaires aux différents piliers de croissance. Il sera important de capitaliser fortement sur leurs acquis et connaissances du terrain.

Il échoit à ces agences de mettre en œuvre l'ambitieuse politique d'efficacité énergétique et de promotion de l'utilisation des énergies renouvelables dans les projets d'habitat d'infrastructures en milieu urbain et rural.

Au plan de la grappe, malgré la présence de quelques acteurs mondiaux importants au Bénin, le besoin de développer une masse critique d'acteurs, locaux principalement, dans le BTP sera important pour assurer le développement des grands projets.

Figure 8 : Grappe BTP – Matériaux de Construction



3.1.2 Matériaux locaux

Les sols et sous-sol Béninois recèlent d'importantes matières premières utilisables dans le cadre du pôle BTP et Matériaux de Construction.

Le Bénin recèle d'un potentiel important en matériaux de construction. Hormis les pierres ornementales, ce potentiel est faiblement exploité. Le potentiel est localisé surtout dans le sud du pays, où se déversent tous les matériaux entraînés depuis le nord par les cours d'eau.

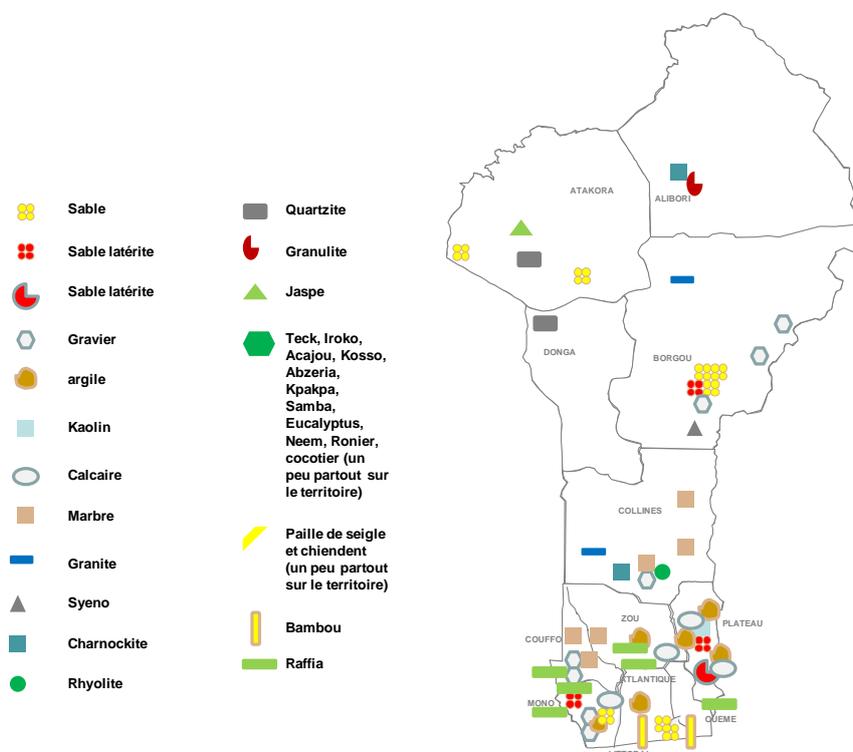
Les pierres ornementales telles que le marbre se retrouvent dans la Région des Collines et dans le Mono-Couffou. Ces pierres font pour le moment l'objet d'exportation en vrac et en l'état, du fait d'un manque d'unités de transformation (tailleries) sur place.

L'argile, constitue la principale matière première pour la construction de briques et de tuiles. On peut la trouver au Sud du Bénin. Cependant l'utilisation efficace de ce produit ne sera possible qu'avec la mise en place d'unités de production comme les briqueteries et les tuileries industrielles ou artisanales.

Ce potentiel peut constituer le socle du développement des habitats ruraux et urbains de demain. Elle présente comparativement aux matériaux « modernes » certains avantages intéressants notamment au plan des coûts et du confort thermique. Leur usage reste limité du fait qu'ils ont d'une part fait l'objet de manque de volonté politique à les promouvoir réellement (notamment dans le cadre de projets de recherche) et d'autre part la focalisation des populations et ouvriers du bâtiment pour des constructions à base de ciment. Face à la hausse récente des cours de l'énergie et la pression sur les prix du ciment, l'intérêt pour l'usage des matériaux locaux revient.

Les éléments de stratégie précédemment déclinés permettront de donner un contenu concret aux programmes d'habitat et d'infrastructures en matière d'utilisation des matériaux locaux.

Figure 9 : Potentiel Béninois en Matériaux de construction



Le Bénin doit utiliser ses ressources de matériaux de construction pour abaisser le coût de construction, assurer le confort thermique de l'habitat et en diminuer le coût d'exploitation

Le Bénin est riche en ressources de matériaux de construction (argile, calcaire) permettant de réaliser des habitats de meilleur confort thermique. La réalisation de ces constructions couplées à la dotation de kits de production d'électricité solaire photovoltaïque, permettra de réduire à la fois le coût de construction mais également les coûts de jouissance de l'habitat avec l'efficacité énergétique et la production d'électricité solaire baissant significativement la facture d'électricité des ménages qui y habitent.

La politique d'efficacité énergétique devra également toucher les économies sur la consommation d'énergie dans les bâtiments administratifs et l'éclairage public avec la substitution au parc actuel d'éclairage public par un dispositif d'éclairage équipés en kits d'énergie solaire avec des batteries permettant d'éclairer la nuit avec l'énergie stockée la journée.

La directive de l'Etat obligeant à l'utilisation de 25% de matériaux locaux dans la construction trouvera ici un moyen de sa mise en œuvre adéquate à travers l'exploitation prioritaire des matériaux locaux et de l'énergie solaire dans les projets d'habitat social, de petites infrastructures comme les postes de santé les écoles.

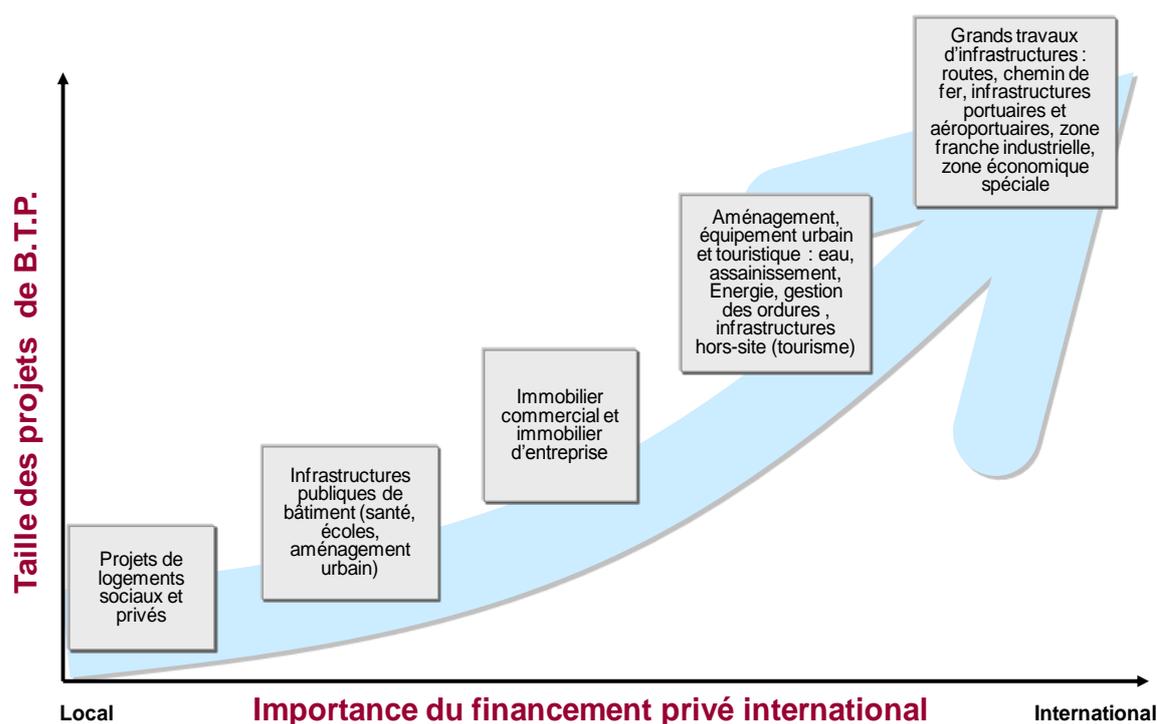
En milieu rural, l'utilisation des énergies renouvelables et en particulier de l'énergie solaire, contribuera énormément à améliorer la qualité de vie des ruraux avec notamment des programmes d'exhaure à partir de l'énergie solaire (voir le Programme Régional Solaire du *Comité Inter-états de Lutte contre la Sécheresse au Sahel*), le séchage de produits comme les fruits et légumes, l'accès au téléphone grâce à l'énergie solaire.

3.2. Stratégies de développement du pôle BTP – matériaux de construction

La mise en œuvre des programmes liés aux BTP et Matériaux de Construction requiert selon leur taille et financement des niveaux différenciés de Partenariats Publics Privés

Le choix des options stratégiques permettant le développement de la filière BTP est associé à deux facteurs clé : la taille des projets BTP et l'importance du financement privé international.

Du fait des besoins importants en infrastructures, de ressources financières de l'Etat limitées et rares, d'une demande sociale toujours plus forte, l'appel à des ressources et au partenariat du secteur privé apparaît indispensable pour la réalisation et l'exploitation optimale des grands projets d'infrastructures de l'Etat (ports et aéroports, autoroutes, aménagement touristique, immobilier). Leurs enjeux ne se limitent pas à leur réalisation seule mais surtout à la qualité des services que ces infrastructures délivrent et leur effet d'entraînement sur les autres secteurs économiques. L'option de Partenariat Public Privé dans les grands projets d'infrastructure, permet notamment à l'Etat de mieux s'occuper de la satisfaction de la demande d'infrastructures à caractère social (éducation, santé, logements, aménagement urbain) même si là également, certains projets se réalisent dans le cadre de partenariats publics privés.



Une plus grande compétitivité du Bénin dans l'attrait et le développement des partenariats publics privés dans les grands projets d'infrastructure notamment nécessitera, au-delà du dispositif de promotion du Bénin Emergent comme destination d'investissement de l'accueil et le suivi des investisseurs, la mise à niveau de certains textes législatifs et la promulgation de nouvelles lois de type BOT ou BOOT (Build, Operate, Transfert ou Build, Own, Operate, Transfert).

L'Etat devra également se renforcer en compétences pour la négociation, la contractualisation (y compris les aspects juridiques), le suivi et la maîtrise des processus liés à l'ingénierie de tels projets.

3.3. Déclinaison de la vision sectorielle et principaux objectifs stratégiques

L'articulation d'une vision nécessite la prise en compte de trois dimensions pour faire de ce pilier, un outil majeur d'entraînement de l'économie Béninoise :

- L'exploitation optimale et durable des ressources des sols et sous-sols du Bénin
- Le développement des compétences et savoir-faire locaux dans une large gamme diversifiée de métiers du BTP
- Le positionnement du Bénin comme référence au plan régional dans les services liés au BTP et à l'immobilier pour les entreprises et particuliers

C'est dans ce sens que la vision suivante a été proposée pour le pilier BTP-Matériaux de construction à l'horizon 2025:

« Le Bénin sera en 2025 une plateforme régionale d'exploitation et de production de matériaux de construction au service d'un BTP durable et au savoir-faire reconnu »

Les objectifs stratégiques associés à cette vision sont les suivants :

- Développer la production et l'exportation de ciment pour la sous région ;
- Rendre visible le potentiel en matériaux de construction du Bénin, les promouvoir et les exploiter dans le cadre de partenariats Public Privé (PPP) ;
- Mettre en œuvre une politique volontariste d'utilisation des matériaux locaux de construction des énergies renouvelables dans les programmes d'habitat et d'infrastructures sociales et d'efficacité énergétique ;
- Mettre en place un dispositif de formation et d'apprentissage permettant le développement de compétences locales et l'insertion des Béninois dans une diversité de métiers du BTP ;
- Réformer et étendre le contenu dans le sens ci-dessus indiqué, le mandat des agences assurant la maîtrise d'Ouvrage Délégué (M.O.D.) des projets d'infrastructures et d'habitat.

La mise en œuvre de quelques programmes clés permettra à ce pilier d'amorcer son développement. Ces programmes engloberont :

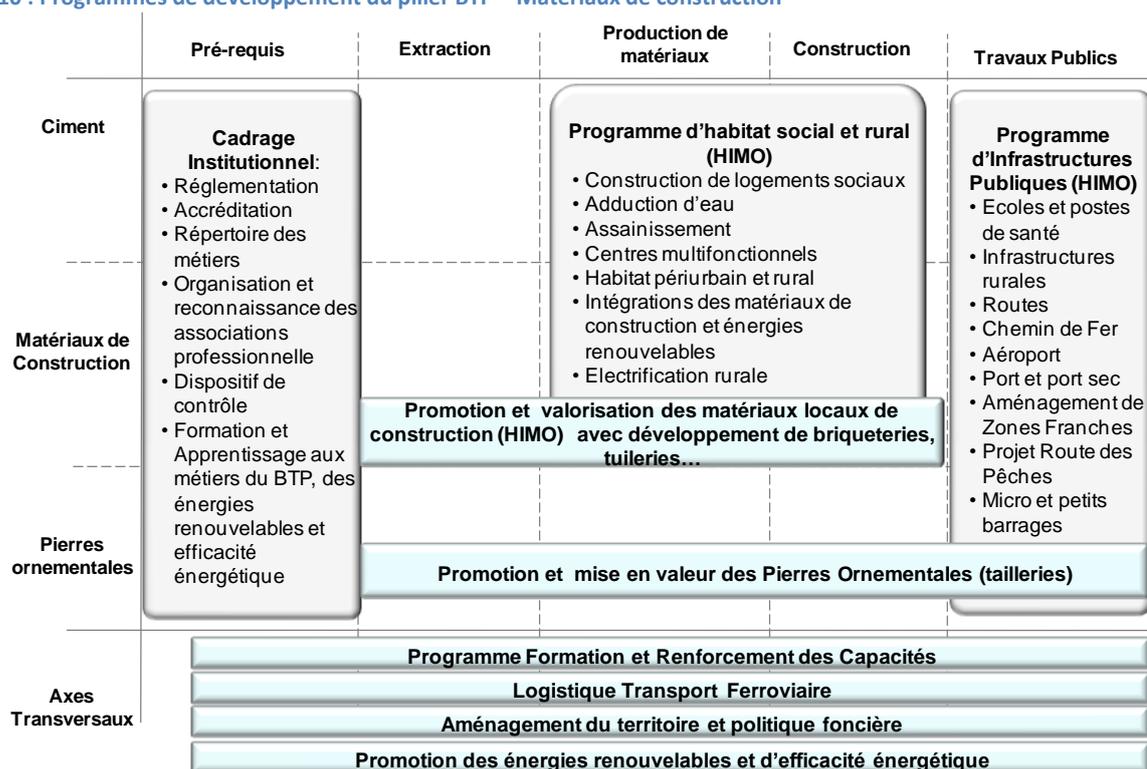
- l'habitat et les infrastructures à vocation sociale et de développement rural regroupant des projets d'habitat social, les postes de santé, l'adduction d'eau, l'électrification rurale, la construction de salles de classe et des infrastructures comme les pistes rurales, les mini-barrages d'infrastructure, avec une valorisation et une utilisation des matières premières du sous-sol Béninois ;
- les infrastructures Publiques, regroupant les grands projets d'infrastructures de l'Etat (routes, aéroports, ports, projets touristiques, etc.) ;
- Un Plan national de formation et d'apprentissage permettant :
 - de former les ressources pour les programmes à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO),
 - de créer un tissu de MPE (micro et petites entreprises) et de tâcherons spécialisés dans le BTP notamment les matériaux de construction (briqueteries, tuileries, tailleries de pierres ornementales, travail de bois d'œuvre...).
- L'adaptation d'outils de financement plus longs à taux bas au secteur de la micro finance pour accompagner l'insertion des ressources après la formation ;

- La Promotion de la mise en valeur des Pierres Ornementales dans le cadre de l'aménagement et la décoration des infrastructures publiques faisant appel aux capacités de design et de décoration nationales ;
- Le Renforcement des Capacités (pour les techniciens du bâtiment, pour les agents de l'Etat dans le cadre de la gestion de partenariats publics privés) ;
- L'utilisation du transport ferroviaire pour l'acheminement des matériaux extraits du sol Béninois ;
- La Prise en charge dans le cadre de la réforme foncière en cours, des problématiques clés et contraintes au développement du pôle BTP et en particulier de l'habitat ;
- La Promotion des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique ;
- Le Renforcement global de la gouvernance du secteur du BTP pour attirer des partenariats publics privés, sécuriser l'investissement, organiser les métiers et la formation, etc.

3.3.1 Programmes à mettre en œuvre pour le développement du pilier BTP et Matériaux de Construction

3.3.1.1 Présentation des programmes

Figure 10 : Programmes de développement du pilier BTP – Matériaux de construction



3.3.1.2 Coût des programmes

Tableau 7: Cout des programmes du pilier BTP-Matériaux de Construction

Programmes	Nature des investissements	Coût 2010-2015 (en milliards de FCFA)	Appui PTF envisagé
Pilier 3 : BTP et Matériaux de Construction		33	
Cadrage Institutionnel	Public	15	Fonds APE, FED
Programme d'habitat social et rural (HIMO)	Public	Cf. programme de 10.000 logements sociaux	Etat béninois, FED, UE, BM, USAID
Promotion et valorisation des matériaux locaux de construction (HIMO) avec développement de briqueteries, tuileries...	Public	5	Etat béninois, FED, UE, BM, USAID
Programme d'infrastructures publiques (cases de santé, écoles, microbarrages, etc.)	Public	10	Etat béninois, FED, UE, BM, USAID
Programme de mise en valeur des pierres ornementales (tailleries)	Public	2	Etat béninois, FED, UE, BM, USAID
Programme de formation et de renforcement des capacités	Public	1	Etat béninois, FED, UE, BM, USAID

Chapitre 4 : Pilier Tourisme, Culture et Artisanat

4.1. Tourisme

4.1.1 Analyse des tendances majeures du secteur touristique au niveau mondial et au niveau de la sous région

4.1.1.1 Au niveau mondial

Le tourisme s'est imposé comme la première industrie au monde et a un poids important sur l'économie mondiale

Première industrie dans le monde, le tourisme contribue à hauteur de 10,4% au PNB mondial³ ; il a généré en 2006 environ 207 millions d'emplois et un volume d'activité équivalent à plus de 800 millions de séjours (source : Conseil Mondial des Voyages et du Tourisme). D'après les prévisions de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), la part du tourisme dans l'économie mondiale se renforcerait dans les prochaines années grâce à l'augmentation continue (+4%) du nombre des touristes internationaux qui passera de 903 millions en 2007 à 1,6 milliard en 2020.

Le tourisme est aujourd'hui, dans la plupart des pays industrialisés, l'activité de service la plus dynamique du secteur tertiaire. Il constitue dans le même temps un pôle essentiel de croissance pour nombre de pays en voie de développement. Créateur de richesses et d'emplois, le tourisme est ainsi un puissant levier économique.

La part de l'Afrique demeure marginale dans le tourisme mondial, malgré les perspectives de croissance de +5,5% par an jusqu'en 2020 que prévoit l'OMT. L'Afrique ne représente que 4% des flux de touristes internationaux et 3% des recettes touristiques dans le monde.

Le continent européen est à la fois la première zone émettrice et la première zone réceptrice de touristes du monde. Il est également le leader mondial en termes d'accumulation de capital du secteur touristique. En 2007, l'Europe a capté 54% des touristes internationaux et a réalisé 51% des recettes mondiales.

L'Asie Pacifique est une zone en croissance avec le réveil de la Chine, qui devient le quatrième pays au monde qui accueille le plus de touristes avec 54 720 000 touristes en 2007. Le Moyen orient est une destination en devenir qui mise sur le développement du tourisme haut de gamme.

Les mutations de la demande mondiale de tourisme montrent que la tendance nouvelle est orientée vers un développement à la carte. Le touriste choisit lui-même le séjour qui lui convient le mieux. Les destinations touristiques où les touristes subissent le circuit qui leur est imposé par les tours opérateurs disparaissent progressivement, laissant la place à une palette d'offres et de services dans laquelle chaque touriste sélectionne son voyage.

Avec le **développement des forfaits all inclusives et celui des resorts**, les touristes peuvent prétendre à des séjours de plus en plus paradisiaques à des prix de moins en moins élevés.

Dans les destinations de découverte de la nature, **l'écotourisme** gagne du terrain et subit de fortes mutations qui se matérialisent par la **transformation du tourisme de découverte en un tourisme haut de gamme.**

³ Politique du tourisme du Québec, Ministère du tourisme, 2005

A côté de ce nouveau phénomène, l'on assiste à l'émergence de nouveaux produits touristiques : le tourisme de santé, le tourisme religieux, le tourisme de remise en forme etc.

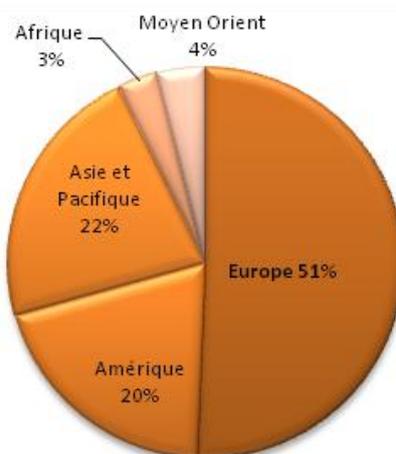
Toutefois, le développement du tourisme en Afrique ne se fait pas sans difficultés. Plusieurs difficultés entravent le développement du secteur. Les plus importants sont les suivants :

- Difficultés d'image,
- Difficultés de financement,
- Faiblesses de la main d'œuvre,
- Insuffisances d'infrastructures support (routes, aéroports, formation, utilities, foncier, fiscalité,...).

Le tourisme international a contribué à plus de 2 milliards de dollars US par jour au PNB mondial en 2005. Pour beaucoup de destinations, l'argent dépensé par les visiteurs dans l'hébergement, la nourriture et les boissons, les transports locaux, les divertissements, les magasins, etc. constitue un **pilier important de l'économie se traduisant par la création d'emplois et de débouchés au développement.**

A l'échelle mondiale, les recettes du tourisme international sont estimées à 856 milliards de dollars US en 2007. En valeur absolue, elles se sont accrues de 47 milliards de dollars US par rapport à 2006, chiffre comparable aux recettes du deuxième pays du monde au titre des gains réalisés, l'Espagne, ou aux recettes conjuguées des Caraïbes, de l'Amérique Centrale, de l'Amérique du Sud et de l'Asie du Sud.

Graphique 30 : Répartition des recettes mondiales du tourisme en 2007



Source : OMT

Tableau 8 : Recettes du tourisme dans le monde et par régions (en milliards de dollars US)

	2004	2007
Monde	633	856
Europe	328,5	433,4
Asie et Pacifique	127,8	188,8
Amérique	132	171,5
Moyen-Orient	25,5	34
Afrique	19,2	28,2

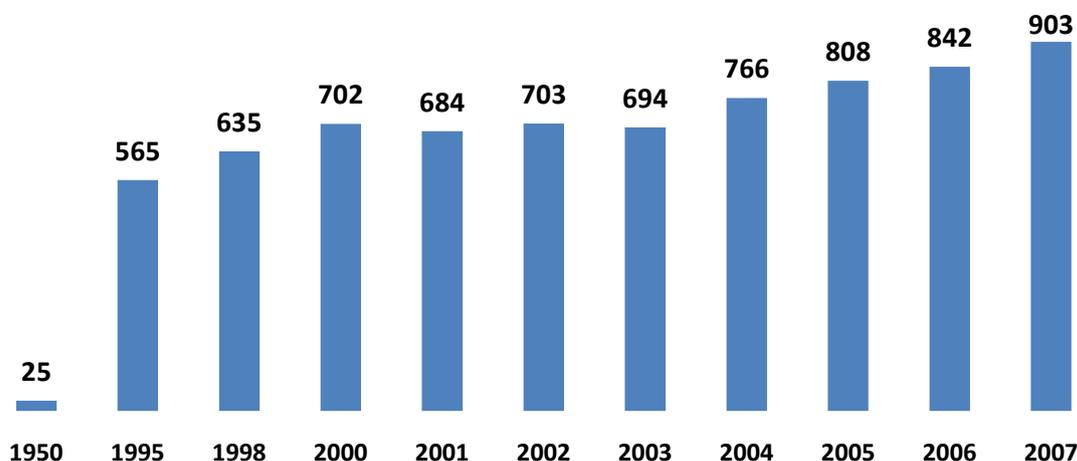
Source : OMT, 2008

L'Afrique est la destination qui enregistre les recettes les plus faibles. Le secteur touristique y reste à un stade embryonnaire dans la plus part des pays africains, exception faite de quelques pays phares comme l'Afrique du Sud, le Maroc, l'Égypte et, dans une moindre mesure, le Kenya.

Le nombre de touristes dans le monde connaît une croissance régulière et forte depuis plus de 50 ans.

L'année 2007 a enregistré une croissance de 6,6% du nombre d'arrivées de touristes qui se chiffre pour cette année là à 903 millions de touristes (source : OMT).

Graphique 31 : Evolution du nombre d'arrivées de touristes dans le monde (en millions de touristes)



Source : OMT

L'O.M.T. prévoit à l'horizon 2020, 1,5 milliards de touristes dans le monde

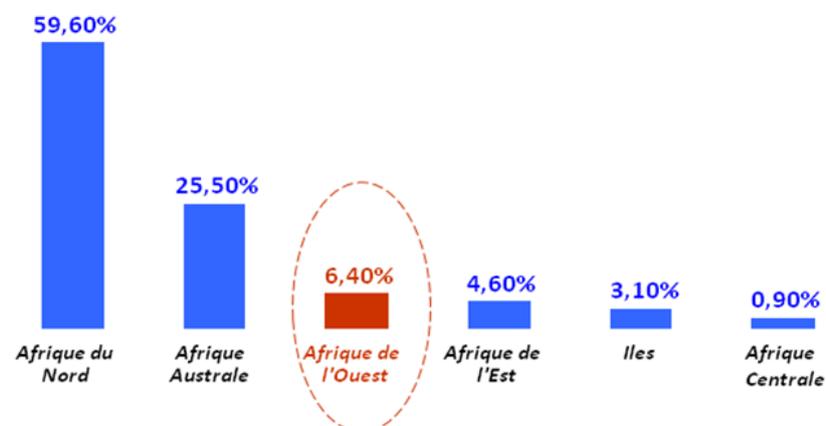
Le tourisme apparaît cependant très volatil, sensible à la crise économique, aux guerres, aux épidémies, etc. Il est fort probable qu'il sera en 2009 l'une des principales industries affectées par la crise économique mondiale née de la crise financière.

4.1.1.2 Au niveau sous-régional

L'Afrique de l'ouest ne représente que 6,4% des flux de touristes vers l'Afrique.

L'Afrique de l'Ouest ne représente que 6% des arrivées de touristes sur le continent africain. Elle constitue la troisième zone touristique de l'Afrique avec près de 3,5 millions de touristes en 2005. Trois (3) pays représentent l'essentiel (60% environ) des flux de touristes en Afrique de l'Ouest. Ce sont notamment le **Nigeria** (962 000 touristes en 2004), le **Sénégal** (769 000 touristes en 2004) et le **Ghana** (584 000 touristes en 2004).

Graphique 32 : Répartition des flux de touristes en Afrique (2004/2005)



Source : OMT

Les destinations d'Afrique de l'Ouest sont peu visibles et caractérisés par la faiblesse des aménagements touristiques, des infrastructures insuffisantes et de faible qualité ne permettant d'attirer qu'une part minime des flux de touristes visitant le continent.

Au Bénin, le tourisme représente la deuxième source d'entrée de devise après le coton. Sa contribution avec 0,7% au PIB apparaît bien modeste, mais ne couvre en réalité que l'hébergement et la restauration et n'inclut ni : le transport local, les achats d'art et autres objets de souvenirs, les revenus induits d'autres branches économiques. Elle est calculée sur la base d'un taux d'occupation hôtelière, largement sous-évalué par un manque de fiabilité des déclarations de flux d'hébergement.

Au niveau intérêt touristique dans le pays, il existe deux régions principales. Il s'agit, d'une part, de la côte avec les vestiges de l'époque coloniale dans les villes de Porto Novo et Ouidah, les villages lacustres du lac Nokoué, et la ville historique d'Abomey. D'autre part, à l'extrême Nord, se trouvent les parcs nationaux de la Pendjari et du W avec leur faune ainsi que la région montagneuse d'Atakora, berceau des populations Sombas.

Le Bénin attire surtout des visiteurs pour de courts séjours (durée moyenne de séjour de 2 jours). Le nombre de touristes reçus en 2005 était de 176 000 composés en majorité d'européens. Ce chiffre ne représente que les touristes ayant fréquenté l'hébergement hôtelier. Une autre étude aurait évalué les flux réels à environ 435.000 touristes/an⁴.

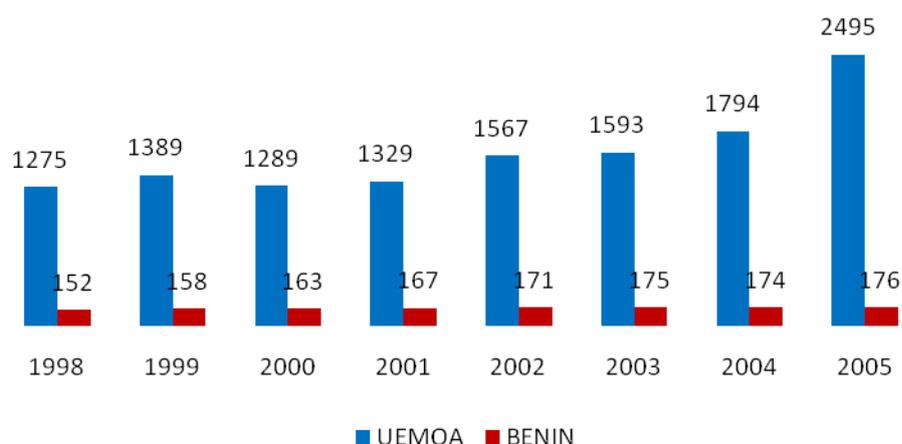
Le développement du tourisme au Bénin est freiné par **le manque d'infrastructures** rendant les sites **inaccessibles**, la **faiblesse en nombre et qualité des infrastructures d'accueil** (20 320 lits avec un taux d'occupation de 17% en 2005), le **manque de formation du personnel touristique**, la **faible qualité du service** (surtout dans l'hôtellerie), **l'absence de mesures incitatives spécifiques à l'investissement touristique**, la **faible desserte aérienne** du pays.

Comparativement à l'ensemble de la zone UEMOA, les arrivées touristiques au Bénin n'ont que très peu évolué.

Les arrivées touristiques ont augmenté entre 1998 et 2005 à un taux moyen de 10% par année là où celles du Bénin n'ont fait que 2% en moyenne.

⁴ Communiqué dans le cadre d'un atelier de partage des premiers résultats de la mission par un participant. Etude non disponible.

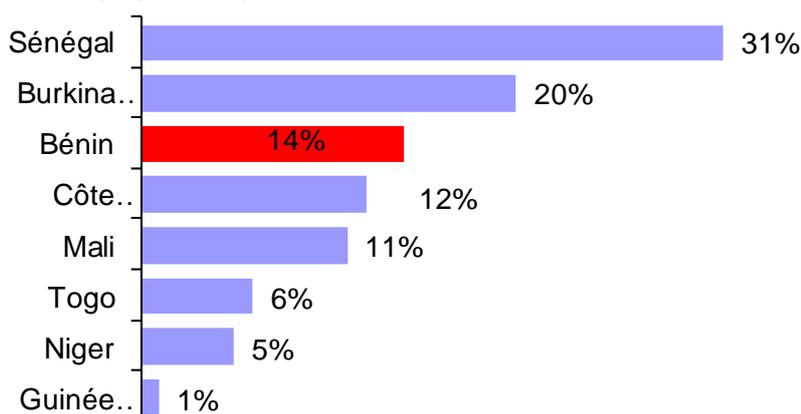
Graphique 33 : Evolution des arrivées de touristes non résidents dans l'espace UEMOA (en milliers de touristes)



Source : Etude UEMOA.

Le Bénin représente la troisième destination de l'UEMOA. Ce positionnement au vu du faible taux de croissance des arrivées n'apparaît cependant pas durable.

Graphique 34 : Répartition des arrivées de touristes dans l'UEMOA en 2005

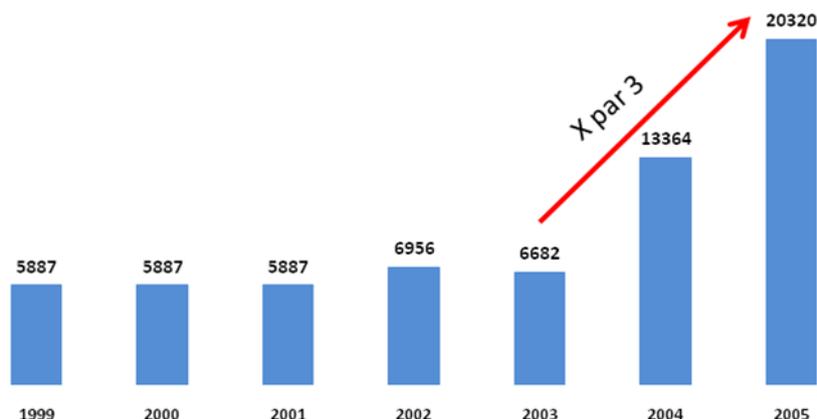


Source : OMT

La capacité d'accueil a connu une forte évolution en deux ans. Elle a été multipliée par trois, passant de 6682 à 20320 lits du fait de l'organisation du dernier sommet de la CEN-SAD.

Cependant le taux d'occupation des réceptifs d'hébergement, anormalement faible, ne connaît pas d'amélioration ces dernières années avec 12 % en 2005 et ne progressant guère depuis 1999. Il est d'ailleurs resté stable, hormis un pic à 17 % en 2001. Cette faiblesse du taux d'occupation interroge clairement sur la fiabilité des déclarations hôtelières et sur l'efficacité du dispositif de recueil des statistiques d'arrivées au Bénin et dans les réceptifs d'hébergement.

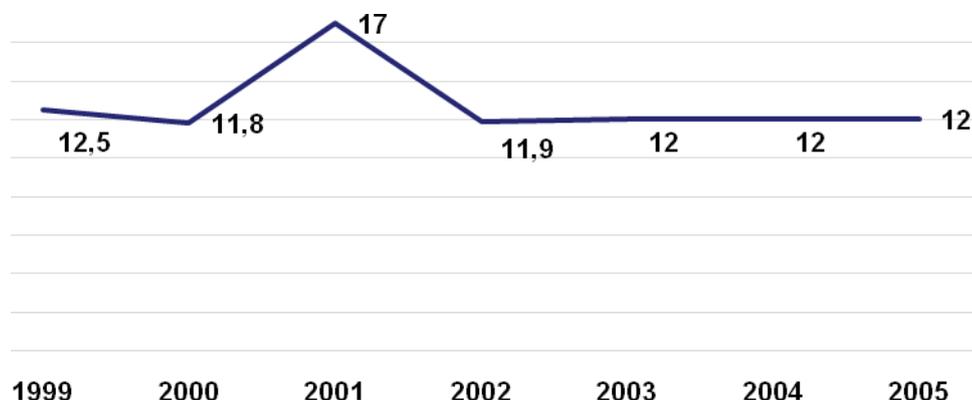
Graphique 35 : Evolution du nombre de lits dans les réceptifs d'hébergement au Bénin



Source : Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme

Cependant le taux d'occupation des réceptifs d'hébergement, anormalement faible, ne connaît pas d'amélioration ces dernières années. Le taux moyen d'occupation des hôtels, 12 % en 2005, n'a guère progressé depuis 1999. Il est d'ailleurs resté stable, hormis un pic à 17 % en 2001. Cette faiblesse du taux d'occupation pousse à s'interroger sur la fiabilité des déclarations hôtelières et sur l'efficacité du dispositif de recueil des statistiques d'arrivées au Bénin et dans les réceptifs d'hébergement.

Graphique 36 : Evolution du taux d'occupation des réceptifs d'hébergement (en %)



Source : Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme

Les recettes et la création d'emplois dues au secteur touristique restent faibles au Bénin.

Le secteur du tourisme employait 7 515 personnes en 2005 contre 1663 en 1999. Ce chiffre qui a quasiment quadruplé en six ans, témoigne du développement du secteur.

Le tourisme occuperait le 2ème rang par le nombre d'entreprises (plus de 20.000) dans l'économie du pays et le 3ème rang par le nombre d'emplois dans le secteur moderne (plus de 5.000), derrière le commerce de détail et devant la vente de pétrole et les autres services. Ce secteur, utilise 72% de femmes parmi les chefs d'établissement.

Tableau 9 : Chiffres clés du tourisme dans l'UEMOA

UEMOA	CA (en milliards FCFA)	Nombre d'employés	Part du tourisme dans le PIB (%)
Bénin	29	7515	2
Burkina Faso	38	24 000	1,2
Cote d'Ivoire	10	10 000	1,6
Guinée Bissau	N/D	N/D	N/D
Mali	80	12 000	2,2
Niger	32	8748	N/A
Sénégal*	190	72 000	3,7
Togo	7.7	1437	2

Source : Etude UEMOA

Six segments cibles pour le développement du tourisme au Bénin.

Le Bénin dispose d'un potentiel touristique assez diversifié.

Tableau 10 : Segmentation du tourisme appliquée au Bénin

Eloignement		Proximité immédiate	Eloignement du domicile		
Durée			0 nuit	1 à 3 nuits	Plus de 3 nuits
Dénomination de l'activité		Loisirs de proximité	Excursions de loisirs	Tourisme	
		Loisirs			
Personnel	Loisirs, détente, vacances			Court séjour personnel	Vacances (longs séjours personnels)
	Visite à des parents, amis				
Motifs	Santé			Tourisme de santé	
	Affaires et motifs personnels			Tourisme d'affaires	
	Ecologie, Développement solidaire				Ecotourisme et tourisme solidaire
	Nature et Cynégétique				Tourisme de nature et cynégétique
	Histoire et Culture				Tourisme d'histoire et de culture
	Balnéaire	Tourisme balnéaire et de loisirs			
Dénomination de la personne		Résident	Excursionniste	Touriste	
			Visiteur		

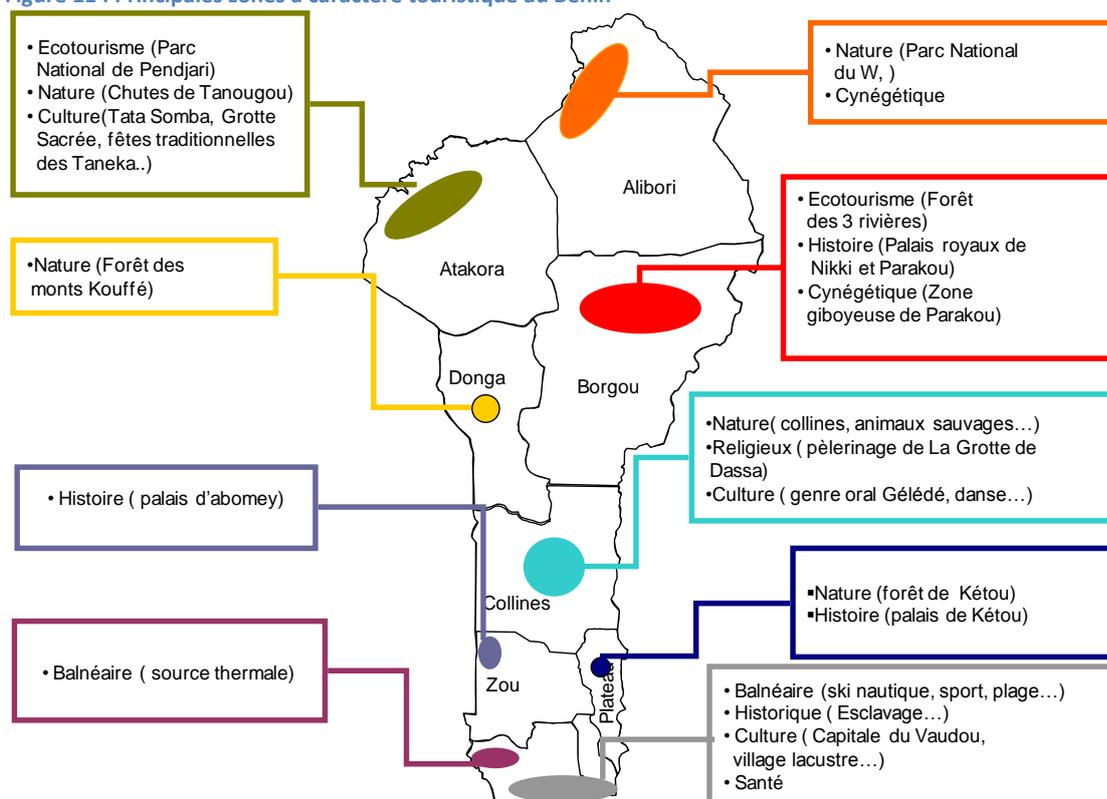
Potentiel important à développer

Segments de niche à développer

Ce potentiel apparaît au regard de la carte touristique béninoise important dans le tourisme de nature, historique et culturel, et le tourisme d'affaires. Un potentiel intéressant de niche est possible sur le tourisme de santé, l'écotourisme, le balnéaire et les loisirs.



Figure 11 : Principales zones à caractère touristique au Bénin



Ce potentiel touristique est aujourd'hui très peu valorisé. Il est estimé que le Bénin n'exploite qu'entre 2 et 5% de son potentiel touristique. L'accès vers les sites s'avère difficile, les zones d'aménagement touristique ne sont pas toutes bien définies et mises à la disposition des investisseurs. Mieux encore, la réglementation relative à ce secteur est mal appliquée.

Depuis 1987, le secteur a été libéralisé et l'Etat s'est désengagé. De dix (10) établissements hôteliers, le nombre est passé à plus de deux cents (200) hôtels, restaurants, auberges et campements de catégories variables. Cette floraison des établissements a intensifié les problèmes d'hygiène, de protection de l'environnement, etc.

En fait, plusieurs établissements ont été construits sans études préalables et leur nombre élevé ne correspond pas forcément à une demande effective. De plus, le manque de professionnalisme des acteurs et la faible qualité de service ne constituent pas des facteurs attractifs pour la demande existante.

4.1.2 Vision de développement touristique

4.1.2.1 Facteurs clés de succès

Le développement du tourisme passe tout d'abord par la maîtrise de facteurs clés de succès spécifiques à chaque segment visé.

- **Pour le Balnéaire**, segment de niche, il s'agit prioritairement de :
 - Aménagement des côtes et propreté des plages
 - Réceptif hôtelier adapté à la demande des clients
 - Disponibilité d'activités annexes

Une offre autour de ce segment est prévue notamment dans le cadre du projet de la route des pêches.

➤ **Pour la Santé**, également segment de niche, l'offre du Bénin devra se construire à travers :

- La Formation de qualité des médecins et tradipraticiens;
- L'existence de centres d'accueil spécialisés à l'attention des malades
- Des centres de remise en forme

Le Bénin dispose au niveau de sa diaspora d'un important nombre de médecins qui sont aujourd'hui peu motivés à évoluer dans le cadre des infrastructures sanitaires de leur pays d'origine. A travers cette opportunité de développer le tourisme de santé, le Bénin pourrait développer un programme qui inciterait ces médecins à ouvrir des cliniques privées en association avec des praticiens locaux. Ces cliniques pourraient soit être des centres de soins spécialisés ou soient des espaces de remises en forme pour une clientèle aisée du Nigeria, de l'Afrique Centrale ou du Bénin.

➤ **Pour l'écotourisme/Tourisme solidaire**

- Disponibilité de sites et activités écologiques
- Sensibilisation des populations autochtones et des touristes au respect de l'environnement

L'offre à développer concernant notamment l'écotourisme au nord du pays (Parcs du W et Pendjari) pourrait être réalisée dans le cadre de circuits communautaires avec les pays voisins. Elle nécessitera une implication forte des populations locales dans le cadre de projet de tourisme solidaire en partenariat avec une expertise privée et l'appui de l'Organisation Mondiale du Tourisme.

➤ **Nature et Cynégétique**

- Préservation des forêts et autres ressources naturelles
- Développement organisé de réceptifs d'accueil
- Gestion harmonisée des ressources naturelles avec les pays limitrophes

Il s'agit d'une offre très spécifique et exigeante en termes de qualité. Elle doit être développée dans une logique de préservation de l'environnement et des espèces animales. Les revenus générés devront permettre entre autres d'appuyer des projets liés à la gestion des forêts, au changement climatique, à la formation des gardes forestiers et guides, au reboisement, la préservation des espèces menacées ou en voie de disparition, etc.

De partenariats avec des structures spécialisées dans ce type de tourisme est préconisée ainsi qu'avec l'Organisation Mondiale du Tourisme.

➤ **Affaires**

- Stabilité politique
- Réceptif hôtelier pouvant accueillir des conférences et autres évènements
- Opensky dans la sous- région
- Restaurants de bonne qualité

L'offre de tourisme d'affaires est centrée d'abord sur le commerce notamment autour de l'activité foisonnante du marché Dantokpa. Une clientèle importante des pays de la sous-région séjourne au Bénin dans ce cadre. Cette clientèle est en règle générale moins exigeante par rapport aux réceptifs d'hébergement et à la restauration. Des résidences privées ou hôtels d'une à deux étoiles peuvent être promus pour ce type de clients. Sur les autres segments notamment de réunions, conférences, leur accueil doit inclure un parc de réceptifs

de trois à quatre étoiles de luxe pour une clientèle à majorité africaine. Il est à noter cependant que le budget hôtelier de cette dernière clientèle dépasse rarement 40.000 francs CFA.

4.1.2.2 Vision sectorielle pour le tourisme

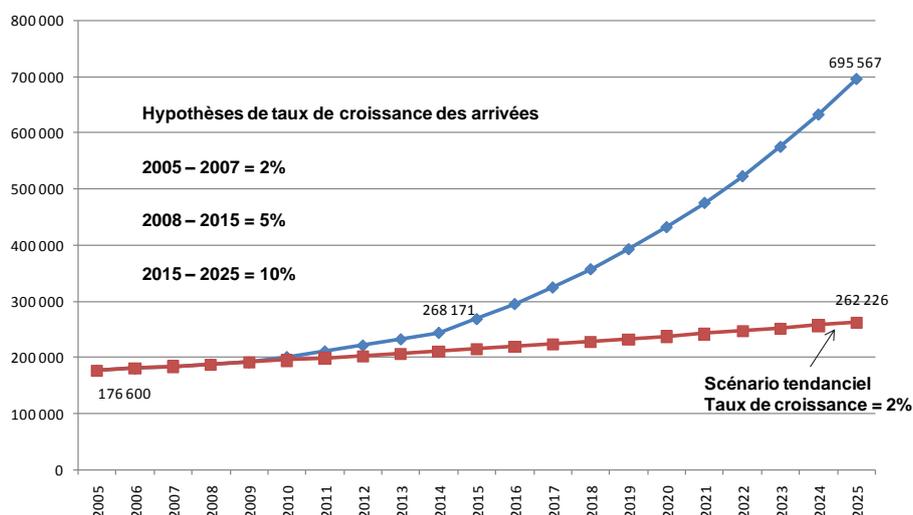
La maîtrise des facteurs de succès sera le levier majeur de réalisation de la vision sectorielle proposée pour le tourisme Béninois à l'horizon 2025 :

« Un haut lieu de tourisme de découverte et d'affaires, faisant de ce quartier latin de l'Afrique, la destination de référence d'une mosaïque de circuits de culture, d'histoire et de la nature »

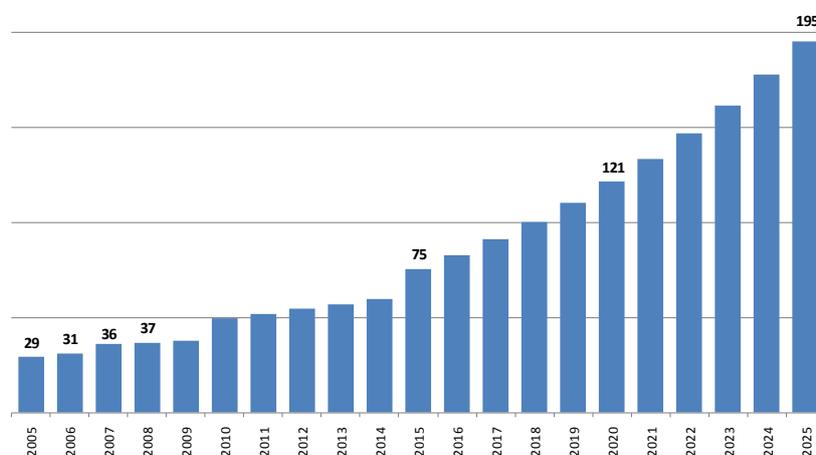
Les objectifs associés estimés dans le cadre de simulations sont les suivants :

- Atteindre 700.000 visiteurs en 2025
- Des revenus touristiques de l'ordre de 200 milliards de francs en 2025

Graphique 37 : Projections du nombre d'arrivées touristiques

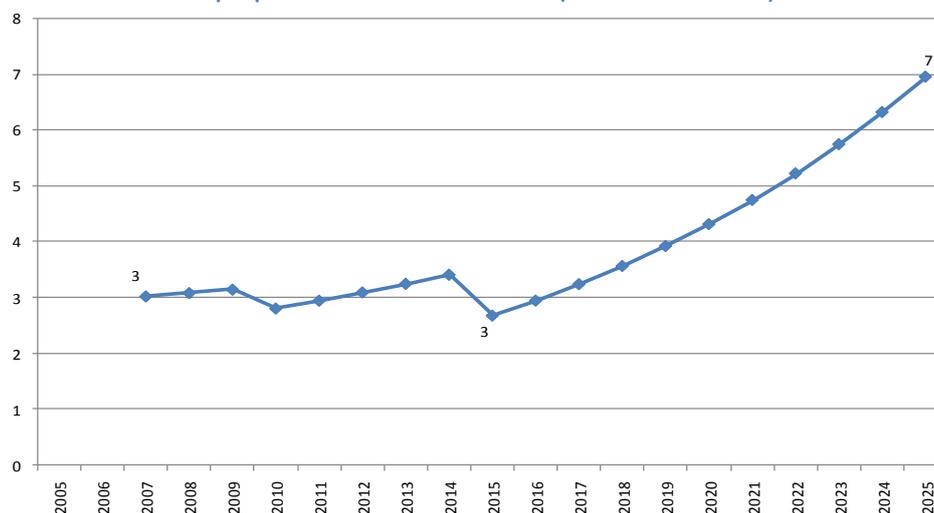


Graphique 38 : Projections de l'évolution des revenus touristiques



La réalisation de ces objectifs supposera des efforts importants en matière de promotion. La norme aujourd'hui en matière de promotion dans les destinations de tourisme de masse nécessite un effort de promotion de 400 dollars US minimum par lit disponible par année. En réduisant cet effort à 200 dollars en moyenne par lit au Bénin, du fait de la spécificité de son tourisme qui sera surtout un tourisme de niche, les besoins en promotion sont estimés en moyenne à 3 milliards de francs CFA par année d'ici 2015, besoins qui iront croissants jusqu'en 2025 pour atteindre 7 milliards de francs CFA.

Graphique 39 : Besoins en Promotion (en milliards de FCFA)



Au-delà de la promotion, plusieurs programmes importants sont requis pour stimuler le tourisme Béninois liés aux thématiques suivantes :

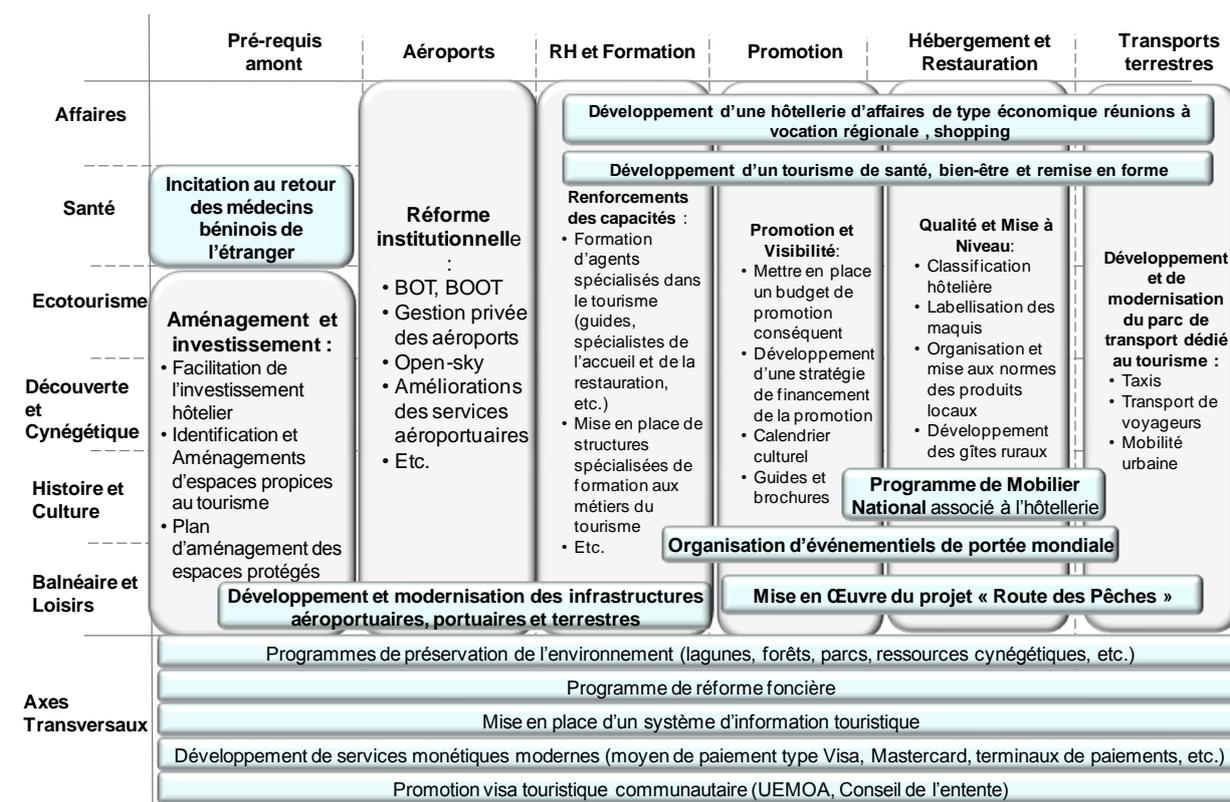
- Développer une politique d'identification, d'acquisition et d'immatriculation des terres sur les sites à vocation touristique, pour sécuriser l'investissement touristique dans le cadre de la Réforme foncière ;
- Formation et Renforcements des capacités, Qualification des hôtels et programme de Mise à Niveau des infrastructures d'hébergement hôtelier ;
- Promotion et Visibilité du tourisme Béninois (portail WEB dédié à la destination Bénin) - Développement de la commercialisation notamment dans les réseaux spécialisées de tourisme de découverte, Plus grande ouverture du Ciel et développement de l'accès et du coût (notamment aux charters et compagnies low cost), développement des services liées au Tourisme ;
- Implication des médecins Béninois de la diaspora dans le développement d'un tourisme de santé, bien-être et remise en forme à caractère régional (clientèle du Nigéria et d'Afrique Centrale notamment) ;
- Développement d'une hôtellerie d'affaires de type économique pour accompagner la vocation du Bénin comme destination de shopping, de réunions à vocation régionale ;
- Mise en place sur cinq (5) ans, d'un Programme de Mobilier National incluant le secteur touristique, permettant d'aménager et de décorer les réceptifs de tourisme par des meubles et produits de décoration issues de l'artisanat du Bénin ;
- Mise en place d'un Agenda culturel sélectionnant des événements culturels de dimension mondiale , servant de support de visibilité à la destination Bénin, promus et commercialisés comme produits touristiques ;

- Développement à partir de l'aménagement des sites de tourisme, d'un plan d'infrastructures hors sites facilitant à la fois l'accès et l'investissement touristique, dans le cadre notamment de Partenariats Public privé (PPP) ;
- Mise à niveau des infrastructures aéroportuaires, portuaires dans le cadre de PPP ;
- Mise en Œuvre du projet « Route des Pêches »

Des programmes à caractère transversal permettront d'inscrire le tourisme Béninois sur des bases de durabilité et de qualité :

- Préservation de l'environnement des sites naturels à vocation de tourisme (lagunes, forêts, parcs, ressources cynégétiques, etc.) ;
- Programme de réforme foncière ;
- Mise en place d'un système d'information touristique ;
- Généralisation de services monétiques et moyens de paiement modernes (GAB pour cartes type Visa, Mastercard, change, terminaux de paiements dans les réceptifs, etc.) ;
- Promotion visa touristique communautaire (UEMOA, Conseil de l'entente) et partenariat pour faciliter l'accès avec des pays pour créer des circuits et produits touristiques de valeur ;

Figure 12 : Programmes pour le développement de la grappe Tourisme – Culture – Artisanat



4.2. Artisanat

4.2.1 Analyse de la situation du secteur de l'artisanat au Bénin

Le métier de l'artisanat est un secteur très diversifié avec de multiples branches. Parmi les plus importantes l'on retrouve :



- **L'artisanat d'Art**, constitué de toutes les fabrications artistiques visant à mettre en évidence une identité culturelle ou une différenciation ethnique.
- **L'artisanat de production rurale**, qui constitue un métier très important favorisant le développement rural (Production de Matériel agricole, Production de Matériel de pêche, Habitat rural, etc.)
- **L'artisanat de Production et de Service**, qui rassemble tous les corps de métiers offrant des services manuels dans différents secteurs : le bâtiment, la mécanique, la coiffure etc.

Le Secteur de l'artisanat est le secteur qui emploie le plus de personnes au Bénin. Les richesses artistiques du Bénin sont un héritage historique unique bâti sur les religions ancestrales et sur les traditions. Chaque région a son identité propre en termes de production artisanale.

Dans un souci de fédération et d'unité nationale autour du secteur artisanal, le **Projet de Développement du Secteur de l'Artisanat** a été lancé dans le but d'appuyer les acteurs du secteur et de les fédérer, pour une meilleure efficacité et une meilleure visibilité dans les pays où sont exportés les produits artisanaux Béninois.

Au Bénin, comme dans beaucoup de pays africains, l'artisanat se révèle comme une source de création d'emplois, de revenus et de richesse (7,5% du PIB). Il constitue par conséquent un vecteur important du développement socio-économique du pays (la troisième place de l'économie Béninoise après l'agriculture et le commerce). Il comprend environ 210 métiers et 42 corps de métier⁵.

Parmi les atouts de l'artisanat, l'on peut citer :

- Existence d'une masse critique de savoir-faire exclusifs des artisans Béninois, représentant une source de compétitivité et de visibilité ;
- Diversité des activités et des produits caractéristiques de l'artisanat Béninois ;
- Emploi peu capitalistique ; le secteur de l'artisanat est demandeur en main-d'œuvre qualifiée et il emploie des milliers de personnes (environ 300 000 artisans et 440 000 apprentis) ;
- Importance relative des revenus et devises procurées par le secteur. En effet, l'artisanat pourrait constituer un facteur non négligeable d'apport pour l'équilibre de la balance commerciale pour le Bénin ;
- Liens forts avec le tourisme avec des liens clients –fournisseurs forts avec le tourisme (en particulier l'artisanat d'Art);
- Capacité du projet artisanal Béninois à combiner l'utilitaire et l'esthétique ;

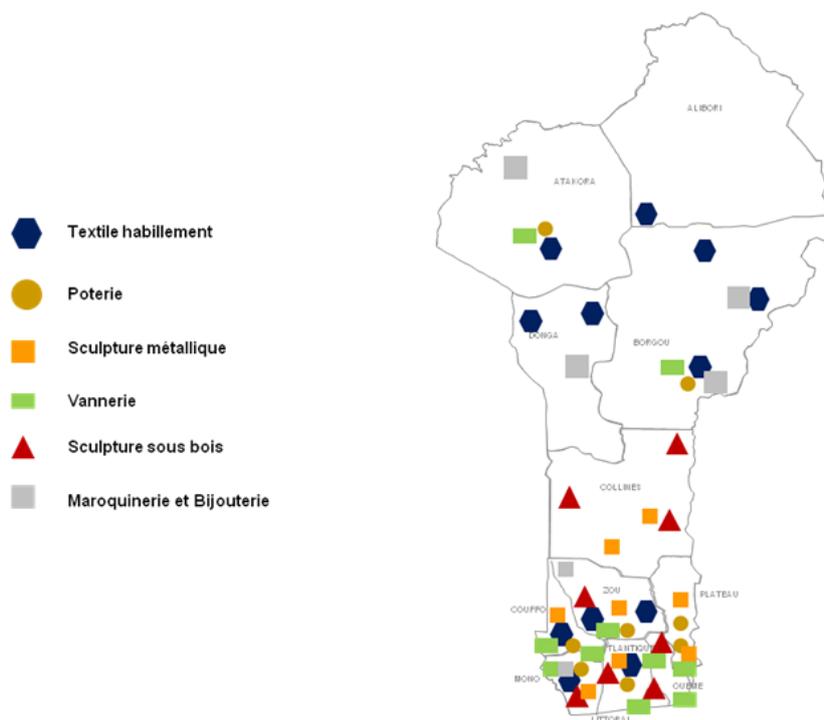
Le potentiel artistique est présent sur l'ensemble du territoire avec certaines particularités dans certains départements du Sud et du Nord. Parmi les corps de métiers les plus présents au Bénin on distingue :

- ❖ **La sculpture sur bois**
- ❖ **La sculpture métallique**
- ❖ **Le textile-habillement**
- ❖ **La maroquinerie et la bijouterie**
- ❖ **La poterie et la Vannerie**

⁵ CODEPA



Figure 13 : Cartographie des zones d'activités artisanales au Bénin



Au delà des problèmes traditionnels d'accès au financement, d'approvisionnement et de professionnalisation des organisations et des métiers, le challenge de l'artisanat est de développer une offre compétitive sur les marchés locaux et à l'export.

Les artisans sont confrontés :

- à la faible structuration et spécialisation des filières artisanales ;
- à une faiblesse critique de la dynamique d'organisation et de la gouvernance des organisations professionnelles entraînant des difficultés dans la professionnalisation des métiers, des difficultés de gestion mutualisée d'équipements collectifs permettant d'améliorer les productions ;
- à la faible adaptation du dispositif de crédit (coût et disponibilité de ressources longues) pour le financement des activités d'une diversité de filières artisanales aux réalités différentes (équipement, fonds de roulement, crédits de campagne) et inadaptation des crédits existants ;
- aux difficultés liées à organiser les productions artisanales sur la base de démarches permettant d'assurer des niveaux importants de production grâce à la conformité et la fiabilité de productions issues de nombreux artisans. L'intégration de la qualité va de l'approvisionnement en matières premières permettant de garantir une constance de qualité des intrants jusqu'aux produits finis en assurant un système fiable de traçabilité du produit quelque soit le stade et le producteur ;

C'est en levant ces contraintes que les productions artisanales réaliseront le saut qualitatif facilitant pour leurs produits, leur accès durable aux marchés de valeur.

Face à ces multiples contraintes, le Bénin a pris un certain nombre de mesures pour permettre un développement du secteur et un accompagnement des acteurs.

Le Ministère du tourisme et de l'artisanat a mis sur pied, avec l'appui de la BOAD un projet de développement du secteur de l'artisanat. Il s'agit d'accorder des microcrédits aux artisans appartenant à des associations d'artisans. Cependant, l'artisan non membre n'y sera pas éligible pour notamment favoriser la formalisation des entreprises artisanales.

Le processus de mise en place effective des chambres des métiers qui s'achève au Bénin et qui devraient être effectives à fin du mois de décembre 2008, ambitionne de professionnaliser l'artisanat et de limiter ainsi la prédominance de l'informel.

Le gouvernement a également procédé au recensement et à l'établissement d'un répertoire des métiers de l'artisanat.

Au-delà de ces mesures qui nécessitent une pleine adhésion des artisans, le développement du sous-secteur de l'artisanat devra être accompagné par des incitations spécifiques du gouvernement de développer ce secteur.

Au-delà de ces deux initiatives (répertoire et de la mise en place des chambres de métiers), il sera important que le secteur soit organisé avec des associations professionnelles démocratiques, des dirigeants élus et réélus en fonction de programmes, de réalisations et de services délivrés aux membres.

4.2.2 Options stratégiques pour l'artisanat au Bénin

La professionnalisation des métiers et le développement d'une offre de produits sont les objectifs stratégiques majeurs de l'artisanat Béninois.

Afin que l'artisan vive mieux de son métier, il doit pouvoir développer son offre et ses capacités productives à l'instar de toutes les autres activités commerciales. Il se doit également d'être en mesure de faire connaître cette offre à travers différents canaux de promotion et de vente.

Hormis quelques « maîtres » renommés de l'artisanat d'art notamment, les artisans de la plupart des pays africains disposent de capacités de création et d'innovation malheureusement adossées à de faibles capacités de production et de promotion. Leurs capacités de création et leur savoir-faire ne rencontrent pas une production organisée pouvant transformer leurs créations en offre crédible à commercialiser.

Les atouts de l'artisanat Béninois se retrouvent dans nombre de secteurs en particulier les piliers économiques du Bénin émergent. Par exemple :

- Le textile avec la possibilité de développer une offre diversifiée de produits textiles à base de tissage artisanal valorisant les capacités de dessin et de création des artisans Béninois.
- Le secteur agro-alimentaire dispose d'un énorme potentiel pour de très nombreuses productions artisanales.
Cela va de la transformation des fruits tropicaux en fruits séchées, confitures, vinaigres de fruits. L'encadrement de ces produits à travers le respect de Bonnes Pratiques de Fabrication dans des locaux adaptés (respect des principes HACCP), le respect de la traçabilité des productions permet de regrouper ses productions sous une marque commerciale (exemple « saveurs du Bénin ») collectivement promue pour atteindre des marchés de valeurs à l'export.
- La transformation artisanale de noix de cajou peut être organisée, encadrée et professionnalisée pour les femmes qui seront outillées de décortiqueuses à pédales et formées à leur utilisation, avec la mise à disposition d'équipements collectifs (étuve,

équipements de tri, de conditionnement et d'emballages...) pour produire une amande de cajou de qualité commercialisée sur les marchés ;

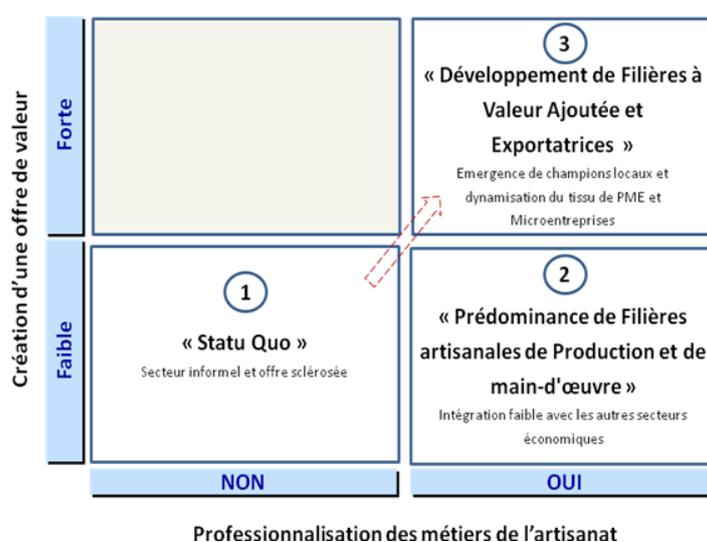
- L'élevage à travers l'organisation et l'équipement de bassins laitiers et stations d'embouche permet de créer des emplois lucratifs dans l'artisanat ; l'encadrement de l'Etat étant de localiser et d'aménager les espaces, d'appuyer en organisant l'installation de services d'encadrement et de soins vétérinaires, appuyant l'installation de fabriques d'aliment de qualité, en appuyant l'organisation de la collecte du lait et sa conservation et la contractualisation de leur vente. Il installera un abattoir qu'il fera gérer dans un cadre PPP qui permettra de valoriser et de commercialiser de la viande sur les marchés nationaux et régionaux ;
- Les métiers du BTP sont riches de métiers d'artisanat de production notamment la valorisation des matériaux de construction (briqueteries tuileries, tailleries de pierres ornementales, travail du bois d'œuvre) tous accessibles à partir de formations adéquates et d'un appui à l'insertion en termes de financement (microfinance).

Cette liste très loin d'être exhaustive montre le niveau élevé d'opportunités qu'offre le développement des piliers économiques du Bénin émergent dans les filières artisanales. Elles donneront de nombreuses opportunités d'emplois bien rémunérés en termes de revenus pour les Béninois, si l'on relève le challenge de la formation, de l'apprentissage et l'insertion qui accompagneront la politique d'infrastructures permettant l'installation de ces filières dans les différents pôles de développement.

Les métiers artisanaux souffrent aujourd'hui d'une offre informelle et sclérosée, de quantité et qualité faibles ne pouvant pas permettre d'accéder à des marchés de valeur,

L'artisanat, malgré son importance économique et l'éventail des activités qu'elle touche, ne joue qu'un rôle de soupape de survie à une jeune population mal formée et sans emploi.

La professionnalisation des métiers ainsi que le développement d'une offre de valeur, sont les deux variables permettant d'éclairer les stratégies envisageables pour l'artisanat Béninois.



- ❑ La situation actuelle est celle du « Statu Quo » caractéristique de la situation d’offre sclérosée et de faible valeur ajoutée de l’artisanat et de son statut de terreau par excellence du secteur informel ;
- ❑ Une professionnalisation des métiers à travers la mise en œuvre par exemple de chambre de métier, non accompagnée d’une création d’une offre diversifiée conduira à de grandes filières de production et de main d’œuvre conventionnelles à faible valeur ajoutée ;
- ❑ L’option stratégique souhaitée vise à développer « *des filières artisanales à valeur ajoutée et exportatrices* ».

Elle correspond à la réalisation des opportunités détaillées précédemment. En effet, l’analyse de tous les schémas d’intégration et de développement des piliers identifie des volets artisanaux.

Il s’agira alors à travers des actions de formation, d’encadrement et de renforcement des capacités, d’organisation professionnelle des métiers, de mise en place des infrastructures support de compétitivité, d’apporter le niveau de professionnalisation nécessaire d’une part et les connaissances additionnelles d’autre part, pour développer une véritable offre valorisant les capacités créatrices des artisans. L’apport de nouvelles technologies permettra également l’émergence de quelques champions locaux et la dynamisation d’un tissu structuré et non informel de PME.

Ainsi le développement de filières à valeur ajoutée et exportatrices se caractérisera par les éléments suivants :

- ✓ Bonne maîtrise de la chaîne de valeur logistique du commerce (flux d’information, marchandises, traçabilité, réactivité et gain de temps, réduction de coût) principal facteur de compétitivité d’une économie en développement et créatrice de valeur ;
- ✓ Création d’une offre de valeur dans le cadre de plateforme de produits et services à haute valeur ajoutée (produits artisanaux tissés, tissus d’ameublement à base de pagne tissé) ;
- ✓ L’émergence d’un pôle de transformation artisanale des productions agricoles (fruits et légumes, produits de pêche et d’élevage, produits forestiers, animant par son offre diversifiée et de qualité des échanges régionaux faisant du Bénin la plate-forme de production et d’échange de produits agro-alimentaires de réputation ;
- ✓ Développement d’activités et d’offres de produits de valeur à partir d’activité à haute intensité de main d’œuvre (briqueteries, tuileries, exploitations de matériaux locaux, tailleries de pierres, activités de transformation de produits agricoles et alimentaires, etc.) ;
- ✓ La plateforme logistique autour du PAC ainsi que le port sec de Parakou, les infrastructures support de Compétitivité (centres de conditionnement, gare de fret, marché d’intérêt régional) constituent un ensemble logistique cohérent qui dope les exportations Béninoises sur les marchés régionaux et internationaux

Le Bénin deviendrait ainsi le Hub régional de commerce (Afrique de l’Ouest et du Centre) et le support d’exportations à vocation régionale pour l’essentiel de produits issues de filières artisanales professionnalisées.

4.3. Vision sectorielle pour l’artisanat

La Politique Nationale de Développement de l’Artisanat au Bénin a formulé une vision ambitieuse pour l’artisanat au Bénin qui est reprise dans le cadre de cette étude :

« Un secteur organisé où opèrent des entreprises compétitives, contribuant notablement, par la valorisation du patrimoine national, à la prospérité du Bénin et au bien-être social de l’artisan et du Béninois »

Les objectifs stratégiques associés à cette vision doivent permettre à l'horizon 2025 de :

- Encadrer, moderniser et professionnaliser les filières du secteur artisanal, en vue de l'amélioration de leur compétitivité au niveau régional et mondial ;
- Développer une offre artisanale de qualité dans les filières des métiers à haute intensité de main d'œuvre, pour développer l'emploi ;
- Renforcer les capacités de création et le savoir faire, en appuyant leur formalisation dans des démarches de qualité débouchant progressivement sur des labels certifiés ;
- Développer une offre d'artisanat d'art exportatrice sur des marchés de valeur (USA sous AGOA) et servant de support clé d'un tourisme culturel et de découverte de qualité.

Les programmes proposés s'adressent aux différents segments de l'artisanat et aux trois processus majeurs que comprend l'artisanat : le design, la production et la commercialisation :

Concernant le design, il est recommandé de mettre en place un programme de valorisation de la création à travers :

- L'organisation de concours nationaux dans l'architecture, l'art et la décoration ;
- La multiplication d'initiatives créatrices de marché pour les artisans : programme de mobilier national, l'implication des artisans dans le design et la décoration des réceptifs de tourisme, l'habitat à base de savoir-faire et de matériaux locaux, décoration des infrastructures et ouvrages d'art en projet sur les grandes artères des villes, etc.

Pour les processus de production, un programme d'amélioration de la compétitivité est proposé avec comme composantes :

- L'amélioration de l'accès aux approvisionnements en matières premières, aux équipements et technologies ;
- Le développement de nouveaux matériaux et amélioration de ceux existants grâce aux nouvelles technologies pour l'artisanat innovant ;
- Renforcement et contrôle de la qualité ;
- Migration vers l'économie formelle ;
- Développement d'un tissu structuré de PME.

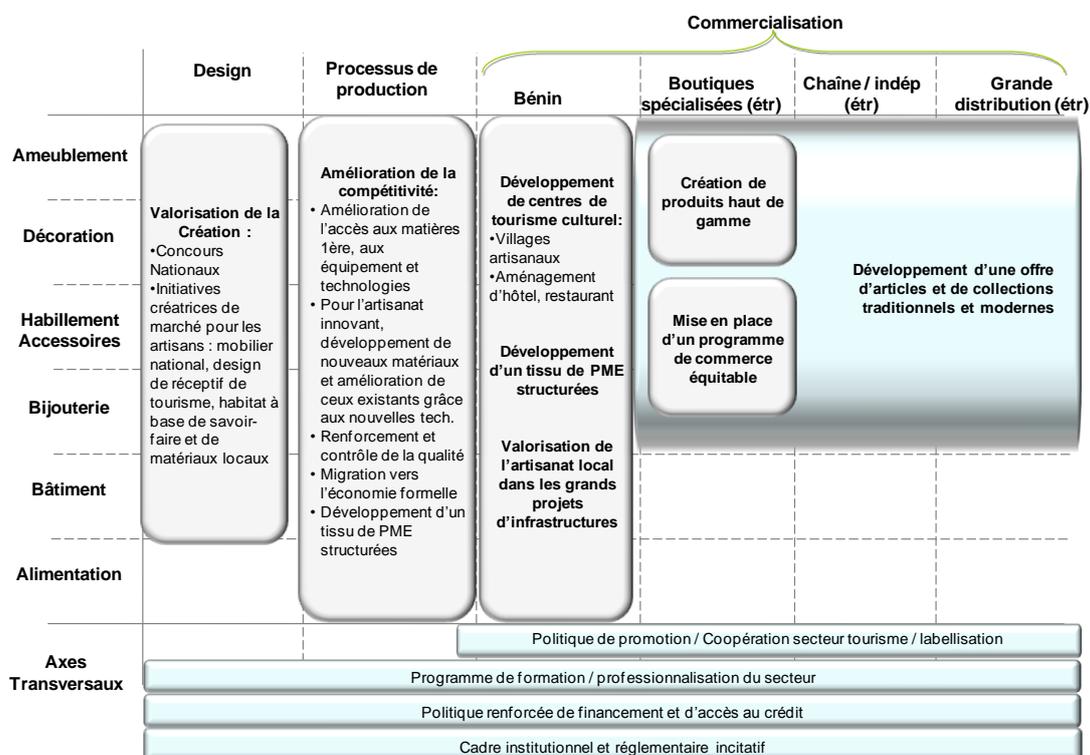
Concernant la commercialisation, l'émergence de champions locaux devrait permettre d'accéder progressivement à de nouveaux canaux de vente à l'étranger : des boutiques spécialisées (galeries d'art), des chaînes internationales (textiles d'ameublement, accessoires d'habillement, décoration) et à la grande distribution sur la base du commerce équitable. Y arriver nécessitera de donner plus d'ambition au contenu des programmes de formation et de renforcement des capacités dans ce secteur. Des organisations professionnelles crédibles en partenariat avec l'Etat et la coopération internationale, devront mettre en valeur les capacités de création pour développer une offre haut de gamme et une offre d'articles et de collections de design africain. Des créneaux sur des niches de commerce équitable pourront être également explorés dans ce cadre.

Pour rendre visible ces créations au Bénin et à l'étranger, des initiatives d'exposition autour du développement de centres culturels, des ambassades, lors des grandes événements devront être encouragées, accompagnées et renforcées. Il sera nécessaire de proposer des mesures d'incitation pour aider les artisans à se formaliser et monter de véritables PME.

4.3.1 Programmes à mettre en œuvre pour le développement de l'artisanat

4.3.1.1 Présentation des programmes

Figure 14 : Programmes pour l'artisanat



4.3.1.2 Coût des programmes pour le tourisme et l'artisanat

La mise en œuvre des programmes du pilier Tourisme, Culture et Artisanat nécessitera une enveloppe budgétaire assez conséquente estimée à 126 milliards de francs CFA sur la période 2010-2015 (dont 30 milliards du secteur privé). Ce chiffre particulièrement élevé s'explique par la nécessaire **mise en place de deux fonds (ou lignes de financement) pour la Qualité et Mise à Niveau des réceptifs d'hébergement ainsi que pour Développement et modernisation du parc de transport dédié au tourisme.** Ces deux fonds s'élèvent respectivement à 50 et 30 milliards de francs CFA.

Première partie : Stratégies des piliers de croissance
Chapitre 4 : Pilier Tourisme Culture et Artisanat

Tableau 11 : Coût des programmes pour le pilier Tourisme, Culture et Artisanat

Programmes	Nature des investissements	Coût 2010-2015 (en milliards de FCFA)	Appui PTF envisagé
Pilier 4 : Tourisme, Culture et Artisanat		126	
Tourisme Culture et Artisanat		119	
Incitation au retour des médecins béninois de l'étranger	Public	0,5	Coopération bilatérale (France - Codéveloppement)
Réforme institutionnelle (BOT, BOOT, gestion privée des aéroports, open-sky, améliorations des services aéroportuaires, etc.)	Public	1,5	BM
Renforcement des capacités	Public	0,5	
Promotion et visibilité	Public	15	
Qualité et Mise à niveau (Fonds à mettre en place)	Public	50	Fonds APE, FED, BEI
Développement et modernisation du parc de transport dédié au tourisme (Fonds à mettre en place)	Privé	30	SFI, BEI, BOAD
Programme de Mobilier National	Public	15	Etat Béninois
Organisation d'évènements de portée mondiale	Public	5	Etat Béninois, Coopération bilatérale
Mise en œuvre du projet "Route des Pêches"	Public	Cf. infrastructure route des pêches	
Programme de préservation de l'environnement (lagunes, forêts, parcs, ressources cynégétiques, etc.)	Public	Cf. programme normalisation UE.	
Mise en place d'un système d'information touristique (suivi statistiques, marketing, mesure d'impact socio-économiques)	Public	1,5	Coopération bilatérale
Développement de services monétiques modernes (moyen de paiement type Visa, Mastercard, terminaux de paiements, etc.)	Privé	Cf. GIM UEMOA, CTMI, Banques	
Promotion visa touristique communautaire (UEMOA, Conseil de l'entente)	Public	Cf. programme visa UEMOA	UEMOA
Artisanat		7	
Valorisation de la création	Public	0,5	BM, USAID, ACDI
Amélioration de la compétitivité	Public	1	BM, USAID, ACDI
Développement de centres touristiques culturels (village artisanaux, aménagement d'hôtels, restaurants)	Public	3	BM, USAID, ACDI
Mise en place d'un programme de commerce équitable	Public	0,5	BM, USAID, ACDI
Politique de promotion/coopération secteur tourisme /labellisation	Public	0,5	BM, USAID, ACDI
Programme de formation/professionnalisation du secteur	Public	0,5	BM, USAID, ACDI
Politique renforcée de financement et d'accès au crédit	Public	0,5	BM, USAID, ACDI
Cadre institutionnel et réglementaire incitatif	Public	0,5	BM, USAID, ACDI



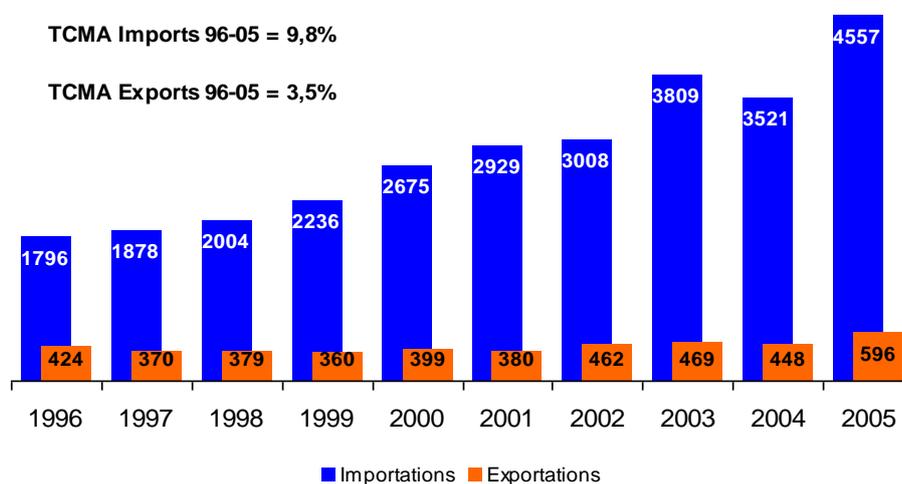
Chapitre 5 : Pilier Transport-Commerce-Logistique

5.1. Positionnement du Bénin sur la logistique internationale

Le Bénin est un pays importateur. La croissance des importations est près de trois fois plus élevée que celle des exportations.

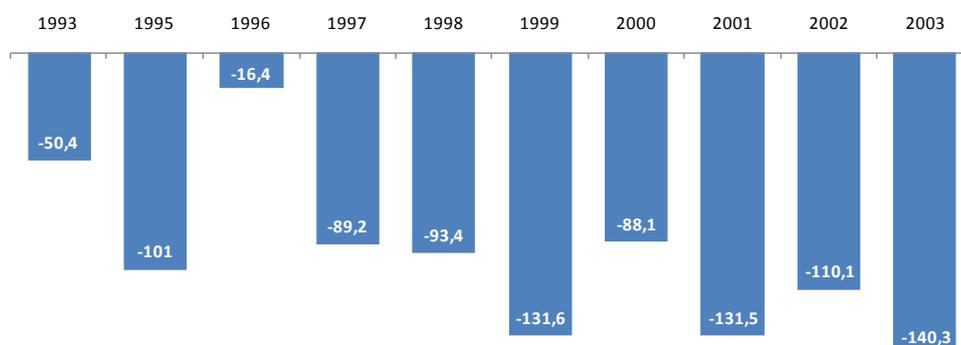
Sur la décennie 1996-2005, le volume global des importations du Bénin a augmenté en moyenne de 9,8% tandis que celui des exportations a cru de 3,5% au niveau du Port Autonome de Cotonou (PAC). Les exportations via le PAC ne couvrent qu'à peine 13% des importations en 2005 et la balance commerciale à ce niveau apparaît chaque année plus structurellement déficitaire.

Graphique 40 : Importations et exportation en volume (tonnes) à partir du Port de Cotonou



Source : Port Autonome de Cotonou

Graphique 41 : Evolution de la balance commerciale du Bénin (en milliards de FCFA)



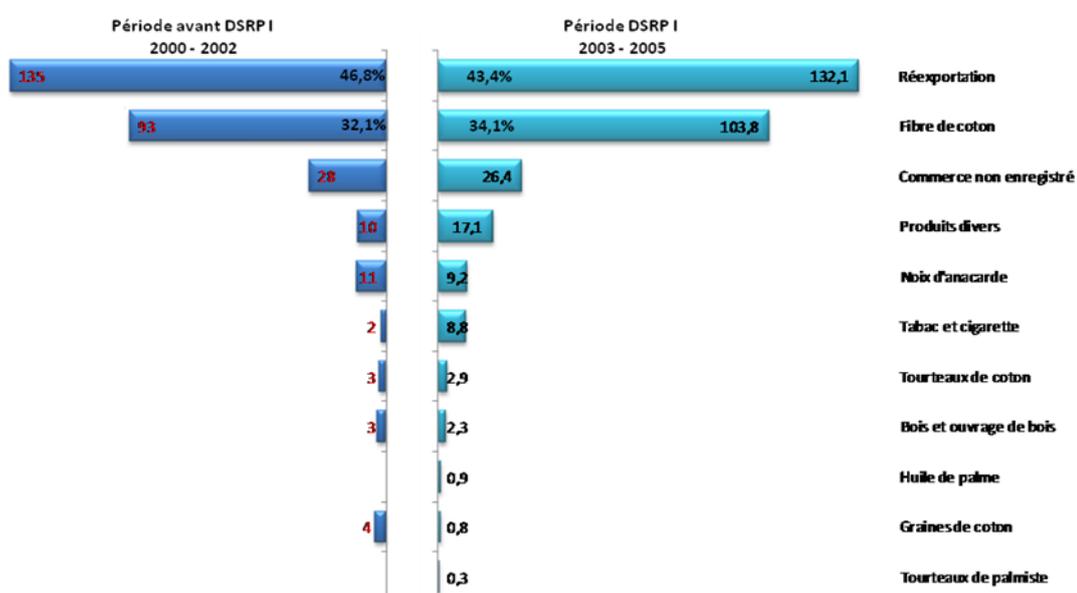
Source : BCEAO

L'importance des activités de réexportation caractérise la nature de l'activité portuaire focalisée sur le transit.

Le Bénin est un pays importateur. La croissance des importations est près de trois fois plus élevée que celles des exportations. Sur la décennie 1996-2005, le volume global des importations du Bénin a augmenté en moyenne de 9,8% tandis que celui des exportations a cru de 3,5% au niveau du Port Autonome de Cotonou (PAC). Les exportations via le PAC ne couvrent qu'à peine 13% des importations en 2005 et la balance commerciale apparaît ainsi chaque année plus structurellement déficitaire.

Le pays est dépendant en termes d'exportation de deux grandes activités : les réexportations et le coton. Ces deux activités couvraient en moyenne sur la période 2003-2005 plus de 77% des exportations du pays. Cette structure des exportations dénote de la très faible diversification de l'économie Béninoise et à travers cette forte orientation vers l'activité de négoce, de sa faible capacité productive. Il est ainsi impératif de trouver des opportunités de création de richesse pour assurer à l'horizon 2025 une amélioration de la structure de production du pays.

Graphique 42 : Structure des exportations du Bénin



Source : SCRP 2007-2009

Cette structure des exportations du Bénin à partir du Port Autonome de Cotonou a fortement évolué notamment à travers l'exportation de produits classés « divers » (forte progression des exportations de ferrailles par ex.). Le coton a perdu en l'espace de cinq ans une part relative très importante et seul un nouveau produit a émergé de façon assez significative : la noix de cajou. Cependant, cette progression reste très insuffisante pour suppléer la perte de positionnement de coton.

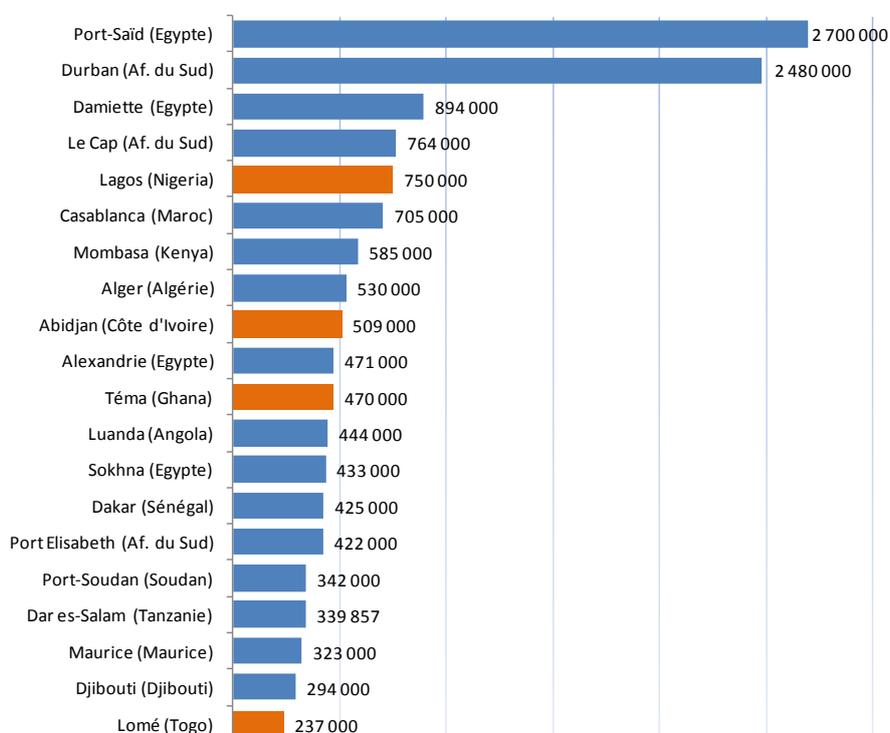
Graphique 43 : Evolution de la structure des exportations - Années 2002 et 2007



L'ambition dans le cadre du développement des piliers de croissance est de faire du Transport-Commerce et Logistique, l'épine dorsale du développement économique, notamment à travers l'activité importante du Port Autonome de Cotonou et la proximité du grand marché Nigérian.

Sur ce plan, il reste au pays d'améliorer fortement sa compétitivité pour améliorer son positionnement sous-régional et international au plan logistique. Le Port Autonome de Cotonou ne figure pas aujourd'hui parmi les 20 premiers ports à conteneurs africains là où tous ses concurrents sont classés (Lagos, Abidjan, Tema et Lomé qui ferme ce classement).

Graphique 44 : Vingt premiers ports à conteneurs africains (en milliers de conteneurs EVP 2007)



L'Indice de connectivité des transports maritimes de ligne rend compte de l'évolution annuelle des services de transport maritime de ligne. Le Bénin qui était classé en 2004 au 73^e rang sur 162 pays n'a gagné qu'une seule place pour passer au 72^e rang sur 163 pays en 2008. Par rapport à l'ensemble des

pays africains, le Bénin est le 9^e pays le mieux classé après le Togo, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Ghana et le Nigéria pour les pays d'Afrique de l'Ouest.

Tableau 12 : Classement de quelques pays africains sur l'indice de connectivité des transports maritimes de ligne

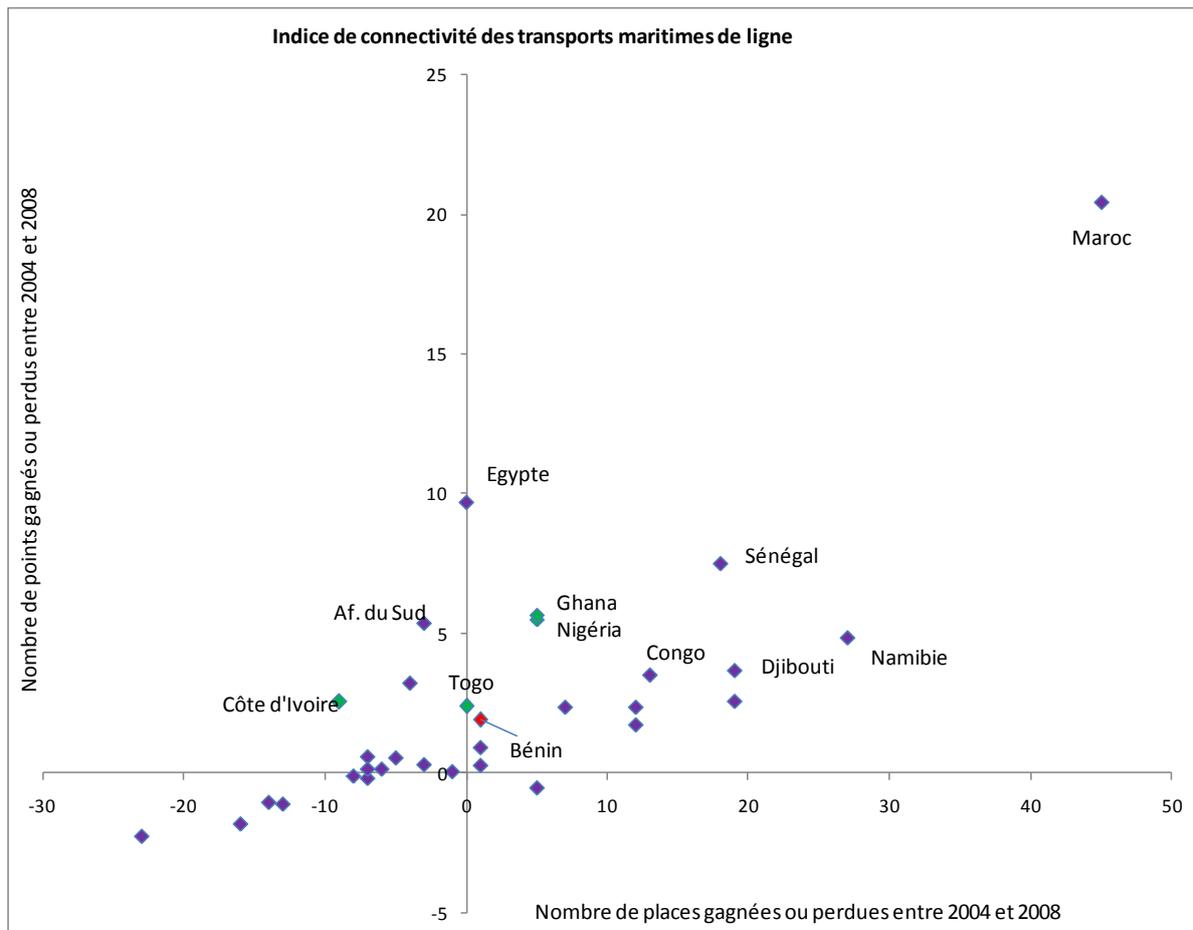
Pays	Indice 2008	Rang mondial 2008	Indice 2004	Rang mondial 2004
Égypte	52,54	16	42,86	16
Maroc	29,79	33	9,39	78
Afrique du Sud	28,49	35	10,57	32
Nigéria	18,3	51	12,83	56
Ghana	18,13	53	12,48	58
Sénégal	17,64	54	10,15	72
Côte d'Ivoire	16,93	58	14,39	49
Togo	12,56	71	10,19	71
Bénin	12,02	72	10,13	73

L'on remarque une nette démarcation des ports d'Afrique du Nord et du Sud par rapport à un peloton de ports occupant sensiblement les mêmes positions (Nigéria, Ghana Sénégal et Côte d'Ivoire). Ils semblent avoir une petite longueur d'avance sur les ports de Lomé et de Cotonou, mais globalement, on peut dire que pour les ports disséminés sur la cote ouest-africaine, aucune n'a pris un avantage compétitif décisif sur ses concurrents. Les changements au classement s'expliquent davantage par le fait que certains pays ont avancé un peu plus vite dans les réformes que d'autres entre 2004 et 2008 (Sénégal et Maroc), que par une réelle détérioration de la compétitivité des pays sauf peut-être dans le cas de la Côte d'Ivoire.

De cette analyse, l'on peut tirer trois conclusions liminaires :

- les ports d'Afrique de l'ouest n'ont pas encore créé d'avantage compétitif décisif leur donnant un avantage comme futur port de transbordement au détriment des autres ;
- Cependant cette compétition pour être le principal port de transbordement est engagé et aura bien lieu. Tous les spécialistes sont d'accord que la situation de la côte ouest-africaine constitue une hérésie non optimale et évoluera nécessairement vers l'émergence d'un ou de deux ports de transbordement au détriment des autres.
- Dans cette compétition, personne n'a encore pris d'avantage décisif ; cependant on remarque que la bataille se fait à travers les partenariats publics privés pour la réalisation des investissements de mise à niveau des infrastructures, à la notable exception du Bénin (qui n'a pas encore un grand nom dans la gestion portuaire comme partenaire.

Graphique 45 : Matrice de compétitivité des transports maritimes en ligne



Encadré 5 : L'Indice de connectivité des transports maritimes de ligne

L'Indice de connectivité des transports maritimes de ligne concerne le trafic conteneurisé et est obtenu à partir de données mises à disposition par Containerisation International Online (www.ci-online.co.uk). Il a été calculé pour la première fois en juillet 2004 pour 162 pays, et a été mis à jour en juillet 2005 pour rendre compte de l'évolution annuelle des services de transport maritime de ligne.

Neuf facteurs, ou variables, sont pris en compte pour ce calcul. Chacun appartient aux ports d'un pays donné:

- 1) le nombre de porte-conteneurs déployés sur les services de ligne à partir ou à destination des ports du pays;
- 2) la capacité de charge de conteneurs mise en œuvre, mesurée en EVP;
- 3) le nombre de navires déployés par habitant;
- 4) la capacité de transport de conteneurs déployée par habitant;
- 5) le nombre de compagnies maritimes de ligne qui desservent les ports du pays;
- 6) le nombre de services de ligne fournis par les compagnies maritimes;
- 7) la taille maximum des navires déployés;
- 8) la taille moyenne des navires déployés; et

9) le nombre moyen de navires exploités par compagnie maritime de ligne.

Chaque variable a été normalisée pour faire en sorte que toutes aient la même valeur maximale de 100 et une valeur minimum de 0. Il est évident que cet indice est de zéro pour les pays sans littoral. En un deuxième temps, la valeur moyenne de chaque variable est calculée pour chaque pays et le chiffre 100 est affecté à la plus haute valeur moyenne en 2004, qui est l'année de référence.

Un grand nombre de navires et une grande capacité de transport déployée indiquent que les expéditeurs d'un pays donné ont plus de possibilités de charger leurs exportations conteneurisées et sont mieux connectés aux marchés étrangers. En prenant en compte la population du pays, il est possible de distinguer le cas particulier des pays qui sont peu peuplés et ont une faible base nationale de services de transport, mais bénéficient d'une importante connectivité de transports maritimes en raison de leur situation de centres de transbordement. **Plus le nombre de compagnies maritimes desservant les ports d'un pays donné est important et plus le nombre de services de ligne fournis est important, meilleur est l'accès de ce pays aux marchés internationaux.** La pertinence de la taille des navires déployés par les compagnies maritimes est justifiée par les économies d'échelle qui peuvent être réalisées plus les navires sont grands et plus bas sont les taux de fret dont bénéficient les négociants d'un pays donné grâce aux économies d'échelle que peuvent faire les compagnies maritimes.

Source : Etude sur les transports maritimes, CNUCED, 2006.

Il faut noter dans cette course vers un positionnement de hub maritime sur la Côte du Golfe de Guinée, les projets de développement portuaire suivants :

- en Côte d'Ivoire, avec un nouveau terminal à conteneurs sur l'Île de Boulay (*L'opérateur Pierre Fakhoury et Bolloré*)
- au Togo avec une extension portuaire à Lomé et la construction d'un nouveau terminal à conteneurs ;(*Opérateur MSC GETMA*)
- Au Ghana avec un projet de port sec dans la région de Boankra.
- Au Sénégal, constriction du port du Futur (DP WORD)
- Au Bénin, modernisation du port de Cotonou et projet de port sec de Parakou (financement MCA)

Le Bénin malgré ce handicap, dispose cependant d'atouts importants comme la proximité d'un marché de plus de 150 millions d'habitants et sa position charnière avec l'Afrique Centrale.

Il dispose également de deux projets portuaires avec la construction d'un port sec à Parakou et la construction d'un nouveau port sur la côte Béninoise ;

Il faut noter cependant que la crise économique qui s'annonce et la forte baisse du trafic portuaire jette une hypothèse au moins conjoncturelle sur la capacité des investissements des opérateurs de rang mondial à honorer leurs projets d'investissements

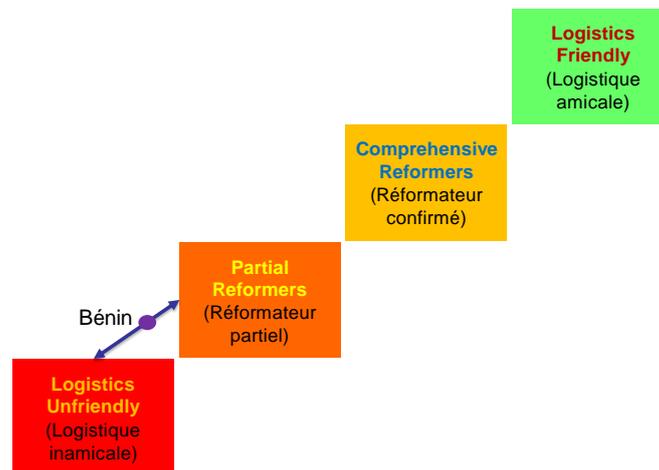
Il reste que pour le Bénin, l'amélioration du positionnement sur cet indice de connectivité des transports maritimes, nécessitera la réussite de la diversification de l'économie Béninoise et l'augmentation des flux à l'export (flux sortants). La faiblesse de la base productive actuelle du Bénin et les caractéristiques de son commerce essentiellement à l'import sont un handicap et se reflète sur son positionnement actuel sur la logistique internationale.

Dans les années à venir, la compétition au niveau des ports africains se jouera notamment par la réussite des projets portuaires que ceux-ci soient de modernisation ou de nouveaux ports. Le Bénin de même que ses concurrents à l'ambition de moderniser son infrastructure portuaire notamment par un renforcement des infrastructures du Port Autonome de Cotonou dans le cadre du MCA.

Cependant, la gestion optimale des processus logistiques, notamment liés aux activités portuaires nécessite une maîtrise des facteurs clés de succès suivants⁶ :

- ✓ Efficacité du processus de dédouanement par les services douaniers et autres autorités frontalières,
- ✓ Qualité des infrastructures de transport et des technologies de l'information pour la logistique,
- ✓ Facilité à organiser des expéditions internationales à un coût abordable,
- ✓ Compétence de l'industrie locale de la logistique,
- ✓ Capacité à suivre et à localiser les chargements internationaux (traçabilité)
- ✓ Coûts logistiques sur le plan national,
- ✓ Respect des délais de livraison.

Dans ce sens les réformes en matière de gestion des transports dans leur globalité, doivent permettre au Bénin de passer d'une logistique que l'on pourrait encore aujourd'hui qualifier « d'inamicale » à un positionnement de réformateur confirmé d'ici 2015 (comprehensive reformer en anglais).



Ces réformes, indispensables pour la compétitivité de l'infrastructure portuaire, devront également être couplées à l'amélioration des transports urbains, des infrastructures de chemin de fer et la desserte aérienne. Cette multi-modalité améliore de façon substantielle la compétitivité logistique du Bénin, essentielle à l'émergence économique du Bénin.

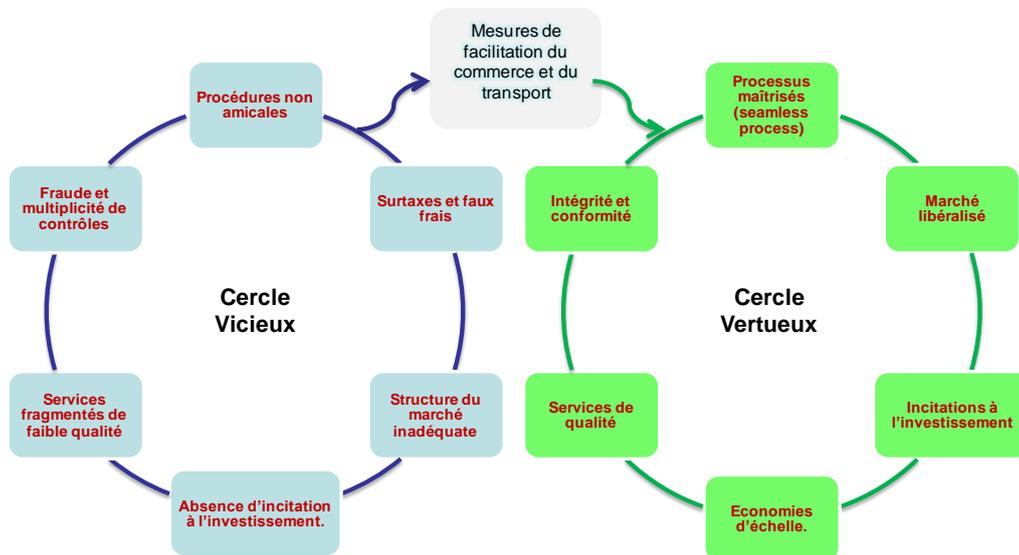
Plus particulièrement pour le chemin de fer, son prolongement vers les pays de l'arrière-pays depuis Parakou est une nécessité pour assurer sa rentabilité. Le projet de port sec à Parakou ne doit pas être vu seulement comme un moyen de désengorger Cotonou et son Port, en déplaçant certains des problèmes qui y sont rencontrés plus au nord. L'extension du Chemin de Fer vers le Niger notamment se justifie au plan de la compétitivité et de la rentabilité du chemin de fer. Il est en effet admis qu'il est difficile de rentabiliser une ligne de chemin de fer de moins de 1000 km de long, au regard de la lourdeur des investissements lourds supportés et des frais élevés de maintenance des lignes, malgré une plus grande sobriété en dépenses d'exploitation.

Les réformes doivent permettre d'introduire le Bénin dans le cycle vertueux de la logistique pour lui permettre un accès plus facile aux marchés mondiaux.

⁶ Adapté de: Connecting to Compete, Banque Mondiale, 2007

Le positionnement comme centre logistique majeur de la sous-région ouest africaine nécessitera des réformes profondes pour sortir du cercle vicieux d'une logistique globale peu accueillante. Ces réformes passeront nécessairement au plan commercial par des révisions importantes de procédures, une diminution des points de contrôle, une amélioration et une modernisation des services logistiques (utilisation des NTIC), une facturation optimale, des incitations à l'investissement, etc.

Figure 15 : Cercles vicieux et vertueux de facilitation des transports



Source : Banque Mondiale, Connecting to compete, 2007

Cette réforme seule pourra permettre de répondre aux enjeux clés du développement du transport et de la logistique au Bénin.

Les enjeux sont liés tout d'abord à l'amélioration du positionnement du Bénin sur la carte logistique de l'Afrique de l'ouest et plus particulièrement dans la zone du Golfe de Guinée :

- Faire du Bénin une "Plateforme Commerciale", un vecteur de promotion et d'échanges ; une économie béninoise produisant et créant de la valeur.
- Rempporter la bataille de la compétitivité et du positionnement des ports et faire du Bénin la 1^{ère} plateforme d'échanges avec les pays de l'hinterland, le Nigeria et l'Afrique centrale.
- Développement des infrastructures logistiques et de technologie de communication pour un commerce multimodal.
- Développement d'une offre de services diversifiés dans le domaine de la logistique

Cinq Infrastructures prioritaires permettront dans un premier temps d'améliorer ce positionnement :

- Modernisation du port de Cotonou
- Chemin de fer Cotonou-Parakou
- Port sec de Parakou
- Interconnexions ferroviaires et routières avec le Niger et le Burkina Faso
- Nouveau port en eaux profondes

5.2. Stratégies de développement du pôle Transport-Commerce-Logistique

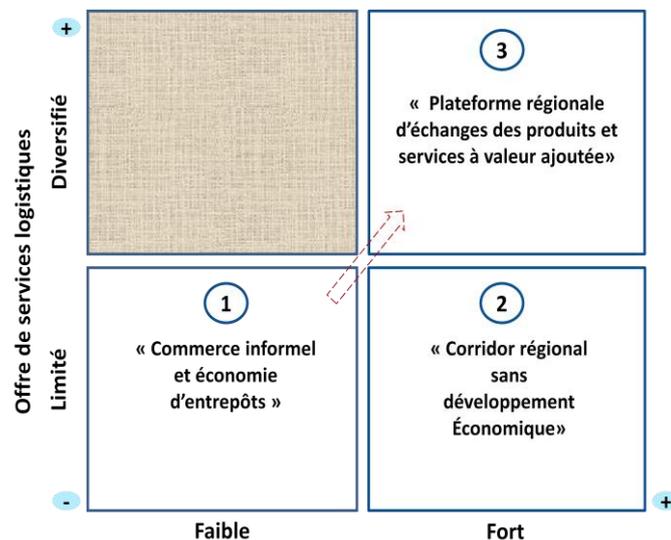
La base de la compétitivité de toute chaîne logistique se construit autour de deux paramètres :

1. Le développement d'infrastructures logistiques
2. L'offre de services logistiques adaptés et performants

Ces deux variables permettent d'apporter des éclairages complémentaires aux choix stratégiques qui ont déjà été réalisés dans le cadre de la première phase de cette étude en 2006.

Trois avenir s'avèrent possibles pour la filière Commerce Transport Logistique

L'ambition du Bénin est de devenir à l'horizon 2025 « une plateforme régionale d'échanges de produits et services à valeur ajoutée »



Le développement d'une offre de services logistiques diversifiées et des infrastructures permettra au Bénin de devenir une plateforme régionale d'échanges des produits et services à valeur ajoutée.

Cette plateforme régionale d'échanges des produits et services à valeur ajoutée sera caractérisée par :

- ✓ Une plateforme multimodale compétitive et aux standards internationaux : port, chemin de fer, port sec, transports routiers et aériens
- ✓ Une bonne maîtrise de la chaîne de valeur logistique du commerce (association optimale de flux d'information, de flux physiques, de marchandises garantissant traçabilité, réactivité et gain de temps, réduction de coût) principal facteur de compétitivité d'une économie en développement et créatrice de valeur
- ✓ La plateforme logistique autour du Port de Cotonou, le port sec de Parakou, les infrastructures support de compétitivité des pôles de croissance (centres de conditionnement, gare de fret, marché d'intérêt régional) constituent un ensemble logistique cohérent qui va doper les exportations Béninoises sur les marchés régionaux et internationaux.

5.3. Déclinaison de la vision sectorielle et principaux objectifs stratégiques

Une condition de fond reste également essentielle pour ce développement : la réussite de la diversification économique avec notamment le développement des exportations.

❖ *Déclinaison de la vision sectorielle et principaux objectifs stratégiques*

Vision sectorielle 2025 : « Le Bénin sera en 2025 une Plateforme régionale de négoce et de services à forte valeur ajoutée »

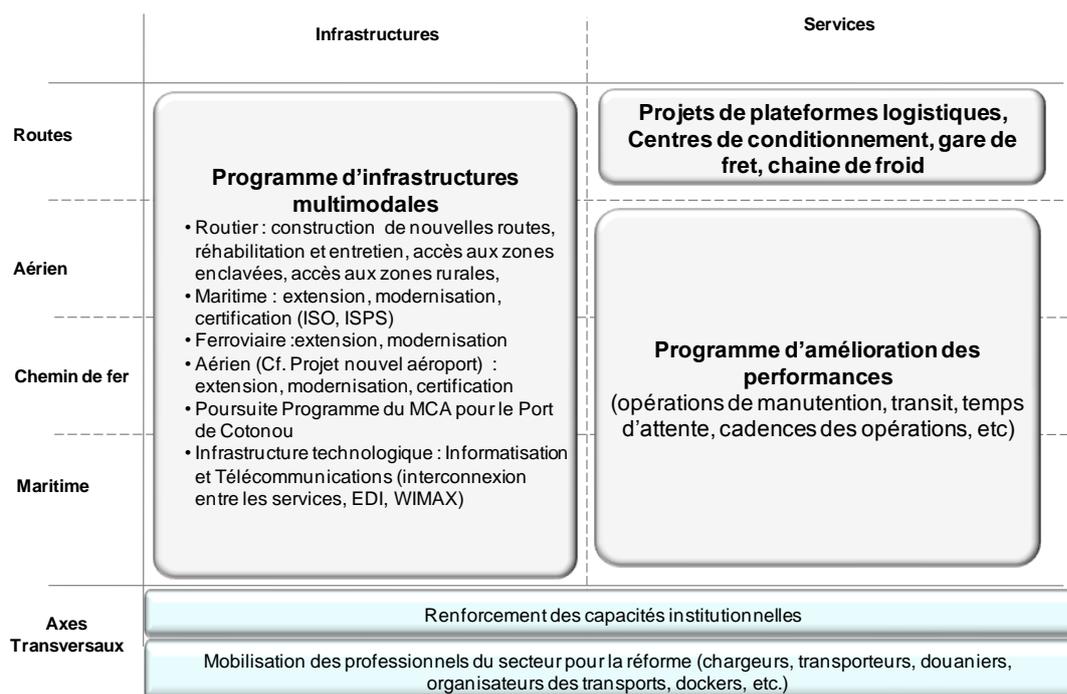
Y arriver nécessitera de bâtir une plateforme logistique multimodale efficace sur la base d'un réseau d'infrastructures physiques et d'une maîtrise la dimension « service » de la logistique : respect des engagements de service, disponibilité des services support clés (chaîne de froid, gare de fret, centre de conditionnement, services de transport).

L'organisation du secteur du transport devra être renforcée à travers sa professionnalisation et une réduction considérable du poids de l'informel.

Dans cette optique, cinq programmes majeurs apparaissent prioritaires pour la stratégie de développement d'une plateforme logistique :

1. Un programme de développement d'infrastructures multimodales :
 - Ce programme, à l'image des Plans Sectoriels Transports longtemps développés dans les pays africains, aura son volet routier, ferroviaire, maritime et aérien. Il comprendra l'ensemble des projets en cours actuels **avec une priorisation marquée sur les projets mieux à même d'assurer le développement des piliers de croissance** une fois localisés géographiquement sur le territoire notamment.
2. Des projets de développement de plateformes logistiques qui seront décrits dans le cadre des stratégies d'opérationnalisation des piliers. Il s'agira ici de l'ensemble des infrastructures logistiques spécifiques aux piliers de croissance qui permettront leur développement dans les meilleures conditions.
3. Un programme d'amélioration des performances :
 - Ce type de programme entrera nécessairement dans le cadre de la réforme portuaire. Les partenariats publics privés associé à la réforme sont rattachés à des clauses notamment d'investissement et de performance opérationnelle. L'efficacité du Port de Cotonou par rapport à ses concurrents sera appréciée à travers ses performances (cadences des opérations, délais d'enlèvement et autres temps d'attente).
4. Des programmes transversaux de renforcement des capacités institutionnelles par rapport à la qualité de la gouvernance des infrastructures aéroportuaires, aux partenariats publics privés, à l'efficacité et l'intégrité des services douaniers, etc.
5. Un programme de mobilisation d'une coalition d'acteurs des transports pour la réforme sera une nécessité pour s'assurer d'une part de leur adhésion aux initiatives en cours et à venir et d'autre part pour leur mise à niveau en termes de professionnalisation de leurs activités et services. Autrement, l'atteinte de la vision sectorielle pour ce pilier Transport, Commerce et Logistique risquerait d'être compromise.

Figure 16 : Programmes clés de développement du pilier Transport, Commerce, Logistique



La mise en œuvre de ces programmes (hors grands projets) nécessitera un budget estimé à 5 milliards de francs CFA.

Tableau 13 : Coût des programmes du pilier Transport, Commerce et Logistique

Programmes	Nature des investissements	Coût 2010-2015 (en milliards de FCFA)	Appui PTF envisagé
Pilier 5 : Transport, Commerce et Logistique		5	
Programme d'infrastructures multimodales (composantes télécoms, interconnexions sites logistiques)	Public	1,5	USAID, BM
Projets de plateformes logistiques, Centres de conditionnement, gare de fret, chaîne de froid	Public	Cf. Projets d'infrastructures (page 139)	
Programme d'amélioration des performances logistiques	Public	0,5	Coopération bilatérale
Renforcement des capacités institutionnelles	Public	2,5	Etat Béninois
Mobilisation des professionnels du secteur pour la réforme	Public	0,5	Etat Béninois

En synthèse la mise en œuvre globale des programmes proposés pour les piliers s'élève à près de 270 milliards de francs CFA. Le tableau ci-après présente les coûts des programmes recensés pour chaque pilier :

Tableau 14 : Récapitulatif des coûts globaux des programmes par pilier

Pilier	Coût global des programmes (en milliards de F CFA)
Coton-Textile	23,5
Agroalimentaire	52
BTP et Matériaux de Construction	33
Tourisme, Culture et Artisanat	126
Transport, Commerce et Logistique	5
TOTAL	239,5

DEUXIEME PARTIE : **STRATEGIE INTEGREE**



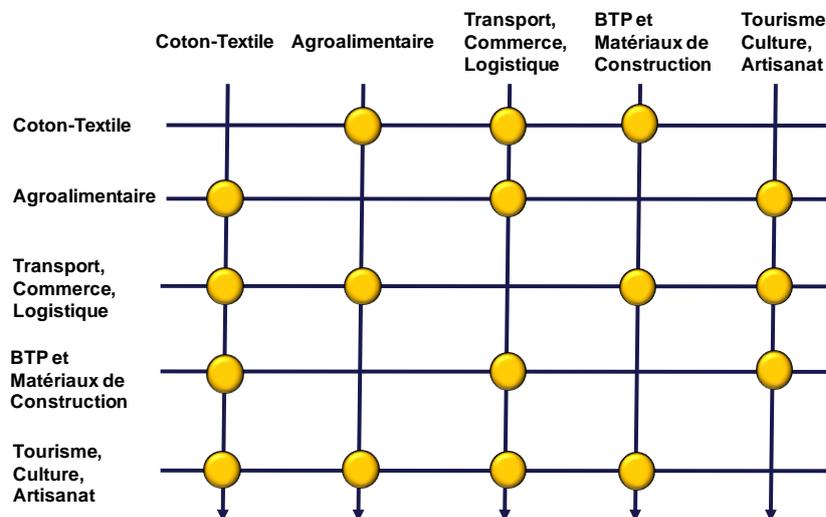
Chapitre 1 : Liens intersectoriels entre les pôles prioritaires de développement

Le développement des piliers économiques ne se réalisera pas en vase clos. Ces piliers de développement économiques joueront au Bénin un rôle moteur, et de par leur lien avec les autres branches de l'économie Béninoise, permettront de porter la croissance économique aux niveaux souhaités dans le cadre des Orientations Stratégiques de Développement ainsi que de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la pauvreté (SCRP), soit au delà de 7%.

Les piliers prioritaires retenus l'on été tout d'abord du fait de leurs capacités respectives d'entraînement du reste de l'économie Béninoise, mais aussi des synergies fortes et liens clients-fournisseurs qu'ils tissent entre eux pour faire un maillage du territoire en opportunités de création de richesses et d'emplois. Ces piliers qui présentent déjà un potentiel important de développement à l'exportation, présentent également des liens clients-fournisseurs importants avec les autres branches économiques. Le développement de transactions liées à ces liens sera un levier majeur de création de richesse et traduira de façon concrète l'effet d'entraînement qu'exercent les piliers de croissance entre eux et sur les autres secteurs, ce qui justifie leur statut de locomotives de l'économie Béninoise.

L'identification des liens clients-fournisseurs potentiels nécessite tout d'abord d'identifier les synergies existantes en piliers et entre ces mêmes piliers avec d'autres branches économiques. Le graphique ci-après donne un schéma global des relations clients-fournisseurs potentielles existant entre les piliers :

Figure 17 : Interrelations entre les piliers de croissance.



1. Pilier Coton-textile

La matérialisation effective de ces liens clients-fournisseurs nécessitera la localisation géographique des activités des piliers à travers un certain nombre d'infrastructures logistiques et d'investissements.

A la culture du coton, sont associées plusieurs opportunités d'affaires :

- Tout d'abord celle du coton-fibre, commercialisé aujourd'hui sur le marché international à près de 97% et offrant aujourd'hui au Bénin la majeure partie de ses recettes d'exportation ;

- Suite à l'activité d'égrenage, la graine de coton est aujourd'hui utilisée au niveau des huileries de coton. **L'objectif à poursuivre pour l'industrie oléagineuse du Bénin est outre la saturation de sa capacité de production, la réussite de sa diversification vers d'autres huiles grâce au développement de spéculation comme le soja, le sésame et l'arachide d'huilerie.**
- En raison d'un déficit d'huiles végétales en Afrique de l'ouest prévu à hauteur de 720.000 tonnes à l'horizon 2020, la production d'huile présente un important potentiel de développement aux plans national et régional.
- L'activité d'égrenage est en crise au Bénin en raison de sa surcapacité installée par rapport à la production cotonnière (plus de deux fois supérieure au niveau de production actuel de coton graine). De plus, l'activité d'égrenage subit une forte dégradation de ses conditions d'exploitation avec le renchérissement des combustibles pétroliers, ainsi que le coût devenu prohibitif des pièces de rechange. Le développement des biocarburants notamment le *Jatropha* (testé avec succès comme combustible de substitution pour les égreneuses), constitue une alternative permettant de réduire le coût de combustible.
- La disponibilité de sous-produits (graine de coton) et de l'industrie (tourteau de coton sous-produit d'huilerie) est un atout important pour l'intensification des filières d'élevage au Bénin. L'intégration coton-élevage présente un des meilleurs potentiels de développement de filière intégrée d'ici 2013.
La disponibilité de tourteaux pour l'alimentation animale apporte les sources de protéines indispensables pour fabriquer les aliments composés devant nourrir le bétail en stabulation dans les bassins laitiers et d'embouche bovine, les élevages intensifs avicole et porcin. L'essor de ces filières intensives permet une production autosuffisante de viande, et attirera les investissements dans la transformation de la viande et des sous-produits de l'élevage. Les produits laitiers et de viandes permettront ainsi de satisfaire une demande nationale et de progresser vers l'autosuffisance en protéines animales du Bénin.
- Au-delà de l'essor de la production intensive, l'érection d'une place de marché équipée d'infrastructures d'abreuvement et une disponibilité d'aliments composés et de fourrage, drainera des flux importants de vente de bétail venant notamment du Burkina et du Niger voisins. Cela justifiera la mise en place d'un abattoir industriel de grande capacité qui, bien positionné au plan géographique, attirera les éleveurs des pays voisins (Nigeria, Niger, Burkina-Faso) qui y trouveront une excellente opportunité de bien commercialiser leur bétail. Dans ce cadre, il sera également important de mettre en place de services vétérinaires de contrôle et de suivi des épizooties, au niveau des principaux parcours de transhumance notamment pour éviter la propagation des maladies endémiques dans la zone.
- Enfin, l'activité artisanale trouvera à travers le développement de ces différentes filières, une source additionnelle d'approvisionnement en matières premières, notamment en cuirs et peaux (lorsque ceux-ci ne sont pas utilisés dans l'alimentation). Des productions telles que les chaussures, les sacs en cuirs, des vêtements ou d'artisanat d'art seront stimulées à travers la disponibilité de ces sous-produits.

La figure ci-après présente de façon schématique les principales interrelations recensées pour dans le cadre de la valorisation des filières coton-élevage du Bénin.

Figure 18 : Interrelations du coton avec d'autres filières

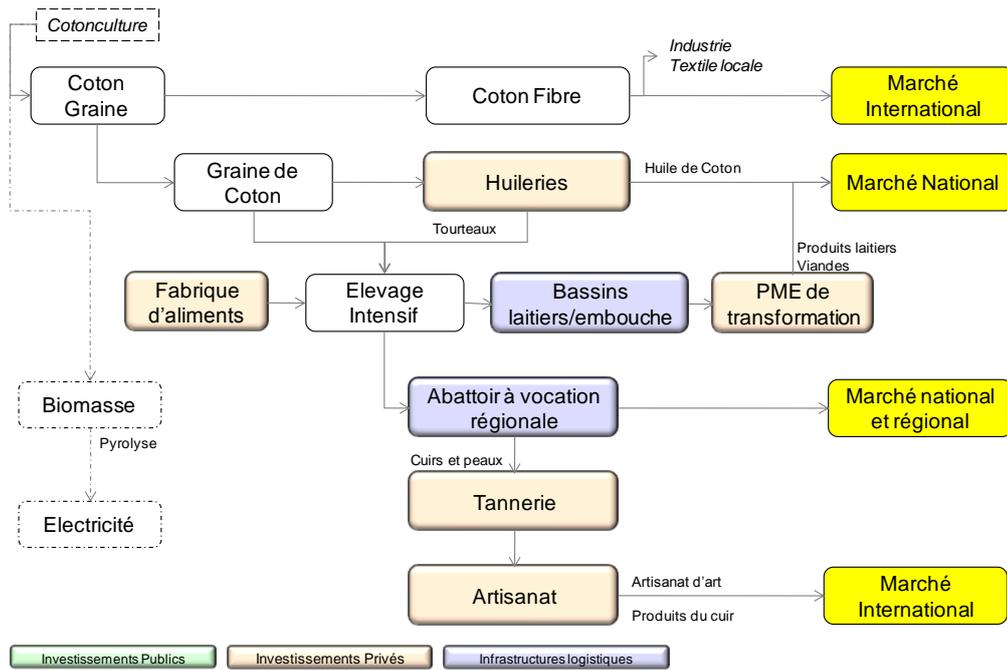
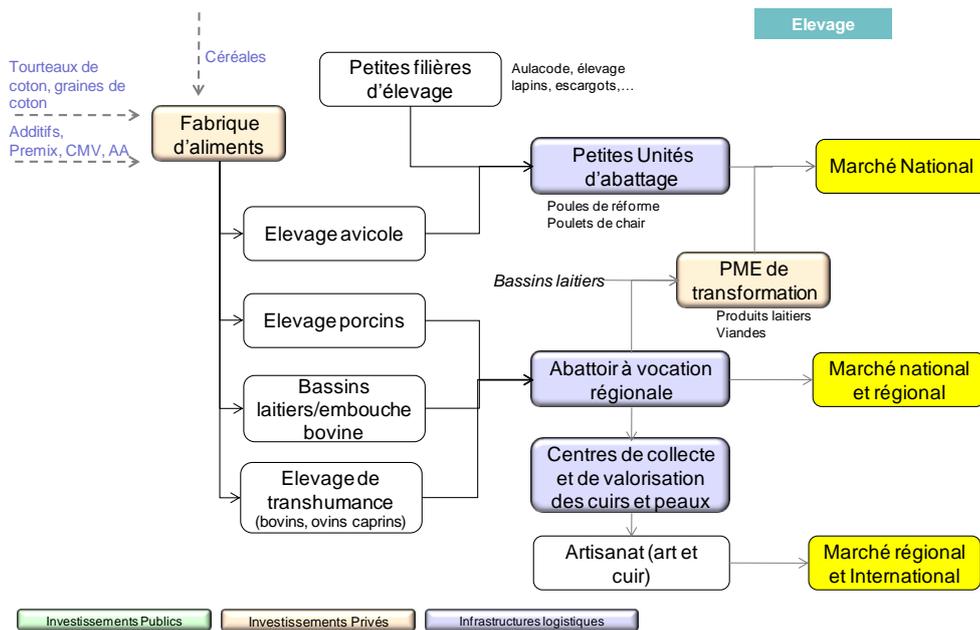


Figure 19 : Interrelations de l'élevage avec d'autres filières



Le tableau ci-après synthétise les principaux projets à développer pour le développement d'une stratégie intégrée autour du Coton et de l'élevage:

Tableau 15: Synthèse des projets phares possibles sur la filière Coton

Projets	Typologie
Fabrique d'aliments	Privé
Aménagement de Bassins laitiers et d'embouche	Public

Abattoir à vocation régionale	Privé ou en Partenariat Public Privé
Tanneries	Privé (micro-entreprises et PME)
Artisanat	Privées (PME et Micro-entreprises)

La stratégie autour du coton-textile intègre la modernisation de l’outil industriel et sa cession au secteur privé, le développement d’une offre de produits artisanaux tissés et l’accès à des niches de marché de valeur

Au plan des interrelations sectorielles, le textile intègre en particulier les filières artisanales dans le cadre de son développement. La valorisation du coton Béninois à travers la filature et le tissage crée les bases du développement de plateformes de tissage et de teinture artisanale. La mise en place de telles plateformes permettra le développement d’une gamme de « produits tissés » nourrissant un développement de PME dans les activités comme la confection, le prêt-à-porter, l’ameublement et la décoration autochtones valorisant les capacités Béninoises de création et design.

Les produits issus de tels projets devront être positionnés à partir d’un ciblage du marché international sur des segments de marché comme celui des tissus artisanaux répertoriés sous le Visa N°9 de l’AGOA, ainsi que sur les niches des marchés de valeur d’ameublement et de décoration, de marché ethnique et de commerce équitable. La mise en place de plateforme de tissage devra intégrer par exemple le développement de métiers à tisser à grande largeur, la formation et le renforcement de capacités des tisserands, l’association de designers, créateurs pour exploiter la capacité de création.

Exemple d’Aissa DIONE, PME de tissage artisanal travaillant dans le haut de gamme (Sénégal).



Aissa DIONE se situe au croisement de deux cultures. Cette artiste et créatrice textile déjà renommée s’attache à appliquer le savoir faire et les connaissances techniques acquises par l’étude des Arts, au tissage traditionnel mandjaque.

Travaillant avec des artisans locaux, elle a fait évoluer les bandes de tissus étroites utilisées usuellement, en les élargissant à 90 cm puis à 140 cm. Elle travaille aussi les couleurs, renouvelle les motifs, enrichit le coton, matière traditionnelle, de raphia, qui donne au tissage noblesse, brillance et opulence sans ostentation.

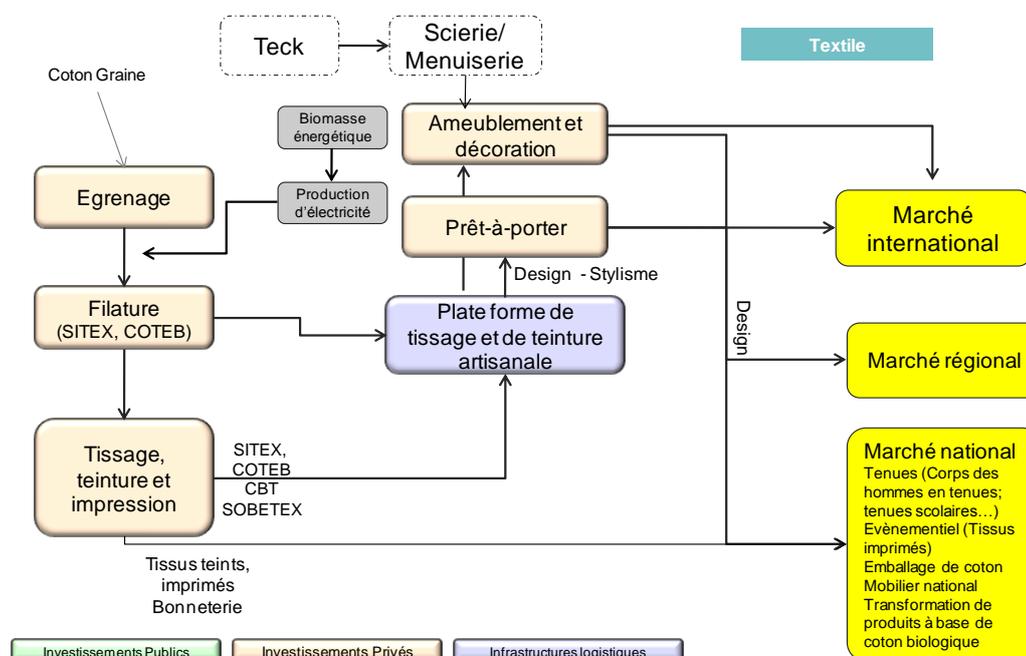
Elle propulse ainsi ces tissages mandjaques au rang de textiles de décoration. Ses tissus sont sélectionnés par des maisons comme Hermès, Fendi Casa et utilisés par de nombreux designers comme Jacques Grange, Christian Liaigre, Peter Marino etc.



Source : www.aissadione.com

Le schéma optimal d'intégration de la filière coton –textile s'établit comme suit :

Figure 20 : Schéma d'intégration de la filière textile



Pour réaliser une telle mutation, il est indispensable de passer à une industrie textile gérée par le secteur privé. Cet objectif doit être atteint d'ici 2012, grâce à la mise en œuvre d'un plan de réforme de l'industrie textile comprenant notamment :

- l'élaboration d'un plan d'affaires permettant la restructuration, la spécialisation et la modernisation des unités industrielles textiles ;
- la création d'un marché captif protégé (emballage pour balle de coton, tenues militaires, scolaires.) ;
- L'organisation de leur mise sous gestion au secteur privé ;
- L'organisation et la professionnalisation des métiers de l'artisanat textile.

Tableau 16 : Synthèse des projets phares autour du Textile

Projets	Typologie
Plateforme de tissage et de teinture artisanales	Public
Modernisation et cession de l'industrie textile locale au secteur privé	Partenariat public privé

2. Pilier Agroalimentaire

L'exploitation du potentiel de développement de l'agroalimentaire fera de ce secteur, le premier contributeur de l'économie en termes d'emplois, de valeur ajoutée et d'exportation

Ce développement de l'agroalimentaire pour devenir une réalité, devra au préalable être précédé de la levée d'un certain nombre de contraintes :

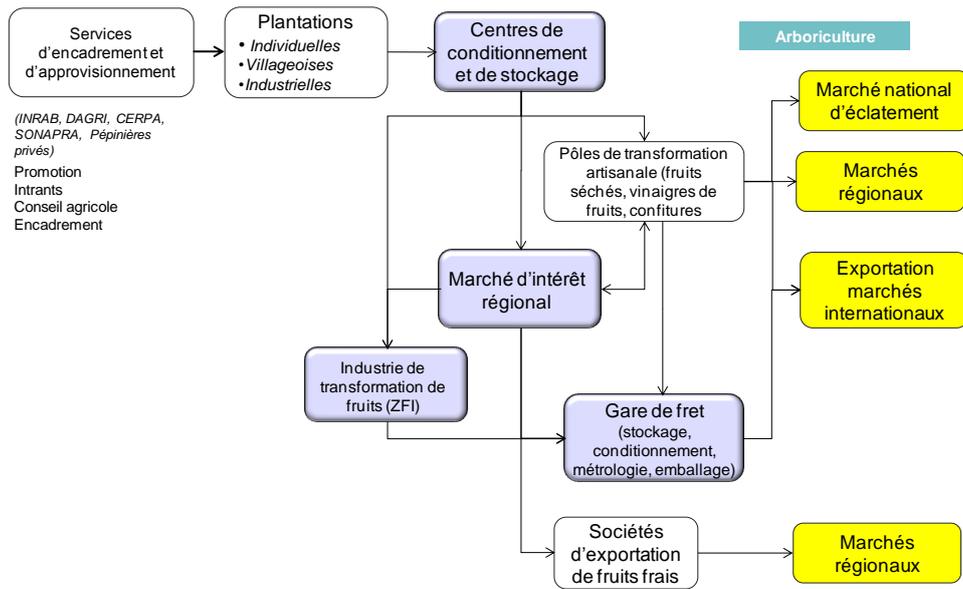
- Il s'agira tout d'abord de maîtriser l'amont de la chaîne de valeur de l'agroalimentaire par une production agricole performante grâce à des services d'agrofourmiture (semences et intrants de qualité), la mécanisation, la maîtrise de l'eau et le développement des infrastructures post-récolte. Cela permet d'attirer une agro-industrie en lui garantissant une sécurité d'approvisionnement avec des produits en quantité suffisante et de qualité constante ;
- Le second défi important est le développement de l'agroalimentaire est la mise en place d'une infrastructure logistique performante, permettant de mettre le produit sur les marchés aux meilleures conditions de qualité, de coût et de délais. Les marchés mondiaux sont très exigeants du fait d'un niveau de concurrence exacerbée (présence d'une multitude de compétiteurs) et d'une demande très exigeante. Dès lors, pour les filières ciblant ces marchés, l'existence d'une telle infrastructure logistique est impérative.

L'analyse du potentiel agroalimentaire du Bénin a été réalisée sur trois grandes filières ; le volet relatif à l'élevage ayant été pris en compte précédemment dans le cadre de la réflexion sur le développement d'un pôle coton-élevage :

- l'économie de plantations avec l'arboriculture comprenant notamment les activités liées à l'horticulture (fruits et légumes), les plantations forestières et oléagineuses (anacarde, karité, oléagineux) ;
- la pêche et l'aquaculture, au regard du potentiel des rivières, plans d'eau, lagunes irriguant le Bénin ;
- les produits vivriers, maraîchers et forestiers non ligneux, du fait de leur importance dans l'alimentation et de par leur important potentiel de transformation artisanale.

Concernant l'arboriculture fruitière et les cultures maraîchères, le développement d'infrastructures, telles que : des centres de conditionnement et de stockage, une gare de fret portuaire, un Marché d'Intérêt Régional (MIR), des industries de transformation de fruits frais, des plateformes de transformation artisanale de fruits et légumes, sera particulièrement structurant pour le développement de cette filière et son positionnement crédible sur les marchés d'exportation.

Figure 21 : Schéma d'intégration de la filière arboricole

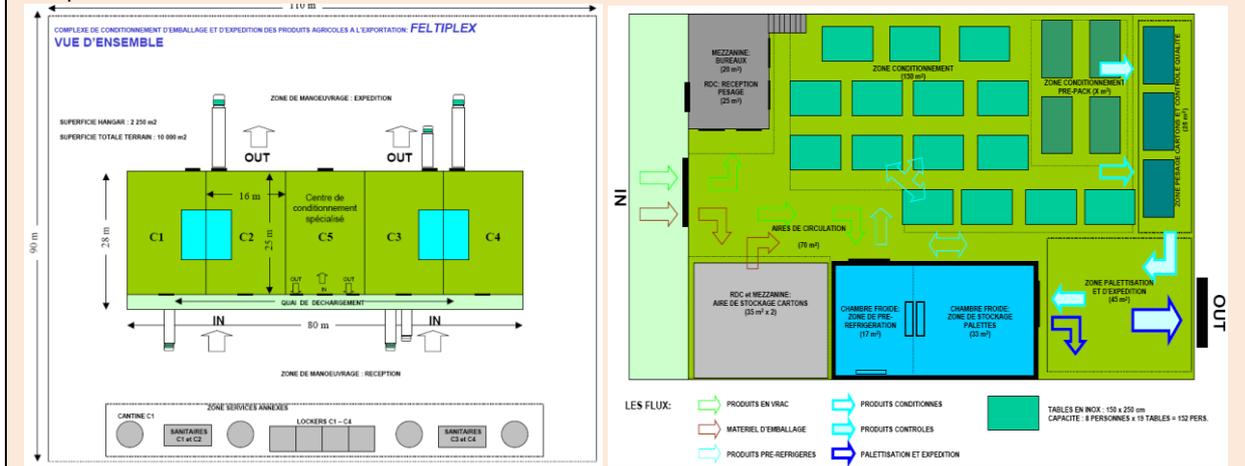


Ces différentes infrastructures logistiques constitueront des éléments essentiels à la maîtrise de la chaîne logistique globale dans le sens où elles permettront à la fois de préserver les qualités intrinsèques des produits et de gérer de façon optimale les flux physiques de transport et de commercialisation des produits issus de l'arboriculture Béninoise.

Ces infrastructures représentent des éléments majeurs de développement de la compétitivité notamment pour les produits de l'horticulture orientés à l'exportation sur les marchés mondiaux.

Encadré 6 : Centre de Conditionnement FELTIPLEX au Sénégal

Ce centre de conditionnement à usage collectif au Sénégal a pour objet d'aider les exportateurs à la conservation de la qualité de leurs produits, est un acquis de taille dans la gestion des infrastructures d'exportation.



La mise en place d'un **Marché d'Intérêt national à vocation Régionale (MIR)** permettra au Bénin de **se positionner comme un centre sous-régional polarisant ainsi une large partie des échanges** (offre et de la demande en produits agro-alimentaires frais ou transformés). Ce MIR jouera un rôle de marché de gros et de pôle régional d'éclatement commercial des produits avec une excellente compétitivité prix. Il aura un impact très important sur le développement de produits agro-alimentaires et positionnera le Bénin comme l'acteur clé de ce commerce dans la région avec la logistique associée.



Encadré 7: Marché d'Intérêt National de Lille

« Le Marché de Gros-Lille » est situé à un nœud routier important (échangeur d'Englos) : autoroute A1 (Paris), A25 (Dunkerque Littoral) ainsi qu'un accès direct pour la Belgique par la rocade Nord-Ouest (E17- Gand / Bruxelles). Sa situation lui permet entre autre d'être facilement accessible des Pays-Bas, de l'Allemagne voire même du Royaume-Uni.

Le site est relié par le fer à la plate-forme multimodale de Lomme-Sequedin et au port de Lille. Cette position offre au MIN la possibilité de former un véritable pôle logistique et agro-alimentaire.

Le marché d'intérêt régional permettra également de former (au même titre que celui de Lille en encadré) un pôle logistique et agroalimentaire sur le corridor émergent allant d'Abuja à Accra (GILA urban corridor - Greater Ibadan Lagos Cotonou Lomé Accra corridor).



Ce **Marché d'Intérêt Régional** doit permettre aujourd'hui au littoral Béninois de **se doter d'un avantage compétitif fort dans le cadre de la « zone dite de coprosperité »**. La mise en place de telles infrastructures permettra de tirer le meilleur profit à moyen et long terme des marchés de proximité mais aussi des marchés voisins des pays d'Afrique Centrale, permettant de valoriser ainsi l'excellente position géographique du Bénin.

L'objectif de la **Gare de fret** sera principalement **d'assurer la préservation de la qualité des produits à l'export dans les points d'expédition** (port ou aéroport) en permettant leur prise en charge en fret, dans les meilleures conditions de sécurité et sans rupture de chaîne de froid, pour une maîtrise complète du processus d'expédition. L'absence de cette infrastructure majeure a longtemps constitué un frein majeur au développement des exportations de produits très frais de valeur comme les crevettes crues, l'ananas ou autres produits horticoles frais avec des surcoûts prohibitifs. Par exemple, l'exposition de produits sur le tarmac d'un aéroport dans l'attente d'un avion retardé pendant plusieurs heures annihile souvent tous les efforts de mise en conformité au plan qualité des exportateurs. La gare de fret offre des services optimaux de stockage (conditions adéquates d'humidité, de température et de ventilation et d'extraction d'air préservant le produit dans les meilleures conditions de fraîcheur), de métrologie et avec même une possibilité de reconditionnement du produit, s'il ne s'adapte pas au colisage admis dans l'avion ou le bateau.

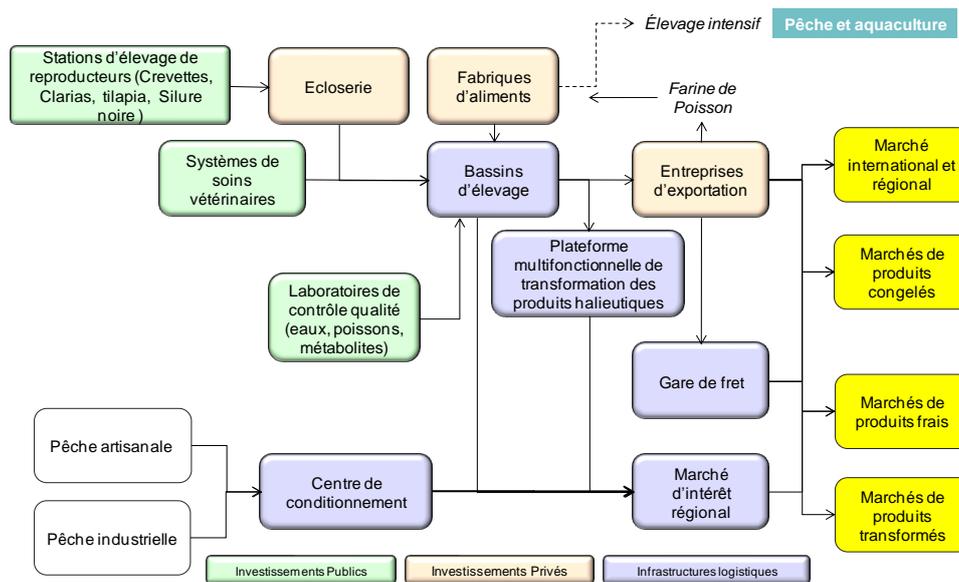
Le développement de ces trois infrastructures majeures (gare de fret, centre de conditionnement, marché d'intérêt régional) dopera le développement de l'exportation de légumes et fruits frais (en particulier de l'ananas frais produit phare du Bénin), mais aussi de produits halieutiques (crevettes crues, crustacées, poissons...). Elles créeront surtout les conditions d'un développement de la transformation industrielle de fruits et légumes et de plateformes de transformation artisanale. La disponibilité de ces infrastructures représente également un facteur supplémentaire d'attraction d'investisseurs privés.

Si l'impulsion volontariste de l'Etat Béninois reste déterminante pour leur réalisation, ces projets présentent l'avantage majeur de pouvoir être réalisés dans le cadre de partenariats publics privés.

L'implication des collectivités territoriales (départements communes) où seront implantées ces infrastructures, est également souhaitable dans le cadre des politiques de décentralisation et d'aménagement du territoire.

Deuxième filière majeure pour le développement de l'agroalimentaire, la pêche et l'aquaculture présentent aussi un potentiel de développement et de valorisation industrielle et artisanale importantes. L'intégration avec l'arboriculture reste assurée par l'usage commun des infrastructures logistiques que sont la gare de fret et le marché d'intérêt régional.

Figure 22 : Schéma d'intégration de la Pêche et de l'Aquaculture



Pour bénéficier pleinement de son potentiel aquacole, le Bénin devra se doter de certaines infrastructures structurantes pour changer l'échelle de développement de cette activité et l'inscrire sur des bases de d'exploitation pérenne. Les infrastructures à mettre en place sont notamment une écloserie industrielle, une ou des fabrique d'aliments de dimension industrielle pour l'alimentation de poissons (mais aussi et surtout pour produire les aliments destinés aux autres types d'élevages intensifs notamment l'aviiculture), de stations d'élevage de reproducteurs (crevettes, clarias, tilapias, etc.). La mise en place de bassins modernes d'élevage aquacoles disposant d'un système de soins vétérinaires et d'un laboratoire de contrôle qualité, créera les conditions d'autosuffisance en produits halieutiques dont le Bénin est un grand importateur (40.000 tonnes/an). Elle permettra de créer un positionnement fort à l'export au plan régional et international pour différentes espèces fortement appréciées (tilapia, clarias, crevettes). La valorisation des productions aquacoles et de pêche attirera des PME de transformation et permettra la mise en place d'une plateforme multifonctionnelle de transformation artisanale des produits halieutiques, adossée à un hall de débarquement aménagé pour servir également de place de marché des produits de la pêche.

De façon générale, les mêmes typologies d'infrastructures permettront également la valorisation des produits vivriers (céréales tubercules, protéagineux), maraîchers et forestiers. Ces filières présentent cependant la particularité de nécessiter en amont de services d'encadrement, d'agrofourniture et d'appui technique spécifiques pour exprimer pleinement leur potentiel. Les principales infrastructures nécessaires auront pour but de renforcer la transformation artisanale des produits à

travers l’implantation de plateformes multifonctionnelles de transformation ainsi que de centres de stockage transformation et conditionnement.

Figure 23 : Schéma d’intégration des cultures vivrières, maraîchères et forestières

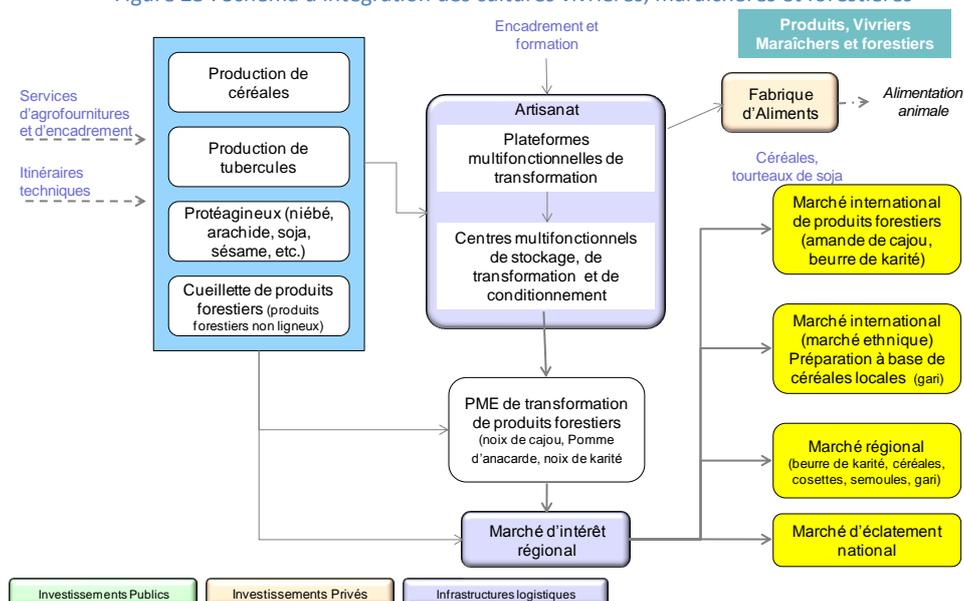


Tableau 17 : Synthèse des projets clés pour le développement de l'agroalimentaire

Projets	Typologie
Centres de conditionnement et de stockage	Public
Gare de Fret	Public (financement concessionnel) – gestion privée
Marché d’Intérêt National à vocation Régionale	Public (financement concessionnel) et gestion privée
Ecloserie (aquaculture)	Privé
Fabrique d’aliments (aquaculture et aviculture)	Privé
Stations d’élevage de reproducteurs	Public (partenariat international)
Bassins d’élevage de poissons	Privé
Centre de conditionnement (pour la Pêche)	Public (financement concessionnel) – gestion privée
Plateformes multifonctionnelles de transformation	Public (financement concessionnel) – gestion privée
Centres multifonctionnels de stockage, transformation et conditionnement	Public (financement concessionnel) – gestion privée

3. Pilier BTP et Matériaux de Construction

La stratégie autour du BTP & Matériaux de Construction vise principalement la valorisation les matières premières du sous-sol Béninois à travers le renforcement du tissu d’entreprises, des métiers et des emplois.

Le développement du pôle BTP et Matériaux de Construction est aujourd’hui surtout tributaire des grands projets d’infrastructures de l’Etat. Il y’a certes la présence au Bénin d’un des majors mondiaux

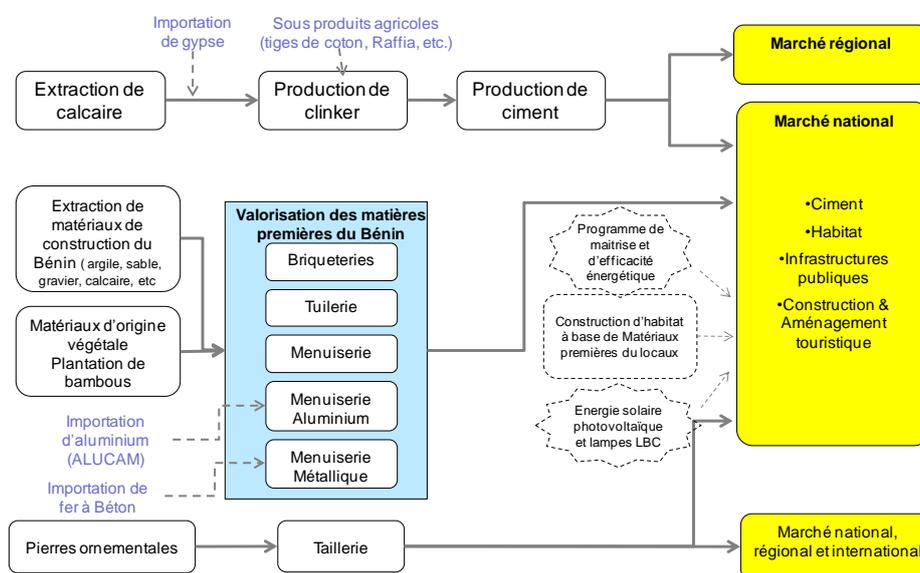


de l'industrie cimentière et d'un leader régional, mais globalement l'on admet que le secteur Béninois du BTP reste composé d'un faible tissu d'entreprises peu diversifié au plan des spécialités, avec un effet d'entraînement encore insuffisant sur l'économie.

La demande de logement déjà forte au Bénin s'accélère du fait d'une croissance démographique forte et d'une urbanisation galopante. Les matières premières du sous-sol Béninois comme l'argile ou les pierres ornementales, restent peu utilisées dans le cadre des grands projets ou dans la construction de logement. Ces matières premières présentent pourtant un potentiel important tant dans le cadre de logements sociaux urbain que d'habitat rural permettant de fixer les populations, de limiter l'exode rural, tout en réduisant les coûts de construction.

Le développement d'une stratégie intégrée autour du BTP et des matériaux de construction présente l'opportunité de valoriser pleinement les ressources locales à travers différentes activités de type artisanales : briqueteries, tailleries, tuileries, menuiseries, etc. Ces activités pourront valoriser nombre de ressources du Bénin qui sont aujourd'hui peu exploitées ou commercialisées en l'état à l'export (pierres ornementales).

Figure 24 : schéma d'intégration du BTP et des Matériaux de Construction



La valorisation des matériaux de construction dans des programmes d'habitat et d'infrastructure à haute intensité de main d'œuvre permettra de réduire le coût du logement et des petites infrastructures apportant dans l'habitat un confort thermique permettant de réduire la consommation énergétique. Dans le cadre d'un logement social par exemple, l'on peut estimer à près de 2 millions de FCFA l'économie réalisable pour un logement utilisant des matériaux locaux sur un logement conventionnel estimé à 9 millions de FCFA⁷. Ce différentiel de coût permet de **promouvoir des programmes de construction d'habitat à base de matériaux locaux, associés à l'utilisation d'énergies renouvelables tel que l'équipement en kit d'énergie solaire photovoltaïque pour réduire la facture énergétique.**

Pour mettre en œuvre ce programme de rupture, l'Etat Béninois doit nouer des partenariats stratégiques et des coopérations avec des pays et des institutions de recherche et de formation pour acquérir et maîtriser les savoir-faire, développer les formations et l'apprentissage, afin de disposer d'une masse critique d'opérateurs et de main d'œuvre formée dans les spécialités requises.

⁷ Estimation définie après échanges avec les responsables du Ministère en charge des matériaux de construction.

Il y'a également la nécessité d'arrêter impérativement l'exploitation du sable de mer comme matériau de construction et de le substituer par le sable de lagune (nécessité pour cela de libérer les autorisations requises). Il y'a lieu également d'exploiter les ressources de sable de l'intérieur du pays

L'inscription des filières du BTP dans des politiques d'efficacité énergétique et d'utilisation des énergies renouvelables doit être comprise comme une option stratégique, en tenant compte du fait que l'accalmie que nous connaissons avec la crise financière et économique actuelle, ne constitue qu'un répit de la crise énergétique qui a négativement affecté les pays non producteurs de pétrole.

Encadré 8 : Le baril à 100 dollars US en 2010 ?

Selon Fateh Birol, économiste en chef à l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), le prix du baril de pétrole devrait remonter à 100 dollars à partir de 2010. **L'expert de l'AIE s'attend à une telle remontée en flèche du prix de l'or noir en raison du fort déséquilibre entre l'offre et la demande qui va se créer, selon lui, dès que la reprise se fera sentir dans les principales économies des pays les plus développés.**

Fatih Birol s'attend à voir la demande dépasser alors largement l'offre en raison de la baisse déjà enregistrée dans les investissements énergétiques du fait de la crise économique.

Annonçant un changement du rapport de forces entre multinationales et sociétés pétrolières nationales, en faveur de ces dernières, l'expert de l'AIE s'attend de ce fait à **une plus grande instabilité des prix du pétrole et du gaz à l'avenir.**

Tableau 18 : Synthèse des projets clés pour le développement du pôle BTP et Matériaux de Construction

Projets	Typologie
Briqueteries	Privé
Tailleries	Privé
Tuileries	Privé
Energies renouvelables et efficacité énergétique	PPP

4. **Tourisme, Culture et Artisanat**

Secteur transversal par excellence, le Tourisme aura d'abord un effet d'entraînement considérable sur la valorisation de la culture et de l'artisanat et constitue une « exportation sur place » tirant les secteurs de l'agroalimentaire, du BTP, des transports et de la logistique.

Le développement du tourisme nécessitera la mise en place et surtout l'amélioration de la qualité de service d'un certain nombre d'infrastructures d'accueil : aéroports, routes et moyens de transport, réceptifs d'hébergement, services. La valorisation du potentiel touristique avec l'aménagement ; la mise en place des infrastructures hors site (électrification, routes) tirera la demande de produits des piliers BTP-matériaux de construction et logistique.

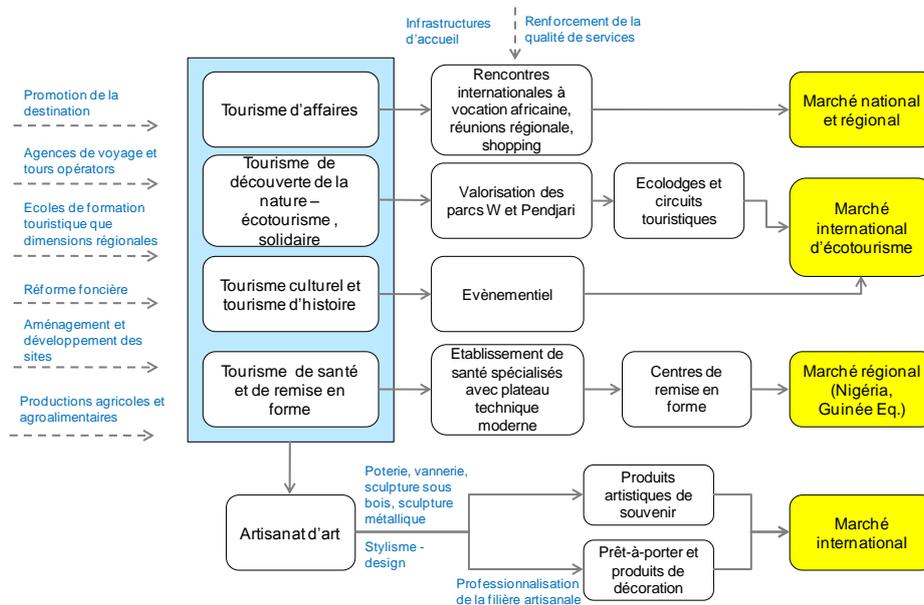
La vocation du tourisme Béninois est tournée vers la mise en valeur de la nature.

Il importe donc que l'aménagement touristique soit d'emblée orienté vers la prise en compte d'orientations de développement durable avec notamment :

- la préservation et la valorisation des écosystèmes ;
- l'utilisation des énergies renouvelables et plus précisément l'utilisation de l'énergie solaire avec la généralisation du chauffe-eau solaire, l'équipement des réceptifs en kits photovoltaïques permettant de réduire la consommation d'électricité en provenance du réseau électrique ;

- la mise en œuvre de l'efficacité énergétique avec notamment l'utilisation de matériaux locaux pour donner un meilleur confort thermique aux réceptifs touristiques. L'utilisation des matériaux locaux nécessite la constitution d'une véritable expertise technique avec un système de contrôle adéquat garantissant les meilleures conditions de sécurité et de durabilité des constructions. Pour cela, il est nécessaire de requérir à un partenariat avec des institutions disposant de moyens de recherche appliquée et de mise au point des produits.

Figure 25 : Schéma d'intégration du pôle tourisme, culture et artisanat



Le tourisme de par son caractère transversal, est grand consommateur de nombreux produits allant de l'agroalimentaire aux productions artisanaux à divers services (aéroport, transport, agences de voyages, etc.). Il dispose d'un effet d'entraînement direct sur la culture et l'artisanat d'art, et un impact important sur le BTP et la construction.

La stratégie de développement touristique du pays doit intégrer en priorité la nécessité de **faire profiter aux populations locales, des retombées économiques du tourisme**. Pour cela, il est indispensable d'organiser et d'améliorer la qualité de l'offre émanant de ces populations. Le développement de plateformes multifonctionnelles de transformation artisanale de produits agricoles, l'adoption et la mise en œuvre de normes pour ces produits et les locaux de transformation (HACCP), la diffusion de Bonnes Pratiques de Fabrication notamment permettront de mettre à niveau l'offre de produits des populations locales au niveau d'exigence de la demande touristique. Il en est de même des productions de lait et de viande de qualité dans les bassins laitiers et stations d'embouche, des productions des pêcheries et d'aquaculture, pour établir des liens client-fournisseurs mutuellement avantageux avec les structures d'hébergement touristique.

Il s'agira également dans le tourisme d'Affaires, de **faire du Bénin le spécialiste des réunions régionales et internationales** notamment celles impliquant à la fois l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale.

L'attrait du Bénin comme destination de tourisme d'Affaires doit être conforté par le **développement d'une offre touristique d' « Agenda post-réunions »**. Il s'agit d'avoir une offre pour permettre aux participants à des conférences et des réunions internationales et régionales, de découvrir le Bénin. Cela passera par la formation des agences de voyage à la mise au point de circuits de découvertes touristiques, de formules de *Week-end* de découverte, etc.

Il y'a lieu également de **relancer la mise en place d'un label pour les Restaurants et Maquis du Bénin**. Il s'agit à travers ce label de donner l'assurance aux consommateurs et surtout aux touristes,

que les restaurants dont le label est apposé à la devanture, remplissent les conditions d'hygiène, de salubrité des denrées utilisés et de qualité des plats cuisinés. L'accès au label sera discriminant et seuls les restaurants ayant rempli les conditions édictées par les normes (HACCP) notamment l'aménagement des locaux et la formation du personnel auront droit au Label.

Ces restaurants feront l'objet d'une inspection indépendante selon une périodicité à établir et leur label sera retiré si le constat de dégradation dans l'application des normes est constaté.

Le Centre Béninois de Normalisation (CEBENOR) aura en charge l'organisation de ce projet « Label de restauration du Bénin » mais **les inspections d'attribution et de confirmation devront être réalisées par des structures indépendantes, choisies suite à un appel d'offres international.**

Un tel développement de l'offre de circuits touristiques et de services, placera également le Bénin comme destination de court séjour, ce qui attirera une importante clientèle régionale avec au premier chef, l'importante clientèle aisée du Nigéria, soucieuse de trouver des lieux de détente et d'évasion, à proximité de leur pays et à des coûts compétitifs.

Le Bénin dispose également d'une diversité de paysages parcs propices à un tourisme diversifié de découverte de la nature (Ganvié, parcs du W et de la Pendjari, trekking dans les montagnes de l'Atakora). Le Bénin est tout autant un pays d'histoire avec ses royautes et surtout un lieu majeur dans le commerce des esclaves avec des vestiges majeurs. Il pourra tirer un parti touristique intéressant dans le cadre de circuits touristiques thématiques comme la route des esclaves. Le Bénin est également une grande destination de tourisme religieux avec sa station de capitale mondiale du vaudou, mais également des destinations de pèlerinages comme DASSA.

De toute cette richesse inventoriée de façon incomplète et ces atouts, il faut retenir que le Bénin doit se doter d'un Agenda Culturel fiable avec un calendrier des événements fixés, présentés et promus internationalement notamment dans le cadre d'un grand portail WEB.

Le Bénin est également une destination de niche sur le balnéaire adossé à la nature, les safaris de découverte (parcs W et Pendjari), le tourisme de santé et de remise en forme. Ce tourisme vise les patients régionaux disposant d'un pouvoir d'achat, à qui l'on donne l'opportunité de se soigner et d'observer une convalescence dans un environnement de soins agréable et calme ! Pour cela, le Bénin doit pouvoir compter sur sa diaspora notamment médicale souhaitant revenir et travailler au moins partiellement au pays. Cela exige des projets d'installation de cliniques au plateau technique adéquat et de qualité de soins irréprochable à même d'intéresser une clientèle aisée du Nigéria et des pays du Golfe de Guinée.

Il y'a enfin une offre à calibrer pour le tourisme de shopping avec la transformation, la mise à niveau et l'adaptation du parc hôtelier peu normé émaillant les quartiers de Cotonou en réceptifs dont l'offre s'adaptera en termes de prix à l'importante clientèle d'Afrique Centrale et de l'Ouest faisant ses emplettes au marché de DANKTOPA.

Le développement d'une pluralité de niches de valeur permettra de soutenir un tourisme diversifié et rémunérateur à vocation internationale et régional. Ce tourisme pourra soutenir durablement les autres piliers de l'économie, en leur offrant une demande solvable.

Les liens intersectoriels concernant le pilier central Transport-Commerce et Logistique sont adressés dans le chapitre suivant à travers une synthèse des infrastructures logistiques nécessaires à l'éclosion des différents piliers.

Chapitre 2 : Principaux pôles de développement du Bénin

1. Présentation des pôles de développement

Le développement des piliers sectoriels de croissance se réalisera à travers la mise en place de *pôles technologiques territorialement localisés sur l'ensemble du Bénin*

Pour stimuler le développement de pôles de croissance économique, nombre de pays ont entrepris le développement de pôles technologiques.

C'est ainsi que par exemple au Maroc, dans le cadre du « Plan Emergence » du Royaume, ont été créés le Casa NearShore Park pour développer les services d'OffShoring (externalisation de services financiers, bancaires ou de télé-services), l'Aéropolis de Nouaceur pour se positionner sur l'industrie aéronautique, ou encore l'Electronic City à côté de la Zone franche de Tanger pour le positionnement sur l'électronique. Pour l'agroalimentaire, le Plan Emergence du Maroc propose une ossature bâtie autour de quatre pôles agro-industriels : le bipôle Meknès-Fès, le pôle du Gharb, le pôle Oriental et le pôle agro-technologique de Souss-Massa-Draâ.

Ce développement de pôles technologiques est également repris en Tunisie avec une loi récemment promulguée sur les technopôles et un programme décennal de développement de technopôles, en Côte d'Ivoire récemment avec l'Agropole de Yamoussoukro, en Afrique du Sud, au Canada etc.

Les pôles technologiques représentent un réceptacle idéal pour les entreprises et des institutions œuvrant à la diffusion des technologies et connaissances dans un métier ou secteur donné. L'objectif dans une économie de plus en plus tournée vers le savoir, est de promouvoir le développement et la compétitivité de collectivités territoriales par :

- la création d'opportunités d'affaires ;
- l'attrait d'une masse critique d'entreprises ;
- la promotion de l'entrepreneuriat et l'incubation d'entreprises nouvelles et innovantes ;
- la création d'emplois qualifiés et le renforcement des compétences ;
- la construction d'espaces de travail attractif ;
- le renforcement des synergies entre institutions de recherche, de formation et les entreprises.

Encadré 9 : Définition d'un Technopôle

Un Technopôle est un organisme géré par des spécialistes et dont le but principal consiste à accroître la richesse d'une communauté par la promotion de la culture de l'innovation ainsi que de la compétitivité de ses entreprises et institutions fondées sur le savoir qui y sont associées ou implantées.

Pour ce faire, un technopôle doit :

- **stimuler et gérer le transfert des connaissances et technologies** parmi les universités, les institutions de Recherche et Développement, les entreprises et les marchés;
- **faciliter la création et la croissance des entreprises** axées sur l'innovation au moyen d'incubateurs ou pépinières d'entreprises et de l'essaimage, et
- **offrir des services à valeur ajoutée** de même que des espaces et des installations de haute qualité.

Source : **Association Internationale des Parcs Scientifiques (IASP)**

Remarque : Dans cette définition, le terme «Technopôle» pourrait être remplacé par les termes «Parc Technologique», «Parc Scientifique» ou « Parc de Recherche »



Au Bénin, le développement de technopôles doit se comprendre d'abord comme un levier majeur de création de richesse. Le technopôle représente un moyen de regrouper et de focaliser sur un secteur les moyens de recherche, de coopération, de formation et d'encadrement qui donneront aux entreprises et aux producteurs le savoir-faire et les techniques requis pour créer un avantage compétitif sur des marchés concurrentiels. Le technopôle géré dans un cadre de partenariat public privé et de coopération internationale permet de coordonner et d'animer l'ensemble des interventions des pôles et complète la politique de mise en place des infrastructures support de compétitivité.

Deux piliers de croissance justifient la création de technopôles adossés à l'émergence de pôles de développement. Il s'agit du coton et de l'agroalimentaire. Ces deux pôles représentent ce qu'il convient d'appeler les « *métiers mondiaux* » du Bénin, du fait que le terrain de compétition est le marché mondial, d'où une dynamique concurrentielle forte entre acteurs de toutes les régions du monde.

C'est ainsi qu'il est recommandé à ce niveau la création d'un **Agropole Coton-agropastoralisme**, dans le cadre de l'émergence dans la zone Nord d'un pôle qui regroupe le bassin cotonnier et les zones d'élevage des ruminants, mais également des cultures céréalières et maraîchères, en mettant en valeur les synergies entre une agriculture cotonnière et céréalière avec le développement d'un élevage intensif.

De même, la mise en place d'un **technopôle agroalimentaire** créera les partenariats appropriés pour la domestication des technologies appropriées permettant de valoriser le potentiel agro-alimentaire du Bénin, porté par une diversité de filières.

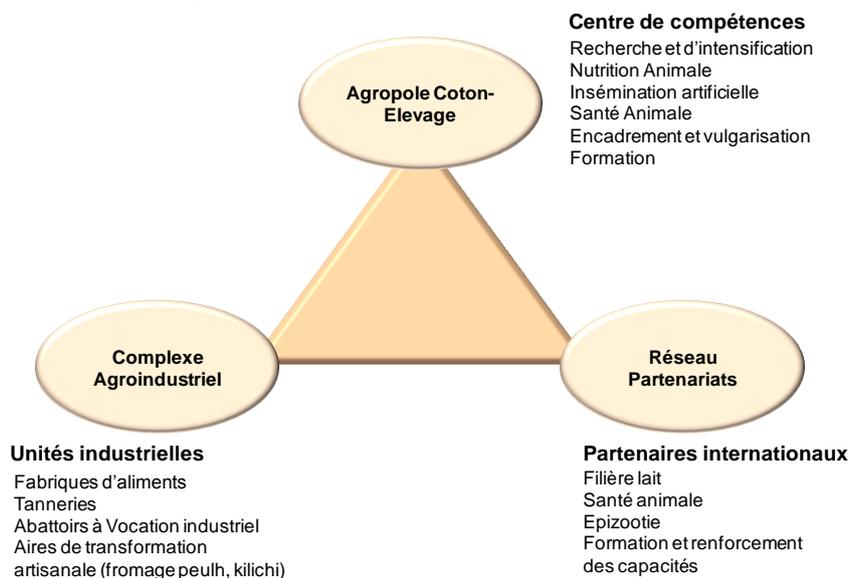
Concernant les autres piliers de croissance, leur dimension au plan de la compétition internationale et leur positionnement concurrentiel suggère la création de **technocentres** (ou *technoparcs*) notamment pour le **textile** et le **BTP et Matériaux de Construction**. Ces *technocentres* auront pour vocation de regrouper activités de recherche appliquée, de formation, et de diffusion des connaissances techniques et technologies relatives à ces métiers, de conseiller et de servir « *d'incubateur* » aux PME et artisans dans la transformation des produits.

Les piliers de croissance associés au Tourisme et aux métiers de la logistique, du fait de leur forte dimension Service, nécessiteront pour capitaliser sur les potentiels de développement existants, la création d'un **Centre d'excellence des métiers du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration** et d'un **Centre technique des métiers de la logistique et des transports**. Ce dernier centre jouera un rôle clé d'appui à l'émergence d'une plateforme logistique globale autour :

- du Port Autonome de Cotonou abritant une gare de fret d'exportation dans le cadre d'un quai fruitier aménagé,
- du nouveau port de Sèmè Kpoji,
- d'un Marché d'Intérêt Régional,
- de la zone Franche Industrielle,
- du chemin de fer et du port sec à Parakou, principale ville du nord et pôle d'éclatement des flux commerciaux vers les pays de l'Hinterland.
- De l'aéroport de Parakou, projetant cette ville, comme plate-forme logistique multimodale, associant la route, le chemin de fer et un aéroport international à vocation de fret. Il polarisera également une transformation industrielle et des plateformes artisanales de produits comme la noix de cajou, le cajou, la distillation de la pomme pour produire de l'éthanol, etc.

L'AGROPOLE COTON-ELEVAGE

Centre nerveux de l'animation économique de la zone Nord, le pôle coton-agropastoralisme repose sur la complémentarité entre les cultures du Coton en association avec les cultures céréalières d'une part et l'intensification de l'élevage de ruminants dans les régions Nord du Bénin d'autre part. Son développement sera structuré autour d'un Agropole composé d'un centre de compétences, d'un complexe agro-industriel de valorisation des productions animales notamment et d'un réseau de partenariats internationaux, régionaux et nationaux.



L'agropole en lui-même sera d'abord un *Centre de compétences* qui réunira les activités de recherche appliquée pour l'amélioration spéculations agricoles des zones de savane et l'intensification des élevages notamment bovin, de nutrition et santé animale, de reproduction, d'encadrement, de formation et de vulgarisation des itinéraires et éleveurs. Cet agropole représentera également une structure de coopération au plan de ces activités précitées entre les structures existantes (INRAB, DAGRI, Direction de l'Elevage, etc.).

L'agropole devra accompagner le développement en son sein d'un complexe agroindustriel privé où devront s'implanter des fabriques d'aliments de bétail, un abattoir à vocation industriel, des tanneries ainsi que des aires de transformation artisanale permettant de valoriser de façon plus qualitative les savoir-faire locaux et faciliter leur accès aux marchés.

La gestion de cet agropole devra être confiée à un spécialiste privé, permettant de fournir des prestations de qualité aux opérateurs privés et producteurs. L'agropole devra notamment abriter des services dédiés à la fourniture de services de qualité dans les différentes filières du pôle, à savoir :

- la promotion et l'encadrement de la diversification des cultures cotonnières (coton irrigué, coton biologique, agrément et promotion du coton équitable); des filières d'intensification des élevages notamment l'élevage bovin (station d'insémination artificielle, dispositif de stockage de produits vétérinaires, structures d'encadrement et conseil pour la stabulation laitière ou d'embouche, les cultures maraîchères, fourragères et autres cultures céréales avec le développement de la petite irrigation,...)
- une base de compétence et de support à des sessions de formation spécialisées et aux interventions des structures d'encadrement ;
- la mise à disposition d'aires de stockage des intrants avec un système permettant de les répertorier et d'en établir la traçabilité

- un dispositif spécifique de promotion des agrocarburants, surtout le Jatropha (semences, itinéraires techniques de production, procédés d'utilisation notamment comme combustible de substitution pour les usines d'égrenage et ou les chaudières dans l'industrie textile de tissus imprimés ou la production d'électricité pour les sites ruraux ...)
- Une politique de réhabilitation du verger d'arbres à karité par greffage de plantes vieillissantes et peu productives par les plantes les plus jeunes et productives.

Il est essentiel que la mise en place de l'agropole se fasse dans la cadre d'un partenariat international à la fois pour le financement mais aussi l'appui à sa gestion et son fonctionnement. Dans le même temps, il importe de mobiliser les investisseurs privés et les associations de producteurs ainsi que les services d'appui notamment financiers pour éviter des dysfonctionnements dans le lancement et des problèmes de gestion comme l'exemple qui suit :

Encadré 10 : Agropole de Mpal : Cinq ans après, les populations attendent toujours le démarrage

Cinq ans après les espoirs suscités par son installation, l'Agropole de Mpal, qui a coûté quelques 13 milliards de francs CFA, n'est pas encore fonctionnel. Financé par la Coopération espagnole, ce complexe destiné à la conservation des produits maraîchers et de la viande, avec une capacité pouvant même être utile pour l'exportation de ces produits périssables et qui pourrait offrir l'alternative aux jeunes de la localité, est aujourd'hui en proie à la dégradation. Les populations, soucieuses du développement de leur localité, en appellent au chef de l'Etat pour le démarrage effectif des activités de ce projet qui engendrera des milliers d'emplois, avec une priorité d'embauche aux populations de la zone.

Situé à une vingtaine de kilomètres au sud de Saint-Louis, l'agropole comprend un abattoir tout équipé aux normes européennes, avec un ensemble de chambres froides dénommée « partie sèche » pour la conservation de la production d'oignon de la région entre autres. Ce qui permettra de développer des productions maraîchères nécessitant une logistique de froid. Sans parler d'une administration équipée et un parc de 13 camions frigorifiques. Ce complexe n'est toujours pas mis en service. Et pour l'heure, une dégradation continue est notée du fait d'une non-utilisation prolongée de diverses installations. C'est pourtant la communauté rurale de Mpal qui a octroyé les quarante hectares réservés à l'Agropole à ses promoteurs. Mais depuis elle a été dessaisie au profit du ministère de l'Agriculture. Selon Alioune Sarr, président de la communauté rurale de Mpal, « 40 ha avaient été affectés à ce projet dans la zone de la forêt classée, mais des démarches ont été effectuées, avant qu'il ne soit, par décret, transféré au domaine national. » Mais aujourd'hui, force est de constater que depuis l'achèvement des travaux, jusqu'à ce jour, ce complexe est toujours fermé et le président de la communauté rurale, tout comme les populations de la localité, qui fondaient de grands espoirs en ce complexe, ne comprennent toujours pas que les activités tardent à démarrer. ...

... « La zone du Diéri est une zone riche en production maraîchère qui souffre de stockage et dont les produits se détériorent faute d'installation de chaîne de froid. A côté, il y a la zone sylvo-pastorale et l'élevage y est extrêmement développé. Il faut donc sécuriser la production de viande de qualité et de grande quantité des populations », ...« ce projet permettra de ravitailler Saint-Louis, Louga, Dakar et aussi l'extérieur. Il permettra aussi de développer l'agriculture et l'élevage dans la zone et de lutter contre l'immigration clandestine, l'exode rurale et de sécuriser les populations et de les fixer. »

Le groupe canadien SHAVANA Corporation s'est manifesté pour démarrer ce projet avec un capital de 7 milliards de francs en partenariat avec l'Etat du Sénégal. Ce groupe compte développer nombre d'activités telles que l'abattoir avec l'embouche industrielle bovine d'une capacité de stockage de 2.000 têtes, l'engraissement d'ovins d'une capacité de stockage de 10.000 ovins, un abattoir, la transformation des viandes, le traitement du cinquième quartier, la création d'une usine de conserverie, une chaîne de boucherie modernes. En bonne place, figure également un volet horticole dont l'objectif est d'assurer une production de fruits et légumes à haute valeur marchande, en quantité et en qualité, destinés aux marchés extérieur et intérieur. Cet objectif sera atteint par un partenariat gagnant entre le projet et les coopératives de producteurs de la zone d'implantation du projet, mais aussi par la mise en place de système de production agricole moderne, intensive et respectueuse de l'environnement. Un accent particulier sera mis sur le respect des normes de production ainsi que sur sa traçabilité.

Ce groupe compte également appuyer les producteurs en intrants agricoles de qualité et en matériels agricoles et par la mise en place dans le moyen et le long d'infrastructures de valorisation de la production. Le groupe va

assurer la formation continue des producteurs et une école de formation sera mise en place qui interviendra dans la profession de la viande, l'élevage et l'agriculture, la formation de professionnels dans la connaissance de la découpe des carcasses et l'appellation des morceaux de viande.

Ce groupe a même émis le souhait d'un achat intégral de l'Agropole au franc symbolique, accompagné de grandes mesures sociales. Un schéma que ne préfèrent pas les populations, qui ne souhaitent que le démarrage de ce projet ... contribuera à l'éradication de la pauvreté, l'augmentation de la productivité et de la production, la distribution équitable de la croissance économique, mais aussi la lutte contre l'exode rurale et la pauvreté urbaine...

Ce groupe, qui se dit prêt à investir dans ce projet et qui a entrepris toutes les démarches nécessaires, n'attend que l'aval du gouvernement pour démarrer ses activités. Les responsables canadiens ont effectué une descente sur les lieux et rencontré le président du Conseil rural de Mpal et l'Imam de la localité, au moment où les populations sont dans l'attente quant au démarrage des activités de l'Agropole. Mais, à ce jour, aucune réaction n'a été notée et les responsables de cette structure ne comprennent pas le mutisme qui fait suite aux correspondances envoyées jusqu'ici aux structures chargées de gérer ce domaine.

Le directeur de SHAVANA Corporation a indiqué que son groupe est prêt à développer un plan social qui va au-delà de 2009 pour les habitants des villages environnants, avec des logements et des emplois garantis. Aujourd'hui, avec la communalisation de Mpal, suivant un décret en date du 8 juin 2008, les populations ne comptent que sur le démarrage de cette unité pour renflouer les caisses de leur localité. Idem pour la nouvelle communauté rurale de Fass avec ses 55 villages et sa population qui s'active dans l'agriculture, le maraîchage et la pêche continentale.

Source : Le Soleil du 9 Janvier 2009 – Quotidien sénégalais

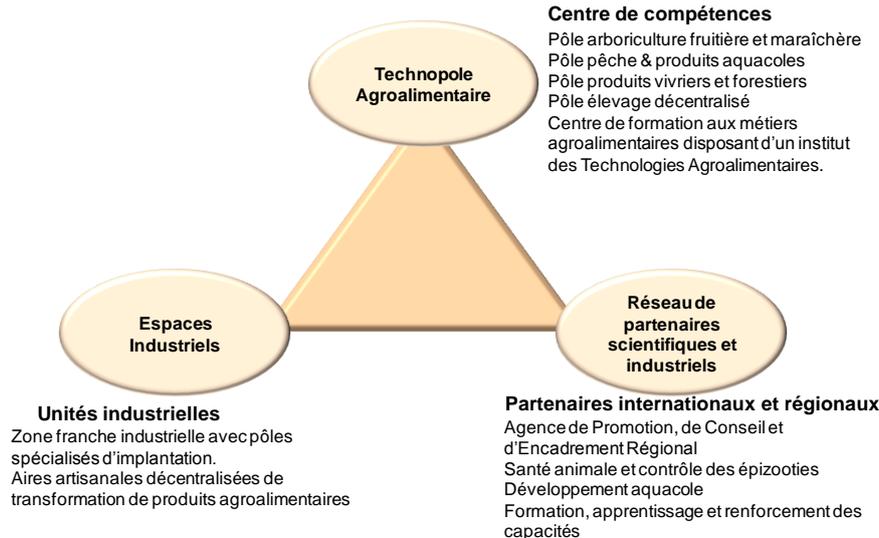
LE TECHNOPOLE AGROALIMENTAIRE

Tout comme l'agropole Coton-Elevage, ce technopôle agroalimentaire est structuré sur la base de centre de compétences adossé à un espace industriel, encadré et géré dans le cadre d'un réseau de partenaires scientifiques et industriels.

Le technopôle agroalimentaire aura la particularité d'être un espace d'accueil privilégié des entreprises de transformation agroalimentaire et de développement des productions agricoles du Bénin. L'objectif à travers la réalisation de ce technopôle est de constituer le socle scientifique et technique, pour bâtir un pôle agroalimentaire intégré autour de la valorisation des productions issues de l'arboriculture fruitière, de la pêche et de l'aquaculture, des produits vivriers, maraîchers et forestiers.

Le Bénin, à travers ce technopôle se dotera d'un appui d'un réseau de partenaires internationaux, de compétences spécialisées dans les métiers de l'agroalimentaire, avec un accent plus particulier sur la maîtrise des normes de qualité qui gouvernent ce secteur au plan des échanges commerciaux mondiaux.

Le technopôle agroalimentaire sera adossé à la zone franche industrielle (ZFI) située non loin de la ville de Porto-Novo. Il sera une puissante incitation à l'installation d'industries, par l'appui et l'encadrement et les services d'incubation qu'il délivre. En plus, les futures entreprises bénéficieront des avantages qu'offre la Zone Franche Industrielle et d'une chaîne intégrée d'infrastructures logistiques.



L'encadré qui suit présente ce qui se fait aujourd'hui de mieux en matière de technopôle agroalimentaire et un modèle de partenaire technique qui pourrait accompagner le Bénin dans ce cadre :

Encadré 11 : Sainte-Hyacinthe Technopole au Canada

Sainte-Hyacinthe Technopole est synonyme d'une concentration exceptionnelle d'acteurs liés au secteur de la biotechnologie agroalimentaire. Elle compte à elle seule quelques 1400 fermes de culture et d'élevage et plus de 150 institutions de recherche, d'enseignement supérieur, de transfert technologique et d'industries spécialisées dans le secteur de l'agroalimentaire. Elle regroupe plus de 8 000 emplois spécialisés en biotechnologie agroalimentaire et compte sur un bassin de plus de 200 chercheurs permanents de réputation mondiale.

UN HAUT LIEU DE SAVOIR

Au centre de toute cette dynamique se trouve la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal. Seule école vétérinaire francophone en Amérique du Nord, elle est reconnue au plan international, dans les domaines de la reproduction animale, des maladies infectieuses du porc, en médecine équine, ainsi qu'en ce qui concerne l'innocuité et la salubrité des aliments. L'Institut de biotechnologie vétérinaire et alimentaire (IBVA), qu'elle a inaugurée récemment, a pour mission d'encourager le partenariat avec l'industrie et le transfert des technologies vers les entreprises.

D'autres institutions répondent également aux besoins de formation de l'industrie des biotechnologies agroalimentaires en offrant des programmes professionnels de niveau collégial dans ce domaine : le Cégep (Collège) de Sainte-Hyacinthe, par le biais de ses programmes en biotechnologie et en technique de diététique (gestion-conseil en alimentation), et l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA), avec ceux des technologies des productions animales, des équipements agricoles, de la transformation des aliments et de la production horticole et de l'environnement.

La réputation de Sainte-Hyacinthe Technopole se fonde aussi sur la présence du Centre de recherche et de développement sur les aliments (CRDA) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Bastion national de la recherche alimentaire, il a la double mission d'approfondir les connaissances nécessaires à la croissance du secteur de la transformation des aliments et de favoriser l'innovation dans l'industrie alimentaire. Ses programmes donnent, aux entreprises, accès à des usines pilotes multifonctionnelles dotées d'un éventail complet d'équipements de transformation alimentaire pour la conduite de leurs travaux de recherche et de développement.

Sainte-Hyacinthe compte également de nombreux services d'appui à la transformation agroalimentaire : services gouvernementaux, services privés de financement et bureaux privés d'experts-conseils. Les entreprises installées dans ce pôle peuvent également compter sur l'encadrement scientifique qu'offrent les centres de transfert technologique qui aident les entreprises à mettre au point de nouveaux produits, à abaisser leurs coûts et à augmenter la qualité de leur produit.



UN PARC TECHNOLOGIQUE DÉDIÉ À L'INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE / UNE TECHNOPOLE DE PREMIER PLAN

Forte de cette concentration exceptionnelle d'entreprises et d'intervenants de haut niveau, Saint-Hyacinthe Technopole a inauguré, en 2002, la Cité de la biotechnologie agroalimentaire, vétérinaire et agroenvironnementale. D'une superficie de près de 10 millions de pieds carrés, la Cité est le premier parc technologique exclusivement consacré au secteur du bio-alimentaire en Amérique du Nord. Elle accueille déjà des intervenants majeurs dans ce domaine et permettra à de nombreux chercheurs d'y pratiquer leur science. Les grandes institutions qui la ceinturent et les avantages fiscaux qui y sont associés en font un lieu privilégié pour le développement d'entreprises agroalimentaires, biotechnologiques et pharmaceutiques.

Une formation à portée de la main, un environnement industriel spécialisé dans le domaine agroalimentaire, des services de supports spécialisés, un site de qualité exceptionnelle à proximité du marché alimentaire du nord-est de l'Amérique du Nord sont autant d'atouts qui font de Saint-Hyacinthe une technopole de premier plan.

Source : Agribionet et Site web de Saint-Hyacinthe Technopole.

La réalisation de ce technopôle devra nécessairement faire l'objet d'une étude de faisabilité et de stratégie de mise en œuvre opérationnelle. Cette étude permettra de planifier la mise en œuvre des processus de réalisation notamment la mise en place des infrastructures liées à l'intérêt et à la demande d'une masse critique de producteurs et d'industriels, ainsi que de développement de périmètres de production dans les différentes filières.

Le technopôle sera le creuset de développement du potentiel agro-alimentaire Béninois représenté par une diversité de filières porteuses à savoir :

- L'arboriculture fruitière avec l'ananas mais aussi la mangue, la papaye, l'avocat... et d'autres fruits et des légumes variés. Le technopôle abritera des vergers d'expérimentation d'arbres fruitiers pour sélectionner les meilleurs cultivars répondant aux besoins des marchés et en définir les itinéraires techniques permettant de les adapter et d'obtenir les meilleurs rendements, de se prémunir des maladies et prédateurs de cultures, de mettre au point et de vulgariser les techniques de récolte (identification de la maturité et techniques de récolte) et post-récolte
- L'aquaculture en zone lagunaire et continentale avec la mise en place dans le cadre du technopôle d'une station de recherche appliquée et de techniques pour le développement de l'aquaculture qui nouera de féconds partenariats et permettra de travailler à l'adaptation des variétés de poissons aux environnements de culture Béninois.
 - Cette station abritera des infrastructures phares de développement aquacole à savoir des bassins expérimentales permettant d'étudier le comportement d'élevage et l'adaptation de variétés de poissons et de tester les meilleures techniques et les résultats d'élevage. Ce travail permet notamment d'affiner les protocoles techniques d'élevage (alimentation, prophylaxie et produits de traitement autorisés), l'aménagement optimal des bassins d'élevage aquacole, les distances minimales de sécurité entre bassins....
 - Elle abritera surtout les infrastructures d'élevage comme les bassins d'élevage de reproducteurs, une écloserie de taille industrielle ayant une capacité de 10 à 15 millions d'alevins, un laboratoire d'analyse et de nutrition ...
- Les filières d'élevage seront également appuyés par le technopôle notamment par la mise au point de formules d'aliments pour les divers filières d'élevage (aquaculture, aviculture, élevage porcin, ruminants, petites filières d'élevage...). Le technopôle devrait notamment abriter un centre de prévention et de traitement des principales épizooties présentes à l'état endémique ou représentant une menace (Grippe aviaire par ex.) pour les contenir.
- Il y'a également les filières agro-énergétiques avec le Jatropha pour le Biodiesel et les filières d'« éthanolisation » qui au-delà de la canne à sucre, s'intéresseront à partir de la pomme de cajou, à la patate douce et au manioc pour la production d'éthanol.

Le technopôle sera l'instrument clé d'accompagnement de la réalisation du potentiel agro-industriel du Bénin, par la mobilisation et la coordination des moyens nationaux de recherche & développement agricole et agro-alimentaire, tout en leur apportant un partenariat international de haut niveau dans la recherche appliquée, le choix des meilleurs cultivars et souches animales, la mise au point de procédés d'intensification, d'itinéraires techniques de culture et d'élevage les plus compétitives sur les marchés, avec une adaptation au milieu et au climat.

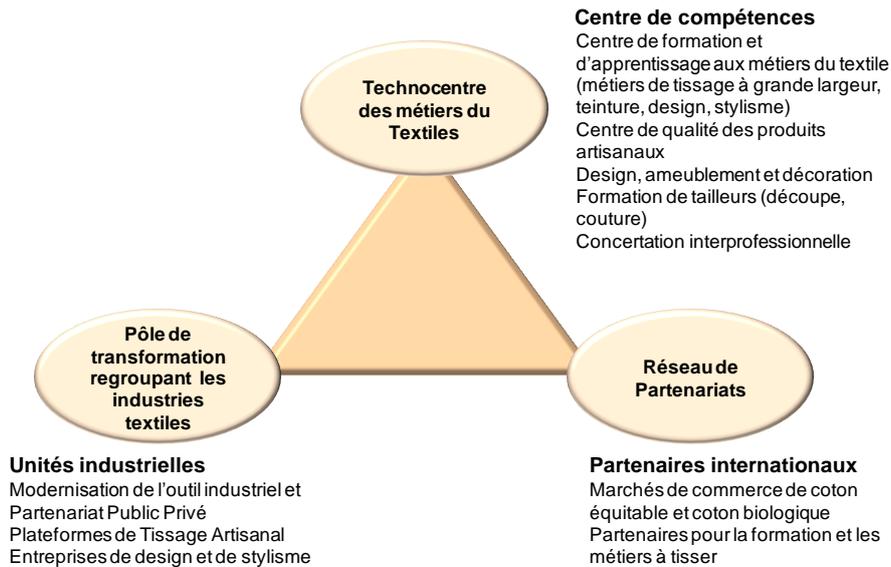
LE TECHNOCENTRE DES METIERS DU TEXTILE

Le secteur du textile doit pour un redressement pérenne, être profondément restructuré. L'outil technique frappé d'obsolescence retarde son développement et en même temps la maîtrise des métiers du textile dans un contexte qui se conjugue avec d'importants progrès technologiques au plan mondial est largement insuffisante au Bénin.

Un technocentre des métiers du textile permettra d'accompagner la mise à niveau de l'outil de production en termes de formation. Il doit aussi appuyer l'émergence de plateformes textiles artisanales qui devront valoriser les capacités de création, de dessins et de tissage des artisans. La stratégie du Bénin pour le textile consiste à réaliser la mise à niveau (modernisation et spécialisation) de l'outil industriel textile pour en faire le socle d'une offre tournée vers le marché régional (produits à 100% coton) et les marchés internationaux ciblant de niches de valeur les produits textiles artisanaux notamment tissés. Cette stratégie ne s'exonère pas de compétition, plusieurs pays d'Afrique au Sud du Sahara essayant de se positionner sur ce créneau notamment pour le marché américain, à la faveur de l'AGOA. De façon générale, la plupart des pays de l'UEMOA éligibles à cette initiative n'ont jusqu'ici pas réussi à se positionner sur ce marché. Seuls, le Ghana, l'Ile Maurice, Madagascar, ont connu une certaine réussite, mais avec des fortunes diverses et une tendance au reflux de leurs activités du fait d'une concurrence chinoise sévère.

Il est d'ailleurs important de constater que seuls 35% du quota d'exportations de produits textiles prévu dans le cadre de l'AGOA, sont utilisés, avec une majorité de produits de confection de grande série (chemises pantalons) s'appuyant sur des bas coûts de main d'œuvre. Ce sont ces exportations qui ont énormément souffert d'une concurrence chinoise plus compétitive en dépit d'un différentiel de droits de douane de l'ordre de 34% de la valeur CAF export !

C'est pourquoi, la stratégie focalise l'offre de produits manufacturés à base de coton vers le marché régional avec une stratégie d'exploitation de marché de niche [produits 100% coton, marchés de l'événementiel, marchés nationaux de tenue scolaire et des corps habillés de l'Etat, produits tissés pour l'ameublement et la décoration (programme de mobilier national), etc.]. La stratégie pour l'export se construira autour de l'émergence d'une offre ciblant prioritairement les produits tissés artisanaux déclinés en offre d'ameublement, de décoration, de prêt à porter, etc. Il s'agira de faire converger une offre globale de produits artisanaux visant prioritairement le marché américain en particulier les produits répertoriés sous le Visa N°9 de l'AGOA. Cette convergence permet de rassembler sous le label Béninois rassemblant les capacités nationales de création et de design, une offre couvrant une kyrielle de produits artisanaux, incluant l'artisanat d'art notamment plastique.



Au-delà d'un technocentre des métiers, la dispersion sur le territoire du faible tissu d'entreprises du textile est un réel handicap à l'organisation de la mise à niveau sur des bases de compétitivité. C'est pourquoi il est suggéré de tenir un sous-pôle à vocation textile à **Lokossa**, regroupant les unités industrielles textiles. L'avantage est que ce sous-pôle est à proximité de zones réputées pour le tissage artisanal qui abriteront les plateformes de tissage artisanal. Cela facilitera le développement des liens clients-fournisseurs potentiels et les plateformes d'artisanat textile.

Ultérieurement, **la vocation du technocentre est d'évoluer vers un véritable technopôle textile à moyen terme**, mais une telle évolution nécessitera une implantation d'une masse critique et diversifiée d'entreprises textiles justifiant d'un niveau de services et de partenariats significatifs.

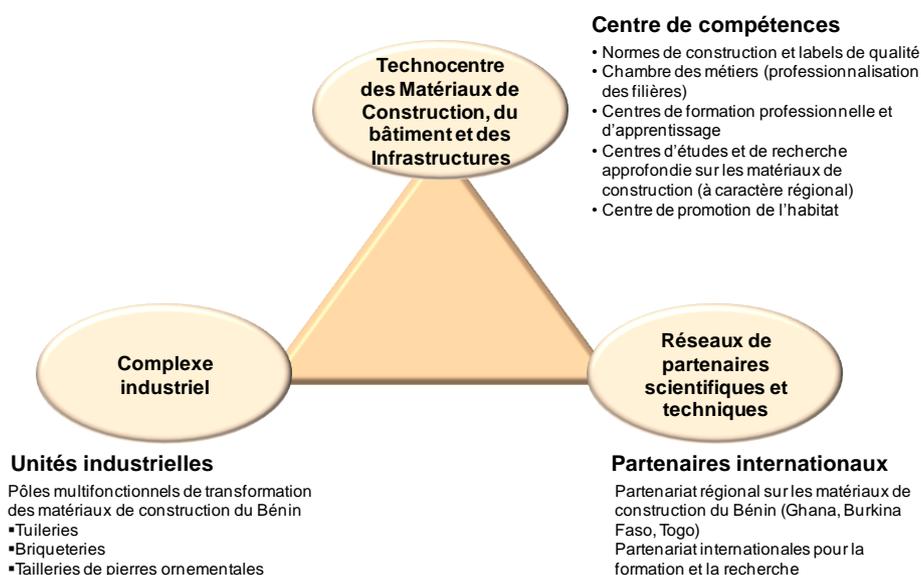
Une des synergies avec le secteur du BTP qui permette de donner une vitrine à l'artisanat local (produits tissés artisanaux, artisanat d'art...) est le lancement par l'Etat, d'un programme de Mobilier National sur 5 ans. Ce programme entrera dans le cadre du renouvellement du mobilier de bureau de l'administration, de la décoration des locaux administratifs à partir d'un mobilier « *made in Bénin* » et produit du savoir-faire et du design Béninois. Ainsi, l'Etat réalisera dans la durée, le double objectif de création d'un marché important pour l'artisanat local, tout en faisant de l'administration une vitrine de l'artisanat Béninois. Pour le réussir il est cependant nécessaire de prendre un certain nombre de précautions et de règles :

- Organiser un concours avec des règles : participation limitée aux artisans répertoriés dans le cadre des chambres de métier ;
- Elaborer un cahier des charges avec les normes de qualité requises ;
- Privilégier les groupements en associant notamment designers, décorateurs et artisans ;
- Accompagner la réalisation par l'octroi de crédits (fonds de roulement) en utilisant par exemple, le Fonds pour l'Artisanat.

Une telle vitrine offerte par l'Etat sera une impulsion forte qui contribuera à créer une offre d'artisanat diversifiée avec des packages cohérents symbolisant la culture Béninoise et attractive pour les marchés extérieurs.

LE TECHNOCENTRE DES METIERS DU BTP ET DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION

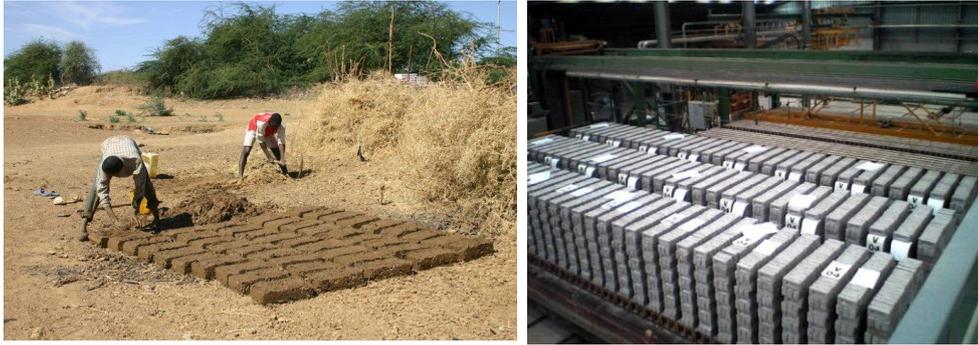
Le premier défi du Bénin pour le secteur du BTP et Matériaux de Construction sera de valoriser les matériaux locaux, de créer de nombreux emplois qualifiés pour les jeunes à travers un mécanisme de formation et de maîtrise d'une diversité de métiers de ce pilier. Il s'agira également d'accroître la valeur ajoutée locale encore faible et mieux tirer profit en termes de croissance et de revenus, des programmes d'infrastructure initiés par l'Etat. Le technocentre portera des initiatives pour développer et diversifier la formation bien au-delà de celle dispensée par l'offre de formation insuffisante et limitée qui existe aujourd'hui au Bénin. Celle-ci porte pour l'essentiel sur les métiers classiques du BTP notamment sur l'électricité, la mécanique générale, la menuiserie, le bâtiment, les ouvrages en bois, etc. Les formations offertes devront être renforcées avec des curricula intégrant les besoins de spécialités sur des métiers spécifiques, par exemple les exigences nouvelles qu'impose la gestion de plus en plus fréquente de grands projets dans le cadre de Partenariats Publics Privés complexes.



La mise en place d'un technocentre dédié aux matériaux de construction, bâtiment et infrastructures, vise également à mettre à niveau à la fois les compétences, mais aussi les structures de formation existantes au Bénin sur les différents métiers. Sur le plan artisanal, une initiative de mise en place de chambres de métiers est en cours et avance bien au Bénin, initiative qui permettra d'avancer vers la professionnalisation des métiers. Cependant, il sera important à travers ce technocentre et les initiatives en cours d'inclure un projet majeur de valorisation des matières premières du sous-sol Béninois. C'est dans ce cadre que le technocentre devrait également comprendre un centre d'étude et de recherche approfondie sur les matériaux de construction, notamment dans une perspective résolue d'efficacité énergétique.

La promotion autour des matériaux de construction doit permettre l'évolution des BTP d'une activité surtout artisanale vers progressivement davantage de valeur ajoutée et d'industrialisation. L'on retrouve au Bénin, à l'instar de la plupart des pays africains au sud du Sahara surtout des unités artisanales dans la construction. Peu de pays ont aujourd'hui développé des tuileries, des briqueteries ou des tailleries de pierres ornementales modernes.

Figure 26 : briqueterie artisanale et briqueterie moderne



LE CENTRE D'EXCELLENCE DES METIERS DU TOURISME, DE L'HOTELLERIE ET DE LA RESTAURATION

L'industrie du tourisme est fortement basée sur des services. Il s'agit d'une industrie très concurrentielle et volatile, sur laquelle quasiment la plupart des pays du monde se positionnent pour diversifier leur économie.

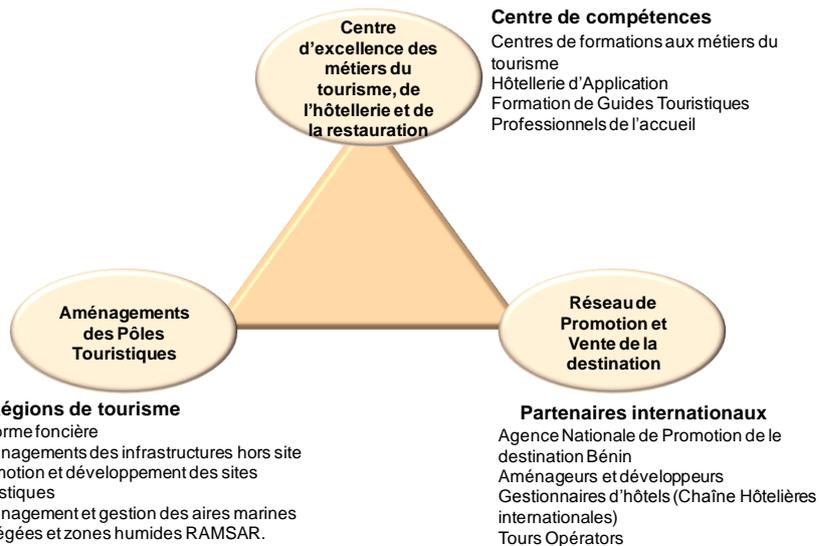
Le tourisme est donc un métier mondial dans lequel le Bénin aspire à devenir une destination visible attirant des niches à forte valeur ajoutée et rémunératrices.

La différenciation d'un pays à l'autre se fera, à sites touristiques comparables, sur la qualité de service. Ces services englobent notamment ceux liés à l'activité touristique proprement dite : accueil des touristes, logistique de transport, qualité de l'hébergement, richesse et originalité des sites visités et des produits et services d'accompagnement (artisanat, animation culturelle...) etc. Ils recouvrent également tous les aspects liés aux contacts des touristes avec les acteurs qui seront « à leur service » : guides touristiques, restaurateurs, réceptionnistes, etc.

Le Bénin a la particularité d'abriter un cocktail de richesses propres à attirer un tourisme de découverte de très grande qualité. Cela va des sites très spécifiques de découverte culturelle et de nature, en passant par l'histoire (esclavage) et une richesse d'événements et d'ethnies à identité culturelle très forte (Vaudou par exemple).

Bien promu sur les marchés avec une stratégie de niche évitant les méthodes de tourisme de masse, et bien irrigué au plan de l'accès par une couverture aérienne diversifiée et compétitive, le tourisme deviendra un pilier majeur de croissance et d'émancipation de l'économie Béninoise, parce qu'elle apporte à domicile une demande solvable et exigeante correspondant à de l'exportation sur place.

C'est pour se préparer et se conformer à ce niveau d'exigence notamment dans la qualité de services fournis, qu'il est recommandé de mettre en place un Centre d'excellence des métiers du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration.



Ce développement des compétences ne saurait se réaliser sans l'aménagement en parallèle des principaux sites touristiques du pays. Cet aménagement doit comprendre des éléments importants notamment l'aménagement des infrastructures hors site (route d'accès, adduction d'eau potable, d'électricité), l'aménagement et la protection des sites sensibles dans le cadre de tourisme de découverte de la nature (parcs nationaux, zones lagunaires, parcours...)

Le Bénin devra également se rendre visible par une promotion structurée ciblée et surtout inscrite dans la durée pour créer une image. Un réseau de vente de la destination devra être structuré et accompagner l'effort de promotion, grâce à un maillage complet des destinations cibles. Ce réseau travaillera en étroite collaboration avec un Office National de Promotion Touristique, qui organisera la participation aux salons régionaux et internationaux de tourisme et la promotion de la destination Bénin, de son art et sa culture, dans le pays et à l'étranger. L'office construira surtout un relationnel fort avec des Tours Operators spécialisés dans les segments de niche que cible le Bénin. Un effort particulier devra être fait par l'office pour assurer à la destination Bénin, une couverture aérienne suffisante et à un coût compétitif, grâce à une politique de « chartérisation » et l'application effective des dispositions de Yamoussoukro pour l'ouverture du ciel régional.

Le centre d'excellence pilotera également un plan de mise à niveau du parc hôtelier et sa spécialisation. Elle concevra et dirigera un système de classification hôtelière respectant les normes CEDEAO mais surtout basé sur les normes internationales contenant les spécifications requises de qualité selon les différents profils d'hébergement hôtelier.

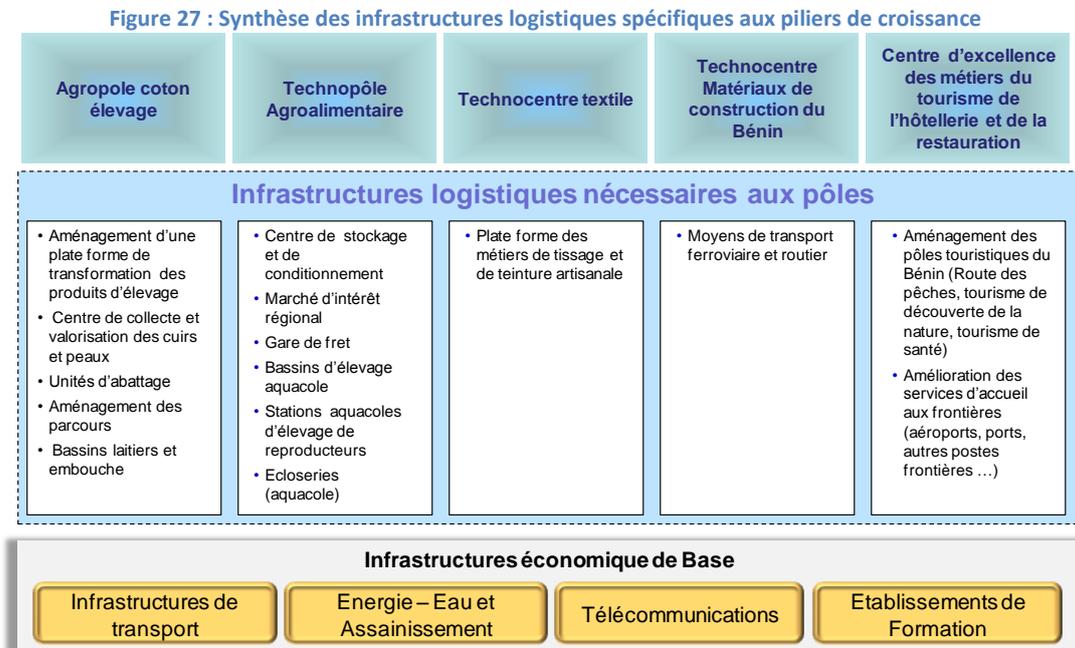
De même, le Centre d'excellence préparera les études d'aménagement des zones et sites touristiques à venir (hors le projet « route des pêches » qui dispose de sa structure de maîtrise d'ouvrage). Il veillera également à la définition de cahiers de charge précis permettant de réaliser les aménagements dans le respect de l'environnement et dans une perspective d'exploitation durable des sites.

L'ensemble des pôles technologiques supervisant la transformation et le développement des territoires identifiés, devront être soutenus par une logistique appropriée et des infrastructures de base et de support de la compétitivité des pôles

Les différents pôles de croissance, décrit dans le cadre de stratégie de développement intégrée nécessiteront chacun pour leur développement des infrastructures spécifiques. En soit ces

infrastructures seules ne suffiront pas à assurer le développement des pôles. La disponibilité d'une infrastructure de base adaptée restera un élément d'attrait important pour inciter le secteur privé national ou international à investir dans les technopôles proposés.

Le tableau ci-après synthétise les principales infrastructures logistiques proposées pour le développement des différents pôles de croissance.



La mise en place d'une infrastructure économique de base support de la compétitivité restera le facteur capital au développement des piliers économiques du Bénin Emergent. Pour l'ensemble des moyens logistiques proposés pour le développement des pôles technologiques, les besoins en énergie, en infrastructures de transport, en télécommunications et en personnel qualifié seront importants.

L'effort que l'Etat du Bénin devra consentir sur ces domaines prioritaires justifie le nécessaire recours à des partenaires privés tout court ou à des partenariats publics-privés, pour développer la plupart des infrastructures logistiques spécifiques aux pôles de croissance.

La nécessité de maîtrise de la chaîne logistique globale nécessitera un renforcement des capacités des plateformes logistiques du pays et une masse critique de compétences spécialisés sur les métiers du transport.

La déclinaison d'une stratégie intégrée de développement économique pour le Bénin suppose une chaîne logistique globale à même de faire du pays, une plateforme régionale de négoce et de services à l'horizon 2025.

Quelques grands projets en cours ou à venir confirment aujourd'hui cette ambition :

- la modernisation des infrastructures du Port Autonome de Cotonou
- le nouveau port en eau profonde (Sémé-Kpoji) pour régler le problème de sous-capacité du Port Autonome de Cotonou
- le port sec et l'aéroport international (à vocation de fret) de Parakou
- la réhabilitation et la modernisation du chemin de fer
- le nouvel aéroport international

- le Chemin de fer Cotonou-Parakou puis le projet Parakou-Pays de l'hinterland, adossé au projet d'interconnexion ferroviaire porté au niveau de l'UEMOA
- les divers projets routiers

Les projets d'infrastructure doivent être accompagnés par la mise en place d'outils de technologies d'information permettant une gestion optimale des flux d'information indispensables pour délivrer des services logistiques de bonne qualité.

La spécialisation nécessaire pour assurer une maîtrise de la gestion logistique devra se réaliser par la mise en place d'un *Centre de formation technique aux métiers de la logistique*, en vue d'y former une masse critique de personnes à la diversité de métiers et compétences requises dans le domaine des transports et de la logistique. La présence dans ce cadre de grandes transnationales spécialisées (telles que Maersk Line, Groupe Bolloré (SDV Logistique)) dans le cadre de partenariats publics privés, pourrait servir d'accélérateur à la mise en place de services spécialisés.

Maîtriser la logistique globale représente une ambition forte nécessitant une véritable révolution au niveau des mentalités, des méthodes de travail, des investissements collectifs aux plans humains et matériels :

Encadré 12 : La révolution logistique marocaine (Benchmarking)

Tanger-Med, plates-formes logistiques modernes, premier port sec sous douane, réforme portuaire...Le Maroc affiche désormais ses ambitions logistiques. Un contrat-programme est prévu pour fin 2008.

Faire du Maroc une plate-forme logistique incontournable du bassin méditerranéen, notamment pour le marché européen. C'est en substance ce que veut le Royaume atteindre dans les prochaines années. Tanger-Med, plates-formes logistiques modernes, réforme portuaire, nouveau Code de la route...Le pays multiplie les efforts pour rattraper son retard en matière de logistique, et partant gagner des points en plus de croissance. En se plaçant en tant que plate-forme logistique inévitable dans cette région du monde, le Maroc profitera à la fois aux entreprises industrielles européennes implantées dans le Royaume grâce à des coûts logistiques compétitifs et aux entreprises désirant disposer d'un cadre propice aux opérations logistiques créatrices de valeur ajoutée.

Le gouvernement a lancé, en partenariat avec la CGEM et avec le concours du Fonds Hassan II pour le développement économique et social, l'étude d'une stratégie intégrée pour le développement de la compétitivité logistique du Maroc. Cette stratégie devrait aboutir à la signature, avant la fin de l'année en cours, d'un contrat-programme Etat-CGEM formalisant les engagements mutuels des deux partenaires pour la réalisation des actions et des objectifs définis. D'ici là, la politique des grands projets commence à donner ses fruits. Conçu comme un grand ensemble portuaire commercial et industriel sur les rives du détroit, Tanger Med est aujourd'hui une réalité qui perce dans la Méditerranée. Le terminal 1 de Tanger Med, opéré par la société « APM Terminals Tangiers », filiale du groupe APM Moller Maersk, est en service depuis juillet 2007. Pour le terminal 2, il est en service depuis le mois d'août 2008.

Pour Tanger Med II, le démarrage des travaux de construction est prévu pour la fin de cette année, après la finalisation du processus d'attribution du contrat de construction et la mise en place du montage financier de l'opération. La mise en service des terminaux 3 et 4 de Tanger Med II est prévue pour sa part à la fin de l'année 2012. Rappelons que l'Agence Spéciale Tanger-Méditerranée (TMSA) vient de procéder à l'attribution des concessions des terminaux à conteneurs 3 et 4 du futur port Tanger Med II. Le terminal 3 a été attribué au groupement formé par Maersk A/S (Danemark), APM Terminals (Hollande) et Akwa Group (Maroc). La capacité de ce terminal sera principalement dédiée à la compagnie Maersk Line. Pour sa part, le terminal 4 a été attribué, quant à lui, au groupement formé par PSA (Singapour), Marsa Maroc et SNI (Maroc). Cela montre que Tanger Med est un complexe portuaire aux dimensions ambitieuses. Il vise à offrir à l'horizon 2015 une infrastructure permettant le traitement d'un trafic annuel de plus de 8 millions de conteneurs EVP, de 7 millions de passagers, de 700.000 camions, de 2 millions de véhicules et de 10 millions de tonnes d'hydrocarbures. À terme, le port Tanger Med devrait atteindre un trafic en tonnage de l'ordre de 100 millions de tonnes. Cette année aussi, le pays a eu son premier port sec sous douane «Casablanca MITA». Présenté comme le fleuron de la logistique ferroviaire nationale, ce projet de l'ONCF a été mis en service le mardi 29 juillet dernier. Ce port, sur une superficie de 8 ha, a nécessité une enveloppe budgétaire d'environ 100 millions de dirhams et constitue le prolongement du port de Casablanca en matière d'import-export de conteneurs. Il constitue la première phase du projet intégré de la plate-forme logistique qui s'étalera sur une superficie de 40 hectares. La deuxième phase du projet permettra de mettre en place une zone d'activités logistiques (ZAL) opérationnelle à partir de 2010. Sur une superficie de 32 ha, cette zone sera adossée au port sec sous douane. Elle sera équipée en entrepôts répondant aux meilleurs standards internationaux, destinés aux professionnels de la logistique pour y offrir des services intégrés et des prestations génératrices de valeurs ajoutées.

Au plan des infrastructures routières, il sera important d'anticiper sur la progression des trafics espérés à l'horizon 2025 avec la mise en œuvre de ces objectifs de développement économique. Les capacités des routes exprimées en *charge à l'essieu maximale* devront être revues, soit par leur renforcement pour permettre aux routes de soutenir des charges plus élevées ou plus simplement, par l'augmentation tel que prévue au niveau des normes CEDEAO (cf. annexe), du nombre d'essieu moyen par véhicule. Il y aura intérêt à différencier les routes en fonction de leur rôle de corridor, accueillant un trafic international par rapport à une route nationale et dimensionner en conséquence le trafic.

Encadré 13 : Charge à l'essieu

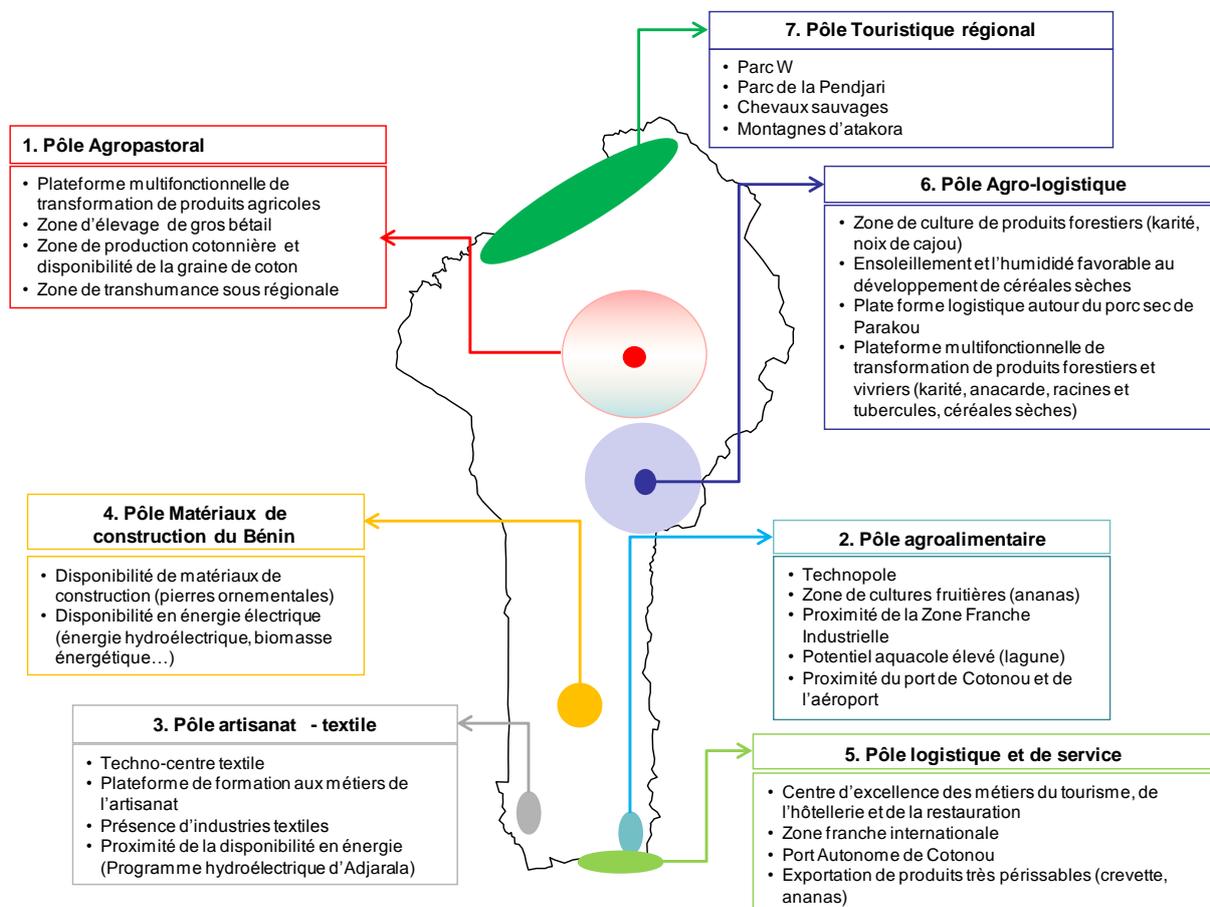
Dans le domaine du transport, la charge à l'essieu, ou charge par essieu, est la **charge maximum qui peut être admise sur chaque essieu du véhicule en fonction des caractéristiques de l'infrastructure de transport**. Cette charge dépend du poids total du véhicule, du nombre d'essieux et de la disposition de ceux-ci sur la longueur du véhicule. Cette notion est **importante pour la maintenance des réseaux de transport terrestres, tant routiers que ferroviaires, et fait généralement l'objet de réglementation**.

Sur route, l'usure du revêtement augmente très rapidement avec celle de la charge à l'essieu. Selon une étude américaine (AASHO Road Test) elle varie comme la puissance quatrième du rapport des charges appliquées sur les essieux. Ainsi **un poids lourd chargé à 10 tonnes par essieu use la route 10.000 fois plus qu'une voiture à 1 t par essieu**.

Source : Wikipedia.

L'analyse des interrelations entre les piliers de croissance et leur positionnement sur la carte du Bénin permet de distinguer 7 grands pôles économiques.

Figure 28 : Positionnement géographique des pôles économiques à l'horizon 2025



La dispersion géographique de ces pôles est basée sur la diversité des potentiels économiques, des climats et vocations des différents territoires qui composent le Bénin. Des études complémentaires d'opérationnalisation plus approfondies seront sans doute nécessaires, notamment dans le cadre de la mise en place et l'opérationnalisation des pôles sur la base d'un schéma directeur d'aménagement du territoire. Ces études permettront une distribution plus précise et équilibrée des projets liés notamment à l'Agropole Coton-Elevage. Le pôle Agro-logistique devrait lui être positionné au niveau de Parakou du fait de la position centrale de cette région au plan logistique et de sa proximité de zone de cultures céréalières et vivrières, mais également en tant que pôle de collecte de la noix de cajou.

Au nord du pays, du fait de la présence de parcs forestiers naturels, le Bénin peut exploiter en coopération avec ses voisins un véritable pôle touristique régional sur les segments de découverte de la nature et d'écotourisme. Dans ce cadre, il faut encourager la construction d'écododges dans les parcs en partenariats avec des chaînes hôtelières spécialisées dans ce segment.

Encadré 14 : Ecotourisme au Botswana

L'exemple du Botswana qui développe un écotourisme haut de gamme dans le Delta de l'Okavango illustre ce type de tourisme : le pays pratique une politique sélective des quotas de touristes et limite délibérément le nombre de lits. Ce pays reçoit une clientèle élitiste qui peut s'offrir un produit exclusif à partir de 500 Euros par jour.

La réussite dans le haut de gamme suppose d'avoir un produit exceptionnel voire unique! Le Botswana possède le Delta, une faune à profusion, un produit de découverte en « Mokoro », un guidage de qualité, des lodges (réceptifs d'hébergement) aux services parfaits gérés par des Sud-Africains d'un exceptionnel professionnalisme.

Le Costa Rica est dans la même configuration en ayant joué sur l'excellence dans l'écotourisme.

Le choix d'un tourisme de découverte de la nature haut de gamme exige de nombreux pré-requis :

- ✓ **être riche de sites d'exception ;**
- ✓ **avoir une politique durable de préservation des sites**, imposant notamment un accès volontairement limité et sélectif ;
- ✓ **s'imposer notamment une limite admissible de visiteurs** et les sélectionner par le tarif ;
- ✓ **développer une qualité de service haut de gamme** imposant un haut de degré de qualification des personnels ;
- ✓ **proposer un hébergement et une restauration « haut de gamme »** sur un site préservé à l'état sauvage mais ayant toutes les fonctionnalités, la qualité et une logistique de service irréprochables.

Il n'est pas dit que la vocation du Bénin sera de se positionner sur un écotourisme haut de gamme attirant une clientèle sélective acceptant de payer 500 Euros par jour pour découvrir des sites exceptionnels. Cela exige d'avoir des sites très exceptionnels et il n'est pas évident que le Bénin en soit aussi richement doté que les pays phares actuels de ce type de tourisme.

La stratégie peut consister à attirer un tourisme rémunérateur avec des circuits de découverte de la nature attractifs et une masse plus importante de touristes, mais avec un effort d'entretien et de gestion durable des sites.

Le pôle agroalimentaire abritera la zone franche industrielle qui sera le réceptacle de l'investissement privé au Bénin en priorité dirigé vers l'agro-alimentaire, plus gros potentiel économique et « *métier mondial* » du Bénin. Les avantages accordés aux entreprises sont une pièce du dispositif d'attrait des investissements. La localisation au sud du pays, s'explique d'une part, par le potentiel agricole des régions au sud, la présence de vallées fertiles et d'une pluviométrie et d'un ensoleillement suffisants et d'autre part, par la proximité des principales plateformes logistiques (port et aéroport) et du projet de Marché d'Intérêt Régional (M.I.R. sur le corridor Lagos-Cotonou-Lomé-Accra)...

Le pôle logistique et de service du sud du pays sera avant tout un centre d'affaires. Il permettra de mettre à la disposition du pays de transit qu'est le Bénin, une chaîne logistique compétitive permettant d'accompagner les exportations en pays mettant enfin en valeur son potentiel de création de richesses et d'emplois. Ce pôle transformera le littoral du Bénin en une place centrale du futur corridor côtier allant de l'Afrique Centrale à l'Afrique de l'Ouest. La proximité des plateformes logistiques que représentent le Port Autonome de Cotonou et l'aéroport, d'un marché d'intérêt à vocation régionale (M.I.R.) font naturellement du Bénin un centre logistique majeur. Ce centre d'échanges et de shopping, attirera un important tourisme d'affaires, de loisirs et d'agrément de court séjour, captant une clientèle régionale aisée venant passer des weekends. dans des réceptifs de qualité, éparpillés sur le littoral (route des pêches notamment) et disposant d'une offre de tourisme de loisirs, de bien-être, mais aussi de tourisme de santé de relaxation et de remise en forme.

2. Evaluation des investissements nécessaires.

Les investissements nécessaires pour le lancement de la dynamique des piliers de croissance sont estimés à 495 milliards de francs CFA, dont 24% portés par le secteur privé et 31% réalisés à travers des partenariats publics-privés.

Le tableau ci-après recense les différentes infrastructures proposées, leur coût estimé, l'investisseur pressenti et les modalités de gestion de l'infrastructure. Des études de faisabilité complémentaires devront venir les préciser de façon plus complète notamment en ce qui concerne les charges récurrentes à ces investissements et les revenus prévisionnels pour permettre notamment de compléter un cadrage macroéconomique permettant une évaluation de leur impact global.

Tableau 19 : Récapitulatif et estimation des coûts d'investissement des infrastructures logiques

Projets d'investissements	Investissements	Type de Gestion	Coût 2010-2015 (en milliards de FCFA)	Appui PTF envisagé
Pilier 1 : Coton-Textile			43,5	
Fabrique d'aliments	Privé	Privé	10	Type SFI
Aménagement de Bassins laitiers et d'embouche	Public	Privée ou association professionnelle sous concession	15	BM, BOAD, BAD ou fonds souverains voire fonds de capital risque
Abattoir à vocation régionale	Public	Privée sous concession	15	BM, BOAD, BAD et autre similaire
Tanneries artisanales	Public	Privé	0,5	
Artisanat du cuir	Privé	Privée ou association professionnelle sous concession	0,5	Fonds de développement de l'artisanat et structures de Microfinance
Moderniser l'industrie textile et la mettre sous gestion privé (Réhabilitation industrie textile)	Public	Privatisation ou concession au privé	Cf. Plans d'affaires COTEB, SITEX	BM
Plateforme de tissage et de teinture artisanales pour l'export (visa AGOA)	Public	Privée ou association professionnelle sous concession	2,5	Fonds de développement de l'artisanat et structures de Microfinance
Pilier 2 : Agroalimentaire			44,5	
Centre de conditionnement et de stockage	Public	Privée ou association professionnelle sous concession	0,5	Etat Béninois
Gare de Fret/ quai fruitier	Public	Privée ou association professionnelle sous concession	4	BM, BOAD, BAD ou fonds souverains voire fonds de capital risque
Marché d'Intérêt National à vocation régionale (aires de stockage sous froid, hall de débarquement, aires de transformation artisanales, transformation industrielle, provenderies industrielles)	Public	Privée sous concession	20	BM, BOAD, BAD ou fonds souverains voire fonds de capital risque

DEUXIEME PARTIE : STRATEGIE INTEGREE
Chapitre 2 : Principaux pôles de développement du Bénin

Projets d'investissements	Investissements	Type de Gestion	Coût 2010-2015	
			(en milliards de FCFA)	Appui PTF envisagé
Stations d'élevage de reproducteurs Ecloserie (aquaculture) Laboratoire de contrôle	PPP	Partenariat technique dans le cadre de la coopération internationale ou gestion privée	6,5	Type SFI
Aménagement Bassins d'élevage de poissons	Public	Public	0,5	Etat Béninois
Fabrique d'aliments (aquaculture et aviculture). Cf. Pilier Coton Textile	Privé	Privé	10	Type SFI
Plateformes multifonctionnelles de transformation (Aménagement et équipement)	Public	Privée ou association professionnelle sous concession	2,5	Etat Béninois
Centres multifonctionnels de stockage et conditionnement	Public	Privée ou association professionnelle sous concession	0,5	Etat Béninois
Pilier 3 : Transport, Commerce et Logistique			271,4	
Modernisation des infrastructures du Port Autonome de Cotonou - MCA	Public	PPP	85	MCA
Nouveau port en eau profonde (Sémé-Kpoji) pour régler le problème de sous-capacité du Port Autonome de Cotonou	PPP	PPP	140	Consortium PTF
Port sec de Parakou	Public	PPP	13,4	BM
Réhabilitation et la modernisation du chemin de fer	PPP	PPP	nd	Consortium PTF
Nouvel aéroport international de Cotonou	PPP	PPP	nd	BM
Nouvel aéroport international de Parakou	Public	PPP	28	Etat Béninois - consortium PTF
Chemin de fer Cotonou-Parakou puis Parakou-Pays de l'hinterland	Public	PPP	nd	
Centre de formation aux métiers de la logistique et de l'organisation des transports	Public	Public	5	Etat Béninois - consortium PTF - OIG



Projets d'investissements	Investissements	Type de Gestion	Coût 2010-2015 (en milliards de FCFA)	Appui PTF envisagé
Pilier 4 : BTP et Matériaux de Construction			7	
Aménagement d'une zone d'activités dédiées aux BTP et Matériaux de construction	Public	PPP	1	Etat Béninois
Energies renouvelables et efficacité énergétique (habitat, éclairage public bâtiments administratifs)	PPP	PPP	6	Etudier appui MDP
Pilier 5 : Tourisme, Culture et Artisanat			98	
Etude d'Aménagement des zones à vocation touristique (lagunes, parcs animaliers W et Pendjari, lieux de pèlerinage)	Public	Public	1	Etat Béninois
Aménagement et infrastructures hors site	Public	Public	30	BM, FED, BAD, BOAD, BEI
Equipements d'hébergement mobile	Privé	Privé	2	Type SFI ou Banques commerciales Fonds souverains
Investissements hôteliers	Privé	Privé	95	Type SFI ou Banque Commerciales Fonds souverains

Public	224,4	45%
Privé	117,5	24%
PPP	152,5	31%
Total	494,4	

En conclusion de ces deux premières parties, **le déploiement des programmes et projets d'infrastructures associés aux piliers de croissance du Bénin nécessitera une enveloppe financière estimée à près de 850 milliards de francs CFA :**

Tableau 20 : Récapitulatif des coûts des programmes et projets d'infrastructures

Pilier	Coût global (en milliards de F CFA)	
	Programmes	Projets d'infrastructures
Coton-Textile	23,5	43,5
Agroalimentaire	52	44,5
BTP et Matériaux de Construction	33	7
Tourisme, Culture et Artisanat	126	128
Transport, Commerce et Logistique	5	271,4
Sous-total Programmes et Projets	239,5	494,4
Total global	733,9	
Estimation du coût de fonctionnement du dispositif de pilotage et de mise en œuvre (16% du coût des programmes et projets)	117,4	
Total Général	851,3	

Rôle de l'Etat dans le financement.

Il importe à ce stade, d'enrichir la réflexion sur l'apport de l'Etat en tant qu'investisseur dans le cadre du Bénin Emergent. En effet, la mise en œuvre opérationnelle d'une Vision « pays » aussi importante que le « Bénin Emergent » ne saurait se suffire au plan du financement de fonds concessionnels octroyés avec parcimonie par les grandes institutions financières et par l'Etat (sur la base de revenus essentiellement basés sur les droits et taxes perçues au titre des importations et de la fiscalité).

Dans le cadre du processus du Bénin Emergent, l'Etat doit être un investisseur majeur, mais en laissant la gestion à un secteur privé spécialisé plus avisé.

A l'instar de pays comme la France ou le Maroc, le Bénin doit se doter d'une structure de gestion des investissements et participations publique de type « Caisse des Dépôts du Bénin ».

Cette caisse gèrera de façon professionnelle et avisée les investissements et participations de l'Etat, en veillant à diversifier les risques et à générer des revenus pour l'Etat tout en assumant sa mission d'impulsion de l'investissement notamment dans des secteurs où la présence de la puissance publique est garante d'équité et de respect des missions de service public.

L'abondement en capital de cette caisse pourrait se faire à travers le produit de la cession d'une partie du portefeuille de l'Etat (privatisations) comme par exemple la privatisation de Bénin Télécoms, des unités textiles, etc.

A l'exemple des pays asiatiques, l'Etat Béninois doit à l'avenir tirer ses ressources, non pas seulement de la privatisation d'actifs publics et de droits et taxes perçus mais également de revenus tirés de participations de l'Etat dans des investissements gérés par un secteur privé partenaire compétent.

Nous recommandons donc l'érection d'une structure de type caisse des dépôts qui rationalisera et centralisera les participations de l'Etat béninois en tant qu'investisseur et gèrera les participations de l'Etat dans les projets d'infrastructures et les revenus générés pour l'Etat par ses participations.

Encadré 15 : Caisse des dépôts et de gestion du Maroc dans le secteur des jeux.

Le secteur de la loterie au Maroc est un monopole de l'Etat marocain concédé à la Marocaine des jeux et des sports, a connu un développement fulgurant au cours des 10 dernières années depuis son partenariat avec GTECH, N°1 mondial de la loterie et des systèmes de jeu de hasard informatisés et PMC pour l'informatisation des jeux de PMU. Les paris sont pratiqués sur les championnats européens et les courses françaises de chevaux, avec de nombreux produits de loterie instantanées autour du Loto.

Les trois sociétés de jeu, dont l'actionnaire majeur est la Caisse des Dépôts et de Gestion (bras armé de l'investissement et des participations publics de l'Etat) ont depuis connu une croissance fulgurante (à deux chiffres) pour réaliser en 2006 un chiffre d'Affaires estimé à 140 milliards de francs CFA.

Outre les revenus procurés à l'Etat marocain actionnaire (par l'intermédiaire de la CDG), l'Etat tire désormais une TVA de 20% sur les jeux. Les sociétés appuient fortement la filière Cheval (PMU) et la Marocaine des Jeux entretient le sport d'élite, notamment l'équipe nationale marocaine de football, avec une subvention de plus de 6 milliards qui va être portée à 12 milliards en 2012.

TROISIEME PARTIE :
DISPOSITIF
INSTITUTIONNEL DE MISE
EN ŒUVRE DU BENIN
EMERGENT

Chapitre 1 : Présentation du dispositif institutionnel de pilotage

1. Fondements pour la construction des pôles économiques

Cinq fondements seront nécessaires pour bâtir l'environnement compétitif propice à l'éclosion des piliers de croissance dont le développement portera le Bénin émergent

Ces fondements comprennent :

1. L'environnement des affaires
2. L'infrastructure économique de base
3. L'aménagement du territoire
4. La réforme et la modernisation de l'Etat
5. Une Vision et des valeurs partagées.



L'amélioration du climat des affaires est indispensable pour attirer le flux requis d'investissements privés et assurer l'émergence économique du Bénin. L'analyse du classement mondial du Bénin sur ce critère essentiel montre que la position du pays s'est détériorée au niveau du référentiel de classification du climat des affaires qu'est « *Doing Business* » en 2009.

Cette détérioration en soi n'est pas pour autant le fait d'absence de progrès au niveau de l'environnement des affaires Béninois, mais le fruit d'une compétition mondiale entre pays pour attirer l'investissement. Il signifie non pas que rien n'a été fait, mais que le Bénin fait moins bien et/ou moins vite que les autres. De plus en plus de pays s'inscrivent aujourd'hui sur les classements internationaux et font des efforts pour améliorer leur positionnement et ainsi espérer attirer plus d'investissements directs étrangers. Il faut cependant préciser dans ce cadre, que les pays disposant aujourd'hui de ressources naturelles (pétrole, mines), qui sont de ce fait naturellement attractifs pour les investisseurs, peuvent attirer des investissements, du fait du poids que pèse la richesse des ressources naturelles dans la décision d'investissement dans certains secteurs (mines, pétrole). Ce n'est pas le cas des pays cherchant à capter les investissements dans des secteurs où il existe

beaucoup de pays partageant les mêmes atouts et donc en concurrence sur des facteurs plus évolués.

Encadré 16 : Concurrence sur l'ananas.

Par exemple, le Bénin pour attirer des grandes firmes internationales dans le secteur de la production de l'ananas va se trouver en concurrence rien qu'en Afrique de l'Ouest principalement avec la Côte d'Ivoire, la Guinée, Le Ghana qui sont les compétiteurs les plus sérieux. Mais lorsque l'on regarde la compétitivité à un niveau mondial, on se rend compte que ces quatre pays n'ont pas intérêt à entrer en compétition entre elles, mais plutôt à aller en coopération. En effet, en l'espace de cinq années environ, le Costa Rica est devenu le leader mondial de l'exportation d'ananas frais prenant 30% du marché grâce aux investissements massifs de la multinationale *Del Monte* qui a mis au point une nouvelle variété très compétitive d'ananas. Pour entrer en compétition avec le Costa Rica sur le marché européen, ces quatre pays devraient coordonner et mutualiser les ressources logistiques (bateaux spécialisés pour le transport des fruits frais), de manière à augmenter les flux de bateaux, réduire les coûts de transport et gagner en compétitivité.

Tableau 21 : Classement du Bénin "Doing Business 2009"

Doing Business	2009	2008	
Rang	169	157	-12
Création d'entreprise	149	142	-7
Octroi de permis de construire	130	123	-7
Embauche des travailleurs	116	117	1
Transfert de propriété	119	120	1
Obtention de prêts	145	141	-4
Protection des investisseurs	150	148	-2
Paievements des impôts	165	162	-3
Commerce transfrontalier	129	130	1
Exécution des contrats	175	174	-1
Fermeture d'entreprise	130	109	-21

En matière de création d'entreprise, le Bénin a aujourd'hui pour **ambition de faire passer le délai de création d'entreprises de 25 à 2 jours à travers une révision de son code des investissements** (Cf. Projet de Loi des Finances 2009). Le pays poursuit également une réforme au plan de la réglementation économique comprenant notamment :

- Une révision des textes législatifs ;
- La réforme de l'administration publique ;
- La réforme des entreprises publiques par un désengagement de l'Etat ;
- Le renforcement du dialogue avec le secteur privé à travers notamment le Conseil Présidentiel de l'Investissement.

Ces réformes notamment celles reliées au désengagement de l'Etat, progressent avec notamment la mise en œuvre de la réforme du coton avec la réforme de la SONAPRA, la création de la Société de Développement du Coton (SODECO), la lancée du processus d'ouverture du capital de Bénin Télécoms (recherche d'appui d'une Banque d'Affaires et de la BOAD), le désengagement de la Continental Bank (ouverture du Capital à UBA) et également la réforme attendue de la Société Béninoise d'Énergie Electrique (SBEE). La réforme engagée dans le secteur de l'énergie vise notamment à scinder cette dernière société en une société de patrimoine et une société de distribution à mettre sous concession de gestion privée.

L'on compte également parmi les réformes engagées, celle concernant le Port Autonome de Cotonou qui s'oriente également vers des Partenariats Publics Privés dans sa gestion.

Toute cette dynamique de réforme en cours est importante et appréciable. Il faut juste se rappeler ne que cela n'est qu'un début. Il sera capital d'aller plus loin d'aller plus loin pour inciter les entreprises, étrangères notamment, à s'implanter dans les pôles technologiques identifiés notamment par la mise en place d'un cadre incitatif plus ciblé.

La réforme de l'administration est le vrai plat de résistance ; il est très difficile à mettre en œuvre en particulier dans le contexte Béninois (traditions fortes de bureaucratie, poids important de la politique,...). Il reste que cette réforme est indispensable dans le cadre du Bénin émergent. Elle ne peut se réaliser que dans un horizon de moyen terme, en la menant avec courage, constance et détermination.

En attendant, à coté de l'administration telle qu'elle fonctionne, il sera indispensable de mettre en place un dispositif plus efficace pour prendre en charge et accompagner les candidats investisseurs dans leurs projets. Il s'agira d'être leur sponsor pour réaliser dans des délais compétitifs, le parcours de combattant de procédures d'agrément, de création d'entreprise, l'installation et la veille sur le fonctionnement de l'entreprise. Ce sera le rôle de l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations (APIEX) de promouvoir, d'accueillir, d'accompagner l'investissement privé dans les différents pôles.

Le projet de création de l'APIEX avec l'appui de la Banque Mondiale répond donc à un besoin clairement identifié.

La mise en place d'une infrastructure économique de base compétitive sera un atout majeur et un accélérateur pour le développement des piliers de croissance

Au plan de l'énergie, en sus des réformes, le développement d'une offre d'électricité de qualité, à coût compétitif et de préférence assise sur des sources durables, sera un atout majeur pour attirer les investissements autour des pôles technologiques. Il s'agira pour le Bénin de développer dans les prochaines années un parc de production électrique orienté en priorité vers l'hydroélectricité. Que ce soit dans le cadre des partenariats en cours avec des pays pris individuellement (Ghana, Togo, Nigéria), ou ultérieurement dans le cadre des projets de l'UEMOA ou de la CEDEAO, le Bénin devra tirer partie des interconnexions régionales entre pays dans le cadre du Système Ouest africain d'Echanges d'Énergie Electrique de l'Ouest Africain (EEEOA). Il exploitera le gaz apporté par l'achèvement et la mise en service du gazoduc d'Afrique de l'Ouest pour produire de l'électricité mais aussi les fluides énergétiques indispensables à l'essor de l'industrie (eau chaude, vapeur d'eau à forte pression, air comprimé, etc.

La mise à niveau des infrastructures de télécommunications représentera le levier clé pour faire du Bénin un véritable spécialiste de la logistique. Le développement des nouvelles technologies dans le cadre des technopôles notamment agroalimentaire et logistique nécessite pour faciliter l'accès aux marchés des moyens de télécommunications modernes et fiables. Le retard actuel qu'accuse le Bénin notamment dans la capacité de sa bande passante internet (encore faible malgré les redimensionnements opérés) et son coût d'accès élevé doit être rapidement rattrapé.

Encadré 17 : Le Bénin triple la puissance de sa passerelle Internet

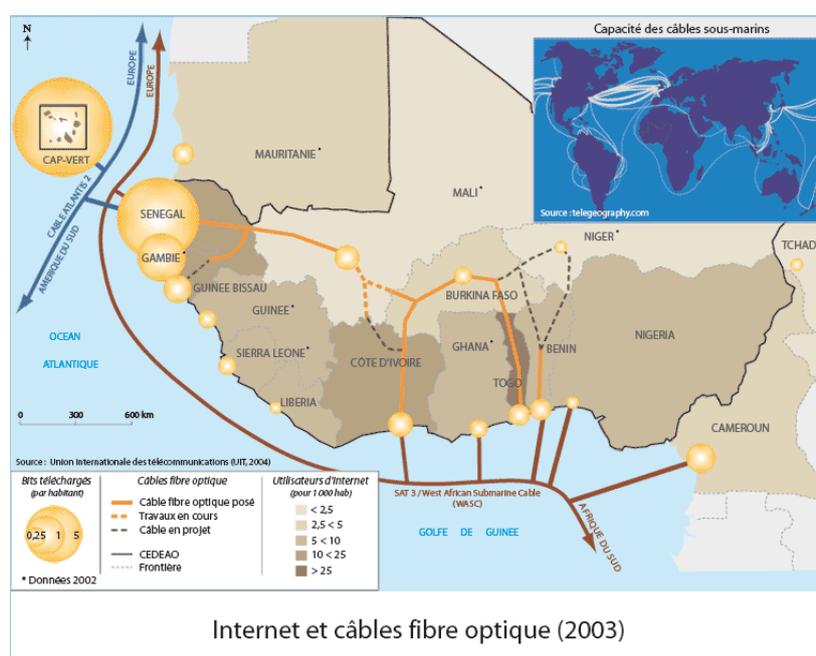
Le Bénin a augmenté la bande passante internationale de sa passerelle Internet, qui passe de 45 mégabits/seconde à 155 mégabits/seconde, soit le triple de sa puissance, annonce un communiqué de la société nationale de télécommunication, Bénin Télécom.

L'opération facilitera notamment l'accès au réseau planétaire des usagers, confrontés depuis quelques années à la non disponibilité à temps réel de la connexion ou à sa lenteur.

Mais, au-delà de l'augmentation de la bande passante, les Béninois aspirent à une meilleure gestion de ce secteur caractérisé particulièrement par la cherté de l'accès, qui varie entre 18.000 FCFA (chez l'opérateur public Bénin Télécom) et 300.000 FCFA (chez les quelques privés qui fournissent l'ADSL).

La connexion, elle, est facturée entre 45.000 et 80.000 FCFA le mois (toutes taxes comprises) pour l'ADSL, alors que dans les cybercafés, l'heure de connexion varie entre 1.000 FCFA (pour les endroits fréquentés par la haute classe) et 300 FCFA (pour les lieux prisés par la grande masse).

Source : Jeune Afrique du 22/04/2007



Dans ce sens, il reste aujourd'hui important que la feuille de route qui sera décrite dans le cadre du document de politique et de stratégie du secteur des télécoms, des TIC et des Postes soit mise en œuvre.

La réussite de la cession de l'opérateur national qu'est Bénin télécoms sera un test important de l'attrait du Bénin pour attirer les investissements et services de télécommunication de rang mondial, capable d'accompagner la plate-forme logistique dans une « supply chain » boostant la compétitivité du Bénin.

La politique d'aménagement du territoire devra accompagner le développement des sept pôles économiques du Bénin Emergent

Dans le cadre du schéma national d'aménagement du territoire, la délégation à l'aménagement du territoire a identifié 24 territoires de développement à travers les 77 communes du Bénin. Ces territoires ont été identifiés à travers un recensement des potentiels économiques des communes du Bénin.

Dans l'orientation aujourd'hui prise par le Bénin de développer prioritairement des pôles de croissance réduits et adossés au critère de signification du potentiel économique, il est crucial d'actualiser ce schéma directeur d'aménagement du territoire, en prenant en compte les contraintes économiques et environnementales existantes, pour identifier les zones où l'implantation des pôles serait plus optimale. Les pôles dans cette optique doivent être une donnée d'entrée et un outil de structuration du territoire.

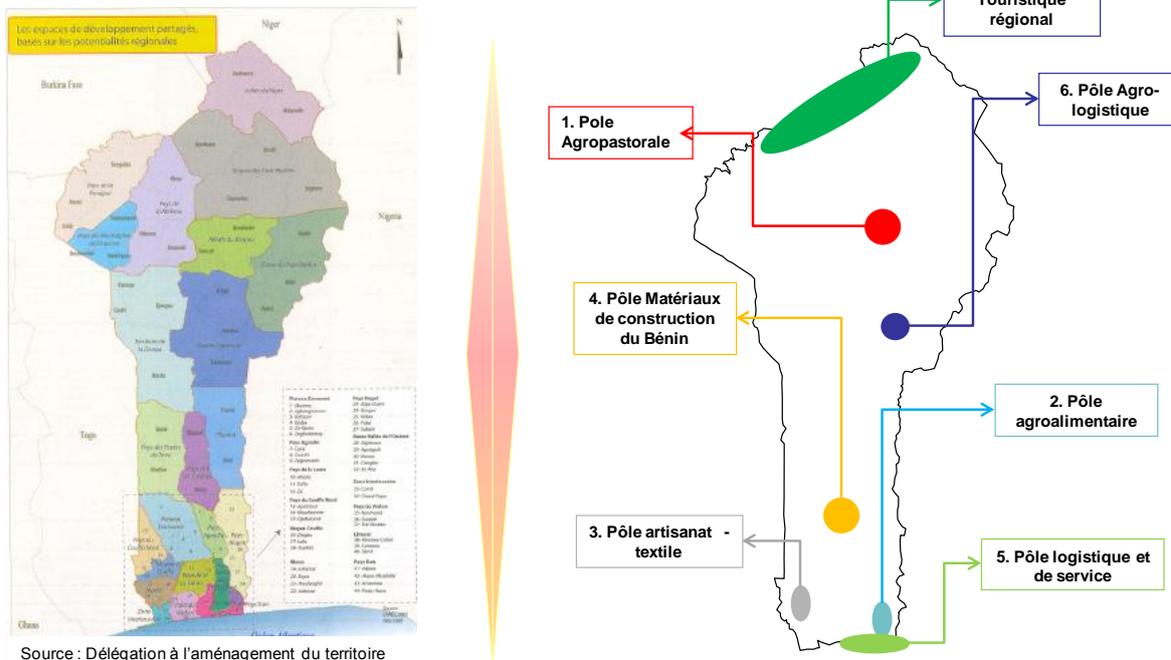
Dans un pays tel que le Bénin, 24 territoires de développement et 77 communes apparaissent trop nombreux et morcelés pour constituer un territoire économique optimal en tant que cadre de décentralisation économique et de promotion de l'investissement.

L'analyse fait ressortir 7 pôles qui portent de façon cohérente le développement des piliers économiques d'une part, et le potentiel de territoires au plan géographique suffisamment attractifs pour développer des politiques de développement cohérentes et attirer l'investissement d'autre part.

Il est donc nécessaire de mettre en cohérence le cadre économique qu'est le pôle en harmonie avec le découpage administratif, qui constitue des territoires économiques de capacité limitée, sans compter les risques de naissance d'un « jacobinisme provincial ou communal » alimentant un jeu politicien malsain. Ce travail devra permettre de finaliser le schéma directeur d'aménagement du territoire prenant en compte les contraintes économiques et environnementales existantes, pour identifier les zones où l'implantation des pôles serait la plus optimale. .

Figure 29 : Territoires de développement et Principaux Pôles proposés

Carte indicative des territoires de développement basé sur les potentialités des territoires



Source : Délégation à l'aménagement du territoire

2. Dispositif institutionnel de pilotage et de promotion

2.1. Principes ayant permis d'arriver à l'élaboration du dispositif

Trois principes doivent guider l'élaboration du dispositif institutionnel pour la mise en œuvre du Bénin Emergent :

1. **Un dispositif complet**, garantissant une prise en charge adéquate du pilotage de la mise en œuvre de la stratégie dans toutes ses dimensions.
2. **Un dispositif inclusif**, garantissant la participation de tous les acteurs dont l'implication est nécessaire dans la mise en œuvre réussie de la stratégie
3. **Un dispositif économique**, évitant autant que possible toute création de nouvelle structure et favorisant plutôt l'ajustement, la réorientation, la requalification et le renforcement des structures existantes, et lorsque possible leur réforme en vue de leur rationalisation.

2.2. Présentation du dispositif

Trois principes doivent guider l'élaboration du dispositif institutionnel pour la mise en œuvre du Bénin Emergent :

4. **Un dispositif complet**, garantissant une prise en charge de l'ensemble des dimensions de la stratégie
5. **Un dispositif inclusif**, garantissant la participation de tous les acteurs dont l'implication est nécessaire dans la mise en œuvre réussie de la stratégie.
6. **Un dispositif économique**, évitant toute création de nouvelle structure et favorisant l'ajustement et le renforcement des structures existantes, et lorsque possible leur rationalisation.

■ Présentation du dispositif de mise en œuvre du Bénin Emergent

Le dispositif de pilotage et de mise en œuvre des programmes et projets visant à assurer l'émergence économique du pays, aura pour principal objectif de **s'assurer que les bases de la compétitivité et de la croissance auront été mis en place dans un horizon fixé de cinq années** .

La mise en place des conditions de développement des piliers économiques sectoriels ne peut seul permettre d'atteindre l'émergence. Tel que spécifié dans le cadre des Orientations Stratégiques de Développement 2006-2011, l'émergence nécessite également un leadership patient et déterminé sur un horizon de long terme, des objectifs partagés, une administration moderne au service du développement, un environnement propice aux affaires, des infrastructures économiques et sociales, le renforcement du capital humain, etc.

Les enjeux existants sont donc globaux et très interdépendants. Le pilotage du déploiement des piliers de la croissance doit s'opérer dans le cadre d'une vision globale et intégrée des progrès réalisés sur un ensemble de paramètres clés mesurables qui balisent le chemin vers l'émergence.

Ainsi, le dispositif préconisé de pilotage et d'animation du Bénin Emergent, s'articule autour d'une entité dénommée « Autorité du Bénin Emergent », sous l'autorité du Chef de l'Etat et agissant auprès de lui à la fois comme conseil permanent mais aussi comme outil opérationnel

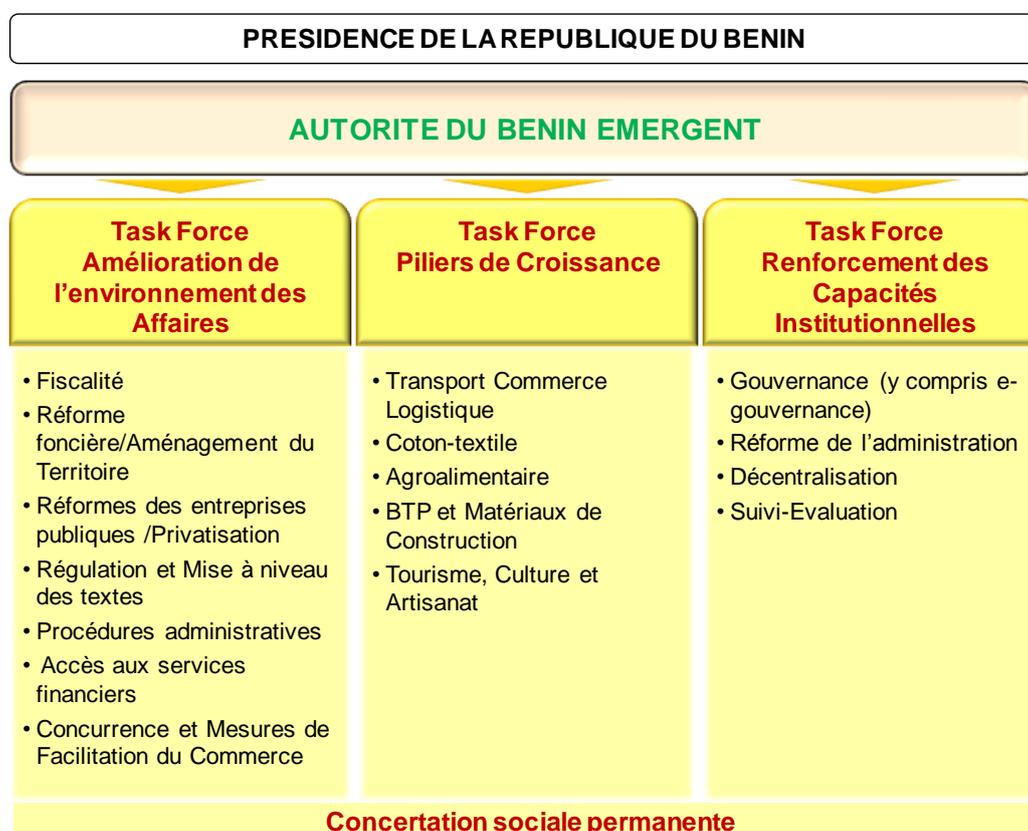
d’accompagnement de la mise en œuvre de la stratégie d’émergence. Il est surtout un animateur efficace et crédible auprès de l’ensemble des partenaires du Bénin pour l’atteinte les objectifs⁸.

Cette autorité devra être dotée d’un comité exécutif et d’un staff de coordination permanents. Le staff de coordination aura pour mandat de coordonner et d’animer les différentes Task Forces organisées autour trois groupes de chantiers :

- Task-force 1 : Amélioration de l’environnement des affaires
- Task-force 2 : Piliers de Croissance
- Task-force 3 : Renforcement des Capacités Institutionnelles

Le comité exécutif au-delà de son rôle d’animateur global des actions autour du Bénin Emergent, sera l’autorité de décision et d’arbitrage facilitant la mise en œuvre des programmes et projets structurants.

Figure 30 : Dispositif de pilotage du Bénin Emergent



Le rôle principal des task-forces sera de superviser la prise en charge adéquate de la mise en œuvre de plans d’actions répertoriées. Les task-forces auront à réaliser et à gérer des *tableaux de bord* permettant de suivre des résultats atteints par rapport aux objectifs. Ces informations remonteront auprès du comité exécutif pour les apprécier, cerner les difficultés ou points de blocages à lever pour accélérer la mise en œuvre.

⁸ Cette autorité pourrait être instituée sur la base du renforcement d’une structure existante telle que l’Autorité de Mise en Œuvre des Réformes Structurelles et de Dialogue avec les Partenaires au Développement ou une autre structure à même de porter l’ambition proposée.

Il est souhaitable de rendre public les résultats atteints de la mise en œuvre, à partir des tableaux de bord pour assurer ainsi l'information du public et un contrôle populaire sur le processus de mise en œuvre du Bénin Emergent.

Pour chaque pilier de croissance, il est créé un « *groupe de grappe* » dont le rôle consistera également à suivre un plan d'actions sectoriel rassemblant les programmes clés de chaque pilier. Chaque « *groupe de grappe* » rassemblera les représentants de ministères clés impliqués et les acteurs du secteur privé représentatifs du pilier visé. Les résultats des différents piliers sectoriels alimenteront le tableau de bord des pôles de croissance

De façon générale, il faut préciser que le mode de pilotage d'une telle initiative est généralement porté dans les pays en voie de développement par l'Etat. Du fait de la faiblesse du secteur privé dans l'économie, l'Etat devient l'initiateur des stratégies d'accélération de la croissance économique, tout en sachant que le succès du processus passe nécessairement par l'essor d'un secteur privé créateur de richesses. A l'inverse, dans la plupart des pays développés, le développement des pôles de compétitivité est pour l'essentiel animé par le secteur privé mettant en œuvre à travers des task forces des programmes collaboratifs mobilisant sur les programmes des moyens de recherche mis en commun ; l'Etat ne joue alors qu'un rôle de facilitateur, d'appui financier et de mobilisation de moyens publics (recherche & développement financé par l'Etat) laissant aux entreprises le soin d'orienter eux-mêmes le contenu des programmes vers un essor global de leur pays dans le secteur soumis à une compétition mondiale.

Au Bénin, l'Etat, initiateur de cette politique de développement de piliers de croissance, jouera un rôle majeur d'impulsion, par l'intermédiaire l'Autorité du Bénin Emergent. L'Etat devra notamment piloter les premières phases de ce processus à savoir, sélectionner selon leur qualité et leur représentativité les animateurs initiaux (toute complaisance viderait de tout sens l'ensemble du processus et le condamnerait !) que compteront les différentes entités de l'Autorité du Bénin Emergent. Ils auront la charge de définir leur feuille de route pour réaliser les programmes prévues dans les différents piliers de croissance les programmes transversaux et les plans d'actions dédiés.

Le leadership du Comité Exécutif de l'Autorité du Bénin Emergent devra être assuré au plan de sa composition initiale et de ses attributions par l'Etat Béninois mais en concertation étroite avec le secteur privé représentatif de toutes les corporations d'affaires. L'Etat devra donc encourager fortement l'implication du secteur privé et les autorités des territoires décentralisés pour composer les task-forces qui assureront la gouvernance opérationnelle des programmes. Plus particulièrement, le lead de la Task-force dédiée aux « Piliers de croissance », devra cependant être assuré par le secteur privé dès que les conditions sont réunies (capacité de leadership, compétence et représentativité).

Enfin, un mécanisme de communication, de concertation sociale permanente autour des ambitions du Bénin Emergent est requis. Il en est de même de l'obligation de rendre compte du processus de mise en œuvre avec le renseignement des indicateurs des tableaux de bord et leur publication commentée. L'obligation de rendre compte est le meilleur paravent contre la bureaucratie qui risque de vider le contenu de tout son sens. Ce mécanisme de communication-concertation visera essentiellement à mobiliser des acteurs sociaux notamment des organisations d'agriculteurs, d'artisans, des syndicats de travailleurs, les collectivités locales, les associations patronales, les chefs religieux et coutumiers, les fonctionnaires, etc. autour de ce plan économique visant à faire émerger le pays. Cette concertation sera garante, au-delà des clivages politiques, de la pérennité du déploiement des piliers de croissance et des réformes.

Il faudra ainsi régulièrement communiquer, communiquer, communiquer.

Les tableaux ci-après décrivent de façon globale les attributions des différentes entités de l'Autorité du Bénin Emergent :

Troisième Partie : dispositif institutionnel de mise en œuvre du Bénin Emergent
Chapitre 1 : Présentation du dispositif institutionnel de pilotage

Autorité du Bénin Emergent	
Rôle	Instance chargée de piloter et de suivre la mise en œuvre de la stratégie du Bénin Emergent
Mission	<ul style="list-style-type: none"> - Superviser la mise en place et animer le dispositif global pour accélérer la compétitivité et la croissance - Rendre compte au Président de la République de l'état d'exécution des programmes du Bénin Emergent et des progrès enregistrés, notamment sur l'environnement des affaires, les mesures destinées au développement des piliers de croissance et à l'émergence des pôles économiques - Veiller à l'atteinte des objectifs du Bénin Emergent et proposer au besoin des mesures d'amélioration
Composition	Comité Exécutif : <ul style="list-style-type: none"> - Secrétariat, élargi à la Présidence de la République et à quelques ministères clés - Nomination d'un Secrétaire Exécutif permanent. Staff de Coordination
Rattachement Hiérarchique	Présidence de la République (secondé par le Ministre du Développement)
Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion au moins semestrielle - Possibilité de convocation d'une réunion extraordinaire par le Président de la République.

Task-force Amélioration de l'Environnement des Affaires	
Rôle	Veiller à la mise en place et à la pérennisation d'un environnement des affaires de classe internationale
Mission	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer de la conformité des textes législatifs et réglementaires avec les objectifs d'investissement, de création d'entreprises et d'emplois - Veiller à une mise en œuvre diligente et réussie des réformes et programmes dédiés à la création des conditions de compétitivité et d'attrait des investisseurs dans les piliers de croissance - Veiller à une amélioration continue de l'environnement global des affaires, visibles à travers le classement du Bénin dans les enquêtes internationales (Doing Business, World Competitiveness Report, etc.).
Composition	5 Représentants du secteur public 2 Représentants du secteur privé
Rattachement Hiérarchique	Comité Exécutif de l'Autorité du Bénin Emergent
Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions trimestrielles - Reporting semestriel à l'Autorité du Bénin Emergent - Désignation d'un Lead de la Task Force - Secrétariat assuré par l'APIEX (ou autre structure dûment habilitée)

Troisième Partie : dispositif institutionnel de mise en œuvre du Bénin Emergent
Chapitre 1 : Présentation du dispositif institutionnel de pilotage

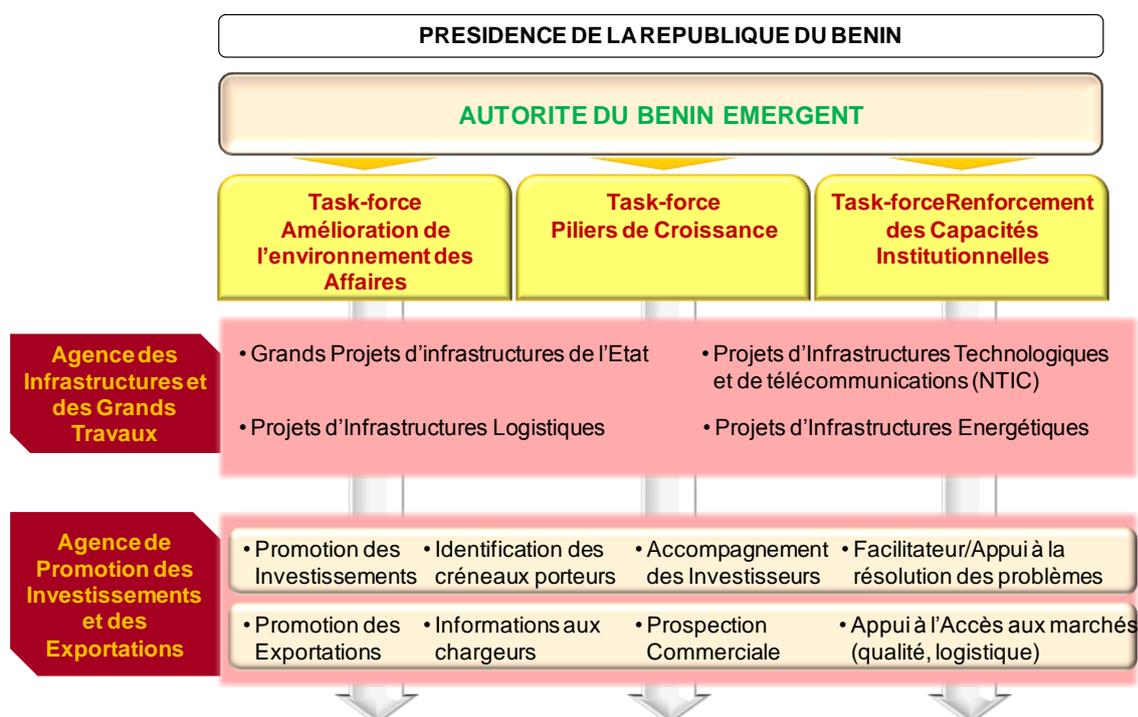
Task-force Piliers de Croissance	
Rôle	Suivre les progrès et contrôler la bonne exécution des programmes des différents piliers
Mission	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner la mise en œuvre de la stratégie de développement de chaque pilier - Superviser la mise en œuvre du programme d'infrastructures publiques et des politiques d'amélioration du cadre réglementaire intéressant chaque pilier - Superviser le déploiement des programmes de chacun des 5 Piliers de Croissance - Suivre les indicateurs de performances des piliers, animer les réunions des groupes de grappe des différents piliers de croissance et s'assurer du reporting au niveau de l'Autorité du Bénin Emergent. - Veiller au bon fonctionnement du site WEB, comme outil d'information de reporting et d'animation des piliers de croissance
Composition	7 Représentants pour le secteur public 7 Représentants du secteur privé
Rattachement Hiérarchique	Comité Exécutif de l'Autorité du Bénin Emergent
Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions biennuelles des groupes de grappe, Site WEB - Reporting mensuel à l'Autorité du Bénin Emergent - Désignation d'un lead au sein de la Task Force - Secrétariat assuré par l'APIEX (ou autre structure dûment habilitée) - Sous-groupe pour chaque pilier de croissance, avec un coordonnateur

Task-force Renforcement des Capacités Institutionnelles	
Rôle	Travailler à l'accélération de la réforme de l'administration publique ; évaluer et veiller à l'amélioration de l'action publique en particulier concernant la mise en œuvre des programmes du Bénin émergent
Mission	<ul style="list-style-type: none"> - Superviser la mise en œuvre du Programme National de Bonne Gouvernance - Contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre la stratégie de modernisation de l'Etat - Veiller à la cohérence et à la rationalisation du dispositif institutionnel - Veiller à la bonne mise en œuvre du processus de décentralisation - Evaluer l'efficacité de l'action publique et rendre compte aux autorités et au public
Composition	(PS: tenir compte des dispositifs de concertation existants) 5 Représentants du secteur public 2 Représentants des organisations professionnelles du secteur privé
Rattachement Hiérarchique	Comité Exécutif de l'Autorité du Bénin Emergent
Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions trimestrielles (possibilité de tenir des réunions extraordinaires selon le besoin) - Reporting semestriel à l'Autorité du Bénin Emergent - Désignation d'un Président de Commission - Secrétariat assuré par le Ministre du Développement

Au niveau opérationnel, la mise en œuvre effective et accélérée du programme du Bénin Emergent d'ici 2015 requiert la mise en place de 2 agences opérationnelles



Ces deux agences, l'une, l'APIEX (*Agence de promotion des Investissements et des Exportations*), en projet dans le cadre du Projet de Compétitivité et de Croissance Intégrée (PRoCCI), et l'autre déjà créée par décret mais non encore fonctionnelle et dénommée *Agence des Infrastructures et des Grands Travaux*, seront responsables de la mise en œuvre des projets structurants (technopôles, infrastructures, centres de formation, etc.) correspondant à la réalisation des programmes de transformation du Bénin Emergent (2009 – 2013). L'action de ces agences est requise pour se donner toutes les garanties de réalisation à date des programmes clés de transformation pour lesquels des retards risquent d'hypothéquer la mise en orbite du Bénin Emergent. L'administration de l'Etat continuera à gérer des programmes mais la maîtrise d'ouvrage sera assurée par les deux agences avec un processus transparent de reporting à l'autorité et au public, mais aussi des alertes et « *warning* » permanents sur des lenteurs et retards constatés avec une impulsion pour l'initiation d'actions correctives.



Le déploiement effectif de l'Agence des Infrastructures et des Grands Travaux, en qualité d'agence de maîtrise d'ouvrage délégué (ou MOD), est très important pour un pilotage serré des grands projets d'infrastructures, notamment logistiques, technologiques et énergétiques.

Cette agence sera comptable des délais de mise en œuvre de projets prioritaires pour bâtir une infrastructure économique de base, premier support de la compétitivité du pays. Son rôle consistera à :

- Assurer la coordination et le suivi des activités de planification-réalisation du programme d'infrastructures prioritaires, socle du développement des piliers de croissance en tant que maître d'ouvrage délégué ;
- Assurer en concertation avec les task-force, la mise à niveau des infrastructures logistiques spécifiques aux piliers de croissance ;
- Assister la task-force Pilier de Croissance dans la supervision de la mise en œuvre des plans d'investissements et de financements des infrastructures logistiques spécifiques aux pôles de croissance.

L'agence de Promotion des Investissements et des Exportations (APIEX), prévu dans le cadre du PRoCCI, aura un rôle fondamental et transversal dans toute cette démarche, devant jouer le rôle de « *sponsor* » des investisseurs nationaux et étrangers, en les coachant et en les accompagnant dans

les démarches de création, de reconnaissance juridique, d'implantation commerciale et à la résolution de problèmes notamment d'accès aux marchés ou de résolution de problème foncier. L'agence aura également la tâche primordiale d'attirer des investisseurs privés dans les opportunités d'investissement, de leur « vendre » des projets et de les accompagner, en assurant le suivi de la réalisation jusqu'au succès. L'APIEX aura également comme tâche de veiller à la tenue des mesures négociées et obtenus en contrepartie d'avantages octroyés dans le cadre des projets d'investissement (par ex. la cession de parts à l'Etat ou aux collectivités locales, des actions sociales au profit des populations, la formation de petits paysans à travers la diffusion des itinéraires techniques, d'intrants de qualité, la formation d'encadreurs et la prise en charge, le traitement et la commercialisation de leurs récoltes).

L'APIEX sera le meilleur baromètre de la qualité de l'accueil des investisseurs et du traitement qui leur est réservé.

Ces deux agences devront travailler en concertation étroite avec les task-forces en leur remontant notamment les goulots d'étranglement rencontrés dans le cadre de l'opérationnalisation de leurs projets respectifs.

ANNEXES

ANNEXE 1 : DECISION C/DEC 7/7/91 RELATIVE A LA REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ROUTIERE SUR LA BASE DE LA CHARGE A L'ESSIEU DE 11,5 TONNES POUR LA PROTECTION DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET DES VEHICULES DE TRANSPORTS ROUTIERS.

LE CONSEIL DES MINISTRES,

Vu l'article 6 du Traité de la CEDEAO portant création du Conseil des Ministres et définissant sa composition et ses fonctions ;

Vu les dispositions de l'Article 4 de la Convention portant Réglementation des Transports Routiers inter - Etats entre les Etats membres de la CEDEAO signée à Cotonou le 28 Mai 1982 qui stipule que **la charge optimale à l'essieu des différents types de véhicules autorisés à effectuer des transports inter - Etats ne doit pas dépasser 11,5 tonnes ;**

Constatant que l'Article 4 a pour but d'obtenir des poids totaux en charge normalisés appropriés dans la sous - région ;

Soucieux de réduire le coût de construction et d'entretien des routes et d'achat de véhicules de transports routiers ;

Conscient de ce que le **problème de surcharge pourrait être résolu en augmentant le nombre d'essieux moyens par véhicule, en supprimant progressivement les véhicules à remorques à quatre essieux et en contrôlant les surcharges éventuelles ;**

Sur Recommandation de la Commission des Transports, des Communications et de l'énergie.

DECIDE

Article 1^{er}

La réglementation de la circulation routière ci - jointe basée sur une charge à l'essieu de 11,5 tonnes destinée à protéger les infrastructures et les véhicules de transports routiers est approuvée.

Article 2

La présente Décision entre en vigueur dès sa signature et sera publiée dans le journal Officiel de la communauté et dans le Journal Officiel de chaque Etat Membre.

1. Sauf les cas de transports exceptionnels ou hors normes, les charges à l'essieu et le poids total en charge des véhicules autorisés à circuler au sein de la Communauté ne doivent pas dépasser les limites ci - après :

- a. CHARGE A L'ESSIEU

DESIGNATION DES ESSIEUX CHARGE LIMITEE

1. Essieu simple avant 5 tonnes
2. Essieu simple intermédiaire ou arrière (roues jumelées) 12 tonnes
3. Essieu double ou tandem intermédiaire ou arrière



- véhicule type 2 21 tonnes
 - véhicule type 4 20 tonnes
4. Essieu triple ou tridem à roues non jumelées 25 tonnes
 5. Porte - conteneur type 4 : Essieu double ou tandem arrière 24 tonnes

b. POIDS TOTAL EN CHARGE

CATEGORIES DE VEHICULES POIDS LIMITE

1. Véhicules isolés à 2 essieux 6+12t 18 tonnes
 2. Véhicules isolés à essieux dont 2jumelés 6+21t 27 tonnes
 3. Véhicules articulés à 3 essieux simples 6+12+12t 30 tonnes
 4. Véhicules articulés à 4 essieux 6+12+20t 38 tonnes
 5. Véhicules à 5 essieux avec 1 tridem : : 6+12+25 tonnes 43 tonnes
 6. véhicules à 5 essieux avec 2 tandem : 6+20+20t 46 tonnes
 7. porte-conteneur type 4 : 6+12+24t 42 tonnes
 8. Ensemble articulé de 6 essieux : 6+20+25t 51 tonnes
2. Les transports exceptionnels hors gabarit ainsi que les transports « hors normes » devront faire l'objet dans chaque Etat membre de la CEDEAO transité d'une autorisation exceptionnelle accordée par les autorités compétentes conformément aux textes en vigueur.
 3. Les véhicules de transport « poids lourds » utilisant routes Inter-Etats sont tenus de faire vérifier les charges à l'essieu et le poids total en charge aux ponts-basculés et aux postes de passages installés à cet effet.
 4. Les infrastructures à la présente réglementation sont mentionnées conformément aux dispositions en vigueur dans chaque Etats membre en attendant une harmonisation.
 5. En cas de non respect des charges limites fixées par les Etats membres les structures concernées par la protection dès infrastructures routières dans chaque membre de la concernées par la protection dès infrastructures routières dans chaque Etat membre de la CEDEAO ont qualité pour arrêter le véhicule surcharge et faire abaisser la charge dans les limites autorisées. Le gardiennage des produits déchargés est à la charge du transporteur. Les cas pertes et d'avaries n'engagent pas les structures de protection ci-dessus mentionnées.
 6. les dispositions relatives aux porte-conteneurs type 4 sont applicables pendant trois (3) ans à partir de la date d'adoption du présent document en attendant que les transporteurs s'équipent de matériels adéquats pour le transport des conteneurs.

Fait à Abuja, le 3 juillet 1991

Pour le conseil

Le Président

S.e. Mbemba JATTA.

Annexe 2 : Adoption du projet de Loi de Finances pour la gestion 2009 et le projet de décret portant sa transmission à l'Assemblée Nationale – (Extrait)

Le Conseil des Ministres s'est réuni en séance extraordinaire le vendredi 10 octobre 2008, sous la présidence effective du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Au cours de ladite séance, le Conseil des Ministres a essentiellement examiné et adopté le projet de Loi de Finances pour la gestion 2009 et le projet de décret portant sa transmission à l'Assemblée Nationale.

Comme en 2008, le projet de Loi de Finances pour la gestion 2009 est élaboré dans les mêmes visions et perspective de construction d'un Bénin prospère sur la base des hypothèses suivantes :

- ▶ taux de croissance en terme réel de 6,1%,
- ▶ taux d'inflation de 2,6% en dessous de la norme communautaire, UEMOA,
- ▶ niveau de déficit du solde courant de la balance des paiements de l'ordre de 5,3%,
- ▶ taux de pression fiscale de 19,8%.

Par rapport aux perturbations enregistrées au plan national depuis la fin de l'année 2007 du fait de chocs exogènes, les objectifs ci-dessus retenus constituent des défis qui appellent des orientations conséquentes dont l'élaboration est en parfaite cohérence avec les principaux axes des différents documents de politique et de stratégie de développement, à savoir les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), les Orientations stratégiques de Développement du Bénin 2006-2011, le Document de Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté. Outre la poursuite et le renforcement des réformes entamées, l'année 2009 sera considérée dans le quinquennat comme une année charnière durant laquelle les nouvelles actions qui seront retenues, porteront prioritairement sur l'accélération et la dynamisation du secteur privé, principal moteur de création de richesse.

A partir de cette orientation globale, le Gouvernement se propose en 2009 d'engager une série d'actions dont les plus importantes portent sur :

1°- la stabilisation du cadre macroéconomique par :

- la réduction du taux d'imposition des Bénéfices Industriel et Commercial ainsi que des bénéfices non commerciaux ;
- la prise en compte prochaine des conclusions du Groupe de réflexion sur la fiscalité de développement ;
- l'institution d'un taux réduit d'imposition des industries ;
- l'exonération, de tous impôts des entreprises créées sur financement du Fonds National pour l'Emploi des Jeunes, au cours de la première année de celles-ci.

2°- la dynamisation du secteur privé :

2.1 * dans le secteur agricole :

- ▶ par la définition d'un accord-cadre de partenariat public/ privé national et étranger, la formation et la dotation en crédits des opérateurs économiques du secteur agroalimentaire, l'institution d'une Autorité de Régulation de la filière coton, la mise en place d'un Fonds National de Développement Agricole et des Agences spécialisées, etc.

2.2 * dans les secteurs de l'énergie, des transports et des télécommunications :

- ▶ par la restructuration et l'ouverture du capital de Bénin Télécom Sa, la mise en place de l'Autorité de Régulation de l'Electricité et la redéfinition des attributions de la CEB, de la SBEE et des producteurs indépendants, la mise en concession de deux quais du Port de Cotonou... ;

2.3. * dans les secteurs du commerce et de l'industrie

- ▶ par la révision du Code des investissements, **la réduction du temps de création d'entreprise de 25 jours à 2 jours**, le renforcement des mesures de lutte contre la fraude et la concurrence déloyale, la facilitation des conditions de crédit en faveur du secteur privé, la création d'une banque agro-industrielle susceptible d'octroyer des crédits aux acteurs opérant dans les filières ;

3°- la diversification de l'économie notamment dans les domaines de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et des communications ;



- 4°- le développement des infrastructures ferroviaires, routières, énergétiques, hydrauliques et d'assainissement ;
- 5°- la promotion d'une éducation de développement axée sur le renforcement de la formation professionnelle ;
- 6°- la poursuite et l'accélération des réformes structurelles et institutionnelles déjà entamées ;
- 7°- le renforcement de l'efficacité et de la crédibilité du système judiciaire ;
- 8°- le renforcement de la sécurité à l'intérieur du pays et aux frontières de celui-ci ;
- 9°- la densification des voies d'accès aux localités rurales et la construction d'infrastructures socio-communautaires ;
- 10°- la mise en œuvre d'un mécanisme de sécurisation foncière en milieu rural et urbain ;
- 11°- la gestion rationnelle des ressources naturelles ;
- 12°- le développement et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de logements sociaux et économiques.
- De même, le Gouvernement a prévu, à travers ce projet de Loi de Finances 2009, des mesures relatives à :

- ▶ l'exonération des droits et taxes d'entrée ainsi que la Taxe sur la Valeur Ajoutée appliquées aux aliments pour le bétail et la volaille ;
- la suppression de la Taxe de Voirie sur les marchandises en transit à destination du Niger, du Burkina-Faso, du Mali etc. ;
- la poursuite de la réforme des procédures de l'élargissement des assiettes et de recouvrement des impôts ;
- la réforme de l'acompte sur impôts assis sur les bénéficiaires (AIB) par :
 - la suppression du prélèvement pour les grandes entreprises,
 - la réduction du taux pour les entreprises immatriculées et l'application du taux plafond pour celles non immatriculées à la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID).

PERSONNES RENCONTREES

Mission 1			
Date	Lieu	Heure	Personnes Rencontrées
11/11/08	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche	09H00	<ul style="list-style-type: none"> M. Louis GNAHO (directeur adjoint de cabinet du MAEP) M. Gérard GNACADJA (National Coordinator PADDPA)
	Ministère de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publics	11H00	<ul style="list-style-type: none"> M. Mathias K. POFACI (Directeur général adjoint de la direction général des politiques de développement) M. DJIDJOHO, Assistant du Ministre M. NASSIROU Taofick, CT2P
	Direction de la Programmation et de la Prospective du Ministère des Transports Terrestres, des Transports Aériens et des Travaux Publics.	15H00	<ul style="list-style-type: none"> M. HOUNKPONOU Hugues (DPP adjoint) Le DPP
	Port Autonome de Cotonou (PAC)	17H00	<ul style="list-style-type: none"> M. GNONLONFIN Lazare (Chargée de mission du Directeur Général et du Président de la cellule MCA du PAC)
12/11/08	Ministère de l'économie et des finances	09H00	<ul style="list-style-type: none"> M. IDOHOU Adéchina (DGAE) M. TRAORE Rahamani (DAPP/MAEP) M. ADJOVI servais (DE/CAA) M. GADO Mohamed (ST/CSP) M. DOSSOU-KPANOU Mariano (DGPD) M. GNANSOUNOU Florentin (DPP/MEF)
	Ministère du tourisme et de l'artisanat, bureau du directeur de cabinet (premier étage)	11H00	<ul style="list-style-type: none"> M. Guy JOHNSON (Conseiller technique au tourisme) M. Romuald TCHIBOZO (conseiller technique à l'artisanat)
	Ministère de la santé (bureau du directeur de cabinet)	15H00	<ul style="list-style-type: none"> M. Moussa YAROU (DC du Ministère de la Santé)
	Ministère de la décentralisation, de la gouvernance locale et de l'aménagement du territoire (bureau du DPP, 4 ^{ème} étage)	16H30	<ul style="list-style-type: none"> M. Marcel KODJO (directeur de la programmation et de la prospective)
13/11/08	PNUD	08H30	<ul style="list-style-type: none"> M. Idrissa DIAGNE (Conseiller Economique Principal) M. Janvier Polycarpe ALOFA (suivi-évaluation UNDP – BENIN)
	Ministère de l'urbanisme, de l'habitat, de la réforme foncière et de la lutte contre l'Erosion Côtière)	11H00	<ul style="list-style-type: none"> M. Patrick AMOUSSOU-GUENOU (DPP Ministère de l'urbanisme, de l'habitat, de la réforme foncière et de la lutte contre l'Erosion Côtière) M. Léopold ASONDEKON (directeur de la construction et de la promotion des matériaux locaux)
	Direction Général de l'Urbanisme et de la Réforme Foncière	12H30	<ul style="list-style-type: none"> M. Dieudonné Abel FANNOU (Directeur Général adjoint de l'Urbanisme et de la Réforme Foncière) M. Romain TOGNIFODE (Directeur de la réforme foncière) M. Franck JOHNSON (Responsable de la Cellule Suivi-Evaluation)



	Ministère du Commerce (3 ^{ème} étage)	15H30	<ul style="list-style-type: none"> M. Pascal B. H. HOUSSOU (Direction de la Promotion du Commerce Extérieur)
	Siège CIPB (Conseil des Investissements Privés au BENIN)		<ul style="list-style-type: none"> M. RIBOUX (Président CIPB)
14/11/08	Siège du MCA-BENIN (Millénium Challenge Account)	09H00	<ul style="list-style-type: none"> M. Latifou SOUMANOU (Directeur de Suivi et Evaluation au MCA-BENIN)
	Ministère de l'Industrie	11H00	<ul style="list-style-type: none"> M. Jule ZONON (Directeur de la Programmation et de la Prospection) Dr. Emmanuel F. SEDEGAN (Directeur de la Promotion Industrielle) M. Léon AHOUSI (Directeur CEBENOR) M. Cyprien LOKOSSOU (Directeur Générale Industrie)
	Locaux de TOP CHRONO	17H00	<ul style="list-style-type: none"> M. Régis FACIAS (vice président du patronat)
Mission 2			
27/11/08	Ministère de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique	08H15	<ul style="list-style-type: none"> M. Taofick NASSIROU (Conseiller Technique à la prospection et au suivi des projets)
	Direction de la pêche	09H00	<ul style="list-style-type: none"> M. Benoit ADEKE (Gestion de Ressources Maritimes)
	Siège GH BENIN	11H00	<ul style="list-style-type: none"> M. Saré Chabi-Gani (Directeur de l'agriculture, MAEP)
	Direction de l'Elevage	15H00	<ul style="list-style-type: none"> M. Christophe BONI MONSIA (Directeur de l'Elevage)
	ONAB (Office National de Bois)		<ul style="list-style-type: none"> Bernardin AHOUNOU
	Directeur Général de l'Office National de Soutien des Revenus Agricoles (ONS)		<ul style="list-style-type: none"> Cossi Adrien DELIDJI (Directeur)
	Siège GH BENIN		<ul style="list-style-type: none"> M. Youssef MAMA-SIKA (CEBENOR)
28/11/08	Ambassade du Danemark	11H00	<ul style="list-style-type: none"> M. Sylvain DEGBE (économiste principal)
	Siège DIAX	12H00	<ul style="list-style-type: none"> M. Didier AHOUANMENO (directeur DIAX)
	Bureau du DPP (Ministère de l'urbanisme, de l'habitat, de la réforme foncière et de la lutte contre l'érosion côtière)	15H00	<ul style="list-style-type: none"> M. Léopold AZONDEKON (Directeur de la Construction et de la Promotion de des Matériaux locaux) M. Patrick AMOUSSOU-GUENOU (DPP Ministère de l'urbanisme, de l'habitat, de la réforme foncière et de la lutte contre l'érosion côtière)
	Siège COTEB (gbégamey)	17H00	<ul style="list-style-type: none"> M. Benoit AHOSSIN (Chef Centre Commercial Cotonou COTEB)
1 ^{er} /12/08	Siège cimenterie LAFARGE	10H00	<ul style="list-style-type: none"> M. Stéphane AGOSTINI (Directeur Administratif et Financier)
	Direction de la programmation et de la prospective (ministère de l'Energie)	11H30	<ul style="list-style-type: none"> M. Evariste AGLI (DPP Ministère de l'Energie)

Séances de travail

Cinq séances de travail ont été organisées pour restituer et échanger sur la base du rapport provisoire de l'étude. Ces séances avaient comme principal objectif de partager les orientations stratégiques, des stratégies sectorielles et intégrées avec les participants. Les enseignements et observations pertinentes y ont été relevés et pris en compte dans le rapport. Le tableau ci-après dresse la liste des participants à ces séances.

Nom	Prénom	Ministère	Fonction
Groupe n°1 : Agroalimentaire			
OKE	Antoine	MPDEAP	SGAM
HOUENINVO	Cossi	MPDEAP	EEP
APKO	Romeo	DGSPP	AS3P
LOKOSSOU	Cyprien	MI/DGE	Collaborateur
AZANDEGBE	Denis	MAEP	DPP
GUIMASSOU	Blaise	MEF	Collaborateur
GOUDEYI	Ernest	MPDEAP	collaborateur
BOURAIMA	Abdel	OCS/MPDEAP	Collaborateur
TRAORE	Rahamani	MEF	DAPP/MEF
NASSIROU	Taofick	MPDRAP	Conseiller technique
GOUTON	Noupko	DPC/DGAE/MEF	Collaborateur
Groupe n° 2 : Coton-Textile			
DEGBEVI	François-Xavier	MPDEAP/CPI	DECI
OGOUSSAN	Noëlle	MPDEAP/CPI	DG/CPI
ASSIKIDANA	Emmanuel	MAT	C/SPAA/DAOP
GBAGUIDI	Pascal	MI	C/SRC/DPI/DGI
GOUTON	Noupko	DPC/DGAE/MEF	Collaborateur
IDOHO	Adéchina	DPC/DGAE/MEF	Collaborateur
FALOLOU	Désiré	MPDEAP	DPIP/DGIFD
MINAVOA	Septime	MC	Rep DPP
AHOUSI	Akanni léon	MI	D/CEBENOR
TRAORE	Rahamani	MEF	DAPP/MEF
AZANDEGBE	Denis	MAEP	DPP
NASSIROU	Taofick	MPDRAP	Conseiller technique
AKPO	Samuel Romain	MPDEAP/DGSPP	CAS3P
BOURAIMA	Abdel	OCS/MPDEAP	Collaborateur
VODOUNON	Toussaint	MPDEAP/DGSPP	économiste
GOUDEYI	Ernest	MPDEAP	collaborateur
Groupe n°3 : BTP et Matériaux de Construction			
AVOCE	Jonas	OCB/MPDEAP	Planificateur
ADIMOUB	Gilbert	DCPML/MUHRFLEC	Contrôleur des svce technicien des TP
AGOSSOU	Fabrice	DCPML/MIHRFLEC	Contrôleur des svce technicien des TP
GOUDEYI	Ernest	MPDEAP	collaborateur
AFFODJETO	Yacinthe	CEBENOR/MI	Chargé de normalisation
VODOUNON	Toussain	MPDEAP/DGSPP	économiste

Nom	Prénom	Ministère	Fonction
NASSIROU	Taofick	MPDRAP	Conseiller technique
Groupe n°4 : Tourisme, Culture et Artisanat			
TOSENNOU	Joël	DANA/MAT	Resp DANA
BOURAIMA	Abdel	OCS/MPDEAP	Collaborateur
DEGBEVI	François-Xavier	CPI/MPDEAP	DECI/CPI
AVOCE	Jonas	OCB/MPDEAP	Planificateur
AFFODJETO	Yacinthe	CEBENOR/MI	Chargé de normalisation
ZANOUEYOU	Nicolas	DAOP/MAT	Directeur adjoint
GOUDEYI	Ernest	MPDEAP	collaborateur
GOMINA	Aboubakar	MAT	DPP
VODOUNON	Toussain	MPDEAP/DGSPP	économiste
DANGOU	Ismaïla	MAT	DE route des pêches
BIADJA	Septime	MAT	statisticien
AFFODJETO	Yacinthe	CEBENOR/MI	Chargé de normalisation
NASSIROU	Taofick	MPDRAP	Conseiller technique
Groupe n° 5 : Transport, Commerce et Logistique			
BOURAIMA	Abdel	OCS/MPDEAP	Collaborateur
AVOCE	Jonas	OCB/MPDEAP	Planificateur
AFFODJETO	Yacinthe	CEBENOR/MI	Chargé de normalisation
SOULE CHABI	Aboudou	DPP/MDCTTPATP-PR	Collaborateur
DJOGNEYOU	Prosper	DPP/MDCTTPATP-PR	C/SBDDD-ES
AKPO	Samuel Romain	MPDEAP/DGSPP	CAS3P
OGOUSSAN	Noëlle	MPDEAP	CPI
NASSIROU	Taofick	MPDRAP	Conseiller technique
GOUDEYI	Ernest	MPDEAP	Collaborateur